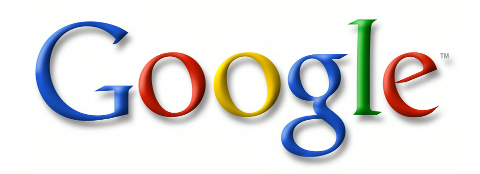
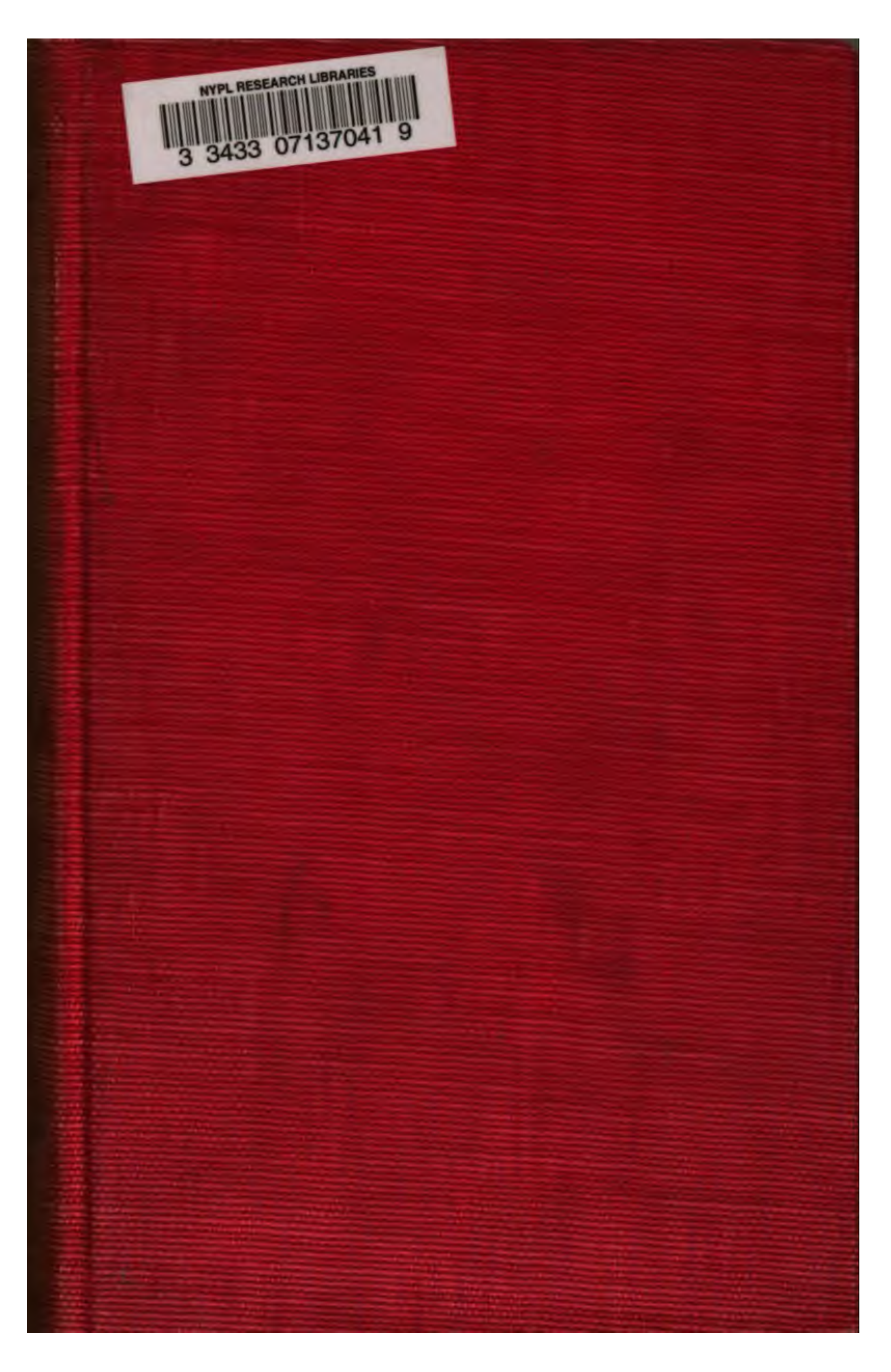
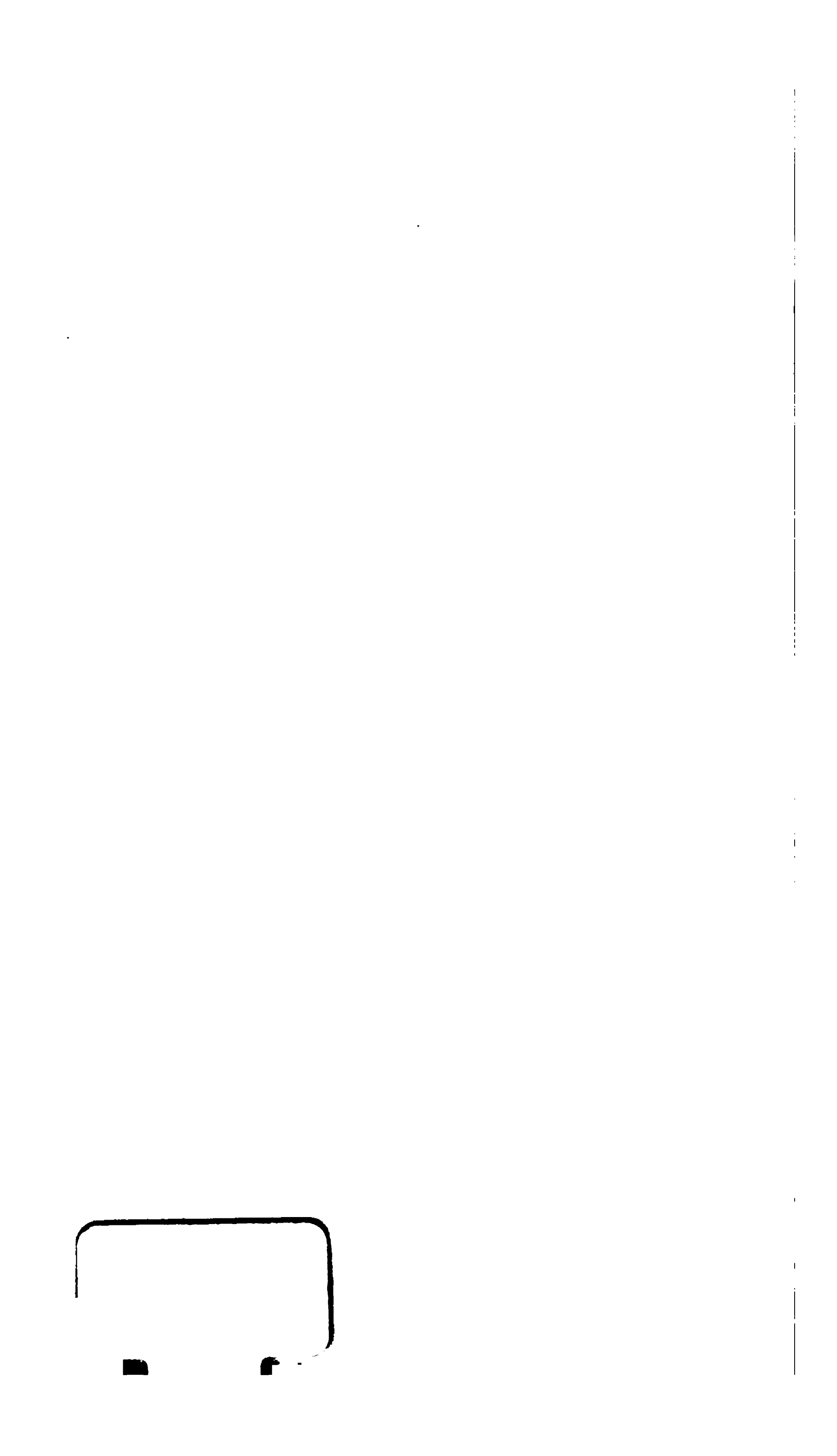



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137041 9



اهدا





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

NS. 9

TOME DIX-NEUVIÈME.

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

NOTA. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VIe vol., qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

19 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1817-1849.

NOTA. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n. 20.

Les tomes X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX se vendent au secrétariat, rue Taranne, n. 12, et chez M. Dumoulin, libraire de la Société, quai des Augustins, n. 13.

ANNUAIRE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

1848 et 1849, 2 vol. in-18.

NOTA. Cette publication, commencée en 1848, est spécialement destinée à l'histoire des travaux de la Société, et à la biographie de ses membres, qui avaient jusqu'alors paru dans les Mémoires; on y trouvera en outre quelques notices destinées à faciliter les travaux archéologiques.

Le premier de ces Annuaires contient une double table, analytique et alphabétique par noms d'auteurs, des 18 premiers volumes des Mémoires de la Société; celui de 1850 contiendra des tables semblables pour les 5 volumes de l'Académie celtique.

Imprimerie d'E. DUVERGER, rue de Verneuil, n° 4.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

NOUVELLE SÉRIE,

TOME NEUVIÈME

AVEC DES PLANCHES.



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ,

RUE TARANNE, N° 12

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

QUAI DES AUGUSTINS, 13.

M DCCC XLIX.

MÉMOIRES
ET DISSERTATIONS
SUR LES
ANTIQUITÉS NATIONALES.

MÉMOIRE
SUR
QUELQUES ANCIENS MONUMENTS DE L'ASIE
ANALOGUES AUX PIERRES DRUIDIQUES

Par M. Ed. BIOT, membre résidant.

Plusieurs passages des premiers livres de la Bible démontrent que les Hébreux avaient l'usage de dresser des grosses pierres brutes sur les lieux où s'était passé un fait mémorable. Ainsi Josué fit placer douze pierres dans le lit du Jourdain, au lieu où s'étaient arrêtés les prêtres qui portaient l'arche d'alliance. Il fit encore dresser douze autres blocs sur l'emplacement de son camp, comme

signe commémoratif du passage des douze tribus d'Israël [1]. Dans le Deutéronome, Moïse ordonne à son peuple d'élever au Seigneur un autel en pierres brutes et non touchées par le feu, lorsqu'il aura passé le Jourdain. Josué exécute cet ordre, comme on le voit dans le livre qui porte son nom [1]. Enfin on peut se rappeler encore que Jacob, après sa vision, prit la pierre sur laquelle il avait appuyé sa tête, et la dressa pour indiquer le lieu où le Seigneur lui avait révélé les destinées de sa race; *erexit in titulum*, dit le texte [2]. Cette pierre commémorative est donc un véritable *menhir*. L'autel en pierres brutes, érigé par Josué [3], est un *dolmen*, et les douze pierres du Jourdain formaient ce que l'on appelle dans notre Bretagne un *cromlech*. Quelquefois la pierre debout indiquait une limite de pays, ou encore une tombe; ainsi Jacob éleva une pierre sur la sépulture de Rachel. L'Écriture sainte nous fournit donc l'explication la plus vraisemblable de ces pierres levées, de ces enceintes, de ces tables de pierre que l'on a longtemps considérées comme des attributs spéciaux de la religion druidique. Elle nous donne elle-même dans le livre de Josué la réponse à cette question que se sont posée plus d'une fois les antiquaires de notre pays : « *Quid sibi volunt isti lapides?* » Elle nous montre que l'érection de ces témoins muets de l'histoire primitive était aussi

(1) *Livre de Josué*, ch. 4. (2) *Ib.*, ch. 8.
(3) *Genèse*, ch. 28.

fréquente chez les Orientaux que chez les Gaulois [1].

Les restes du tombeau de Rachel furent visités au XII[e] siècle par Benjamin de Tudela. A cette exception près, je ne crois pas que l'on ait retrouvé en Palestine aucune trace des menhirs, des dolmens, des cromlechs signalés par le texte de la Bible; mais il reste certainement des monuments de ce genre dans l'Asie Mineure, comme le prouvent les récits de deux voyageurs anglais, MM. Macdonald Kinneir et Hamilton, qui ont exploré ce pays l'un après l'autre, en 1817 et 1836. M. Macdonald a vu à quelques milles anglais de Kara-Hissar, dans l'ancienne Cappadoce, une trentaine de fragments de rochers placés verticalement, et les compare à ceux du cercle appelé STONE-HENGE dans le comté de Salisbury. A deux milles du même Kara-Hissar, M. Hamilton cite une avenue de grosses pierres, brutes et irrégulières. « Je pensai, dit-il, aux monuments druidiques et je crus que ceux-ci pouvaient appartenir aux Gallo-Grecs [2]. »

Sans émettre aucune opinion sur la conjecture de M. Hamilton, il m'a paru utile de rechercher

(1) Les citations que je viens de reproduire ont déjà été réunies par M. J. Reynaud dans un remarquable article sur les pierres druidiques, inséré au n° de janvier 1847 du *Magasin pittoresque*.

(2) Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 400. — Macdonald Kinneir, *Voyage en Asie Mineure*, 1818, t. I, p. 175 de la traduction française. Je dois l'indication de ces passages à l'obligeance de mon confrère, M. Adrien de Longpérier.

s'il n'existait pas aussi dans d'autres contrées de la vaste Asie quelques vestiges de ces grossiers monuments qui remontent au premier âge de la civilisation humaine. En suivant cette idée, j'ai dirigé d'abord mon attention vers l'Inde qui, depuis un demi-siècle, commence à être soigneusement explorée par les Anglais, ses nouveaux dominateurs. J'ai parcouru les recueils publiés par les sociétés scientifiques et littéraires qui se sont formées dans les Présidences anglaises, et j'ai obtenu quelques résultats qui ne me semblent pas tout à fait dénués d'intérêt.

On sait qu'il existe dans le Pendjab et l'Afghanistan un grand nombre d'anciens monuments funéraires, disposés en forme de dômes et désignés par le nom de Topes. Les fouilles qui y ont été pratiquées, depuis une vingtaine d'années, par divers Européens, parmi lesquels on doit nommer en première ligne l'Allemand Honigberger et l'Anglais Masson, y ont fait découvrir beaucoup de médailles frappées sous la dynastie scythe de la Bactriane et d'autres objets aussi précieux par leur nouveauté que par les notions qu'ils nous donnent sur la civilisation de l'Inde occidentale, aux temps voisins de l'ère chrétienne. La presqu'île indienne renferme des monuments beaucoup plus anciens, que l'on ne peut comparer aux précédents comme importance historique, mais qui offrent de grandes analogies avec nos monuments druidiques.

En suivant leur découverte par ordre de dates, je citerai d'abord un mémoire de M. Babington (tome III des *Transactions de la Société littéraire de Bombay*, année 1823) sur des monuments anciens du Malabar, dont la construction est attribuée par les naturels aux génies ou à l'ancienne race des Pandavas. De là leur vient le nom général de *Pandou-koull*, pierres des Pandous ou Pandavas. M. Babington dit qu'ils se trouvent généralement sur des collines non boisées, et les distingue en deux espèces appelées *Kodei-koull* et *Topie-koull*. Quand ces collines sont formées de gros gravier ou d'un tuf facile à creuser, on en extrait de grands vases d'argile cuite qui contiennent des os, des colliers, des armes, et sont enfoncés dans le sol. Quand le rocher se montre à nu ou qu'il n'y a qu'une couche mince de terre, ces vases sont placés dans des caveaux creusés en forme régulière. L'emplacement du caveau et du vase est indiqué par une pierre plate, posée au-dessus, et appelée en langue malabare *Kodei-koull*, pierre parasol. Les *Topie-koull*, pierres formant un *Tope* ou *Tumulus*, sont entièrement au-dessus du sol, comme l'indique leur nom. Ils se composent de quatre à cinq pierres brutes, dressées les unes près des autres, et recouvertes d'une large pierre plate. Le vide intérieur est rempli de terre, sans doute amassée par le vent. Ces *Topie-koull*, vus à quelque distance, ressemblent à de grands champignons. Ils paraissent avoir eu

la même destination que les vases funéraires enfoncés dans le sol; mais M. Babington, qui en a exploré un grand nombre, n'y a jamais découvert aucun débris d'outils ou d'ossements. Cependant il les considère comme des tombes et présume que les os et les objets qui ont dû y être déposés ont été détruits par la circulation libre de l'air.

Les *Kodei-koull* contiennent toujours des urnes, des os, des instruments en fer, spécialement des espèces de tridents qui semblent indiquer que ces constructions ont été faites par des Hindous. Jusqu'ici on n'y a trouvé aucune monnaie. Ils se rencontrent en diverses localités du Malabar; mais nulle part ils ne sont aussi nombreux et aussi bien conservés que sur une colline appelée *Chataperamba,* qui est toute percée de caveaux de ce genre. Le nom malabar de cette colline signifie le champ de mort, *Chatumperamba*. Quelquefois on trouve seulement des trous circulaires, qui représentent les anciens caveaux dans lesquels la pierre sépulcrale est tombée avec la terre de la surface. Deux *Topie-koull* complets existent encore sur la grande route de Palghaut. Un autre se voyait à peu de distance du même point; il a été détruit en 1829 par M. Babington qui l'a fouillé sans succès[1].

(1) Le Mémoire de M. Babington est accompagné de quatre planches. Les deux premières représentent les objets trouvés dans les caveaux et dans les urnes. La troisième montre un

Plus au centre du Dekkan, on rencontre dans le district d'Hyderabad, près d'Oupulgatt, des enceintes de pierres brutes dressées sur le sol en forme de cercle. Ces enceintes sont appelées par les naturels : maisons des géants ou *Rakchasas*[1]. D'après un mémoire du capitaine Robert Young (*Transactions de la Société de Madras*, 1827), les pierres ainsi disposées se touchent presque, de manière à faire une sorte de muraille. L'intérieur du cercle présente tantôt une surface plate, tantôt un bombement de quelques pieds. Quelquefois aussi la surélévation n'existe qu'au centre et est formée par une accumulation de pierres.

Au-dessous de ce centre est une tombe construite en dalles de granit brut, liées ensemble par du mortier. Ces tombes renferment des pots remplis d'ossements, divers vases en terre cuite, et quelques objets en cuivre. On a regardé ces monuments singuliers comme les sépultures d'anciens chefs malais, conduits dans le Dekkan par

Kodei-koull avec la coupe du caveau qu'il surmonte. La quatrième planche montre un des Topie-koull existant sur la route de Palghaut. On voit aussi une représentation de ces monuments du Malabar sur deux planches de l'*Histoire du Wiltshire*, par sir Richard Coult-Hoare. M. Higgins a reproduit en 1827, dans son ouvrage sur les druides, ces deux planches qui ne sont accompagnées d'aucune explication.

(1) Les Rakchasas sont des êtres fantastiques de la mythologie hindoue analogues aux Ogres de nos contes bleus. *Voyez* à ce sujet les ouvrages de Moor et Coleman sur la mythologie indienne.

des expéditions maritimes; mais ils sont généralement éloignés de la mer. En outre, on a examiné quelques têtes trouvées dans plusieurs tombes de ces maisons des géants, et on a reconnu qu'elles avaient la même forme que celles de la race hindoue.

Le *Journal de la Société littéraire de Madras* contient, dans son numéro de mars 1846, la description d'un remarquable cromlech situé à Pulicondah, sur la route de Madras à Bangalore, dans le Carnatique. Cette description, due au capitaine Congreve, est accompagnée d'une figure. On y voit une grande pierre plate, soutenue par cinq grosses pierres, au milieu desquelles cinq à six personnes peuvent, suivant l'auteur de l'article, s'asseoir aisément. Deux cercles de pierres entourent cette construction, qui est à leur centre commun, et bordent la hauteur sur laquelle elle est placée. M. Congreve dit qu'il a rencontré beaucoup de cromlechs semblables sur les Neilgherry, chaîne de collines habitées par la peuplade sauvage des Thautawous et voisines de la grande chaîne des Ghâtes. Il cite deux cromlechs, identiques au précédent, près d'Outramalour, dans le district de Chingleput, et d'autres, peu différents, près du village de Segour, à l'entrée des Neilgherry. Enfin il a vu près du mont Saint-Thomas un double cercle de pierres qui entourent un tertre sans pierre centrale.

On lit encore dans les *Annales de la propagation de la foi*, numéro de juillet 1846, une lettre

d'un missionnaire catholique, qui annonce avoir vu sur la route de Madras à Pondichéry, près de Sadras, trois collines entourées de pierres debout. Ces pierres sont de granite blanchâtre et quelquefois de grande dimension. Au milieu de l'une de ces enceintes, le missionnaire a remarqué un dolmen recouvert d'une large dalle. Il dit que ces grossiers monuments lui ont paru tout à fait semblables à ceux qui existent près de la ville de Langres, où il est né.

L'ensemble de ces documents met donc hors de doute que les dolmens et les cromlechs sont très fréquents dans plusieurs parties de la vaste péninsule indienne.

J'ai voulu chercher s'il n'en existait pas aussi en Chine; mais jusqu'ici les indications que j'ai pu extraire des textes originaux ne m'ont conduit à aucun résultat précis. Les descriptions géographiques de la Chine mentionnent sur diverses montagnes des constructions anciennes, appelées littéralement : maisons de pierre. Ce nom, que le texte n'explique pas, désigne probablement des excavations faites dans le roc, pour servir d'abri aux premiers habitants de ces montagnes. Le texte rapporte qu'on voit sur les parois de ces maisons des caractères qu'on ne peut déchiffrer. Les mêmes ouvrages citent un mont aux trois colonnes dans un district du Chang-toung, et un mont de la colonne de pierre dans le Tche-kiang. Peut-être ces colonnes sont-elles des pierres debout, ou men-

hirs. La dernière a 20 pieds de haut et présente une inscription en caractères anciens[1]. Pour se décider à cet égard, il faut attendre nécessairement l'époque où des voyageurs européens pourront visiter ces localités.

Je crois cependant pouvoir rapprocher de nos cromlechs quelques indications que nous fournit le *Tcheou-li*, vaste recueil des rites de la grande dynastie Tcheou, qui a régné en Chine depuis le XIIe jusqu'au IIIe siècle avant J.-C. Ce recueil, très important, a été publié au Ier siècle de notre ère. Il a été commenté par un grand nombre de savants chinois et présente le tableau d'institutions fort antérieures à l'époque de sa publication. On voit dans le livre XII, à l'article des *Foung-jin*, ou officiers des tertres, que, dans chaque royaume ou principauté constituée par le souverain, un emplacement spécial était réservé pour les sacrifices offerts aux génies de la terre et des céréales. On l'entourait de murs en terre et on élevait au milieu deux tertres, sur lesquels on sacrifiait à ces génies. D'après la figure jointe à l'édition impériale du *Tcheou-li*, l'emplacement ainsi consacré avait la forme d'un carré, avec quatre portes orientées suivant les quatre points cardinaux. Le même article des *Foung-jin* mentionne les tertres régulièrement élevés sur les quatre frontières des royaumes et principautés. Les in-

(1) *Voyez* mon Mémoire sur les montagnes et cavernes de la Chine, *Journal asiatique*, 3e série, t. X.

stitutions exposées dans le *Tcheou-li* se rapportent spécialement aux régions voisines de la vallée inférieure du fleuve Jaune. Cette partie de la Chine est généralement formée d'un sol d'alluvion. Il me paraît donc assez naturel que l'enceinte et l'autel des lieux consacrés aux sacrifices aient été bâtis en terre plutôt que formés avec des blocs de pierre. C'est surtout dans les parties montagneuses de l'est et du midi qu'on pourrait espérer de trouver des dolmens, des cromlechs analogues à nos monuments druidiques.

Je passe maintenant au nord de l'Asie. On trouve dans diverses parties de la Sibérie quatre sortes de monuments qui se rattachent évidemment au sujet de cette note. L'Académie impériale de Saint-Pétersbourg les désigne par le nom de Tombeaux des anciens Tchoudes. Je citerai d'abord les *maïki* ou colonnes, pierres disposées en cercles que Gmelin a rencontrées dans la Sibérie orientale, près de Nertschinsk, à l'est du grand lac Baikhal[1]. Le milieu de ces cercles est occupé par de gros blocs carrés ou par un monceau de pierres qui recouvrent ou entourent un tombeau. Quelquefois le squelette se trouve dans une sorte de cercueil placé à 3 ou 4 pieds de profondeur. Les Russes appellent *kourgan* tous les *tombeaux* de ce genre qui se rencontrent en différentes localités de la Sibérie orientale; de

(1) Gmelin, *Voyage en Sibérie*, t. III, p. 311-319; trad. française, p. 84 et suiv.

là vient le nom de *kourgan-tchi* donné aux hommes qui font profession de les fouiller. Une autre espèce de monuments sibériens a été signalée par Gmelin sous le nom de *slantzi*, mot russe qui signifie pierres de schiste. Ils sont formés de grandes plaques schisteuses posées horizontalement les unes sur les autres. Ces slantzi recouvrent des restes funéraires, et, en fouillant audessous, on trouve des vases et des ustensiles, comme dans les tombeaux des *maïki*.

Une troisième espèce de ces monuments est appelée par les Russes *zemlianie-kourganie*, c'est-à-dire tombes en terre. Ils sont ronds et ordinairement entourés d'une muraille en pierres debout; quelquefois ils sont recouverts d'une ou deux grandes pierres rondes. On y trouve des ossements.

Une quatrième espèce, que Gmelin nous a également fait connaître, est appelée par lui *tivoritnie-kourganie*. Ces kourgans, dont Gmelin n'explique pas le nom, sont formés d'un terrain carré avec quatre blocs placés aux angles. Quelquefois, au dehors du carré, il y a une grande pierre dressée vis-à-vis le milieu de l'enceinte et un peu penchée vers le centre occupé par le tombeau. On rencontre beaucoup de tombes de ce genre dans la steppe d'Abakan, qui fait partie du gouvernement de Tomsk. Pallas en a vu près des monts Altaï et dit que, plus à l'est, elles deviennent bien plus rares.

Les tombes des Kirghis-Mongols et des Kirghis-Kaïssaks présentent des formes analogues qui les ont fait appeler par les Russes du même nom de *kourgan*.

Pallas a été frappé de la ressemblance de ces tertres funéraires avec ceux que l'on connaît dans le nord de l'Allemagne sous le nom de tombeaux des Huns, *hunen-græber*[1]. Gmelin dit que ceux qui contiennent des objets précieux, les tombes des riches, comme il les appelle, sont placés dans les plaines découvertes et surtout près des rivières, tandis que les tombes qui ne renferment que des objets sans valeur sont plus voisines des bois[2]. Ceci me rappelle l'usage des Chinois, qui recherchent pour l'emplacement des tombes un lieu exposé au vent et voisin de l'eau. Dans les romans chinois, les ombres des personnes qui n'ont pas été enterrées se plaignent qu'il leur manque le vent et l'eau, *foung* et *choui*.

Je ne doute pas que des recherches ultérieures ne conduisent à la découverte de monuments du même genre dans d'autres parties de l'Asie et n'achèvent de démontrer que divers anciens peuples asiatiques ont eu l'habitude de disposer des

(1) Pallas, *Voyage en Russie*, t. III, p. 384 de l'édit. allemande, et p. 420 de la traduction française. — *Voyez* aussi Ritter, *Description géographique de l'Asie*, t. II, p. 325 et suiv. (en allem.)

(2) Gmelin, *Voyage en Sibérie*, *loco citato*.

enceintes de pierres autour des tombeaux et de dresser des blocs comme signes commémoratifs. Cette habitude peut-elle être exclusivement attribuée à la race celtique et considérée comme un trait caractéristique des institutions druidiques? peut-on soutenir que les cromlechs de l'Asie et de l'Europe aient été l'œuvre d'une seule et même fraction du genre humain? Je laisse l'examen de cette question aux savants qui se sont occupés de la migration des anciens peuples; j'ai voulu seulement réunir quelques faits qui ne me semblaient pas suffisamment connus dans notre pays, et les rapprocher des découvertes du même genre que l'on a récemment signalées en Algérie[1] et dans l'Amérique du Nord[2]. Je soumets donc le simple exposé de ces faits au jugement des antiquaires, et je m'estimerai heureux s'il leur paraît avoir quelque utilité.

(1) *Voyez* le Mémoire de M. de Longpérier *sur le Tumulus de Djebel el Akhdar et d'autres monuments de l'Algérie.* — *Revue archéologique*, 1844, p. 565 et suiv.

(2) *Voyez* les *Antiquitates americanæ*, par Josiah, 1836, p. 88 et suiv. Cet auteur dit : « Dans les monts Alleghany, sur la route de Philadelphie à Pittsburgh, il existe un cercle régulier de pierres, ayant 100 pieds de diamètre. La surface qu'il embrasse est élevée au-dessus du sol voisin, probablement pour l'assainir. — Près de Brownville en Pensylvanie, on voit un camp de 12 acres, renfermé dans un cercle. Au milieu s'élève un tertre en terre, haut de 30 pieds. » M. Josiah compare cette enceinte aux Domhringh ou cercles de jugement des anciens habitants du Danemark.

RECHERCHES

SUR LA DIVINITÉ MENTIONNÉE DANS LES INSCRIPTIONS LATINES

SOUS LE NOM DE CAMULUS

Par M. Alfred MAURY, membre résidant.

A considérer le grand nombre de divinités topiques qui figurent sur les inscriptions latines découvertes dans le territoire de l'ancienne Gaule, on pourrait croire qu'il n'existait pas dans ce pays de religion commune à toute la population. Il semblerait que chaque nation, chaque cité ait invoqué une divinité particulière qui n'était en quelque sorte que la personnification de cette nation, de cette cité même. Cependant une semblable conclusion contredirait le témoignage formel de César. Ce grand capitaine parle en effet de dieux adorés par l'universalité du peuple gaulois. Il mentionne des divinités du ciel, des arts, de la guerre, de la santé, et, conformément à l'usage romain, il identifie ces divinités à Jupiter, à Mi-

nerve, à Mars, à Apollon, dont les attributs rappelaient à ses yeux ceux que les Gaulois prêtaient aux êtres surnaturels qu'ils invoquaient. A la tête de cet Olympe, César place un Dieu de l'industrie, du commerce, des chemins, qu'il assimile à Mercure. Il est donc intéressant de rechercher quels étaient les noms de divinités que cet écrivain a eus en vue, dans l'aperçu malheureusement trop succinct qu'il nous a donné de la religion des Gaulois. Pour se former une idée quelque peu exacte de celle-ci, il faut déterminer quelles furent les divinités qui recevaient les hommages de toutes les populations celtiques, et dont par conséquent le culte se liait intimement au druidisme, institution sacerdotale que nous savons avoir été commune à toutes les nations de race celtique et dont l'unité d'organisation indique chez nos ancêtres une certaine communauté de principes religieux.

Dans cette dissertation, nous rechercherons quel est le dieu gaulois qui a été désigné par César sous le nom de Mars, et nous essaierons d'indiquer en quoi il différait des divinités topiques qui ont été identifiées avec le même dieu.

Un bas-relief découvert dans l'ancienne Sabine représente cinq divinités figurées debout et en pied. Au-dessus de chacune d'elles, on lit les noms suivants : *Arduenna*, *Camulus*, *Jupiter*, *Mercurius*, *Hercules*[1]. Camulus s'offre sous les traits d'un

(1) D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 486, pl. 21.

guerrier vêtu d'une cuirasse, appuyé de la main droite sur son bouclier et de la gauche sur une lance, c'est-à-dire avec les attributs qu'on donne au dieu Mars. L'inscription placée au-dessous du bas-relief porte :

M. QVARTINIVS. M. F. CIVES. SABINVS. REMVS. MILES. COH. VII. PR. ANTONIANE. P. V. V. L. S.

Elle nous apprend que ce monument avait été consacré par un soldat de la septième cohorte prétorienne, Rémois de naissance, et devenu citoyen de la Sabine. Les noms gaulois d'*Arduenna* et de *Camulus* indiquent qu'il avait voué ces images aux divinités révérées dans sa patrie, et, selon toute vraisemblance, les autres divinités, malgré leurs noms romains, répondent à des divinités également celtiques, sans doute *Tarann*, *Gwyon* et *Ogmios*.

Ce monument nous fait voir que les Latins avaient identifié à leur Mars le dieu gaulois Camulus. Une autre inscription découverte à Rome confirme cette identification, puisque on y trouve réunis les noms de *Camulus* et de *Mavortius*. Cette inscription est ainsi conçue :

IN H. D. D || MAVORTIO CAMVLO || DEO SANCTISS. || PRO SAL. IMP. CAESARIS || M. AVREL. COMMODI. AVG. =C. VALERIVS C. F. PAL. || CRISPINVS PRAEF. COH || EX PROVINCIA. || MAVR. D. S. P. D. D. [1].

(1) Orelli, *Insc. lat. select.*, nº 1978.

Le culte de cette divinité gauloise, par son identification avec celui de Mars, s'était donc répandu fort au delà des limites de la Gaule. Une inscription trouvée à Rhynern ou Rindern près de Clèves[1] confirme également l'assimilation des deux divinités, et nous fait voir les traces du culte de Camulus dans le pays où il était national. Elle porte :

MARTI. CAMVLO || SACRVM. PRO || SALVTE TIBERII || CLAVDII. CAESARIS || AVG. GERMANICI. IMP. || CIVES. REMI QVI || EMPLVM CONSTITV || ERVNT.
(*s. d. templum.*)

Ainsi nous possédons deux monuments de la dévotion des Rémois pour le dieu Camulus. Le second nous apprend qu'il y avait près de Clèves un temple élevé par les citoyens de cette nation en l'honneur de l'empereur Claude. L'importance de cette divinité, la vénération dont elle était entourée, se révèlent dans l'épithète de *deus sanctissimus* qui lui est donnée et dans ces vœux qui lui sont adressés en faveur de deux empereurs que nous venons de nommer, Claude et Commode.

Ce Camulus jouissait-il d'un culte dans toute la Gaule, ou quelques villes, quelques nations seulement, telles que celle des Remi, l'avaient-elles adopté comme leur divinité tutélaire? Outre que l'importation de son culte à Rome tend à faire

(1) Gruter, Insc. 56. Steiner, *Cod. inscript. rhen.*, n° 590.

attribuer à ce dieu une certaine importance et partant une assez grande généralité, une autre considération nous conduit à reconnaître en lui un des dieux les plus répandus de la Gaule. C'est la présence d'un grand nombre de personnages appartenant aux provinces les plus diverses de ce pays et qui tiraient leur nom du sien. Puisque les noms latins de *Jovius*, *Jovinianus*, *Martius*, *Apollonius*, *Saturninus*, *Saturnius*, etc., sont formés des noms des divinités, Jupiter (Jovis), Mars, Apollon, Saturne, nous devons reconnaître dans ceux de *Camulius*, *Camulatius*, *Camleius*, des dérivés du nom de *Camulus* lui-même. Or, ces noms qui ne sont portés que par des Gaulois, ou du moins qui ne se rencontrent que dans des inscriptions de la Gaule, sont très fréquents et ont été remarqués sur des monuments épigraphiques de toutes les parties du territoire de ce pays. Nous allons citer quelques-uns de ces monuments.

Une inscription découverte à Narbonne porte [1]:

CAMVLIAE. C. F. PROCVLAE || P. CASPONIVS. SABINVS VXORI. ET. SIBI. ET....

Une seconde, qui se trouve dans le musée de la même ville [2], est ainsi conçue :

VIVON. || A. M. CAEMLEIVS || M. L. PIYRENAEVS SIBI ET || MAXVMAE VXOR. M. CAEMLEIO || MAXVMO.

(1) Gruter, t. II, p. DCCLXVII, n° 5.

(2) Tournal, *Description du Musée de Narbonne*, p. 57, n° 213.

Une inscription découverte à Nîmes porte [1] :

AVLI. IVLI || MYRONIS || IVL. SEVERVS || ET IVL. SEVE || RIANVS PA || TRI. CARISSI || MO ET. ET. CAMV || LATIAE. SEVERAE || MATRI || VIVENTI || POSVERVNT.

Deux inscriptions découvertes à Saint-André-de-Briort dans le Bugey, et données par Reinesius [2], portent :

IN HONOREM. DOMVS. DIVINAE || DEO. MERCVRIO || PROSCOENIVM. OMNI. IMPENDIO || SVO CAMVLIA. ATTICA.

et

D. M. || ET. MEMORIAE. AETERNAE || CAMPANAE CAMVLIAE. ATTICAE || CATIA HERES.

Une inscription trouvée à Vienne [3] porte :

D. M. || ET. MEMORIAE AETERNAE || CAMPANIE CAMVLATII || CALIAME. REX

Une inscription trouvée à Bordeaux donne le nom de Camulia à une fille qui consacrait un monument à la mémoire de ses parents.

D. M. || CAMVLIA PATRIBVS || BLASTO ET IVORICI. F. [4].

(1) Gruter, t. II, p. DCCXXXI, n° 4.
(2) Reinesius, *Nov. repert. inscript. antiq. append.*, p. 809 et 1029.
(3) Reinesius, p. 796, cl. 16.
(4) Jouannet, *Recueil académique*, ann 1829, n° 11.

Deux autres inscriptions découvertes dans la même ville portent le nom de *Camuka* ou *Camukla* [1], qui pourrait bien n'être qu'une forme altérée de Camulia.

Une inscription découverte à Grenoble [2] est ainsi conçue :

D. M. || T. CAMVL. L. F. LAVERTI || EMERITI. LEG. III. GALLIC. || HONESTA. MISSIONE DO || NATI. AB. IMPER. ANTONINO || AVG. PIO. ET. EX VOLVNTATE || IMP. HADRIANI. AVG. TOR || QVIBVS ET ARMILLIS AVRE || IS SVFFRAGIO LEGIONIS || HONORATI || CAMVLIA SOROR || EIVS ET PATEGORIA E || MERITA EIVS PATRONOPO || TIMO ET PIISSIMO.

Tout concourt, dans cette dernière inscription, à nous faire regarder ce T. Camulius comme un soldat gaulois : il servait dans une légion qui devait sans doute ce nom au grand nombre de Gaulois qui la composaient; sa sœur Camulia paraît avoir habité à Grenoble, où s'est trouvé ce monument votif. Il est donc probable que Camulius était né dans la Gaule narbonnaise.

Non-seulement on trouve dans les inscriptions de la Gaule les noms de *Camulius*, *Camuleius*, *Camulatius*, on rencontre même celui de *Camulus* lui-même porté comme nom, si toutefois ce n'est

(1) D. M. | CAMVKV... | AN... Jouannet, rec. cit., n° 27. — D. M. | CAMVKV | ANN. XX. D. | *Ibid.*, n° 16.

(2) Muratori, *Inscript.*, t. II, ch. 11, p. DCCCII, n° 3.

pas une corruption ou une mauvaise leçon pour Camulius. Une inscription qui se voyait au siècle dernier, dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Carsan près Saint-Esprit, portait :

D. M || IVLI. CAMVLI || VERI || PARENTES. [1].

Mais je soupçonne que Lancelot, qui a publié cette inscription, a eu une mauvaise copie et qu'il y avait CAMULI.

Aux noms que nous venons de citer et dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître des dérivés du nom du dieu Camulus, il faut joindre *Camulogène* qui fut, comme on sait, celui d'un chef gaulois, vaincu et tué par Labiénus, dans une plaine près de Paris [2]. Il est assez singulier de rencontrer dans ce nom une terminaison grecque qui indique la filiation. Peut-être les relations que ce chef avait eues avec les populations helléniques du midi de la Gaule lui avaient-elles fait changer la terminaison celtique de son nom en une terminaison grecque correspondante. Dans ce cas, ce nom eût été originairement de la forme *Camulomab*, *Camulomap*. Mais il faut, d'un autre côté, observer que la terminaison *gène* ou *gane*, avec la même signification qu'elle avait chez les Grecs, pourrait bien avoir existé dans la langue même des Celtes d'origine indo-germani-

(1) Voyez *Mém. de l'anc. acad. des insc. et bell.-lett.*, t. VII, p. 246.

(2) Cæsar, *Comment. de bell. gall.*, VII, 62.

que comme la langue grecque. En vieil armoricain *gana* signifiait *engendrer*, *produire*, *naître*, verbe qui, dans l'armoricain moderne, est devenu *génel*. De là sont tirés les mots *ganèdik*, natif, *ganédigez*, naissance [1]. Le celte pouvait tenir ce verbe et ses dérivés du sanscrit *jan*, produire, sans l'avoir emprunté au latin *gigno*, au grec γεννάω et γίγνομαι, et dès lors on s'expliquerait fort bien la signification de la terminaison qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, il nous semble incontestable que le nom de Camulogène signifiait *fils de Camulus*, et qu'il fournit un exemple de plus de la généralité des noms formés avec celui de cette divinité.

D'ailleurs, le nom de Camulogène n'est pas le seul que nous rencontrions formé du mot Camulus et d'un radical appartenant à une autre langue. L'inscription d'un préféricule découvert à Berthouville porte :

MERCVRIO. AVG || CAMVLOGNATA COIGI FILIA || V. S. L. M. [2]

Voilà une Gauloise, la fille de Coigus (sans doute

(1) Le même verbe se retrouve dans le gaelic *gineadh* et *geanadh*, naître, qui donne naissance à de nombreux dérivés, et devient en welche *geni*, naître, *genillyn*, né, en maux, *gientin*, procréant. Cf. H. Leo, *Vermischte Abhandlung. zur Geschichte der deutschen und keltischen Sprache*, heft I, s. 16.

(2) *Voyez* A. Leprévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée en mars 1830 à Berthouville*, p. 29. (Caen, 1832, in-4o.)

en celte *Koikh*), qui porte un nom dont le sens est certainement le même que celui de Camulogène, mais dans lequel le radical grec *gène* est remplacé par son équivalent latin *gnat.* Le grand nombre de noms dans lesquels nous venons de trouver le mot Camulus en composition enlève toute vraisemblance à la supposition de M. Vaugeois, qui voyait dans cette *Camulognata* une parente du chef Camulogène. Le nom de Camulognata semble indiquer qu'à l'époque où la langue latine commençait à pénétrer dans la Gaule on donna aux noms celtes une forme latine, chez les Romains du moins, et la métamorphose que le nom de Camulognata a évidemment subie, montre qu'il était possible que le nom de Camulogène fût le résultat d'une semblable substitution d'un mot latin au mot gaulois. La terminaison *gnata* s'est d'ailleurs échangée pour *gena* chez les Gallo-Romains, ainsi que l'attestent deux inscriptions trouvées à Bordeaux, où la même femme porte tantôt le nom de *Cintugnata* et tantôt celui de *Cintugena*[1]. M. Eusèbe Salverte, dans son intéressant ouvrage intitulé : *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*[2], a cité des exemples de noms formés

(1) Jouannet, *Rec. acad.*, 1829, n°s 18, 21 et 33, 1832, n. 1, pl. 14. Si, ce que je pense, le nom de *Cintus* est celte, nous aurions encore dans ces noms de nouveaux exemples de l'association de la terminaison *gena*, *gnata*, des noms gaulois.

(2) T. I, p. 36-38.

par un mélange de radicaux de deux langues, le radical d'une langue moderne ayant été substitué à celui d'une langue plus ancienne : tels sont les noms de Châteaubriant (le château du roi), du breton *bryan* ou *bryen*, chef ou roi; Paimbœuf, appelé encore en bas-breton *Pen-Ochen* (la tête ou le cap de bœuf), de *pen*, tête, et *ochen*, bœuf; Nanthilde ou Nantchilde (l'enfant du torrent), de *nant*, en celte torrent, et du teuton ou tudesque *hild*, *child*, enfant, etc.

Non-seulement nous retrouvons dans les noms d'hommes celui de Camulus, entrant comme formatif, mais nous le rencontrons encore dans des noms de lieux, tels que ceux de *Camulodunum*, *Camulosessa*, *Andecamulum*.

Camulodunum, dont Ptolémée [1] a altéré le nom en celui de Καμουδόλανον, mais qui se lit sous sa véritable forme dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, est une colonie fondée sous l'empereur Claude dans l'emplacement de la ville actuelle de *Colchester* ou de *Meldon*. On reconnaît dans ce nom la présence des deux mots celtes *camulus* et *dun* (*dunum* chez les Latins), hauteur, colline [2]; le nom de Camulodunum signifiait donc : la hauteur, la colline consacrée à Camulus. Cette signification nous donne à penser que les vétérans qui avaient fondé cette colonie dans le pays des

(1) Geogr., lib. I, cap. 3.

(2) Δοῦνον δὲ τὸν ἐξέχοντα (καλοῦσι). Pseudo-Plutarch. *de fluviis*, p. 14. *Ap. Geogr. minor.*, ed. Hudson.

Trinobantes appartenaient à la race celtique, et qu'ils avaient placé leur ville sous l'invocation de leur dieu de la guerre. César[1] nous apprend que c'était l'usage des Gaulois d'entasser en monceaux les débris des victimes qu'ils avaient immolées à leur dieu Mars, pour le remercier de la victoire. Il ne serait pas impossible que la colonie de *Camulodunum* dût son nom à un de ces trophées[2].

Camulosessa, ville de la Grande-Bretagne, dont le nom nous est donné par le géographe de Ravenne[3], nous présente encore un composé du nom de notre dieu et d'un autre mot celte, qui entre comme radical dans un grand nombre de noms de lieux et de peuples et parmi lesquels nous citerons : *Suessa, Suessala*, villes d'Italie; *Suessones, Suessiones,* peuples de la Gaule belgique; *Suessetani,* peuples de l'Espagne citérieure; *Suestasium, Suissatium,* villes de la Taraconnaise.

Andecamulum, ville du pays des Lemovices, nous fournit un troisième exemple d'un nom composé avec celui de Camulus, auquel on a joint le radical préfixe *and*, qui entre dans un si grand nombre de noms géographiques de l'ancienne Gaule, tels que *Andecavi, Anderitum, Andematunnum, Andagium,* et qui s'est conservé dans une quantité considérable de noms de lieux de la

(1) *Comment. de bell. gall.*, VI, 17.

(2) Cf. sur *Camulodunum*, Tacit. *Annal.*, liv. XII, ch. 32; liv. XIV, ch. 31.

(3) Ravennat. Anonym., lib. V, p. 306, ed. Paris, 1688.

France, témoin les noms d'*Anduze, Andouillé, Andigné, Andilly, Andiran, Andelot, Andonville, Andeville, Andel, Andely, Andenas*, etc.

La présence du nom de Camulus dans un si grand nombre de noms d'hommes et de lieux nous annonce que le culte de cette divinité devait être commun à toutes les races celtiques, et puisque Camulus est identifié à Mars sur les monuments, et que César nomme Mars comme l'un des grands dieux des Gaulois, il faut en conclure que Camulus correspond précisément à la divinité que cet historien a eue en vue, en parlant d'un Mars gaulois. Ainsi Camulus présidait à la guerre chez les Celtes. Nous ignorons quel genre de culte on lui rendait; nous savons seulement, par le passage des *Commentaires* que nous avons cité, que ce peuple lui sacrifiait le bétail qu'il avait pris sur l'ennemi. Sans doute que, comme les Gètes[1], les Lusitaniens[2] immolaient originairement au dieu des combats les malheureux prisonniers. Nous savons que cette barbare coutume de sacrifier les ennemis aux dieux fut longtemps répandue chez nos ancêtres[3].

Une médaille de Cunobelinus, qui régnait, comme on sait, à Camulodunum, représente, au revers, un homme nu, debout, l'épaule couverte

(1) Cf. Jornandes, *De rebus geticis*, cap. 5.
(2) Strabon, lib. III, p. 447.
(3) Strabon. lib. IV, p. 197, 198. Diodor. Sicul., lib. V, p. 306. Pompon. Mela, II, 2.

du pallium et tenant, de la main droite, une tête coupée, de la gauche un bâton[1]. La légende porte CAM, c'est-à-dire *Camulodunum*, car ces mêmes initiales se retrouvent sur d'autres monnaies de Cunobelinus, médailles qui n'offrent point le même revers et qui dès lors empêchent que l'on n'applique au personnage représenté le nom dont CAM est l'abréviation, et qui serait alors, sans aucun doute, Camulus. Toutefois, nous n'en pensons pas moins que ce revers représente soit Camulus lui-même, soit un sacrifice à cette divinité guerrière. La consécration de la tête d'un ennemi à un dieu est un fait qui s'accorde parfaitement avec la barbarie des mœurs des populations belges qui habitaient la Grande-Bretagne, et nous savons que l'usage de couper la tête des ennemis sur le champ de bataille subsista longtemps chez les Gaulois[2]. D'ailleurs la tête coupée se trouve aussi aux mains d'un guerrier gaulois sur les monnaies des Edues portant le nom de Dumnorix (*Dubnoreix*), et elle fait sans doute allusion à cet usage[3].

(1) Cf. de Lagoy, *Essai sur les monnaies de Cunobelinus*, et J.-Y. Akerman, *Ancient coins of cities and princes geographically arranged and described*, p. 198, pl. 24; n° 18 (London, 1846). M. Akerman a pris la tête coupée, bien visible sur les monnaies décrites par M. de Lagoy, pour une grappe de raisin.

(2) T. Liv., X, 20. Strab., IV, p. 197-198. Cf. Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, 3e édit., t. II, p. 51.

(3) *Voyez* la dissertation de M. de La Saussaye dans les *Annal. de l'Instit. archéolog. de Rome*, t. XVII, p. 106.

La généralité du culte dont Camulus paraît avoir été l'objet éloigne la pensée que ce nom puisse être celui de quelque divinité topique qui l'avait reçu du nom de la ville ou de la nation qu'elle protégeait. Le mot de *Camulo,* qui paraît seul sur certaines inscriptions, indique qu'il était employé comme substantif propre, et non comme épithète du dieu Mars. D'ailleurs aucun lieu, aucun peuple n'a porté le nom de *Camulus.* Nous rencontrons bien un peuple nommé *Camuni,* habitant la Rhétie[1] et d'origine étrusque, au dire de Tite-Live[2]. Mais ce nom n'offre point une ressemblance assez frappante avec celui de Camulus pour qu'on puisse dériver l'un de l'autre ; d'ailleurs, comment croire qu'une divinité honorée par une petite population confinée près du lac d'Iseo, dans le val Camonica, qui a gardé leur nom, ait imposé son dieu tutélaire à toute la Gaule et à la Grande-Bretagne?

Ottaviano Rossi[3] a bien produit, à l'appui de l'origine camunienne du dieu Camulus, une médaille représentant le dieu Mars, debout sur un tertre, la main gauche appuyée sur un bouclier et la droite sur un javelot, avec la légende : *Camulo invicto Camuli.* Cette médaille déciderait, sans aucun doute, la question de topicité de notre dieu, si elle ne portait pas tous les caractères de la suppo-

(1) Strabon, lib. IV, p. 206, b.

(2) Tit. Liv., lib. V, cap. 33.

(3) Ottaviano Rossi, *Le memorie Bresciane, opera istorica e simbolica*, p. 86, 87 (Brescia, 1616, in-4°).

sition. On doit, de l'aveu de plusieurs numismatistes célèbres et notamment de celui de mon excellent confrère et ami M. Adrien de Longpérier, la regarder comme une de ces nombreuses médailles inventées par les amateurs du XVII[e] siècle, pour venir en aide à leurs idées, médailles qui n'ont jamais eu d'existence que sur le papier, et dont le style seul dénote l'origine controuvée. On voit même que dans la prétendue légende le nom de Camuni a été changé à dessein en celui de *Camuli*, afin de rendre complète l'identité entre les deux noms.

D'ailleurs une inscription découverte à Clermont-Ferrand [1] porte la dédicace CAMVLO VIROMANDVO; ce qui fournit une nouvelle preuve que Camulus n'était pas plus la divinité locale des Camuli que celle des Remi, et montre qu'il était adoré également par les Viromandui, d'où il suit que cette divinité était commune à toute la Gaule.

Serait-il trop hardi de chercher encore dans le nom du dieu Camulus l'étymologie du nom d'une ville située bien loin des Gaules, Camuliana? Cette ville est, selon toute vraisemblance, celle à laquelle Justinien donna plus tard son nom, Justiniapolis [2]. Elle n'avait été jusqu'alors qu'un château [3]

(1) *Voyez* dans la *Revue de numismatique*, année 1838, p. 407, le Mémoire de M. de La Saussaye.

(2) Au cinquième concile général, un nommé Basile est qualifié de *Justinianopolitanus Camulianorum præsul*, et de *Præsul Justinianæ novæ Camulianensium*.

(3) *Voyez* Mannert, *Geographie der Griechen*, th. VI, heft. 2, s. 576.

élevé, au milieu d'une plaine isolée de toute route et placé dans la partie de la Cappadoce qui avoisine la Galatie. Or, il n'est nullement impossible que cette forteresse ait été construite par les Gaulois établis dans cette dernière province et qu'ils l'aient mise sous la protection du dieu des combats. Si donc notre étymologie est fondée, il faut en conclure que le culte de Camulus avait été porté jusqu'en Galatie par les populations celtiques, et ce serait encore une preuve de la généralité de l'adoration de cette divinité.

Au reste, nous ne présentons cette conjecture qu'avec une extrême timidité. Si l'absence de tous renseignements sur Camuliana, qui n'est citée que par les auteurs byzantins[1], donne d'une part un champ plus libre aux hypothèses, elle impose de l'autre une plus grande réserve.

Maintenant que nous avons établi le caractère du dieu Camulus, il nous reste à rechercher l'origine de son nom.

L'analogie du nom de Camulus avec celui de *Camillus*, identifié par certains antiquaires avec celui de Cadmillos, Casmillos, Casmilos et Cadmos, cabire de Samothrace, peut donner à penser que notre dieu gaulois était originaire de cette île et avait été dès lors apporté dans la Celtique par les Phéniciens; une simple analogie de noms ne

(1) Procope, *De Ædif.*, v. 4. Cedrenus, t. I, p. 685, ed. Bekker. Constantin. Porphyrogenet., *Themata*, liv. II. Hierocles, p. 701.

suffit cependant pas pour autoriser une semblable identification. Il n'est point tout à fait établi que le Camillus des Latins tire son origine du Cadmos ou Cadmillos de la Tétrade de Samothrace; mais lors même que les rapprochements produits par certains érudits, et notamment par Creuzer[1], sembleraient suffisants pour faire admettre que Casmilus était une importation de la théogonie asiatique chez les Étrusques, il n'y aurait encore rien là qui établît l'identité de Camulus avec Casmilus.

Nous ne trouvons entre la religion des Gaulois et celle des Etrusques que des analogies éloignées qui tiennent à la ressemblance des idées religieuses chez les divers peuples de race pélasgique, mais qui ne sont pas suffisantes pour faire admettre que l'une des religions ait été une dérivation de l'autre. Il est certain que les noms commençant par la syllabe *cam* étaient fort communs chez les Etrusques et les Rhétiens sortis de la même souche. M. Lud. Steub[2] a réuni un grand nombre de ces noms, et outre celui de *Camuni,* que nous avons déjà rappelé, nous citerons ceux de *Camas, Camure, Camusina, Camusa, Camerinei, Camars* (l'ancien nom de Clusium), *Camurinal, Camore, Camurisa,* etc. Mais tout fréquents qu'ils soient,

(1) Voyez *Relig. de l'antiq.*, trad. Guigniaut, t. II (liv. V), p. 293, 487.

(2) Cf. L. Steub., *Ueber die Urbewohner Raetiens*, p. 109.

ils n'entraînent pas cependant de toute nécessité l'attribution de *Camulus* à la langue étrusque, puisque la langue celtique renfermait aussi un bon nombre de noms commençant par la même syllabe[1].

Pour que le Camulus gaulois pût, avec quelque vraisemblance, être assimilé au Camulus étrusque, et, par suite, au Cadmillos ou Casmillos cabirique, il faudrait qu'il existât entre eux une certaine analogie d'attributs. Et c'est ce qui n'a pas lieu ; car Camulus n'a ni le caractère d'une divinité de la fécondité, de la production, qui appartenait aux Cabires, ni celui d'une divinité messagère, ministre des autres divinités. Si cette analogie eût existé, Camulus, au lieu d'être assimilé à Mars, l'eût été à Hermès ou à Priape. Est-il même bien sûr que le Mercure, l'Hermès étrusque ait été désigné sous le nom de Casmillus, de Camillus? Statius Tullianus, dans son traité *De Vocabulis rerum,* cité par Macrobe[2], le disait, sur la foi de Callimaque, et cependant les vases étrusques nous présentent le nom de *Turms* pour celui d'Hermès, nom dont il paraît être formé par l'addition de l'article τὸ (τὸ Ἑρμῆς, et en supprimant les voyelles d'après l'usage étrusque, Turms)[3].

(1) Cf. Diefenbach, *Celtica*, I, p. 10.

(4) Macrob. *Saturn.*, III, 8.

(3) Tel n'est pourtant pas l'avis du P. Secchi, qui rapproche ce nom de celui de *Tursaniri*, *Turrhani*, Tyrrhènes, et qui les tire l'un de l'autre, en se fondant sur le passage d'Hérodote (lib. II, ch. 51) où Hermès est représenté comme le con-

Denis d'Halicarnasse reconnaît bien que le nom de Κάμιλλοι, *Camilli*, était tiré de celui de Κάδουλοι, Κάδωλοι, donné par les Curètes et les Etrusques aux ministres, aux prêtres servants dans les fêtes des grands dieux ou Cabires[1], mais il ne dit rien de Mercure. Varron parle dans le même sens[2], et ce que dit un lexicographe fort moderne de l'identité de l'Hermès étrusque et de Cadmus paraît n'être que la répétition de ce qu'il avait lu dans Callimaque[3].

Mais admettons, si l'on veut, que Turms ait reçu le surnom de Casmilus, de Camillus, d'où les Romains auraient tiré le nom qu'ils donnaient aux jeunes assistants dans les sacrifices, la question qui touche à Camulus n'en demeurerait pas moins intacte.

Puisque nous n'avons pu rattacher d'une manière positive Camulus au Camillus-Hermès des Etrusques, nous chercherons encore moins à le rattacher à d'autres divinités d'origine orientale dont il ne rappelle les noms que d'une manière plus éloignée. Ainsi, nous n'établirons aucune assimilation entre *Camises*, *Cameses* ou *Camesenuus*, le frère de Janus, qui, dit-on, avait donné

ducteur de la colonie des Tyrrhènes. Cf. *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, t. VIII, p. 172.

(1) Dionys. Halic. *Antiq. roman.*, lib. II, ch. 22, p. 280, ed. Reisk.

(2) Varron. *De ling. lat.*, VII, 3, p. 88.

(3) *Étymol. Gudian.*, p. 290.

son nom à un canton de l'Italie, et encore moins entre notre divinité et Brahma, qui recevait le surnom de *Camalasana* lorsqu'il était représenté sur un lotus sortant des eaux primitives[1].

Rien n'établit donc à nos yeux l'origine étrusco-phénicienne du Camulus gaulois, et il nous semble infiniment plus naturel d'aller chercher dans la langue celtique l'étymologie, l'origine de ce nom. Faisons remarquer d'abord que la terminaison *ul*, *il* ou *al*, dont les Latins faisaient *ulus*, *ilus*, *alus*, n'est point étrangère à cette langue. Un des chefs des Kantii de la Grande-Bretagne, au temps de César[2], s'appelait *Taximagulus*. Un grand nombre de chefs gaulois portent des noms terminés en *ilus*, tels sont *Atepilus*, *Giamilus*, *Pixtilus*, ou en *alus*, tels que *Viigotalus*, *Argiotalus*, etc.[3]

Ainsi, dans le nom de *Camulus* ou *Camul*, *ul* est une terminaison celtique qu'il faut enlever pour séparer le radical : il reste alors la syllabe *Cam*. Or *camh* signifiait, en ancien gaelic, *pouvoir*, *puissance*; de là était dérivé l'adjectif *cama* (brave)[4]. *Cam* signifiait aussi un combat, une querelle, un duel. Le nom de *Camlan*, qui a été donné

(1) Creuzer, o. c., t. II, p. 440; Ott. Müller, *Die Etrusker*, t. II, p. 70.

(2) Cæsar. *De bell. gall.*, V, 22.

(3) *Voyez* Duchalais, *Description des médailles gauloises de la Bibl. roy.*, p. 467. Steiner, o. c., n° 290.

(4) Shaw, *Gaelic Dictionary*, v° *Cama*. M. A. Leprévost avait, avant nous, cherché l'explication du mot *Camulus* dans le celte *Camhal*, *Comhal*, *vaillant*.

dans les traditions galloises à la bataille dans laquelle périt Arthur, et qu'on a traduit par *Bellum Alaunicum*, montre que le mot *cam* répondait au sens de combat[1]. *Camhul*, *Caimhul* nous paraît donc avoir été la véritable forme celtique du nom de Camulus. Le nom de *Camleius*, que nous avons rencontré dans une des inscriptions citées plus haut, et celui de *Camulacus*, *Caimlacus* porté par un des disciples de saint Patrice, apôtre d'un pays celtique[2], nous rappellent précisément cette forme, dans laquelle l'*u* devait être bref. Nous croyons reconnaître le même radical *camh*, prononcez *cham*, avec l'aspiration du *c* celtique, dans l'expression de *chamailler*[3] dont les anciens lexicographes français ont proposé une étymologie inadmissible[4]. Sans doute que ce radical, *Cam*,

(1) Cf. *Britannia after the Romans*, t. I, p. 139 (London, 1836, in-4°).

(2) Voyez *Appendix ad Acta S. Patricii*, p. 268, ap. Colgan. Triad. thaumat.

(3) On nomme encore *Chamaillade*, dans le bas Berry et sur les frontières de la Marche, une danse dans laquelle on imite un combat.

(4) Nicot, dans son *Thrésor de la langue françoise*, dit que chamailler, c'est frapper à coups d'épée, de hache ou autre chose de fer sur un harnais de fer ou sur un fer rude. «Il semble, ajoute-t-il, que le mot soit ainsi dit parce que anciennement les hommes d'armes étoient armés de hauberts qui étoient faits de mailles de fer, sur lesquels étoient ruez et donnez les coups en eux combattant, taschant à desmailler et ouvrir. Aucuns dient que ce mot vient de *malleus* et *malleare*, latin, ce qui n'est pas du tout hors de propos.»—Cette étymologie n'explique pas la présence de la syllabe initiale *cha*.

se confond avec celui du mot *kampf*, qui signifie *combat*, et qui est dérivé lui-même du gothique et se trouve dans toutes les langues germaniques [1]; peut-être appartient-il à la même famille que le mot *Cimbr*, *Cimr*, qui servait à désigner toute une race celtique, mot qui paraît, d'après la remarque de Fréret, avoir eu le sens d'*hommes forts et guerriers* [2].

(1) Le nom de kampf est *kamp*, en suédois, *comp*, *camp*, en anglo-saxon; *camdon* signifie, dans cette dernière langue, envie de combattre. Certains philologues le font dériver comme l'italien *campione*, le français *champion*, l'espagnol *campeador*, du latin *campus*, champ de bataille, plaine. Nous avouons que toute vraisemblable que soit cette étymologie, elle est loin de nous paraître positive. Il nous semble impossible que les peuples celtes et germaniques n'aient point eu, avant de connaître les Romains, un mot pour exprimer l'idée de combat. Les Francs ont conservé le mot *guerre*, sans emprunter le *bellum* romain ; il est vraisemblable que les Allemands, qui ont moins subi que les Celtes l'influence latine, ont dû conserver le mot qui exprimait chez eux l'idée de combattre. *Voyez* au reste à cet égard, Diefenbach, *Celtica*, I, p. 111.

(2) Voyez *Mém. de l'anc. Acad. des insc. et bel.-lettres*, t. XIX, p. 591. J'ai cherché vainement le radical *camh*, *camul*, en sanscrit, la langue mère du celte et du teuton; à moins que ce mot ne soit dérivé du sanscrit *carma*, action, dont l'*r* serait tombé, je ne vois aucune étymologie satisfaisante. Cette perte de l'*r* a pu, au reste, fort bien s'opérer, comme cela est arrivé dans le latin *casmena*, *camœna* dérivé de *carmena*. On trouve, il est vrai, en sanscrit le radical *cam*, mais il exprime, comme dans le nom du dieu de l'amour, *Kama*, l'idée de désir, et dès lors il ne peut être considéré comme ayant donné naissance à notre nom celte. Dans l'Amara-kocha on trouve, parmi les noms du dieu hindou de la guerre, Kartikeya, celui de Koumâra, c'est-à-dire *le jeune homme* (Ed. Loi-

Ainsi l'étymologie que nous croyons pouvoir assigner au nom de Camulus nous ramène précisément au caractère sous lequel il s'offre à nous sur les monuments. Camulus était chez les Celtes l'analogue du dieu Tyr chez les Germains. Il nous semble, au reste, très naturel de chercher dans la mythologie nationale, et en quelque sorte indigène d'un peuple guerrier, l'origine de la divinité qu'il révère comme l'arbitre des combats. C'est en effet l'un des premiers dieux qu'il a dû invoquer, l'un de ceux dont il a dû le moins emprunter à des peuples étrangers et ennemis. La plupart des populations barbares connues des anciens, les Sabins[1], les Scythes, les Sarmates[2], avaient un dieu de la guerre. Le culte grossier qu'elles lui rendaient, les simulacres grossiers qu'elles s'en faisaient, en plantant en terre une lance ou une épée, indiquent combien l'existence d'une semblable divinité remontait chez elles à une époque ancienne. Ces nouvelles considérations infirment

seleur Deslongchamps, p. 8, lib. I, ch. 1, sect. 1). Ce nom a bien pu devenir, par la substitution si fréquente de l'*r* à *l*, coumala, d'où camul, *camhul*. Il est à remarquer que ce surnom de la divinité guerrière des hindous est l'un des plus anciens qui lui soit donné, et comme il est emprunté au nom d'un astérisme, il appartient vraisemblablement à l'âge védique. On comprendrait, dans cette hypothèse, comment il aurait pu passer des Aryas aux races qui sont sorties de leur sein et sont venues peupler l'Europe occidentale.

(1) M. Ter. Varron, *Fragm.*, p. 375, ed. Bip. Clem. Alex. *Protreptic.*, p. 375.

(2) Herodot., lib. IV, cap. 62.

encore à nos yeux l'origine phénicienne assignée au dieu Camulus.

Les images que les Gaulois se faisaient de Camulus avant la conquête romaine devaient être du genre de celles qu'avaient les barbares que nous venons de citer. Ce n'est qu'à l'époque impériale que les arts plastiques, qu'ils commençaient à cultiver, leur permirent de s'en faire des représentations moins grossières. Mais alors le caractère national de ce dieu s'effaça pour faire place à celui du Mars romain [1]. Sans doute que les temples consacrés à ce dieu, et qui s'élevaient, si l'on en croit la tradition, dans la cité des Petrocorii, au lieu où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Saint-Front [2], dans l'emplacement de Mamers [3], jadis appelé *Fanum Mamertis*, et qui fut détruit au VIIe siècle par Lonégisile, sans doute, disons-nous, que ces temples avaient remplacé les sanctuaires, les autels informes dédiés à Camulus [4].

Le nom de Camulus n'a laissé aucune trace dans le dialecte armoricain. Peut-être les noms de *Camlez, Camoil*, villages des Côtes-du-Nord

(1) Nous citerons notamment la figurine du Mars gaulois, trouvée dans l'enclos de Graveen-Castel, près de Gand. Cf. J. de Bast, *Antiq. romaines et gauloises*, 2e suppl., p. 198, pl. 3, fig. XI (Gand, 1818, in-4°).

(2) Clém. Alex. *Protrept.*, part. XIX, p. 16.

(3) Bolland. *Act.*, t. I, p. 7, 8. W. de Taillefer, *Antiquités de Vesone*, 2e édit., t. I, p. 324-327.

(4) J.-B. Pesche, *Dictionnaire topogr., historiq. et statist. de la Sarthe*, t. III, p. 173.

et du Morbihan, tirent-ils leur origine du nom de ce dieu ou de quelques combats (*camh*) livrés sur leur territoire.

Les témoignages nous manquent pour poursuivre davantage ces recherches. Tout incomplètes que soient celles que nous venons d'entreprendre, elles nous paraissent suffire cependant pour établir que *Camulus* était un des grands dieux de la Gaule, et que son culte essentiellement national a été répandu dans toute la contrée occupée par les Celtes.

NOTICE

SUR PLUSIEURS REGISTRES DE L'ŒUVRE

DE LA

CATHÉDRALE DE TROYES

Par M. Jules QUICHERAT, membre résidant.

La cathédrale de Troyes passe avec raison pour l'un des plus beaux produits de notre architecture gothique. Si elle manque d'unité dans ses détails, si elle n'a pas ce caractère de force et de grandeur qui appartient aux monuments d'une époque plus ancienne, elle se rachète dans son ensemble par la hardiesse du jet et par l'habileté des raccords. Son histoire est celle de presque toutes nos grandes basiliques. Commencée dans les premières années du XIIIe siècle, elle attend encore la main qui la conduira à son entier achèvement, car il manque une tour à son grand portail, dont la première pierre fut posée seulement sous le règne de

Louis XII. Les dates connues sur lesquelles s'échelonne sa construction sont les suivantes :

1208. Achat de l'emplacement sur lequel Hervée, soixante-troisième évêque de Troyes, fit bâtir les chapelles de l'abside et le sanctuaire.

1304. Achèvement du chœur sous l'épiscopat de Jean d'Auxois.

1316. Construction des transsepts et du portail latéral nord.

1429. Dédicace de l'église, qui fait supposer l'achèvement d'une certaine portion de la nef.

1492. Achèvement d'une nouvelle partie de nef.

1506. Commencement de la construction du grand portail sur les dessins de Martin Cambiche, maître cambresien, le même qui en 1511 bâtit le portail méridional de Saint-Pierre, à Beauvais.

Les annalistes de Troyes ont en outre conservé la mémoire de divers désastres qui survinrent dans l'intervalle de ces reprises, et qui sans doute nuisirent à l'achèvement de l'œuvre par les dépenses imprévues qu'ils occasionnèrent.

Ainsi, en 1227, quatre ans après la mort d'Hervée, un ouragan exerça ses ravages sur le nouveau sanctuaire. Il fallut les exhortations du pape Grégoire IX, les bienfaits d'Urbain IV et près de quarante ans d'attente, avant que les choses fussent remises en état.

En 1365, une autre tempête fit tomber, non sans un grand dommage de la toiture et des

voûtes, un clocher qui s'élevait sur le milieu de la croisée.

Sous le règne de Louis XI, un affaissement sensible du portail septentrional força de construire en avant deux énormes contreforts reliés par un arc finissant en aiguille, lesquels servent encore aujourd'hui à ancrer cette partie de l'édifice. La poussée au vide avait eu pour cause le délitement des quartiers de craie employés dans les fondations. Pareil accident eut lieu au portail méridional en 1537; mais cette fois le mouvement, beaucoup plus brusque, détermina la chute de la grande rose. On crut en être quitte pour reconstruire cette rose; mais à peine l'eut-on refaite, qu'elle fut en péril de tomber de nouveau et qu'il fallut la retenir en l'agrafant par des barres de fer après les gros piliers du transsept. Finalement, on a démoli il y a quelques années et la rose et le portail pour les reconstruire à frais nouveaux.

Les faits que je viens de résumer m'ont été fournis par les Éphémérides troyennes de Grosley et par le Voyage archéologique dans le département de l'Aube de M. Arnaud. Ils proviennent en grande partie des registres de l'œuvre, conservés autrefois à la cathédrale et transportés depuis aux archives du département, où ils furent volés en 1825. Grosley les avait eus tous à sa disposition et s'en était mal servi. M. Arnaud ne les connut que par des notes qui lui furent

communiquées. Il reproduisit ces notes en déplorant la perte des originaux, qu'il crut irréparable, parce qu'on lui affirma que ces précieux documents avaient passé en Angleterre.

Quoiqu'il ne soit malheureusement que trop vrai que l'Angleterre s'enrichit journellement de la dépouille de nos dépôts publics, les regrets de M. Arnaud n'étaient pas fondés de point en point : plusieurs des registres dérobés aux archives de l'Aube n'ont pas quitté la France; ils sont à la Bibliothèque royale, formant, avec quelques autres documents financiers de l'église de Troyes, le manuscrit 2560 du Supplément français. C'est à les faire connaître qu'est destinée la présente notice. Je les examinerai d'abord dans leur ensemble pour donner une idée des ressources avec lesquelles les églises parvenaient autrefois à solder tant de travaux dont l'estimation nous effraie aujourd'hui. J'extrairai ensuite du détail tout ce qui me semblera pouvoir servir à l'histoire du monument, ainsi qu'à celle de l'ancienne industrie.

Les comptes de la fabrique de Troyes acquis par la Bibliothèque royale consistent en sept grands cahiers de parchemin, se rapportant aux années 1372, 1373, 1380, 1381, 1382, 1383 et 1385. Les deux plus anciens sont rédigés en latin et rendus par deux proviseurs ou administrateurs de l'œuvre, tous deux membres du cha-

pitre, savoir, Gui de Verdun, archidiacre d'Arcis, et Pierre d'Arbois, simple chanoine. Ils embrassent l'année écoulée du 12 avril 1372 au 12 avril 1373, plus trois mois et demi comptés de ce dernier terme au 22 juillet suivant. L'explication d'un si court exercice est donnée par les documents postérieurs, lesquels courent non plus d'avril en avril, mais d'une Sainte-Madeleine à l'autre. Cette seconde série de comptes est rendue par deux autres proviseurs de l'œuvre, qui sont Jacques Cousin, chanoine, et Thomas Bellé, marguillier prêtre. Elle est rédigée en français.

Ainsi de 1373 à 1380 deux changements notables s'opérèrent dans la comptabilité de l'église de Troyes. Les livres, au lieu d'être tenus en latin, commencèrent à l'être en français; et le cours de l'année financière fut établi de juillet en juillet. Ces deux innovations s'expliquent parfaitement à la date où nos documents constatent qu'elles eurent lieu. C'est sous le règne de Charles V que le latin cessa généralement d'être employé en matière de finances; et quant à faire courir les comptes du 12 avril au 12 avril suivant, on dut y renoncer, parce qu'avec l'usage où l'on était alors de commencer l'année à Pâques, tel exercice eût pu se trouver réparti sur trois années civiles. Cela aurait eu lieu précisément de 1373 à 1374, parce que le 12 avril 1373, antérieur à Pâques, appartint à l'année 1372, suivant l'ancien style, et que le 12 avril suivant, postérieur à Pâques, fut

au contraire de l'année 1374. La réforme vint donc à point pour éviter l'inconvénient signalé tout à l'heure, et le court exercice d'avril-juillet 1373 servit de transition entre l'ancien mode et le nouveau.

Les comptes de chaque année sont divisés en recettes et dépenses.

Les recettes sont distribuées, d'après leur nature, en seize chapitres, dont voici les titres divers :

1° Argent des chapes des chanoines nouvellement reçus. C'était un droit d'entrée que payait chaque nouveau membre du chapitre. Dans l'origine il s'était acquitté par l'oblation d'une chape, mais au XIV° siècle on l'avait converti en une somme de 13 livres 6 s. 8 d. une fois payée. En 1371 le vestiaire de la cathédrale se trouvant en mauvais état, le chapitre décida qu'il serait remonté avec l'argent des chapes, détourné temporairement de la caisse de l'œuvre.

2° Argent des cens et revenus concédés à l'église pour le fait de l'œuvre.

3° Recette de l'apport des reliques pour les douze mois de l'année. *Apport* avait le sens d'offrande obligée. Ce chapitre embrassait donc toutes les sommes déposées entre les mains des custodes par les fidèles qui voulaient voir les reliques ou obtenir d'y faire toucher du linge.

4° Recette de l'escrin des dites reliques. C'étaient les offrandes désintéressées qu'on déposait

dans un tronc appliqué sur l'armoire aux reliques. Ce tronc n'était ouvert qu'une fois par an, le 24 mai.

5° Recette des boîtes qui étaient placées dans toutes les paroisses de l'évêché de Troyes, pour mettre le produit des quêtes faites au profit de l'œuvre de la cathédrale. La rubrique ajoute : « et « sont ouvertes les dictes boictes le jour du senne « et en la sepmaine par lesdiz proviseurs. » Le senne, *synodus*, était l'assemblée annuelle des curés qui se tenait au chef-lieu du diocèse sous la présidence de l'évêque. Il faut entendre que chacun d'eux apportait avec lui le tronc des offrandes destinées à l'œuvre de la cathédrale, tronc dont les proviseurs avaient seuls la clef. Ce versement se faisait pendant toute la semaine du synode.

6° Recette des boîtes des paroisses de la ville, savoir Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Denis, Saint-Pantaléon, Saint-Gilles, Saint-Aventin, La Madeleine, Saint-Remi et Notre-Dame. Cet article prouve qu'il n'est question dans le précédent que des paroisses situées hors de Troyes.

7° Recette des *questains* ou quêteurs. La rubrique de ce chapitre n'est pas la même sur tous les comptes; elle représente les quêteurs tantôt comme faisant simplement la collecte par le diocèse, tantôt comme portant des reliques avec eux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette recette était affermée à un laïque, à charge par celui-ci de

payer 20 livres par an à la fabrique [1]. Le bail était de trois ans. Un habitant de Plancy, concessionnaire de la ferme en 1380, obtint remise de la moitié de sa redevance « pour les guerres des « Anglois qui furent et ardirent plusieurs villes « au mois d'aoust darrain passé. »

Dans le même chapitre sont comprises les sommes envoyées par d'autres quêteurs ayant leur résidence la plupart à l'étranger, dans les églises ou dans les hospices que fréquentaient le plus les pèlerins. Les lieux désignés sont les suivants : Saint-Antoine de Viennois, Saint-Esprit de Rome, Saint-Bernard-des-Monts de Montjeu [2], Saint-Loup-de-Naud [3], La Maison-Dieu, Saint-Nicolas, Notre-Dame de Chartres, Saint-Jean de

(1) Sans doute c'est cet usage d'affermer le transport des reliques à des séculiers qui fut cause des singuliers expédients imaginés dans les temps qui précédèrent la Réforme pour déterminer la charité des fidèles. Voici ce qu'on lit dans la *Chronique de Paris* sous Charles VII, à l'an 1445 : « En la « semaine de l'Ascension fut apportée à Paris la châsse de « saint Quentin et fut portée par les églises de Paris ; et ceux « qui la conduisoient, faisoient pendre un grand fléau, comme « il est au poids du roy, et là faisoient peser hommes et fem- « mes ; et eulx estans en la balance, on les tiroit tant qu'ils « perdoient terre ; et en ce faisant, on nommoit sur eulx plu- « sieurs saincts ou sainctes ; et après ils se rachetoient de bled « ou d'argent ou de ce qu'ilz vouloient ; et moult firent grant « cueillette d'argent à Paris iceulz questeurs de pardons. »

(2) L'hospice du grand Saint-Bernard.

(3) Prieuré de bénédictins du diocèse de Troyes.

Jérusalem, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, les Aveugles de Paris[1], Notre-Dame-en-l'Ile à Troyes, Notre-Dame des Jardins, et Notre-Dame-de-Pitié-lès-Rameru[2].

8° Recette des anniversaires en argent.

9° Recette des anniversaires en blé.

10° Recette des chapitres généraux. Sans doute c'étaient des quêtes qui se faisaient pour l'œuvre de la cathédrale à la suite des assemblées générales ou chapitres des congrégations du diocèse.

11° Recette des poêles des morts, autrement dit argent des taxes perçues pour les pompes funèbres.

12° Recette des legs faits en argent ou en robes, legs spéciaux pour les besoins de l'œuvre. Tel donnait des écus, tel son chapeau, son manteau, sa cotte hardie; et la fabrique vendait ces objets pour en verser le produit dans sa caisse.

13° Recette des offrandes des messes du Saint-Esprit, tous les lundis.

14° Recette des confréries. Trois confréries de bourgeois, celle de Saint-Savinien, celle de Saint-Pierre et Saint-Paul, celle de Sainte-Marguerite, se réunissaient au XIVe siècle dans la cathédrale de Troyes. Leurs offrandes ainsi que le prix de leurs offices et celui des obsèques de leurs membres revenaient à l'œuvre.

(1) Les Quinze-Vingts.

(2) Ces dernières localités sont du diocèse de Troyes.

15° Recette extravagante ou extraordinaire. Dans ce chapitre étaient compris ensemble le casuel des messes de bout de l'an, le fruit de certaines amendes pour contraventions sur le territoire de l'église, et enfin l'argent de la vente des vieux matériaux ou bien des provisions emmagasinées pour l'œuvre, mais devenues inutiles.

Le budget produit par ces quinze branches de revenu était divisé en dix portions inégales et variables selon les besoins de l'année, lesquelles s'appliquaient à dix chapitres de dépenses, spécifiés par les titres suivants ;

1° *Garnisons*, ou objets de provision pour l'entretien journalier du monument, tels que bardeau, chanlattes, tuiles, plomb, cloux, etc., etc. Cela formait un matériel considérable, car on voit par un acte inséré dans le compte de 1372-1373, que cette année-là, l'église de Troyes put prêter 2500 livres de plomb en masse à la collégiale de Saint-Étienne [1].

(1) Voici le texte de cet acte, qui est la reconnaissance du doyen et du chapitre de Saint-Étienne :

« Noverint universi nos, Decanum et Capitulum Ecclesie « Sancti Stephani Trecensis, teneri et obligari venerabilibus « et discretis viris, Decano et Capitulo Ecclesie Trecensis, in « duobus mille cum quingentis libris plumbi in massa, nobis « ab eisdem venerabilibus pro commodo et utilitate dicte ec- « clesie nostre accommodatis; et quam plumbi quantitatem « eisdem venerabilibus reddere promittimus quocienscumque « ab eisdem fuerimus requisiti et eorum placuerit voluntati. « In cujus rei testimonium, sigillum dicte nostre ecclesie pre-

2° *Maçonnerie,* ensemble des dépenses occasionnées par la construction, depuis l'achat des matériaux et leur transport de la carrière à l'église, jusqu'au salaire des sculpteurs ornemanistes et statuaires.

3° *Charpenterie,* comprenant la charpente proprement dite et la menuiserie, même celle des stalles du chœur.

4° *Couverture,* salaire des couvreurs en tuile et en ardoise.

5° *Forge,* serrurerie et taillanderie.

6° *Vêtements et ornements.* Ce chapitre concernait l'entretien des habits de chœur, celui des poêles des morts et de la tapisserie, l'écriture, l'enluminure et la reliure des livres du lutrin et de l'autel.

7° *Verrerie,* entretien des vitraux blancs ou de couleur.

8° *Dépense commune,* affectée aux nettoyages généraux ou partiels de l'église, qui s'effectuaient pour les diverses fêtes de l'année; au balayage de la neige qui séjournait sur les galeries extérieures pendant l'hiver; aux visites et expertises faites pour constater l'état du monument; à l'achat des outils et accessoires de construction.

9° *Salaires et pensions,* tant des proviseurs de l'œuvre que des clercs qu'ils employaient pour tenir leurs écritures. Sur ces fonds était encore

« sentibus duximus apponendum. Datum die xxa mensis sep-
« tembris, anno Domini millesimo ccc septuagesimo secundo. »

pris l'argent dont on payait les messes anniversaires des proviseurs défunts.

10° *Dépense extravagante* ou extraordinaire, telle que celle affectée à la réparation des orgues, lorsqu'il y avait lieu, ou bien à l'entretien des maisons, moulins ou établissements quelconques concédés à l'église pour le profit de l'œuvre.

Tel était le budget des dépenses. En temps ordinaire, c'est-à-dire dans les années où il ne s'agissait que d'entretenir, son chiffre n'atteignait pas, à beaucoup près, celui des recettes; mais, au contraire, il devenait d'une insuffisance manifeste dès qu'on se mettait en devoir d'avancer tant soit peu l'ouvrage de l'évêque Hervée. Les grands travaux, plus dispendieux alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, avaient en peu de temps absorbé et les ressources de l'année courante, et les économies faites sur les précédents exercices. Aussi, après deux ou trois ans d'activité, on s'arrêtait pour attendre que des réserves ultérieures rendissent possible une nouvelle campagne. Cet inconvénient, du reste, n'est pas particulier à la cathédrale de Troyes; il a existé pour tous les grands édifices religieux qui ne furent pas achevés d'un seul coup dans la ferveur du XIIe et du XIIIe siècle.

Je passé au récit des travaux exécutés pendant la tenue des écritures dont se compose notre manuscrit. Celles de 1372 nous montrent cette année employée à une grande construction. On fait des

achats considérables en pierre de Tonnerre, moellon, plâtre et bois de charpente[1].

D'autre part, le chapitre conclut marché pour la main-d'œuvre avec trois maîtres maçons qui s'engagent à travailler au prix de 3 sous tournois par jour pendant l'été, et 2 sous et demi en hiver. Les noms de ces trois maîtres sont Michelin de Joncheri, Jean Thierry et Michelin Hardiot[2].

(1) Pro lapidibus a parrecia de Tornodoro emptis per Dominos meos a Colineto Torquini, lathomo, dicto Colineto Torquini, cui mercatum fuit per dictos Dominos meos de Capitulo, de reddendo propriis sumptibus suis ante ecclesiam Trecensem cc. lapides a parrecia de dicto Tornodoro, scilicet dimid. cent. lapidum quelibet de tribus pedibus, cum dimidio dimid. cent. de tribus pedibus; dimid. centum de duobus pedibus, cum dimidio dimid. centum de duobus pedibus in longitudine, in alto de uno pede, et in largo de uno pede, pro summa et pretio centum librarum turonensium; de quibus dictus Colinetus non reddidit ante dictam ecclesiam nisi ccc et xxviii pedes cum dimidio, qui appreciati fuerunt per lathomos ecclesie, de consensu ipsius Colineti, secundum valorem supradictam, ad lix lib. xv s. ii d.

Pro circiter xiii^c plastri emptis a quodam homine de Vaudis, die festi beati Anthonii, iv libras.

Dicto *Le Crullon* de Sancta-Siria, pro forestagio centum quatuor vecturarum, gallice *de maillon*, ad tres equos, de perreria de Foussiaco, captarum; pro qualibet vii den. valentes lxix sol. iv den.

(2) Sciendum est quod lathomi, scilicet Michelinus de Joncheri, Johannes Thierrici et Michelinus Hardioti, se affirmaverunt et locaverunt dictis Dominis meis de Capitulo, modo et forma qui sequitur; videlicet quod quislibet dictorum lathomorum qualibet die lucrabit, a prima die marcii usque ad primam diem novembris, tres solidos; et prima die

Enfin, le dimanche 20 août, le lecteur des Cordeliers de Troyes vient prêcher dans la cathédrale pour réchauffer le zèle des bons chrétiens à l'endroit de l'œuvre [1].

L'objet qu'il s'agissait de construire était un nouveau pilier. Cela ressort de plusieurs articles de la dépense commune, où il est question de pilots et de madriers employés, *in fundamento novi pillerii* [2]. Il y a aussi au même chapitre une *courtoisie* ou gratification aux maçons et autres ouvriers qui, dans la nuit du samedi après l'Assomption, retinrent la fosse du nouveau pilier [3], ce qui signifie, je crois, qu'il y eut menace d'éboulement, dont on n'eut raison qu'en mettant tout le monde à la besogne. Rien de plus naturel, après cela, que le fait du bois de charpente mis dans la fondation.

novembris usque ad dictam primam diem marcii, duo solidos sex denarios.

(1) Pro pane et vino presentatis lectori Fratrum Minorum, qui predicavit pro fabrica die Dominico ante festum beati Saviniani, VI sol. X den.

(2) Pro duobus vecturis percharum emptis ultima die julii, pro faciendo *les estos* de novo pillerio, XXIII s. VI d. — Pro XLI peciis et IV vecturis grossi marreni VIII libras. — Maulino Carpentario, pro agusando *les estos* positos in fundamento novi pillerii, per sex dietas, dieta III s. VI d., valentes XII s. Et sciendum quod predictum marrenum totum est positum in fundamento novi pillerii exceptis peciis que sunt in ecclesia.

(3) Pro curialitate facta lathomis ecclesie et aliis operariis qui de nocte in sabbato post festum Assumptionis Beate Marie Virginis retinuerunt fossam novi pillerii, V sol.

Le compte ne dit nulle part à quel moment eut lieu la pose de la première pierre; mais il constate la distribution de 5 sous faite entre les ouvriers, à l'occasion de cette cérémonie.

L'ouvrage, poursuivi avec activité pendant tout l'hiver, ne se ralentit pas en 1373. On peut juger, d'après la nature des matériaux achetés cette année-là, que le pilier s'élevait rapidement et fut construit peut-être jusqu'à la voûte. Une carrière nouvelle, ouverte à Tonnerre, fournit à Jean Thierry, qui s'y rendit lui-même pour faire son choix, douze fûts de colonnes et cent soixante-huit pierres de taille de si grande dimension, que deux faisaient la charge d'une voiture quand une seule ne suffisait pas. Pendant sept semaines, de douze à vingt fardiers à trois chevaux furent occupés à voiturer de Tonnerre à Troyes ces énormes matériaux. Cela s'accomplit en carême. Un achat de bois eut lieu ensuite pour faire les échafauds des maçons. Enfin, au mois de juin, il y eut encore une prédication pour le fait de l'œuvre. L'orateur fut cette fois un dominicain[1].

Si maintenant on demande auquel des piliers de l'église ces détails sont applicables, j'avouerai

(1) Je dois renoncer à justifier chacune de mes assertions par le texte sur lequel elle s'appuie. Cela m'entraînerait trop loin, surtout pour les dépenses de transport où le compte de chaque voiturier fait un article à part. Je me bornerai à rapporter les endroits où le texte me paraîtra d'une importance majeure.

mon embarras. Pas un mot ne le peut faire deviner dans les deux comptes de 1372 et 1373; et en 1380, lorsque la série recommence, il n'est plus question du pilier neuf ni de rien qui ait trait à de la grosse construction. A la vérité, l'inspection du monument fait reconnaître, dès la sortie du chœur, des parties qui portent l'empreinte du règne de Charles V. Ainsi, le centre de la croisée présente une voûte disposée en étoile, avec liernes et tiercerons; ainsi les deux dernières travées des transsepts accotées aux gros piliers qui font retour sur la nef, ont des claires-voies décorées dans un goût qui annonce l'approche du genre prismatique. Est-ce quelque part par là qu'auraient eu lieu les travaux de 1372? Il est d'autant plus légitime de le supposer, que l'accident de 1365 occasionna forcément de grands travaux au centre de l'église.

Je sais bien une objection qui se présente ici. On dira que le sinistre de 1365 s'étant borné à un clocher renversé par le vent, en supposant la croisée aussi maltraitée que possible par cette chute, il est peu vraisemblable que la bâtisse ait été compromise jusque dans sa fondation et qu'il ait fallu la relever de fond en comble. Cette argumentation est on ne peut plus plausible si l'on part de l'assertion émise par Grosley, que le centre de la croisée fut construit en même temps que les bras, c'est-à-dire en 1316. Mais rien n'est moins prouvé. Grosley a induit cela sous l'empire

d'une idée préconçue et fausse, qui est que la cathédrale de Troyes se serait élevée sur le vide; qu'après avoir été détruite par un incendie, en 1188, elle ne fut remplacée par rien jusqu'au moment où Hervée commença l'édification du vaisseau actuel, et que les travaux subséquents eurent pour objet de lui donner les parties qu'elle n'avait pas encore. Il fallait ignorer tout à fait l'esprit du moyen âge pour supposer que l'église-mère d'une province avait pu se passer, vingt ans au moins, d'autel ainsi que d'office, et n'être pendant tout ce temps qu'un tas de cendre. Grosley n'aurait eu qu'à toucher avec plus de circonspection les textes dont il s'est servi, pour reconnaître que le désastre de 1188 avait été réparé longtemps avant qu'Hervée devînt évêque. Il est positif, en effet, que les travaux mis en train par ce prélat tendirent uniquement à rallonger un édifice qu'il trouvait trop court, *pro ecclesia beati Petri trecensis dilatanda*, dit la charte par laquelle fut livré l'emplacement choisi pour un nouveau sanctuaire. Ces expressions suffisent pour qu'on se figure une cathédrale romane sur laquelle eut lieu une opération que le clergé du XIIIe siècle fit subir à des milliers d'églises du même style, parce qu'elles présentaient toutes l'incommodité d'un chœur trop exigu. Mais restât-il à cet égard des doutes dans l'esprit du lecteur, ils seront levés tout à l'heure par la preuve directe que j'alléguerai, en continuant mon analyse, de l'existence d'un édifice roman qui fut

remplacé pièce à pièce par les constructions qu'on voit aujourd'hui. Lors donc que Grosley a induit de la construction des transsepts, en 1316, celle du centre de la croisée, il a été téméraire; car on avait très bien pu faire des bras à la croix et en conserver le milieu, ne fût-ce que pour le clocher qui s'élevait dessus. Celui-ci tombant, on n'eut plus de raison pour laisser debout une partie surannée qui, sans doute, se raccordait imparfaitement avec le plan du nouveau chœur, et on acheva l'ouvrage de l'ouragan en démolissant tout à fait ce qu'il avait endommagé. Voilà comment s'explique le style des travées médianes de la croisée plus moderne que celui des travées qui joignent les portails latéraux; comment aussi je suis amené à placer tout près du chœur les travaux de 1372 et 1373.

Je m'arrête là; ce serait s'aventurer que de vouloir préciser davantage. Comme on ignore l'ouvrage qui a pu être fait entre 1365 et 1372, le pilier neuf fondé par Jean Thierry peut être, aussi bien que l'un des gros piliers communs à la croisée et à la nef, l'un des plus prochains qui s'alignent sur ceux-là dans la direction de l'occident.

Avant de laisser là les comptes de 1372 et 1373, j'extrairai encore de quelques articles des détails de main-d'œuvre ou des termes techniques bons à recueillir.

Le 27 mai 1373, on achète à Thibaud Bouy du Menil-Saint-Pierre dix chevrons pour faire les

allours aux maçons; le mot est ainsi rapporté en français. Ce sont les échafaudages. Carpentier n'a pas connu cette forme du mot *alloir;* mais il cite un exemple d'*alons* pris dans le même sens. (*Voir* Du Cange, au mot *allorium.*) La forme *allour* est employée par l'auteur de Garin le Loherain pour signifier les chemins couverts qui règnent derrière les murs de villes. Une autre acception remarquable du même mot se trouve encore dans le compte de la fabrique de Troyes pour 1381-1382. On achète huit traits à charrue, huit longes et quinze toises de menue corde pour les *allours aux couvreurs.*

Dans la dépense du mois de juin figurent vingt-cinq claies[1], achetées sans doute pour faire les planchers des échafauds. Telle est encore la pratique usitée dans plusieurs provinces. Il paraît qu'à Troyes cependant on se servait aussi de planches pour le même usage. Je trouve inscrit au compte de 1372 un demi-cent de *trappens*[2] pour faire les allours du pilier neuf.

Le 20 avril 1373 d'autres trappens, achetés d'Humbert le scieur de long, servent à faire les panneaux et calibres des tailleurs de pierre[3].

Il est question ailleurs de deux claies à passer

(1) Pro xxv *cloies* emptis sabbato post festum beati Matthei apostoli, xi sol.

(2) Mot qui désigne toute sorte de bois de refend.

(3) Pro trappento ad faciendum quemdam *moole*, v den.

le repoux, *pro duobus cliviis ad clivendum le repoux et le sallum.* Les mots *clivius, clivia* et *clivere* manquent dans le glossaire de Du Cange. *Sallum*, forme adoucie de sablon. Quant au sens précis de *repoux*, il est fixé par le compte de 1381-1382 : c'était du mortier fait avec la poussière de la pierre de taille[1]. On appelle *repous* aujourd'hui le mortier où il entre de la brique pilée.

Il y avait un *engin*, probablement une chèvre, pour monter les pierres. Une dépense de vieux oing, pour le graisser, est portée en compte en 1373.

Enfin au commencement de la campagne, deux paires de gants furent livrées aux maîtres maçons. Des distributions analogues figurent d'ordinaire dans les anciens comptes de construction. Les tailleurs de pierre peints sur les vitraux de la cathédrale de Chartres sont distingués des manœuvres par des gants qu'ils ont aux mains. Cet usage était bien ancien, car on le trouve déjà consigné dans le roman de Philomène qui est du XIIe siècle. L'auteur, énumérant les fournitures faites par l'ordre de Charlemagne pour l'édification du couvent de La Grasse, a soin de mentionner 7,000 paires de gants. Cela témoignait sans doute de l'estime qu'on faisait des ouvriers constructeurs.

A l'ouverture du compte le plus rapproché de

(1) Pour cliver le grusi de la pierre dure dou pavement fait nuef à l'église, pour faire reppoux.

ceux qui viennent d'être examinés, c'est-à-dire au mois de juillet 1380, les grands travaux de construction étaient terminés. Jean Thierry, devenu maître de l'œuvre, n'était plus occupé qu'aux réparations accidentelles de l'édifice. Au mois d'août il travaillait aux voûtes de la chapelle de la Vierge [1]; au mois de novembre il posait des ventaux neufs à la grande porte. Il refit, l'année suivante, la piscine du chœur et entreprit à forfait le dallage de l'église en pierre du pays. Les économies faites dès lors sur la maçonnerie permirent aux proviseurs de l'œuvre d'ordonner d'autres embellissements. Comme le portail du nord était déjà tout noirci, quoiqu'il n'eût que soixante ans d'âge, ils en firent blanchir (sans doute à la chaux) plusieurs membres d'architecture, nommément la rose et le pignon [2]. On badigeonnait donc l'extérieur des églises au XIVe siècle. On badigeonnait aussi l'intérieur; car deux journées furent payées à Jean Thierry, en août 1382, pour avoir blanchi les voûtes de la chapelle de la Vierge,

(1) Un article qui concerne cette même réparation constate l'usage où l'on était de charger de terre les reins des voûtes : « Pour mener hors de l'église les nestoieures faites par un an et la viez terre des voltes de Nostre-Dame darrière, par Leroy, son cheval et son tumerel, pour deux jours. »

(2) Il est impossible d'entendre autre chose que l'application d'une couche de lait de chaux, précédée tout au plus d'un époussetage, car l'ouvrage donné en tâche ne fut payé que 31 sous 3 deniers. On va voir tout à l'heure que la grande porte fut blanchie la même année, par un peintre.

c'est-à-dire, de l'abside élevée par les soins d'Hervée. Il faut conclure de là que le badigeon appliqué aux églises n'est pas une invention des modernes, et que si on a le droit de s'élever contre une pareille coutume au nom du bon goût, il ne faut pas trop demander des arguments à l'antiquité pour la proscrire.

Je reviens à l'opération faite sur le portail septentrional. Il est surmonté aujourd'hui d'un pignon en charpente. On a cru qu'il n'avait jamais eu d'autre amortissement, et ainsi on l'a mis au nombre de tant d'autres ouvrages gothiques laissés inachevés. Nous avons maintenant la preuve que le pignon fut exécuté en pierre et subsista ainsi un certain laps de temps. Probablement on le déposa pour soulager la rose, lorsque celle-ci menaça ruine, à la fin du xv[e] siècle.

Un troisième article de badigeon va nous mettre en possession de l'un des plus curieux renseignements qu'on puisse avoir sur l'aspect d'une autre partie de la cathédrale, au xiv[e] siècle. Il est extrait du compte de 1381-1382, chapitre de la maçonnerie. Je cite textuellement :

« Pour nettoier et blanchir les ymaiges dou portau d'entrée, refaire le dyadime de l'imaige de Dieu, la main destre, la teste de l'aigle, une des elez et les deux piez, et croistre les elez dou buef, et mectre ledit portau eu premier estat qui fut, par marchié fait eu tache à Denisot le pointre et à Droin de Mante, pour leur paine et sallaire,

présent messire Pierre d'Arbois, 4 l. 2 s. 6 d. »

Pour peu qu'on ait l'habitude des monuments, on trouve là de quoi reconstituer un bas-relief du XII[e] siècle. Dieu (Jésus-Christ) couronné ou plutôt nimbé (car les anciens appelaient le nimbe diadème ou couronne), donnant la bénédiction de la main droite et entouré des quatre animaux symboliques, c'est la représentation qui se voit à Chartres dans le tympan de la grande porte de la cathédrale et sur quantité d'autres églises de la vieille époque. Voilà donc un bas-relief nécessairement antérieur, ainsi que la porte dont il dépendait, aux constructions de l'évêque Hervée.

Ce n'est pas tout. A côté de la mention qu'on vient de lire s'en trouve une autre d'un second *portau* qu'on détermine en disant qu'il faisait face à la maison d'un certain Guyot de Plaisy. Ce portau ne pouvait être sur les flancs de l'église, occupés l'un par les bâtiments claustraux, l'autre par le palais épiscopal. Il était donc sur la grande façade, à côté de l'entrée réparée par Denisot le peintre et Drouin de Mantes.

De plus, le même compte constate encore qu'un gros clocher s'élevait sur un point indéterminé qui ne peut être non plus que la façade [1], car ce

(1) « En la sepmaine de saint Pierre et saint Pol, pour rebouter des chevrons de la rameure tenant au *gros clochier*, et dessus la chappelle Dreue de la Marche, et remettre 26 que corbes, que jarretiers et boutos en ladicte rameure par Jehan Fierabras, charpentier, pour 4 jours, 3 s. 4 d. pour

n'est pas sur la croisée reconstruite après 1365 qu'une grosse tour aurait été assise.

Donc non-seulement nos documents prouvent l'existence d'un portail très ancien faisant façade sur la cathédrale de Troyes au XIVe siècle, mais encore ils fournissent assez de données sur son ordonnance pour qu'on y voie un grand ouvrage; et en outre ils amènent cette conclusion nécessaire, qu'une vieille nef reliait cette porte romane aux constructions modernes, conduites à cette époque jusqu'en deçà de la croisée. Et ainsi éclate l'erreur de Grosley qui veut que rien ne soit resté debout après l'incendie de 1188, ni que rien ait été relevé jusqu'au moment où fut posée la première pierre de l'abside.

La plus grosse dépense que les proviseurs de l'œuvre aient eu à faire en 1381 fut celle de la vitrerie appliquée tant à la rose qu'aux fenêtres du portail méridional. Ceci me donne lieu de relever une autre erreur de Grosley, partagée ainsi que la précédente par tous ceux qui ont écrit

jour valent 18 s. 4 d. — Pour oster et remectre l'arestier de la dicte rameure joignent au *gros clochier* qui estoit brisiez, et pluiseurs des chevrons de ladicte rameure, Jehan Coulombe, charpentier, pour 2 jours et son vallet, 12 sous. » — *Rameure* est la charpente de la toiture; *arestier*, poutre posée obliquement sur un angle; *corbes* ou *courbes*, pièces dont le nom indique la forme; *jarretières* et *boutos* sont peut-être les entraits relevés et les jambettes des fermes de charpente gothiques.

depuis sur la cathédrale de Troyes. Ce savant fit une lecture si superficielle des registres de l'œuvre, qu'il prit pour une expertise relative à la solidité du portail méridional l'opération d'un jury nommé pour recevoir les ouvrages de vitrerie qui venaient d'être exécutés à ce portail. Je cite l'article qui constate ce fait pour qu'on voie s'il donnait lieu à la moindre équivoque :

« Pour faire visiter la verrière de la roe par devers la court l'official par Jehan dit Maray et Jehan Mayourt, lesquelx messire Pierre d'Arbois fit jurer aux sainctes évangiles que bien et diligemment visiteroient toutes les verrières faites par maistre Jacquemin; lesquelx rapportèrent que bien et léalment elles estoient faictes et senz nul deffauct. Pour leur penne et salaire de leur visitation, 5 solz. »

Évidemment Grosley se contenta des premiers mots, et voyant qu'on faisait visiter la rose, il induisit que le surplomb qui plus tard amena sa chute se faisait sentir dès 1384. Si ses yeux l'eussent mieux servi, ils lui auraient fait voir nombre d'autres articles du même compte où sont relatées toutes les circonstances du travail exécuté par maître Jacquemin. Il est constaté en effet que cet artiste employa 680 pieds de verre pour le vitrail de la rose et 260 pour les fenêtres de la claire-voie placée dessous. Son ouvrage, estimé au pied, lui fut payé 176 livres 5 sous; et en outre le chapitre, pour lui témoigner sa satisfaction, lui fit un avan-

tage de 60 sous. 433 livres de fer employées pour la ferrure furent payées avec la main-d'œuvre 23 l. 2 s. 6 d.

Pour n'avoir pas à revenir sur Jacquemin le verrier, j'ajoute qu'il travailla tout le printemps de 1382 aux verrières des chapelles basses où il employa 18 livres de verre de couleur. Il posa ensuite un vitrail de verre blanc dans la chapelle Sainte-Marguerite, *au droit du grand autel.* L'article où est relaté ce fait mérite quelque attention. Il nous apprend que la vitrerie en verre blanc se payait par pied seulement 3 deniers de moins que la vitrerie en verre de couleur.

L'état prospère des finances en 1381 permit au chapitre de songer à l'érection d'un jubé. Michelin et Jean Thierry exécutèrent en conséquence un plan qu'ils présentèrent à MM. les chanoines, au mois de juillet 1382. Le dessin exécuté sur une feuille de parchemin parut convenable; mais avant de l'agréer, on voulut le voir exécuté en grand. A cet effet une aire fut pratiquée dans les combles de l'église; vingt tombereaux de terre, montés par le gros clocher, furent battus par un torcheur qui mit six jours à faire le terrassement demandé. Le dessin transporté dessus ayant complétement réussi, les maîtres se mirent à l'ouvrage aux termes d'un marché conclu précédemment entre eux et le chapitre. Voici comment ce marché est rapporté sur le registre de l'exercice de 1383 :

« L'an mil ccc iiij^{xx} et deux, le vi^{e} jour de juing, marchandèrent messigneurs Déan et Chapitre de l'église de Troyes à Michelin et Jehan Thierry, maçons, de faire ung jubé de pierre en ladicte église. C'est assavoir que lesdiz maçons ouvreront ou dit jubé continuelment jusques il soit assouvis, senz ouvrer autre part, se n'est dou consentement de mes diz seigneurs, par mi ce que ledit Michelin aura pour chascun jour ouvrant, tant en yver comme en esté, pour despens et pour salaire, 4 s. 2 d. et Jehan Thierri pour chascun jour ouvrant, 3 s. 9 d. Et ont promis et juré lesdiz maçons d'ouvrer oudit ouvraige bien et diligemment et léalment. »

Pendant qu'on traitait cette importante affaire, le 9 juillet 1382, la foudre tomba sur l'église et mit le feu à la toiture. Un article de la dépense affectée à la réparation du dommage révèle un usage des anciens couvreurs qui contribuait à augmenter le danger de l'incendie, lorsque déjà par tant de causes les combles des anciennes églises se trouvaient sans cesse menacés. Pour empêcher sans doute l'infiltration des eaux, ils mastiquaient les chanlattes avec de la poix [1]. On ne pouvait offrir aux flammes un meilleur aliment. La coutume si dangereuse de sonner les cloches quand il tonne provoqua peut-être l'accident du 9 juillet, car elle fut observée par les sonneurs de la cathé-

(1) Pour 12 liv. de pois pour cimenter les chanlates, 6 s.

drale qui avaient reçu l'ordre de sonner une meute ou volée générale de toutes les cloches [1]. Quoi qu'il en soit, le feu paraît avoir été assez promptement maîtrisé, tant par les ouvriers de l'œuvre, charpentiers, couvreurs, maçons, que par les gens de la ville. Le chapitre vota une courtoisie de 4 livres au provincial des cordeliers qui s'y était comporté avec un dévouement remarquable [2]. La perte monta à la somme de 88 livres 11 s. 3 d. Jean Fierabras, maître charpentier de l'église, répara la charpente, et pour refaire la couverture qui était d'écaille, c'est-à-dire d'ardoise, on fit venir un couvreur de Reims, attendu que le couvreur atitré de l'œuvre ne savait couvrir que de tuiles [3]. Cet ouvrier, en sus de son salaire, fut gratifié d'une paire de gants, comme les maçons.

Soit à cause de l'incendie, soit en vertu d'une

(1) Pour sonner une meute de toutes les cloches le jour que la foudre chey en l'église et pour sonner la messe dou Saint-Esperit qui fu chantée en cuer ledit jour par le commandement de messeigneurs, pour ce 7 s. 6 d.

(2) Pour courtoisie faicte à frère Guillaume, le provincial des frères meneurs, qui fu à estaindre le feu de la dicte rameure, dou commandement de messigneurs fait en chappitre le mercredi xv[e] jour d'ottobre, baillié pour ce 4 livres.

(3) Pour marchander à Rains par messire Jehan de Saint-Bernart à Jehan Lescaillon, cuvreur d'escaille, demourant à Rains, pour venir à Troyes pour recouvrir la dicte rameure, liquelz devoit gaignier par marchié fait à lui pour chascun jour qu'il ouvreroit, 7 sous parisis et son vallet 2 sous par. pour le vin du marchié, paié par ledit Jehan 7 s. 6 d.

demande faite auparavant, l'église obtint vers ce temps-là des bulles d'indulgence au profit des bienfaiteurs de l'œuvre [1]. Les travaux du jubé purent donc marcher sans interruption, et Jean Thierry ainsi que son compagnon Michelin s'y employèrent jusqu'au 27 octobre. Ici se place une révolution d'atelier. Un étranger qui était venu à Troyes, se prétendant plus habile que personne, eut le talent de se faire écouter du chapitre. Il présenta un plan de jubé, préférable, selon lui, à celui qu'on exécutait. Il en appela de sa conscience aux chanoines, des chanoines au public; et finalement il obtint d'être jugé par une assemblée des bourgeois et des ouvriers de la ville, qui lui décernèrent la palme. Cet heureux artiste s'appelait Henri de Bruxelles [2]. Il venait de Paris, précédé sans doute d'une grande réputation, puisqu'il put faire ses conditions au chapitre et avoir raison de toutes ses demandes. Un maître maçon de son choix lui fut adjoint comme collègue, avec

(1) Pour les bulles des indulgences données par N. S. P. le pape Climent aux bienfaicteurs de l'euvre de la dicte église, paié par messire Jehan de Braux, chanoine de la dicte église, 6 livres.

(2) Pour ung pourtrait fait en parchemin pour ledit jubé par Henry de Bruisselles, maçon, dou commandement de messigneurs, pour monstrer aux bourgois et aux ouvriers de la ville encontre ung autre pourtrait fait par Michelin le maçon; auquel pourtrait fait par ledit Henry, lesdiz bourgois et ouvriers se sont tenu pour estre le meilleur. Pour ce, paie audit Henry dou commandement de messigneurs, 20 sous.

un salaire égal pour tous deux, mais supérieur à celui de leurs devanciers.

Voici le traité qui fut conclu à Troyes, lorsque maître Henri Soudan, l'homme indiqué par Henri de Bruxelles, eut été mandé de Paris qu'il habitait ainsi que son compagnon. Je rapporte cette pièce imprimée déjà par M. Arnaud, mais d'une manière très incorrecte.

« C'est le marchié que Messigneurs Déan et Chapitre de l'Église de Troyes ont fait à Henry Soudan, maçon, demourant à Paris en la rue de Joy, devant l'ostel au Gros-Thomas prez de l'ostel messire Jehan des Marelz, et à Henry de Bruisselles, maçon, le xxviij° jour d'octobre l'an mil CCCIIII° et deux, pour faire ung jubé en ladicte église par la manière qu'il est pourtrait et gictié en une pel de parchemin, de la main doudit Henry de Bruisselles.

« Primo, lesdiz maçons doivent ouvrer oudit jubé continuelement, yver et esté, senz ouvrer autre part par quelque manière que ce soit, se n'est dou congié et licence de Messigneurs, jusques il soit parfais et assouvis de tout ouvraige de maçonnerie, senz les ymaiges, lesquelles MM. feront faire à leur plaisir et à leur propres coux et despens, parmi ung mouton d'or que ung chascun desdiz deux maçons aura pour chascune sepmaine, de tout l'an, à commencier au jour qu'il entreront oudit ouvraige, soient festes ou autres jours ouvrans. Et ou cas que lesdiz maçons ou

l'un d'eux cessera d'ouvrer à ung des jours ouvrans, soit de sa volenté, par maladie ou autrement, il luy sera rabatu et descompté pour chascun jour, 5 sous tournois, pour cinquiesme partie d'un mouton d'or.

« *Item*, ont promis lesdiz maçons de continuer ledit ouvraige dès la natifvité Nostre-Dame en septembre jusques à Pasques, dès le soloil levant jusques au soloil couchant, senz partir de la loige, que pour disner compétemment, une fois pour jour.

« *Item*, durant ledit ouvraige, le maistre de l'œuvre de ladicte église leur fera finance de charbon pour chauffer en la loige, quant il sera necessaire. Et dès Pasques jusques à ladicte natifvité N.-D. lesdiz maçons continueront ledit ouvraige, dès ung petit après le soloil levant, par la manière que dit est, jusques à heure qu'il peussent avoir soupe, à heure de soloil couchant. Et ou cas qu'il plaira à Messigneurs d'anvoier lesdiz maçons ou l'un d'eulx à la perrière, pour traire de la pierre pour ledit ouvraige doudit jubé, il y yra parmi gaignant chascun ung mouton pour sepmaine, comme dit est, avec 10 s. t. chascun pour ses despens, pour chacune sepmaine.

« *Item*, ont promis lesdiz maçons de donner bonne caucion à Messigneurs jusques à 400 frans, de faire bon ouvraige et loyal selonc le pourtrait dessusdit, au dit d'ouvriers et de gens coignoissans en ce, et de continuer ledit ouvraige bien et

loyalment, comme dit est dessus; et de ce se doivent obliger chascun pour le tout;et parmi ce, Messigneurs leur doivent faire lettre qu'il ne les débouteront point doudit ouvraige, se n'est par leur coulpe et deffault. Et avec ce leur bailleront davantaige, durant ledit ouvraige, mesdis signeurs une maison à Troyes souffisant pour leur demourance. Et de toutes les convenances desdiz maçons tenir et accomplir, sont obligez soubz le seel dou Chastellet de Paris jusques à 400 frans, ledit Henry Soudan, tant pour luy comme pour Henry de Bruisselles, et Marguerite, jadis femme de feu Jehan de Huy, demorant à Paris, au coing de la rue des Billettes par devers la rue de la Verrerye, mère de la femme doudit Henry Soudan, comme plesge principale, renderesse et paieresse, se deffaute avoit oudit ouvraige. »

Ces lettres d'obligation scellées effectivement en Châtelet, à la requête d'Henry Soudan et de sa belle-mère, furent retirées par l'archidiacre d'Arcis.

Il faut retenir de la pièce qui vient d'être rapportée l'idée très nette qu'elle donne de ce qu'était la *loge aux maçons*. On appelait ainsi un chantier non-seulement couvert, mais clos de toutes parts, un véritable atelier qui pouvait être chauffé l'hiver; et de là les fournitures de charbon demandées par les architectes du jubé de Troyes. Maîtres et ouvriers y travaillaient côte à côte depuis le lever du soleil jusqu'à son cou-

cher. Ils recevaient d'un maître des œuvres les choses nécessaires pour l'ouvrage; à tout autre égard, ils étaient sous la dépendance absolue du chapitre qui traitait avec eux à des conditions variables, les employait selon son bon plaisir à la journée, en tâche ou à forfait, leur taillait la besogne et n'acceptait l'ouvrage qu'aux termes convenus avec lui. D'ailleurs c'était sous le régime de la libre concurrence que se prenaient les engagements et que s'exécutaient les travaux. Les maçons d'un pays venaient en toute liberté déposséder ceux d'un autre, sans avoir besoin pour cela d'un arrêt de corporation; il leur suffisait de se faire bien venir du chapitre; et chose encore plus surprenante, lorsque le chapitre avait les mains liées par un contrat, il pouvait se dégager par l'appel au peuple. J'insiste sur ces circonstances, pour qu'un rapprochement intempestif de la loge dont il est question avec les loges maçoniques de l'Allemagne ne vienne pas fausser l'interprétation de notre document, et pour qu'il ne soit pas invoqué en faveur d'une hypothèse trop facilement admise, d'après laquelle l'organisation des ouvriers de bâtiment en société de mutuelle assurance aurait existé de tout temps dans notre pays.

Le nombre des ouvriers qui travaillaient à la loge était nécessairement très restreint. Pour ce qui concerne le jubé de Troyes, sa construction, d'après nos comptes, n'occupa jamais plus de huit

ouvriers à la fois, y compris les deux maîtres; encore ce chiffre n'est-il pas l'ordinaire, car la plupart du temps on ne voit que trois ou quatre compagnons occupés avec Henri Soudan et Henri de Bruxelles. L'ouvrage commencé le 2 décembre 1382 fut poursuivi de ce train jusqu'au mois d'avril 1385, époque où l'apprêt des matériaux parut assez avancé pour qu'on procédât à la pose de la première pierre. Il faut ajouter qu'en dehors des journées convenues, les maîtres usaient de la faculté de travailler chez eux avec leurs valets ou apprentis. Les ouvrages traités de cette façon leur étaient payés à part. C'étaient les choses délicates de moulure ou d'ornement. Les comptes de 1383 et 1384 mentionnent huit de ces pièces dont la main-d'œuvre avait demandé un temps évalué à cent quarante journées. Le nom qu'on leur donne est celui de *pierres estraières à mettre au-dessus des colonnes.* J'entends par là des niches pour la décoration des piédroits au-dessus de la retombée des arcades. *Estraière* dérive évidemment d'*estra* ou *estre,* mot par lequel les anciens constructeurs désignaient les ressauts ou parties saillantes. Les descriptions qu'on a du jubé de Troyes, détruit en 1793, s'accordent d'ailleurs avec cette interprétation.

Les vingt-huit mois qui précédèrent la pose de la première pierre n'offrent que fort peu d'incidents.

Au printemps de l'année 1383, l'un des provi-

seurs de l'œuvre mena Soudan et Bruxelles à Montieramey « pour voir l'ouvrage de maçonnerie qui est en l'abbaye dudit lieu, » dit l'article relatif à la dépense de ce voyage. C'était sans doute quelque construction renommée dans le pays dont le chapitre désirait que les maîtres s'inspirassent.

Au mois de février de l'année suivante, Henri de Bruxelles se maria avec une fille de Troyes. La cérémonie lui fit perdre un jour qu'on lui rabattit, aux termes de son traité. Mais cette rigueur fut compensée par un cadeau de huit pintes de vin et de douze pains qu'il reçut du commandement des chanoines. Ceux-ci eurent encore la générosité de payer des beignets à tous les hommes de l'atelier le jour de Carême-Prenant ou Mardi-Gras.

Deux ouvriers allemands prirent du travail à la loge dans le courant de l'année 1384. L'un, nommé Jean de Cologne, recevait 4 sous 2 deniers par jour; homme habile, selon toute apparence, car, peu de temps après son arrivée, les proviseurs de l'œuvre jugèrent à propos de lui faire un cadeau. Ils lui achetèrent une paire de chausses de 10 sous. L'autre Allemand, Coinrot de Strambourg (probablement Conrad de Strasbourg), était de sa profession tailleur d'images. Il ne travailla que deux semaines pour le compte de l'œuvre, confondu sur les états avec les simples maçons et ne gagnant pas plus qu'eux. S'il exé-

cuta quelque partie de sculpture, ce ne fut que de la sculpture d'ornement.

On a vu que, par le marché du 28 octobre 1382, les chanoines s'étaient réservé le droit de diriger la statuaire de leur jubé, et de la faire faire par qui bon leur semblerait. Deux articles de l'exercice 1382-1383 sont les seuls que j'aie trouvés ayant rapport à cet objet. Ils nomment deux artistes, dans l'un desquels on reconnaîtra le restaurateur des sculptures de la porte romane :

« A maistre Girart de Han, tailleur d'ymaiges, pour faire l'ymaige de saint Pol par le commandement de M[gr] le déan, M[gr] le chantre et messire Pierre d'Arbois, baillié 6 liv.

« A Droyn de Mante, tailleur d'ymaiges, pour l'ymaige de saint Pierre fait par ledit Droyn, par le commandement de messire Jacques Cousin et messire Guillaume de Crency, baillié 100 sous. »

Je n'ai rien de plus à ajouter sur les maçons et tailleurs de pierre, sinon que l'un d'eux s'appelait Mignart. On sait que l'illustre peintre de ce nom naquit à Troyes.

Le 4 avril 1385, surlendemain de Pâques, les charpentiers et terrassiers s'emparèrent du chœur de la cathédrale, tant pour déposer l'ancien jubé que pour préparer la fondation du nouveau. Les stalles des chanoines furent démontées et les degrés de l'orgue abattus, car cet instrument était déjà placé sous la première arcade du chœur, là où les vieillards de notre temps l'ont encore vu,

Quinze hommes par jour étaient employés à ces travaux divers. En faisant les déblais, on rencontra six sépultures, dont quatre de personnages connus; mais on ne sut à qui attribuer deux squelettes, que d'après certaines marques on reconnut pour être ceux d'un évêque et d'un religieux. Le chapitre, sans se mettre en frais pour ces illustres morts, les fit inhumer dans de simples cercueils à 3 deniers la pièce[1].

De même que pour le pilier neuf, les charpentiers consolidèrent la fondation par des pilots ferrés.

Enfin, le 22 avril, l'évêque posa la première pierre et paya son aubaine à l'œuvre en déposant 100 sous entre les mains des proviseurs. Un chanoine paya 5 sous l'honneur de poser la seconde pierre. Un autre en donna 40 pour avoir une fosse voûtée sous le monument[2]. A l'occasion de la cérémonie, six paires de gants furent distribuées entre les maîtres et les principaux ouvriers.

Ici s'arrêtent nos comptes. Il faudrait avoir

(1) Pour 6 cerqueux pour mettre les corps de feu messire Jehan de Bruyère, maistre Aubert de Plaisance, messire Pierre de Villeneuve, maistre Gautier de Villeneuve et l'évesque qui fut trouvez et ung que l'en disoit le Moigne, pour chascun 20 d.

(2) De Mons. l'évesque qu'il donna quant il assit la premiere pierre dou jubé et fut le 22e jour d'avril l'an 85, 100 soulz. De Jehan Martin chanoine en ladicte église, pour murer et vooter sa fosse dessoubz le jubé le 13e jour de may, receu 40 sous. De maistre Thomas de Braux, chanoine, qui assit une pierre ou jubé, 5 sous.

ceux de l'exercice 1385-1386 pour estimer le travail de la construction et se faire une juste idée du point où en était l'ouvrage lorsque les hommes se transportèrent de la loge sur le tas. On peut conjecturer cependant qu'il n'y avait plus guère qu'à poser, d'après l'article de serrurerie que voici :

« Pour 7 vingts et 16 aggrapez de fer et pour 6 vingts et 14 goujons pour tenir la maçonnerie du jubé, qui poisent l'un parmi l'autre 339 liv. de fer, et 5 grans barriaux qui poisent chascun 42 livres; et 6 autres barriaux qui poisent chascun 32 liv. de fer; et monte la somme des livres de fer 741 livres de fer, qui montent, à 27 livres pour chascun pois, 27 pois et demi de fer et demie livre, qui valent au pris de 26 sous pour chascun pois, rabatue la demie livre, 35 liv. 12 s. »

Pour faire un seul corps des détails relatifs à la construction, j'ai omis ceux des articles qui se recommandaient à la curiosité par un motif différent. Je pourrais presque me borner à transcrire ces articles. Ils sont généralement faciles à comprendre, et ne donnent pas lieu à grands commentaires.

En voici d'abord un qui nous apprend le nom d'un menuisier employé à l'ouvrage des stalles.

« Pour faire eu cuer 6 sieges tournans nuefs, et rebarrer et cheviller plusieurs des autres entour du cuer, et faire une forme gisant eu revestiere et

une autre petite formete, par Jehan de Provins, huchier, et tout de son bois; et appareillier les armaires dudit revestière qui estoient perciées en plusieurs lieux, par marchié fait audit Jehan, pour tout, 40 souls. » (1380-1381, *Charpenterie.*)

Le suivant fait voir que la cathédrale de Troyes possédait une de ces horloges à calendrier qui passaient au moyen âge pour des merveilles de mécanique :

« Pour recoler le kalendrier dou reloige tout autour de la roe, et en plusieurs autres lieux, par messire Pierre le Royer; pour ce, 5 sols. » (1382-1383, *Despence pour aournemens.*)

Il est dit ailleurs que cette horloge était placée « emprès l'uis dou cuer. » (Compte de 1381-1382, *Maçonnerie.*)

La fête des fous se célébrait encore dans cette église au XIVe siècle:

« Pour apparillier la bonne croïs qui fu brisée le jour de la feste aux foux, tant pour ouvraige comme pour doreure, paié à Jehan Nettelecte, 25 s. » (1381-1382, *Vestemens, aournemens.*)

Nous avons dit que l'orgue était placé sous une arcade à l'entrée du chœur. En 1372 on avait renouvelé la peau des soufflets; mais l'instrument avait besoin d'une réparation plus complète. Un facteur nommé Jean de Soignies passa à Troyes en 1381. Les proviseurs de l'œuvre allèrent le trouver chez les cordeliers où il avait mis pied à terre et lui demandèrent son prix, d'après un de-

vis approximatif de l'ouvrage à exécuter. Il paraît que le marché fut conclu séance tenante et le vin apporté et bu en signe de bon accord. Jean de Soignies remit plusieurs barres et pièces au sommier, refit les siéges des soufflets, étama à neuf les tuyaux, colla ce qu'il y avait à coller avec de la colle d'os de morue, posa des rideaux neufs tout autour du buffet, avec une belle roue de bois revêtue de papier doré, pour tourner au-dessus du pignon. En fin de compte il se trouva que le travail dépassait de beaucoup les prévisions du pauvre entrepreneur. Il était en perte évidente. Il en fit sa plainte au chapitre, qui voulut bien lui voter une augmentation.

Le 9 juin 1383 le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, passant par Troyes pour se rendre en Flandre, alla entendre la messe à la cathédrale. A la faveur du trouble causé par sa présence, un des poêles de l'église fut volé. Quelqu'un qui le rapporta reçut 5 sous pour sa récompense.

La même année on refit le cincenier ou cincelier du sanctuaire, c'est-à-dire le dais en forme de couronne qui surmontait l'appareil destiné à tenir le saint ciboire au-dessus du grand autel, selon l'usage de ce temps-là[1]. Il entra dans cet ouvrage 45 aunes de toile qu'on fit teindre partie en fin bresil, partie en jaune, partie en azur; 12 aunes et demie de boucassin blanc ou batiste;

(1) C'est toujours ainsi qu'on le voit représenté dans les miniatures du temps. Cf. Du Cange au mot *Cincinerium*.

20 aunes de frange de laine; 8 aunes et demie d'autre frange en bourre de soie; 4 feuilles de papier d'or et 3 d'argent; 200 clous à tête et 20 toises de cordes pour suspendre l'appareil. Dans les parties du compte qui se rapportent à la façon sont nommés deux peintres de Troyes, Gautier le Peintre et Jean de Dijon. Ce dernier fut employé en remplacement de l'autre qui s'était expatrié en Aragon.

Voici le texte même des détails de main-d'œuvre d'après lesquels on se représentera, de la manière la plus complète, l'aspect du cincelier :

« Pour refaire le cincenier dessus le grant autel de la dicte église, contenant environ 14 aulnes de tour; la bordure dessoubz le secle, et dès le cescle jusques au plomel, de 4 aulnes et demie de haust; et y faire au-dessus dou cescle une corone tout autour, faite à l'esguille, de bouquerant blanc sur les toiles de couleurs, et cousu tous les girons à double cousture; et pour faire le petit cincenier où repose *Corpus Domini,* par Jehan de Besançon, ermurier, tant pour son salaire comme pour fil, 10 l. 13 s. 4 d. »

Secle ou *cescle* est le cercle, la carcasse de forme circulaire sur laquelle était montée l'étoffe. Ce cercle fut fait par un *relieur* ou tonnelier, pour le prix de 7 sous 7 deniers. Par *plomel* il faut entendre un pommeau qui décorait en dessous le centre du cincelier et duquel pendait la corde destinée à soutenir la boîte aux hosties.

Il est dit, dans un article à part, que le plomel était en bois de noyer. Les girons dont il est parlé ensuite sont les plis rayonnant du centre à la circonférence du cincelier. La mention d'un petit cincelier placé sous le grand et contigu au *Corpus Domini*, c'est-à-dire à la boîte aux hosties, fait voir quel était l'équivalent du tabernacle, lorsque l'Eucharistie était suspendue au-dessus de l'autel. Enfin l'ouvrage est confié à un armurier, parce que les armuriers, au moyen âge, ne faisaient que les fourniments et pièces rembourrées à mettre par-dessous l'armure. Des corps de métier à part, tels que les heaumiers, les fourbisseurs, les hauber giers fabriquaient les armes de métal.

« Item, à Gautier le pointre, qui avoit marchandé de poindre ledit cincelier et faire tout autour de la bordure dedans et dehors des armes de France à fleurs de liz sur azur, et des armes de l'église d'argent sur le rouge; et audessus dou plomel faire une coronne d'or bien ouvrée desdites armes, et semer d'estoiles d'or la guelle dou cescle tout autour, parmi la somme de 9 francs : liquelx en fit environ la moitié et puis se departi et s'en ala en Aragon, et avoit reçu pour sa peine, senz les coulours, 60 sous.

« Item à Jehan de Dijon, pointre, pour assouvir ledit cincenier par la devise que dessus est dit, pour son salaire, senz aucunes coulours, 100 s. »

Je termine ici mes extraits. J'ai fait connaître

tout ce qui m'a paru digne de remarque; mais il est possible que des choses dont je n'ai pas su reconnaître l'importance restent encore à mettre en lumière. Je propose les originaux à l'étude des personnes compétentes, et notamment des architectes. J'appelle aussi l'attention des érudits sur les documents analogues que peuvent renfermer les archives publiques et particulières. S'il y en avait un certain nombre d'analysés, ou mieux encore de publiés, l'archéologie marcherait d'un pas bien plus sûr dans la voie que les idées modernes lui ont ouverte.

LE PRIEURÉ

DE

SAINT-THIBAUD-EN-AUXOIS

Par M. Jules MARION, membre résidant.

Le voyageur qui suit la grande route de Paris à Dijon par la Bourgogne, et qui parcourt la partie du chemin comprise entre Semur et la petite ville de Vitteaux, remarque avec surprise, à quelque distance, sur la droite, une église en apparence inachevée, dont le chœur, par ses dimensions et surtout par sa hauteur inaccoutumée, présente le plus étrange contraste avec la nef misérable et aux trois quarts ruinée qui lui est contiguë. Les proportions singulières de l'édifice, la splendeur de son architecture intérieure semblent avoir appartenu à une cathédrale, ou au moins à une de ces antiques abbayes, dont l'importance religieuse explique les richesses et la magnificence. Il n'en est rien pourtant. Ce monument, qui domine si fièrement la contrée, n'a en réalité pas

d'autre importance que celle que lui donne sa beauté même. Aujourd'hui simple église de village, il fut pendant le moyen âge le siége d'un de ces prieurés de second ordre, dont le nom est inconnu hors des limites de leur province. Mais l'humble prieuré, par la célébrité toute locale des reliques de son patron, par les nombreux miracles dont il était le théâtre, sut attirer sur lui l'attention des ducs de Bourgogne, et c'est en grande partie à la munificence de ses puissants bienfaiteurs qu'il doit ses titres actuels à l'admiration de l'artiste comme à celle de l'archéologue.

L'histoire particulière du prieuré de Saint-Thibaud-en-Auxois (*Sanctus Theobaldus in pago alisiensi*), comme celle de la plupart des établissements monastiques secondaires, ne se compose guère que d'une suite de petits événements intérieurs, dont le récit détaillé ne saurait procurer aujourd'hui ni profit ni plaisir. Toutefois, cette histoire, quelque bornée qu'en soit la scène, se rattache par quelques liens à l'histoire générale de la province, et ces liens, il importe toujours de les rechercher. D'ailleurs nous y trouverons les dates exactes de la construction des diverses parties du monument qui va nous occuper, et en archéologie de pareilles indications sont trop précieuses et malheureusement trop rares pour qu'il soit jamais permis de négliger la source qui les fournit.

Le prieuré de Saint-Thibaud doit son origine à

rency et abbé des Vaux de Cernay, au diocèse de Paris, mort le 8 décembre 1247. Cette translation eut lieu vers l'année 1260, et donna au monastère, jusque-là fort obscur, une célébrité subite. Presque aussitôt le prieuré et le village perdent leur ancien nom pour prendre celui du nouveau patron ; en même temps, le prieuré devient un lieu de pèlerinage que fréquentent, pendant tout le moyen âge, les plus grands seigneurs du pays et les ducs de Bourgogne eux-mêmes. C'est dans le premier moment de ferveur, en 1297, que le duc Robert II jette les fondements de la nouvelle église, dont la construction devait occuper toute la première moitié du siècle suivant. On y travaillait encore en 1323 ; car, cette même année, la duchesse Agnès, fille de saint Louis, lègue par son testament cent sous pour l'œuvre de l'église de Saint-Thibaud et cent sous pour la pitance des moines, alors au nombre de douze. En 1374, Marguerite de Flandre, femme du duc Philippe le Hardi, voue solennellement à saint Thibaud son second fils Charles, et envoie, en l'honneur de ce vœu, à la châsse du patron vingt-deux livres[1] de cire, représentant le poids de l'enfant nouveau-né.

(1) On trouve, à cette occasion, la mention suivante dans le compte manuscrit d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, compte qui commence au 1er août 1373 et finit au 1er août de l'année suivante :

« A Thiebault de Lengres, messagier, pour porter de Talent

Le village de Saint-Thibaud, comme tout le pays d'Auxois, eut cruellement à souffrir pendant les longues guerres du XIVe siècle. En 1392 ou 1395, un parti d'Anglais, dont le quartier général était à Flavigny, s'empara du village, y mit le feu et détruisit de fond en comble l'église paroissiale, que ne protégeaient pas des reliques vénérées. Par suite de ce désastre, la paroisse fut transférée dans l'église du prieuré, et on affecta à son service l'autel de la Vierge, placé derrière le maître-autel (*contra murum, post aram sancti Theobaldi*). Cet autel perdit dès lors son ancien vocable, pour recevoir celui de saint Blaise, patron de l'église détruite. Le prieur profita de la circonstance pour s'attribuer le titre de curé-primitif, et obtint vers le même temps le droit de séance aux états de Bourgogne.

Le prieuré de Saint-Thibaud, dont l'existence s'écoule inaperçue pendant tout le XVe siècle, fut mis en commende en 1556, et de cette époque date sa décadence. Les prieurs commendataires se dispensant de la résidence, le nombre des moines alla chaque jour diminuant. Le service de la paroisse, confié depuis l'origine aux religieux,

« à Saint-Thiebaut-en-Auxoiz une longeur de cire, que « Madame y avoit voé pour Charles *Monsieur* (*le jeune prince « est toujours ainsi qualifié*), XIII sous IIII deniers tournois; et « pour ladicte longeur XX deniers tournois. Donné à Talent, « XVII de janvier CCCLXXIII (1374, n. st.). » (*Arch. de la Côte-d'Or.*)

se ressentit d'une manière fâcheuse du nouv état de choses. A la fin du XVI[e] siècle, il éta tombé dans un tel dépérissement que les habi tants, privés depuis longtemps de prêtres, se réû nirent, en 1579, pour intenter un procès au prieur Girard Sayve, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Le procès, soutenu de part et d'autre avec un acharnement incroyable en pareille matière, ne se termina qu'en 1616 par un arrêt du parlement de Dijon, qui condamna le prieur Guillaume Morizot à entretenir régulièrement deux prêtres pour le service de la paroisse et à leur céder le quart des revenus paroissiaux avec une partie du couvent pour habitation. Ces prêtres, d'abord amovibles et non titrés, reçurent, en 1686, en confirmation d'une déclaration de l'assemblée du clergé, le titre de curés-vicaires perpétuels.

Vers le même temps arriva un désastre d'un bien plus grave intérêt pour nous. La nef de l'église bâtie par le duc Robert, mal entretenue pendant les déplorables discussions que nous venons de raconter, s'écroula tout à coup par les fondations et entraîna dans sa chute les deux transsepts et la première travée du chœur. Il ne resta debout que la dernière travée du chœur avec l'abside, le portail du transsept septentrional et une chapelle qui y était contiguë. L'église, dans un état de délabrement complet, fut interdite en 1712, et c'est alors qu'on éleva la nef actuelle, mais dans des proportions bien différentes

de la nef du XIVe siècle et plus en rapport avec l'état misérable du prieuré. Les travaux étaient activement poussés, lorsqu'en 1728 un incendie, qui dévora la moitié du village, vint encore s'attaquer à l'église et consuma toute la charpente de la partie conservée du chœur. Malgré ce nouveau malheur, la consécration de l'église en partie reconstruite put avoir lieu le 3 avril 1753, et les réparations furent entièrement achevées en 1759.

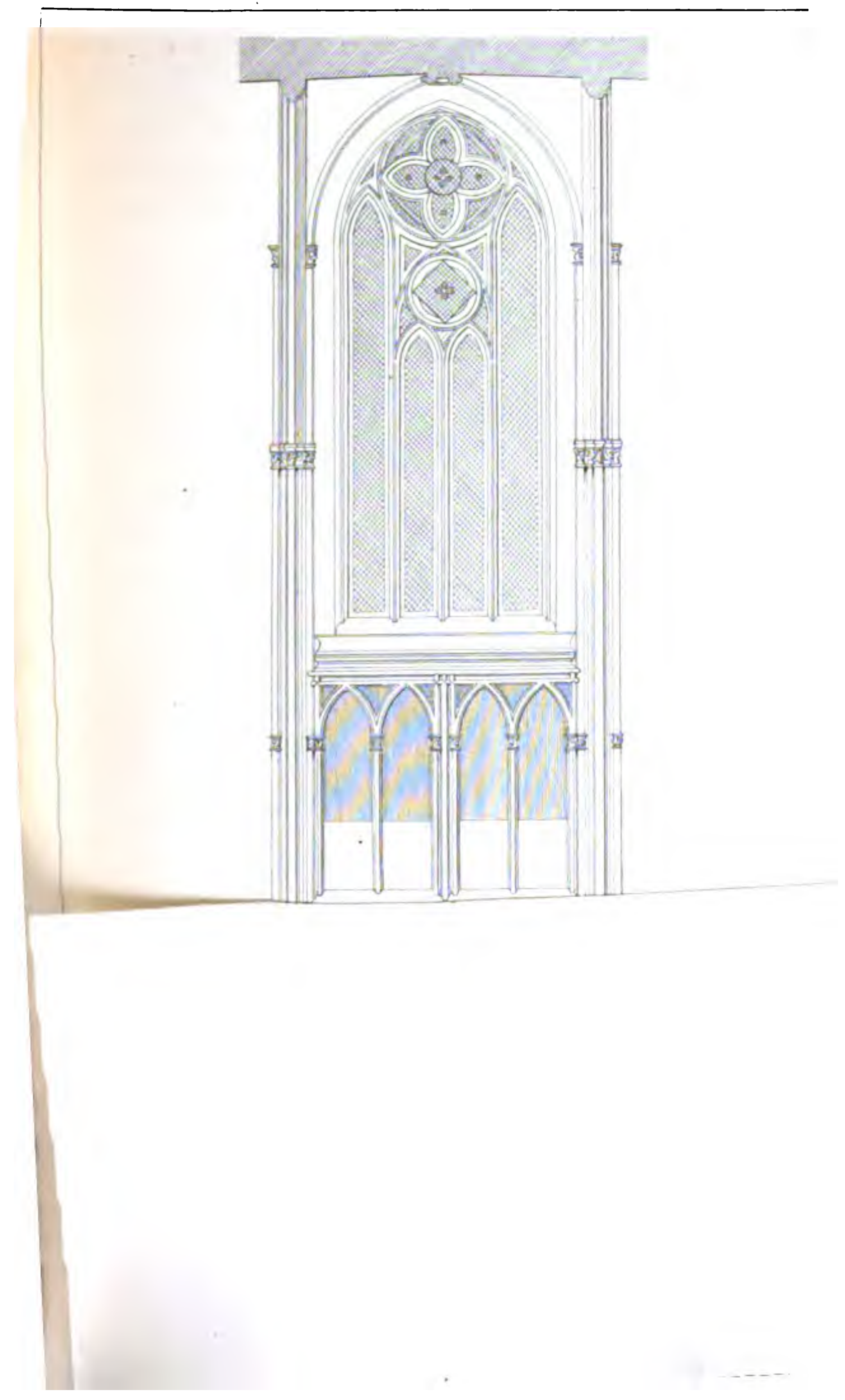
A cette époque, il n'y avait plus un seul moine au prieuré de Saint-Thibaud. Le dernier était mort en 1753. De fastidieuses et interminables querelles entre le curé-vicaire et le prieur qui résidait à l'abbaye-mère, sur la propriété des reliques ou le droit de célébrer la messe au maître-autel de l'église, troublèrent seules, dans les dernières années du XVIIIe siècle, le silence du cloître désert, et lorsque l'Assemblée nationale décréta la suppression des établissements monastiques, le prieuré de Saint-Thibaud avait déjà depuis longtemps cessé de vivre.

Lorsqu'on est quelque peu familiarisé avec les monuments du moyen âge en Bourgogne et qu'on entre pour la première fois dans l'église de Saint-Thibaud, on est frappé, dès l'abord, par la physionomie étrangère, si je puis dire ainsi, du monument. En effet, le caractère constant de l'architecture ogivale en Bourgogne, c'est une grande simplicité de formes jointe à une extrême sévérité d'ornementation, sévérité qui, comme dans la

cathédrale de Dijon, va souvent jusqu'à la nudité. A Saint-Thibaud, au contraire, l'ornementation est d'une richesse inouïe; le luxe du gothique fleuri du XIVe siècle s'y déploie dans toute sa liberté. De plus, certains détails que nous signalerons avec soin sont empruntés à ce style particulier et bien reconnaissable, que les archéologues désignent par le nom de *style anglais*, parce qu'il est propre aux édifices gothiques de l'Angleterre. Fréquemment employé dans les monuments ogivaux du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, en un mot des pays longtemps occupés par les Anglais, très rare dans le nord de la France, il est, je crois, sans exemple dans les provinces de l'est. A quoi attribuer une telle singularité? A défaut de renseignements certains sur ce point curieux de l'histoire archéologique, il me semble naturel de supposer que le duc Robert, voulant élever un monument aussi magnifique que celui qui nous occupe et manquant peut-être chez lui d'ouvriers habiles, appela, pour diriger l'œuvre, des artistes étrangers, lesquels, comme il arrive d'ordinaire, durent transporter en Bourgogne les formes du style architectural qui florissait dans leur patrie.

Dans son état actuel, le chœur de Saint-Thibaud comprend une seule travée [1], terminée

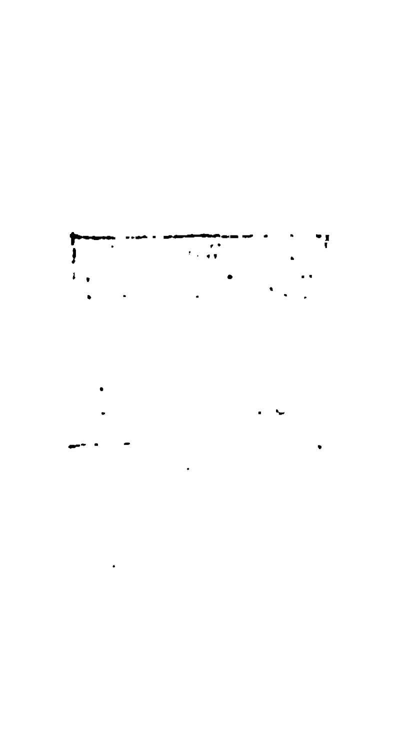
(1) Le chœur comprenait d'abord deux travées; mais, comme nous l'avons déjà dit, la première travée s'écroula en même temps que la nef primitive et les transsepts.

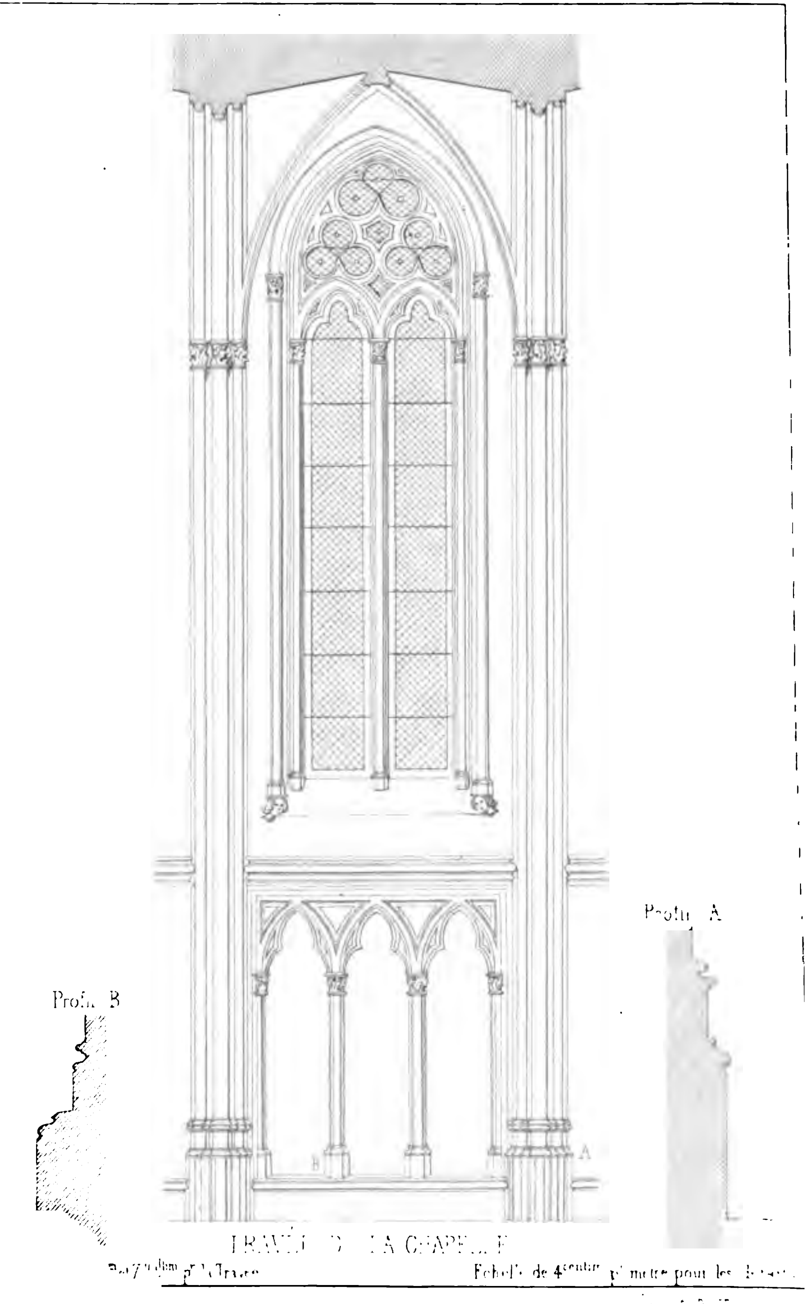


par une abside pentagonale. La nef construite en 1712 qui la précède étant beaucoup plus étroite que la nef primitive, on a été obligé, pour la joindre immédiatement au chœur, comme on voulait le faire, d'élever, en avant de celui-ci et à la place de la première travée détruite, deux murs rentrants et formant deux pans symétriques aux deux premiers pans de l'abside. Grâce à ce rétrécissement de l'entrée du chœur, celui-ci forme maintenant comme un édifice complet et séparé, auprès duquel la nef semble un grossier vestibule. A gauche de celle-ci et contiguë au chœur est placée une charmante chapelle, dont la forme reproduit en petit celle du chœur lui-même : cette chapelle s'ouvrait autrefois dans le mur oriental du transsept du nord. Enfin, du même côté de l'église, mais aujourd'hui séparé de la nef par un large espace vide, s'élève le portail qui terminait le transsept septentrional : du transsept lui-même il ne reste que deux pans de murailles formant autrefois la partie inférieure des murs latéraux.

Le chœur, d'une hardiesse de construction remarquable, a 27 mètres de hauteur, 13^{m},34 de longueur, 13 mètres de largeur. Une décoration splendide, je pourrais presque dire unique en son genre, s'étend sans interruption, comme un immense réseau de dentelle, sur toute l'étendue des parois. Qu'on se figure trois grandes rangées superposées de hautes arcades ogivales, entière-

ment découpées à jour et variant de détails à chaque rangée. Trilobées à l'étage inférieur, formées d'une simple ogive à l'étage supérieur, ces arcades prennent, à l'étage intermédiaire, une forme plus compliquée : chaque ogive s'y partage en deux trilobées que surmonte un quatre-feuilles, et, par une disposition propre au style anglais, les colonnettes servant de meneaux se continuent en ligne droite jusqu'au sommet de l'ogive maîtresse, de manière à couper le quatre-feuilles qui couronne les trilobées. Dans la rangée qui est au niveau du sol, les arcades sont immédiatement appliquées au mur ; mais, dans les deux rangées supérieures, elles sont isolées de toutes parts et se détachent de manière à laisser place entre elles et le mur extérieur à une double galerie qui circule autour du chœur. En avant des arcades de la galerie la plus élevée, règne un balcon, ou plutôt un simple mur d'appui, qui, faute de temps ou d'argent, est resté dépourvu d'ornements. La galerie inférieure, dans les trois pans qui forment le fonds de l'abside, est éclairée par de hautes fenêtres, dont l'arc ogival présente ceci de remarquable, qu'il est encadré dans des moulures se coupant à angles droits et se *pénétrant* réciproquement. On sait que cette disposition originale est le caractère principal du style très répandu en Angleterre et dans l'ouest de la France, auquel les Anglais ont donné le nom de *style perpendiculaire*. Au-dessus du triple étage d'arcatures que





TRAVÉE DE LA CHAPELLE

..7 mill. p. la Travée — Echelle de 4 centim. p. mètre pour les ...

Église de St THIBAUD, Côte d'or

nous venons de décrire, s'ouvrent les fenêtres hautes, dont la forme comme les détails rappellent cette élégante simplicité qui appartient à l'architecture du temps de saint Louis [1]. Enfin, une voûte d'arêtes, construite après l'incendie de 1728 dont nous avons parlé, couvre l'édifice. A l'extérieur, le chœur est buté par de hauts contre-forts très saillants, n'ayant pas d'autre décoration que les gargouilles qui les surmontent. La corniche du toit présente un genre d'ornement d'un effet assez heureux et très fréquent dans les monuments de la Bourgogne, particulièrement dans les églises de l'Auxois : c'est une suite de modillons formant arcature et régnant tout autour de l'édifice.

La chapelle, placée au nord de l'église et dédiée à saint Gilles, est tout entière contemporaine du chœur, et n'est ni moins riche ni moins élégante que celui-ci. Une arcature trilobée, copiée sur celle du chœur et tapissant toute la partie inférieure des parois, des fenêtres se divisant en ogives trilobées et se terminant par des ornements trifoliés, forment la décoration intérieure. Le long du mur, entre les fenêtres, de hautes colonnettes, d'une forme légèrement prismatique et surmontées de chapiteaux couverts de feuilles groupées en bouquets, s'élèvent d'un jet du sol à la voûte,

(1) Chaque fenêtre se divise en trois ogives surmontées d'une rose, et l'intérieur de l'ogive centrale reproduit en petit la même combinaison.

dont elles supportent les retombées. Cette voûte, heureusement épargnée par l'incendie de 1728 et aussi ancienne que la chapelle, est construite en arête, et les nervures qui la soutiennent se composent, comme la plupart de celles du XIIIe siècle, de trois moulures rondes, dont les extrémités viennent aboutir aux chapiteaux des colonnettes que nous avons indiquées [1].

Sous une grande niche ogivale, pratiquée dans l'épaisseur du mur de l'abside, est placé un magnifique tombeau, dans le style du XIVe siècle. Sur la pierre du sarcophage, qu'entoure une arcature trilobée imitée de celle du chœur, un personnage en habit de chevalier est couché, les mains jointes, tenant entre ses bras une longue épée dans le fourreau, dont la garde repose sur sa poitrine. Une armure toute de mailles le couvre de la tête aux pieds : par-dessus la cotte dont le capuchon lui enveloppe la tête, il porte une longue tunique ou cotte d'armes; enfin ses pieds s'appuient sur un lion qui ronge un os. Près de la tête du chevalier sont placés deux anges tenant, l'un l'encensoir, l'autre la navette à encens, et à ses pieds sont accroupis deux moines lisant attentivement dans des bréviaires. Rien ne saurait donner l'idée

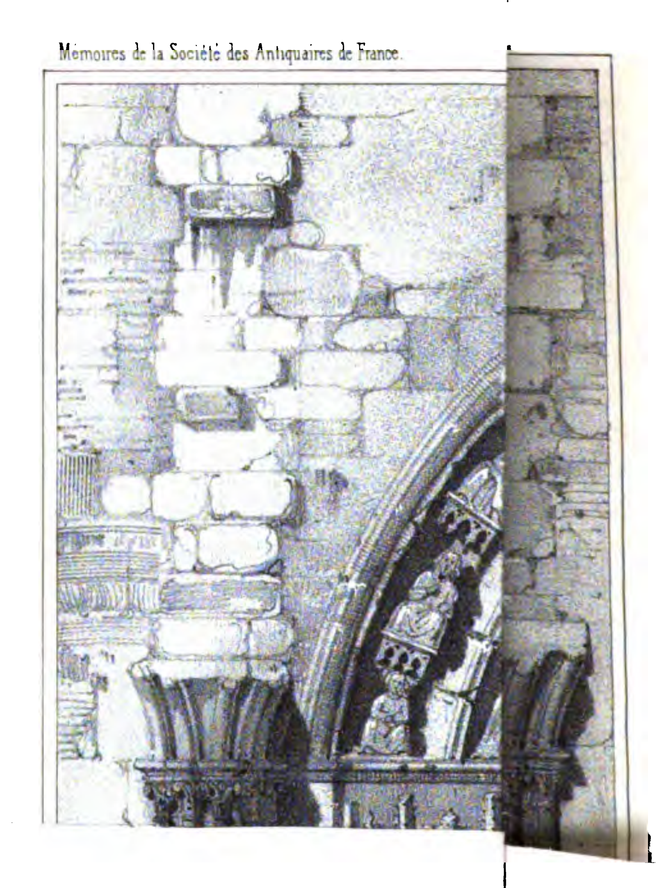
(1) C'est dans un coin humide et obscur de cette chapelle qu'est déposée la châsse qui contenait autrefois les reliques de saint Thibaud. Je renvoie le lecteur à l'excellente description qu'en a donnée M. Viollet-Leduc, dans l'article cité plus haut.

de la grâce exquise et de l'expression charmante et pleine de naturel de ces quatre petites figures. Un grand bas-relief, encastré dans le fond de la niche, au-dessus du sarcophage, représente le convoi du mort. La marche s'ouvre par une procession de moines portant la croix et des cierges; à la suite, marche l'abbé en chape, qui tient son livre d'une main, et de l'autre trempe le goupillon dans un bénitier que lui présente l'enfant de chœur. Derrière lui s'avance la veuve, les cheveux épars, les vêtements traînants : une suivante la soutient à grand'peine, et un groupe de pleureuses l'accompagne. Dans le compartiment supérieur du bas-relief, se passe une autre scène, correspondant à celle d'en bas. Le Père éternel, assis sur son trône et entouré de nuages, semble contempler la cérémonie funèbre, tandis qu'un ange, placé vis-à-vis, lui présente en s'agenouillant l'âme du défunt, sous la forme d'un petit enfant. Enfin, l'écusson du défunt, aujourd'hui brisé, occupe la pointe de l'ogive et sert de couronnement à la composition. Aucune inscription n'accompagne ce monument, l'un des plus remarquables qu'on puisse voir. Mais, grâce au document de 1759 cité plus haut, nous savons qu'il appartient à un sire de Saint-Beurry; et, d'après le style du tombeau, on peut l'attribuer sans invraisemblance à Jean II de Thil, mort en 1306. Un autre tombeau de même style, mais malheureusement très mutilé, se trouve placé dans la

chapelle de Saint-Gilles. La statue couchée représente une dame, vêtue d'une longue robe et d'un manteau : ses cheveux épars lui recouvrent les épaules. Quant au sarcophage, il présente la même décoration que le premier, et nous y retrouvons dans la même attitude les anges et les moines du tombeau de l'abside. Cette analogie si complète de dispositions me fait supposer que la dame inhumée dans la chapelle était l'épouse du chevalier, à qui sa qualité de fondateur avait valu une place dans le chœur même.

Un grand bas-relief encastré dans le mur et un magnifique contre-retable qui surmonte l'autel de Saint-Blaise complètent la décoration du chœur. Ces deux sculptures, qui datent du XVe siècle, sont recouvertes d'une peinture encore très vive. Chacune d'elles est divisée en trois compartiments, dont les sujets, à l'exception du crucifiment de Jésus-Christ qui occupe le centre du contre-retable, sont empruntés à la vie et à la mort de saint Thibaud. Il serait trop long de décrire minutieusement ces différentes scènes[1] : l'une d'elles cependant mérite d'être mentionnée. Dans le compartiment central du bas-relief, le saint abbé, vêtu de ses habits sacerdotaux, rend la justice à deux seigneurs debout devant lui, et, pour cet acte solennel, l'artiste l'a représenté assis entre deux

(1) M. Viollet-Leduc a d'ailleurs donné une description du bas-relief (*loc. cit.*), à laquelle je renvoie.



lions. N'est-il pas curieux de retrouver encore vivante, à une époque aussi avancée, cette tradition évidente de l'art byzantin?

J'arrive au portail du nord, qui n'est pas à beaucoup près la partie la moins remarquable de l'église priorale. Deux pans de mur, débris du transsept écroulé, le rattachent à la nef actuelle. A en juger par l'ornementation fort simple de deux arcades ogivales et d'une fenêtre de même forme qui subsistent encore, et par certains détails du portail qui appartiennent au gothique de la première époque, cette partie de l'église est un peu plus ancienne que le chœur. Il est vraisemblable de supposer qu'elle aura été élevée au commencement même de la construction, en 1297, tandis que le chœur et la chapelle de Saint-Gilles, dont toute la décoration appartient au gothique fleuri, n'auront été construits qu'au milieu du XIVe siècle, alors que la duchesse Agnès contribuait, par le legs que nous avons rapporté, à l'œuvre de l'église de Saint-Thibaud. Le portail, dont l'ordonnance inférieure est seule encore debout, se compose d'une grande et profonde arcade ogivale, qu'accompagnent à droite et à gauche deux faisceaux de colonnes rondes, à chapiteaux ornés de deux rangées de feuilles épanouies. Des arrachements de nervures, dont les extrémités retombent sur les tailloirs des colonnes, indiquent, par leur direction en avant, que le portail était autrefois précédé d'un porche. Trois

rangées de voussures sculptées occupent la profondeur de la grande arcade. Sur le bandeau de la voussure extérieure, sont disposés, à droite du spectateur, les principaux personnages de l'Ancien Testament, Moïse tenant les tables de la loi, David le sceptre en main, la couronne en tête, Salomon portant le temple de Jérusalem représenté par une église ogivale, enfin le grand prêtre Melchisedech. Le dernier personnage de ce côté, qui est saint Jean l'évangéliste, se rattache par l'idée à la série du côté gauche consacré aux héros de la loi nouvelle. A leur tête figure la Vierge, que suivent saint Pierre, saint Jacques et plusieurs martyrs. Le choix des trois apôtres chargés de représenter la foi chrétienne n'est pas arbitraire, comme on pourrait le croire au premier abord. On sait que, dans la doctrine constante des théologiens et des poëtes sacrés du moyen âge, la foi est attribuée d'une manière spéciale à saint Pierre, comme l'espérance à saint Jacques, comme la charité à saint Jean : l'architecte de Saint-Thibaud, voulant représenter les trois vertus théologales et offrir en elles le résumé complet de la loi du Christ, n'a donc fait que remplacer les figures symboliques ordinaires par les personnages eux-mêmes, qui sont en quelque sorte les patrons de ces vertus. Quant aux martyrs qui viennent après, quoi de plus naturel que de placer à la suite des apôtres les héros qui ont scellé de leur sang la doctrine que les premiers

ont prêchée? Tous ces personnages sont assis sur des bancs à colonnes et couronnés de dais trilobés en forme de tours. Une large guirlande de feuillages forme toute l'ornementation de la seconde voussure. Enfin, sur la voussure intérieure sont rangées, à droite les vierges folles, à gauche les vierges sages, portant, suivant l'usage ordinaire, les premières leurs lampes renversées, les secondes leurs lampes droites et allumées. Le tympan de la porte, consacré à la Vierge, est divisé en deux compartiments par un cordon horizontal. Dans le compartiment inférieur, sont représentées la mort et l'assomption de la mère du Christ. A droite, la Vierge, étendue sur un lit à colonnes qu'entourent les douze apôtres, rend le dernier soupir ; à gauche, elle occupe le centre d'une *vesica piscis* que deux anges soulèvent, tandis que deux autres balancent des encensoirs. Dans cette dernière scène, la figure de la Vierge a une expression de joie contenue, de recueillement modeste, rendue avec un rare bonheur. Le couronnement occupe à lui seul le compartiment supérieur. Le Christ, assis sur un trône élevé, la tête ceinte de la couronne et tenant d'une main le livre des sept sceaux, pose de l'autre le diadème sur la tête de sa mère. Six anges portant des flambeaux, des couronnes et des encensoirs, servent d'accompagnement au sujet principal.

La décoration des parois latérales du portail consiste en deux étages superposés d'arcades tri-

lobées, que supportent des colonnes à chapiteaux ornés de longues feuilles plates, dont l'extrémité se recourbe en crosse. Dans l'entre-colonnement de l'arcature supérieure, sous de grands dais turriformes découpés en trilobes, sont placées quatre statues de grandeur naturelle (deux de chaque côté), dont l'importance exige un examen détaillé. La première statue de droite représente un homme barbu, dont les cheveux sont taillés à la manière cléricale; il est coiffé d'une calotte, vêtu d'une tunique sans manches, et tient à la main un phylactère. A côté de lui, on voit une femme, vêtue d'une tunique sans manches et fort courte, semblable à celle de l'homme; ses cheveux, retroussés en boudins autour de sa tête, sont ornés d'une couronne ou plutôt d'une guirlande de fleurs; elle est gantée, ce qui, comme on sait, est l'attribut des femmes nobles, et tient, de même que le premier personnage, un long phylactère de la main droite [1]. La première statue du côté gauche est une noble dame, vêtue d'une robe traînante et d'un long manteau. Une ceinture ornée de pierreries lui serre la taille, et sa tête est ceinte d'une couronne, que recouvre en partie un voile de religieuse qui descend sur ses épaules. La seconde statue du même côté représente un

(1) Suivant M. Viollet-Leduc, cette statue, malheureusement très mutilée, représenterait un homme; mais l'expression de la figure et la guirlande de fleurs très reconnaissable qui orne les cheveux me font adopter l'opinion contraire.

archevêque portant la barbe longue et ayant, comme les deux premières, un phylactère à la main. Il est revêtu des ornements pontificaux, la mitre, l'aube, l'étole, la chasuble et le pallium. Ces deux dernières figures sont infiniment supérieures, pour le travail matériel et pour l'expression, aux deux premières. Tous les détails des draperies et des ajustements, assez négligés dans celles-ci, sont au contraire rendus dans les deux autres avec un soin et finis avec une recherche et une coquetterie toutes particulières. Nul doute donc que la dame voilée et l'archevêque ne soient l'œuvre d'un autre artiste et probablement d'un autre temps que les deux statues du côté droit; et je suppose que celles-ci sont contemporaines du portail lui-même, tandis que les premières n'auront été placées qu'après l'entier achèvement de l'église, vers la fin du XIVe siècle. Sur le trumeau qui sépare les deux ventaux de la porte, est placée la statue de saint Thibaud, plus grande que les quatre autres, mais semblable, pour la perfection du travail, à celles de la paroi de gauche. Le saint est revêtu des ornements sacerdotaux; il tient de la main gauche un livre fermé, et sa tête nue s'appuie sur un nimbe de forme ronde; au-dessus de sa tête s'élève un dais couronné de tours.

Reste maintenant à décider quels personnages représentent les quatre statues des parois : malheureusement le problème est loin d'être facile à

résoudre d'une manière certaine. La première chose qui frappe, c'est qu'aucune de ces figures ne porte les attributs de la sainteté, non plus que le costume habituellement affecté aux bienheureux. Il est donc naturel, d'après cela, d'y voir la représentation des fondateurs ou des bienfaiteurs de l'église, auxquels la même place a été très souvent donnée sur les portails du moyen âge : la libéralité des donateurs est d'ailleurs attestée par les chartes qu'ils tiennent à la main. Ce principe posé, quel nom donner au premier personnage du côté droit ? Le costume demi-clérical, demi-laïque qu'il porte, ne permet pas d'y voir le duc Robert II, qui mourut dans le plein exercice de sa puissance souveraine et sans avoir jamais songé, comme ses deux prédécesseurs Eudes III et Hugues IV, à finir sa vie loin des honneurs et dans la pratique des austérités religieuses. Le principal bienfaiteur de l'église une fois écarté, la seule supposition admissible, c'est que le personnage dont il s'agit est un sire de Saint-Beurry[1]. En effet, la triple qualité de fondateurs du prieuré, d'avoués et de seigneurs de Saint-Thibaud, dont les sires de Saint-Beurry étaient revêtus, suffit à justifier l'honneur d'une place aussi distinguée dans le portail, honneur qu'une contribution bien supposable à la construction

(1) Il était probablement revêtu de quelque charge de magistrature à la cour ducale. Quant à déterminer son nom, le manque absolu de documents rend la chose impossible.

de l'église expliquerait d'ailleurs parfaitement. Une conséquence presque forcée de cette première conjecture, c'est que la dame gantée, placée à la gauche de notre personnage, est sa femme. La noble dame couronnée et voilée, du côté opposé du portail, ne saurait être une autre que la duchesse Agnès, veuve de Robert II, dont nous avons déjà parlé. Quant à l'archevêque qui l'accompagne, et qui est vraisemblablement le prélat consécrateur de l'église priorale, le manque de renseignements sur la cérémonie de la dédicace empêche de hasarder même une conjecture à son sujet.

Des portes en bois de chêne sculpté, d'un travail magnifique, complètent dignement la décoration du portail. Elles datent du xve siècle et sont certainement l'œuvre d'un artiste distingué. Chaque ventail est encadré par deux colonnes torses, dont les fûts sont couverts de cordons de perles mêlés à des écailles de poisson, et se divise en petits compartiments parallélogrammatiques, séparés les uns des autres par des colonnettes et des pinacles crochetés. Dans tous ces compartiments sont creusées des niches en ogive accoladée, qui contiennent chacune ou un personnage ou une petite scène, dont la sculpture en bas-relief est d'une délicatesse incomparable. Aussi n'y a-t-il pas d'exagération à placer les portes de Saint-Thibaud au nombre des plus curieuses et des mieux conservées qui soient parvenues du moyen âge jusqu'à nous.

Avant de terminer cette notice, je crois devoir y joindre, quoique bien incomplète, la liste des prieurs de Saint-Thibaud, tant réguliers que commendataires, dont j'ai pu retrouver les noms dans les quelques papiers qui ont échappé à la ruine des archives du prieuré.

Prieurs réguliers :

Guillaume, 1335.
Jean de Nuits, 1396.
Jean Perrier, 1550.

Prieurs commendataires :

Jacques Lambelin, 1556.
Girard Sayve, 1579.
Louis Polherat.
Nicolas Vernier, 1602.
Guillaume Morizot, 1616.
César de Villers-la-Faye.
Simon de Villers-la-Faye.
Dugay de Lenoncourt, 1683.
Charles-François Piget, 1750-1757.
Charles-François Piget, 1757-1780.

DE LA CONSTRUCTION

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

DE MONTBRISON.

Par M. Auguste BERNARD, membre résident.

M. l'abbé Renon, dans un livre publié l'an dernier sous le titre de *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison*, a reproduit, à l'aide de la lithographie, une inscription qui indique le jour précis de la fondation de cette église. La pierre sur laquelle est gravée l'inscription se trouve dans le fond du chœur, à la face intérieure du mur de l'abside principale, à deux mètres environ du sol, au-dessous de la fenêtre placée dans l'axe de la grande nef; elle a 68 centimètres en largeur et autant en hauteur. Cette inscription se compose de 8 lignes principales, dont les lettres ont près de 4 centimètres de hauteur et offrent un singulier mélange de capitales romaines, on-

ciales et gothiques; elle est parfaitement conservée, grâce à un retable d'autel qui l'a masquée fort longtemps, et dont M. Renon, en sa double qualité de vicaire et d'historien de Notre-Dame, avait obtenu le dérangement provisoire, ce qui lui a permis de copier l'inscription *de visu,* et d'en prendre quelques estampages. Nous reproduisons ici en caractères typographiques cette inscription telle que l'a lue l'auteur de la *Chronique :*

CLEMENTIS : FESTO : LECTOR : SEMP : MEMOR : ES

TO : CVM : SEMEL : M[9] : BIS : C[9] : QVATER : V[9]

DNI : FORET : ANNVS : : ADIECTO : VI[lo] : LA

PIS : EST : PRIMARI[9] : HVI[9] : ECCLESIE : PO

SITVS : G[∞] : V[9] : PARVVL[9] : INFANS : : MANDATO

ET AVGI. ECCLIE. LVGDVNEN.
PAT[i]S : COMITIS : POSVISSE : REFERT : HVNC

LIBERE OPE
PATER : IP̄E : LOCV̄ : DEDIT : EXTVLIT : ATQ : DOTAVIT

FORO MÔTIBRIS.
DOS : Ē : MODONIV̄ : DECIMA : DEVEVREIRES : ET : LX : LIB IN

M. Renon n'a pas essayé de rétablir le texte de cette inscription, mais il en a donné une traduction qui nous fait connaître sa version latine. Voici cette traduction copiée littéralement (p. 18); j'ai cru seulement devoir souligner quelques mots qui me paraissent employés mal à propos.

« Lecteur, souviens-toi qu'à la fête de (saint)
« Clément, lorsque c'était l'an du Seigneur une
« fois mil, deux fois cent, quatre fois cinq, six

CLEMENTIS : MOR : ES
·9·
TO CUM : PATER : V
.TO.
DNI : FOR : VI : LA
PIS : EST : SIE : PO
SITUS : G : VANDATO
PATS : CORT : HVNC
PATER : IPE : L : DOTAVIT
RO MOTIBRUS·
DOS : E : MODE : LX : LB : IN

Lith de Thierry frères

Inscription comme Montbrison.

« ajouté, la première pierre de cette église fut « placée. *Elle témoigne* que Guy V, tout petit en- « fant, *la* posée, *représentant* le comte son père « *et son oncle l'archevêque* de l'église de Lyon. « Le père a fourni librement l'emplacement, a « pourvu à la construction, et *la* dotée. Sa dot « est la seigneurie de Moingt, la dîme de Ver- « rières et 60 livres *de la layde* de Montbrison. »

D'après cette traduction, on voit que M. Renon a lu ainsi la seconde phrase : « *Guigo quintus, par-* « *vulus infans, mandato patris comitis et avun-* « *culi ecclesie Lugdunensis* (*archiepiscopi*) *po-* « *suisse refert.* »

Cette restitution renferme deux erreurs principales, qu'il est important de relever. D'abord il me paraît impossible d'attribuer aux mots placés en interligne au-dessus de *comitis* (6e ligne) le sens de *et avunculi ecclesie Lugdunensis archiepiscopi*, car il faut pour cela inventer deux mots tout entiers, celui d'*archiepiscopi*, dont on ne voit pas une seule lettre dans l'inscription que je viens de reproduire, et celui de *et* dont on n'aperçoit aucune trace sur la pierre, comme j'ai pu le constater récemment à Montbrison même, en présence du curé, et grâce à la détermination de cet ecclésiastique, qui a fait débarrasser définitivement l'inscription des boiseries qui l'avaient si longtemps masquée.

Mais il y a mieux que des preuves négatives contre cette restitution; il y a des faits positifs :

1° Rainaud II, archevêque de Lyon, n'était pas oncle de Guy V *parvulus infans*, mais son grand-oncle, l'oncle de son père (*propatruus*); 2° si on dit que le rédacteur de l'inscription s'est trompé de degré (ce qui est inadmissible, vu l'importance du monument), je ferai remarquer qu'il aurait au moins écrit *patrui* et non *avunculi*, car Rainaud était oncle paternel et non maternel de Guy IV, qui ne le qualifie pas autrement dans les actes imprimés par M. Renon lui-même [1]; 3° enfin, et ceci est péremptoire, Rainaud était mort le 21 octobre 1226 [2], c'est-à-dire un mois avant la date rappelée sur notre inscription, car la fête de saint Clément tombe au 23 novembre.

Il n'était pas nécessaire de se donner tant de peine pour arriver à une restitution insoutenable; il faut lire tout simplement ici, en suppléant les lettres finales de chaque mot : « *auct*oritate *eccles*ie *Lugdunen*sis (avec l'autorisation de l'église de Lyon). » Je n'entrerai pas dans de longs développements pour démontrer l'exactitude de cette restitution, qui me paraît d'autant plus inattaquable [3] qu'elle est corroborée par la série d'actes

(1) Voyez p. 442, 4e ligne, et 452, 18e ligne, où M. Renon a imprimé par erreur *patris* pour *patrui*.

(2) De la Mure, *Hist. du dioc. de Lyon*, p. 171.

(3) Je suis heureux de déclarer que je la dois à une personne bien compétente, M. Lenormant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et mon confrère à la Société des Antiquaires.

dont je parlerai plus loin; je ferai seulement remarquer que la mention de l'église de Lyon sur notre inscription constate précisément la mort de l'archevêque Rainaud et la vacance du siége archiépiscopal à l'époque de la pose de la première pierre de l'église Notre-Dame.

On objectera peut-être à ma restitution la présence de l'I qui se trouve à la fin du second mot d'après la lecture de M. Renon; mais cette lettre a été mal lue. La pierre porte, à la place de l'I, un jambage ayant la forme d'un *c* et qui est très certainement un *t* en capitale gothique. Je saisirai cette occasion pour protester contre la singulière idée qu'on avait eue de cacher derrière un autel une inscription destinée à être toujours en vue, et à rappeler le souvenir de la fondation faite par Guy IV. Cette circonstance explique pourquoi tous les auteurs qui ont cité l'inscription de l'église Notre-Dame jusqu'ici l'ont donnée imparfaitement. Moi-même j'en ai imprimé une version inexacte dans mon *Histoire du Forez*, n'ayant pu obtenir le complet dégagement de la pierre sur laquelle elle se trouve. Forcé de lire les lignes inférieures avec les doigts, en passant le bras derrière le retable d'autel qui les masquait, j'ai fait erreur d'une année dans le millésime, ayant lu *adjecto V*, au lieu d'*adjecto VI*. Aujourd'hui l'erreur n'est plus permise, grâce à la mesure qu'a prise, comme je l'ai dit plus haut, M. Crozet, curé de Notre-Dame, à qui on doit la restauration ré-

cente de cette église. Malheureusement le dégagement de la pierre dont nous parlons a eu lieu un peu tard, et il en est résulté une conséquence bien fâcheuse pour l'art et pour l'histoire. Parmi les vitraux nouvellement placés dans l'église Notre-Dame, un des plus remarquables représente la cérémonie de la pose de la première pierre. « On voit Guy IV dirigeant la main de son fils vers le bloc béni par les mains de l'archevêque Rainaud, oncle du comte. » (*Chronique*, p. 436.) M. Renon, dont l'opinion erronée a, comme on le voit, inspiré l'artiste, regrette que la mitre de l'archevêque ne soit pas conforme à celle d'un sceau de Rainaud, qu'il a publié; quant à moi, je regrette que Rainaud lui-même paraisse dans cette cérémonie : ce sont là de ces anachronismes historiques qui font plus tard le désespoir des archéologues et le triomphe des ignorants.

La seconde rectification qu'il faut faire subir à la restitution de M. Renon est relative au mot *refert*, qui se trouve à la sixième ligne. La pierre porte au-dessus du *t* un signe que l'auteur de la *Chronique* n'a pas remarqué, et indiquant qu'il faut lire *refertur*, comme le veulent au reste le sens de la phrase et les règles de la prosodie. En effet, une circonstance assez intéressante, que semble avoir ignorée M. Renon, c'est que cette inscription, si barbare qu'elle paraisse, est écrite en vers latins.... ou du moins a la prétention de l'être. Ceci explique l'insertion en interligne de

certains mots qui ont dû paraître à M. Renon autant de rectifications des erreurs du graveur. Il n'y a point du tout là faute de la part de ce dernier. Les mots ajoutés en interligne (excepté toutefois les deux derniers, qu'on a mis ainsi faute de place ailleurs) sont des espèces de gloses explicatives qui n'ont pu entrer dans la composition du vers.

Il est d'autant plus extraordinaire que M. Renon ne se soit pas aperçu des intentions poétiques de l'auteur de l'inscription de Notre-Dame, qu'elles lui étaient signalées par la forme peu naturelle du début, et aussi par un signe particulier qui termine certains vers [1].

Voici la restitution poétique de cette inscription, qui se compose de huit vers hexamètres, imparfaits à plus d'un titre, à la vérité, mais dont les mesures sont cependant faciles à retrouver.

Clementis festo, lector, semper memor esto
Cum semel [2] M bis C quater U Domini foret annus,
Adjecto sexto, lapis est primarius hujus
Ecclesie positus. Guigo quintus, parvulus infans,
Mandato patris, comitis, posuisse refertur.
Hunc pater ipse locum dedit, extulit atque dotavit.
Dos est Modonium, decima de Veureires et
Sexaginta libre in foro Montibrusonis.

J'ai deux observations à faire sur le dernier mot

(1) Voyez-le après le mot *annus*, à la 2e ligne, et après *infans*, à la 5e, sur la lithographie jointe à ce mémoire.

(2) Lisez : *Cum semel* èm *bis* cé *quater* u.

de ce huitain. La première, c'est qu'on a écrit *monti* (et non *montis* qu'il fallait) pour le besoin du vers, aimant mieux faire un barbarisme grammatical que musical [1]; la seconde, c'est qu'il y a certainement un *u*, comme je l'ai figuré à la troisième syllabe, et non un *i*, comme l'a écrit M. Renon. Jusqu'au XIV[e] siècle, presque tous les monuments originaux écrits en latin qui font mention de Montbrison, et je citerai particulièrement la charte d'affranchissement de cette ville (novembre 1223), dont je viens de retrouver l'original, portent un *u* ou un *v*, suivant qu'ils sont en minuscules ou en capitales.

Au reste, nous avons un autre monument qui résout positivement la question : c'est le sceau même de l'église Notre-Dame de Montbrison, gravé à la même époque que l'inscription dont nous nous occupons, et entouré d'une légende où on voit, comme dans cette dernière, figurer côte à côte des caractères romains et gothiques [2]. Ce sceau, qui était inconnu à M. Renon, porte dans

(1) Je dois dire toutefois qu'on trouve *Montibrusonis* dans plusieurs actes originaux de cette époque que je possède, et particulièrement dans un fort curieux de 1229, relatif au patronage du comte sur l'église Notre-Dame. Il a été, ainsi que plusieurs autres, aussi en ma possession, inconnu à M. Renon.

(2) Voyez particulièrement, dans mon dessin de l'inscription de Notre-Dame, le mot *annus*, qui renferme un *n* romain et un autre oncial ou gothique ; mais la lettre la plus remarquable est l'*e*, qui affecte trois formes distinctes.

le champ la sainte Vierge tenant son enfant Jésus sur le bras gauche. Il s'en trouve plusieurs exemplaires aux archives du royaume. Le plus ancien est de 1239, les autres appartiennent à des chartes de 1308. C'est la même matrice qui a servi pour toutes les empreintes : seulement on voit, par les sceaux de 1308, qu'il y avait été fait successivement quelques additions. Sur ces derniers, on aperçoit à la droite de la Vierge une fleur de lis surmontée d'un croissant de lune, et à gauche un soleil, tous emblèmes propres à la Vierge, et qu'on trouve sur une foule de monuments analogues. Autour du sceau, on lit sans peine : S (*sigillum*) CAPITVLI B^e (*beate*) MARIE DE MŌTEBRVSONE (*Montebrusone*).

Le sceau de 1308 est de plus accompagné d'un contre-sceau représentant l'Agneau divin, avec ces mots autour : AVE MARIA GRACIA PLENA [1].

Comme le sceau et le contre-sceau sont inédits [2], je pense faire une chose utile en les pu-

(1) Il y a une faute dans la forme des N : le trait intermédiaire est mal placé.

(2) M. Renon a publié un sceau moderne du chapitre de Montbrison, d'après une empreinte qui se trouve à un acte de 1677. C'est une espèce de timbre sec, sans aucune inscription, de la dimension d'une pièce de deux sous environ, et représentant un dauphin d'or au champ de gueules semé de fleurs de lis aussi d'or, armes du chapitre probablement depuis l'extinction de la seconde race des comtes de Forez à la fin du XIVe siècle. Il est toutefois digne de remarque que le dauphin du chapitre a la tête tournée à droite, tandis que celui des comtes l'a à gauche. Le dauphin des comtes est aussi crêté, oreillé et barbelé de gueules, ce que n'a pas

bliant ici l'un et l'autre. Ils forment le complément de l'inscription de Notre-Dame.



La Vierge qui paraît dans le champ du sceau représente la statue qui avait été donnée à l'église Notre-Dame par son fondateur, et sur le piédestal de laquelle était écrit le mot ESPERANCE, d'où vient le nom de *Notre-Dame-d'Espérance* que portait jadis l'église collégiale de Montbrison.

M. Renon a publié (page 200) un méreau de Notre-Dame. Il porte aussi la sainte Vierge, dans un champ semé de fleurs de lis et chargé d'un filet posé en bande; autour on lit : *d'esperance*. Au revers, il y a le chiffre 8 (VIII), rappelant sans doute la somme attribuée aux chanoines pour

indiqué M. Renon dans le dessin des armes de la maison de Forez qu'il a donné p. 367 de la *Chronique*. J'ignore s'il a rendu exactement les couleurs du dauphin du chapitre.

chacune de leurs séancés aux offices canoniaux [1]. Autour on lit : *de Montbrison*, ce qui, avec l'espèce de rébus du premier côté, forme le nom de (*Notre-Dame*) *d'Espérance de Montbrison*. Par suite d'une erreur qui est le fait du premier graveur, la Vierge porte l'enfant Jésus sur le bras droit, ce qui est tout à fait inusité. Ce jeton de présence offre encore deux autres fautes assez étranges, qui montrent le peu de soin avec lequel il a été gravé : le mot *esperance* est divisé par un double point, de cette sorte : DES : PERANCE, et *Montbrison* est écrit MON : BRISON. Les fleurs de lis et le filet qui paraissent dans le champ indiquent que ce méreau a été frappé après l'extinction de la deuxième race des comtes de Forez, et lorsque ce pays fut possédé par la maison de Bourbon, à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Je ne relèverai pas ici quelques autres inexactitudes moins importantes qui se sont glissées dans la restitution fournie par M. Renon, de l'inscription de Notre-Dame de Montbrison ; mais je crois utile de donner un dessin fidèle de cette dernière. On peut le voir ci-contre. Ce dessin est pris sur un bon estampage de l'inscription qui nous occupe, et non sur le masque que l'auteur de la *Chronique* lui a appliqué ; car M. Renon a eu le

(1) Voir au sujet des méreaux de Notre-Dame de Montbrison le règlement accordé à cette église par François Ier en 1586. (*Chronique*, p. 200.)

tort de faire peindre les lettres[1], et on comprend que cet enluminage a dû se ressentir de l'inexpérience des restaurateurs. C'est pourquoi je ne reproduis pas les couleurs de l'inscription de Notre-Dame. Il me suffira de dire que toutes les lignes sont alternativement rouges et bleues.

Voici maintenant le texte complet et prosaïque de cette inscription d'après ma restitution :

« Clementis festo, lector, semp*er* memor esto « cum semel m*illesimus* bis c*entesimus* quater « *quintus* D*omi*ni foret annus, adjecto *sexto*, lapis « est primari*us* huj*us* ecclesie positus. G*uigo* *quin*-« *tus*, parvul*us* infans, mandato pat*ris*, comitis, « auct*oritate* eccle*sie* Lugdunen*sis*, posuisse re-« fert*ur*. Hunc pater ipse locu*m* libere dedit, ope « extulit atq*ue* dotavit. Dos *est* Modoniu*m*, decima « de Veureires et *sexaginta* lib*re* in foro M*o*ntis-« bruso*nis*. »

(1) Voici ce que m'a écrit à ce sujet M. Renon, le 19 février 1848 : « Lorsque la pierre d'honneur fut tout à fait dégagée des marbres qui la voilaient depuis plusieurs siècles, on vit clairement que les caractères avaient subi successivement deux systèmes de manifestations ; le premier, par incrustation noire, s'étant détérioré et presque anéanti, fut remplacé par un second en peinture rouge et bleue. Il n'en restait de l'un et de l'autre que pour constater leur existence, et il y en avait si peu que notre inscription était illisible. Ce qui m'a déterminé de confier à un peintre le soin de repeindre ladite inscription. L'exécution n'a pas entièrement répondu à mon desir ; néanmoins mon avis, à la suite de celui de plusieurs juges compétents, fut pour cette restauration. »

Je la traduis ainsi : « Lecteur, souviens-toi que le jour de (saint) Clément mil deux cent vingt-six, la première pierre de cette église fut posée. Guy V, tout petit enfant, est dit l'avoir posée par ordre de son père, comte, avec l'autorisation de l'église de Lyon. Le père donna librement l'emplacement, éleva (l'édifice) à ses frais, et le dota. La dot est : (la seigneurie de) Moind, la dîme de Verrières et soixante livres sur le marché de Montbrison. »

Maintenant que nous avons le sens de notre curieuse inscription, je viens à la conclusion de cet article, car ce n'est pas pour l'inscription elle-même que je l'ai écrit, mais pour en déduire quelques conséquences historiques contraires à la tradition généralement admise jusqu'ici en ce qui concerne la fondation de l'église Notre-Dame.

Je baserai ma critique sur les passages suivants du livre de M. Renon, qui a le plus complétement résumé cette tradition.

« Devenu majeur en 1212 (les comtes de Forez comme les princes de la couronne l'étaient à quatorze ans), notre jeune comte (Guy IV), étant prévenu d'une grâce spéciale de Dieu, et s'attirant tous les jours par la candeur et l'innocence de ses mœurs de nouvelles faveurs du ciel, forma le dessein d'ériger une église collégiale dans Montbrison, la capitale de son comté, mais hors du château, afin de *réunir*[1] en un même lieu et l'église et

(1) Le consentement de l'archevêque Rainaud, de l'an

le cloître, et la charité et l'hôpital.... L'archevêque Rainaud de Forez, son oncle et son tuteur, ne tarda pas à être le confident de ce projet : il en devint aussitôt l'approbateur. Arrivé à Montbrison, il y trouva Bruno, archevêque de Vienne, et Bernard Chaben, archevêque d'Embrun, qui tous deux étaient venus rendre à Guy IV une visite de félicitations comme au parent de leur seigneur, depuis son alliance avec Philippie de Dampierre... Les trois archevêques admirent cette noble pensée, et s'empressèrent d'en favoriser l'exécution. Ils visitèrent donc eux-mêmes diverses positions, et d'un commun accord font choix de celle que l'édifice occupe aujourd'hui... Comme Guichard Verd possédait tous ces terrains, depuis la montée de Moingt jusqu'à la rivière, Guy IV lui donna en échange le maz appelé Gruers et un autre appelé Vioule.... Les travaux commencèrent immédiatement. Après onze ans d'un travail non interrompu, une partie considérable de l'édifice était terminée de manière à faciliter la célébration des saints offices. Sans plus attendre, le pieux comte pensa à doter son église en collégiale, et l'acte

1224, dont nous parlerons plus loin, porte au contraire que « ni le doyen ni les chanoines de l'église ne pourront avoir « l'administration de l'hopital » (*Chronique*, p. 14): mais il ne paraît pas qu'on ait tenu compte de cette défense par la suite, car plusieurs membres du chapitre furent administrateurs de l'hôpital; en 1275, Guy VI accorda même au premier ses droits de patronage sur le second. (*Chronique*, p. 52.)

mémorable de cette fondation se fit (en 1223).... Deux ans après, la construction de Notre-Dame était assez avancée pour que le chapitre pût célébrer au chœur ses offices canoniaux. Cependant la pierre d'honneur de cet édifice n'était point encore placée. Le fondateur, aussi prudent que pieux, craignait de ne transmettre à la postérité que des désirs et non des réalités. Mais lorsqu'il eut la satisfaction de voir l'ouvrage aussi avancé, il ordonna une cérémonie des plus solennelles, dont son fils Guy V eut tous les honneurs. Ce fut précisément à cause de son jeune âge (il n'avait que cinq ans), que le comte confia à ses mains pures l'offrande qu'il faisait à la plus pure des Vierges. On choisit pour cette solennité le 23 novembre 1226, ainsi que le témoigne l'inscription que porte cette pierre..... » (*Chronique*, pages 2, 3, 4, 17.)

Et d'abord est-il exact de dire que les comtes de Forez étaient majeurs à quatorze ans? Non; ou du moins il faut faire une distinction, car suivant Loisel [1], il y avait autrefois deux sortes de majorité : la majorité civile et la majorité politique ou féodale. La première, n'ayant rapport qu'aux actes de la vie civile, était fixée, conformément à la loi romaine, à quatorze ans; mais la seconde, beaucoup plus importante, attendu qu'elle touchait aux intérêts les plus graves des tiers, avait été

(1) *Institutes coutumières*, t. Ier, p. 64.

fixée par le bon sens à vingt-un ans. M. Renon dit que les comtes de Forez jouissaient du privilége de majorité à quatorze ans, au même titre que les rois de France ; mais rien n'était moins certain que l'âge de la majorité des rois sous l'ancienne monarchie. Ainsi Philippe I[er] paraît avoir régné seul en 1067 à l'âge de quinze ans, tandis que Louis IX était encore sous la tutelle de sa mère en 1235, à l'âge de vingt ans. Charles V fixa définitivement en 1374 la majorité des rois de France à quatorze ans[1], dans la crainte où il était de mourir avant que son fils eût atteint vingt-un ans ; mais longtemps avant lui d'autres rois avaient essayé de réaliser cette mesure au profit de leur successeur immédiat par des actes spéciaux. Nous avons des lettres de Philippe III, du 2 octobre 1270, qui semblent même prouver que la majorité royale était déjà fixée à quatorze ans, car elles portent simplement que si le roi venait à mourir avant qu'aucun de ses fils eût atteint cet âge, la régence du royaume serait déférée à leur oncle[2], ce qui fait dire à Loisel[3] que « Philippe III avança tout à coup les rois de sept ans, » en leur attribuant la *majorité des non nobles*. Cependant l'ordonnance ne fut pas exécutée dans cette circonstance, parce que Philippe III vécut assez pour que son successeur atteignît la majorité réelle de vingt-un ans, et

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 26.
(2) *Ibid.*, t. I[er], p. 295.
(3) *Institutes coutumières*, t. I[er], p. 54.

la question resta indécise jusqu'à l'ordonnance de Charles V, qui ne fut pas même toujours exécutée. Quant aux comtes de Forez, l'époque de leur majorité est tout aussi incertaine, ou du moins nous leur voyons appliquer les deux majorités dans des circonstances différentes. Ainsi nous voyons en 1290 le comte Jean, *majeur de quatorze ans*, poursuivre son ex-tuteur, Hugues de Boisonelle, doyen de Notre-Dame de Montbrison, et le contraindre à plusieurs restitutions importantes pour les malversations dont il s'était rendu coupable. Dans un acte du 15 février 1323 (1324 nouveau style), Renaud et Jean de Forez, fils de Jean Ier, se déclarant *majeurs de quatorze ans*, approuvent les dispositions testamentaires que leur père avait faites en faveur de son fils aîné, comte après lui en 1333, sous le nom de Guy VII; et dans un autre acte, du 9 janvier 1358 (1359 nouveau style), nous voyons que le fils de ce même comte Guy VII, qui lui avait succédé le 23 juin précédent, était encore sous la tutelle de sa mère, quoique âgé de vingt ans, puisqu'il était né le 13 mars 1338 (1339 nouveau style)[1]. Dans les deux premiers cas, Jean Ier et ses fils Renaud et Jean agissent comme personnes civiles; dans le second, Louis Ier, fils de Guy VII, est traité comme personne politique, et sa majorité est fixée à vingt-un ans. Nous pourrions déjà conclure du dernier acte, que Guy IV ne

(1) *Journal de Montbrison* du 20 décembre 1845.

fut pas majeur à quatorze ans en tant que comte; mais nous en avons une autre preuve plus positive, c'est l'acte de fondation d'un anniversaire pour son père, mort en 1202, en Terre-Sainte. Dans cet acte, rédigé en 1215, au nom de Rainaud, archevêque de Lyon, oncle de Guy IV, on lit : « Nos qui nunc curam comitatus Forensis gerebamus, etc. » Or Guy IV devait avoir plus de quatorze ans en 1215, car on ne peut admettre que son père soit parti pour la croisade aussitôt après la naissance de ce prince, seul rejeton mâle de la famille. D'ailleurs Guy était encore sous la tutelle de son oncle en 1216, comme le prouve un acte publié par de la Mure[1]. Quand finit cette tutelle? Nous l'ignorons; nous savons seulement que Guy IV en était dégagé en 1218 ; mais en tout cas nous sommes certain que ce comte n'était pas majeur en 1212. Si donc Guy IV conçut cette année le projet de la construction de l'église Notre-Dame, ce ne fut pas comme résultat de son émancipation. Mais est-il vrai que cette idée naquit en 1212 et fut sur-le-champ mise à exécution? Il est permis d'en douter, et cela pour plusieurs raisons :

1° Le chroniqueur dit que Guy IV avait près de lui, lorsqu'il conçut ce pieux dessein, deux prélats qui étaient venus le féliciter sur son mariage avec Philippie de Dampierre ; or l'un de ces prélats (*Burno* et non *Bruno*) ne parvint au siége de

(1) *Histoire du diœc. de Lyon*, p. 324.

Vienne qu'en 1216, et l'autre (*Chabeu* et non *Chaben*) ne parvint à celui d'Embrun qu'en 1213.

2° En 1212, suivant la tradition, Guy IV n'aurait eu que quatorze ans, et cependant il aurait été déjà marié, ce qui est d'autant plus invraisemblable que sa femme n'aurait guère été plus âgée, Mahaut (et non Philippie) de Dampierre ne pouvant pas être née avant 1198. (Voyez *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 156.)

3° La maison de Dampierre n'avait aucun rapport avec les archevêchés de Vienne et d'Embrun : les prélats ne pouvaient donc venir féliciter Guy IV de s'être allié à *leur seigneur*.

4° C'est seulement en 1226 que Guy IV donna à Guichard *Viridis* les deux propriétés mentionnées plus haut en échange de l'emplacement de l'église Notre-Dame : or est-il probable qu'il eût attendu quatorze ans pour indemniser ce seigneur de la cession de son terrain ?

Tout cela ne démontre-t-il pas que ce ne peut être en 1212 que fut commencée l'église Notre-Dame ? Quant à moi, il ne me reste aucun doute à cet égard ; mais poursuivons.

M. Renon dit qu'en 1223, après onze ans de travail, une partie considérable de l'édifice était terminée, et qu'on pouvait y célébrer les saints offices. Comment accorder cette assertion avec la pose de la première pierre en 1226 ? Où donc les chanoines auraient-ils pu s'abriter pour faire les

offices en 1223? Ce n'est pas dans le chœur, qui n'était pas bâti en 1226; encore moins dans le reste de l'édifice, qui ne fut bâti que longtemps après et successivement, à des époques bien déterminées, que nous ferons connaître plus loin.

De tout ce qui précède je conclus qu'il n'y a rien de vrai dans la tradition qui fait commencer la construction de l'église Notre-Dame en 1212. Non-seulement cette tradition ne s'appuie sur aucun témoignage, mais encore elle a contre elle tous les actes authentiques connus. En effet, la charte constitutive du chapitre de Notre-Dame est du mois de juillet 1223; mais cet acte, émané du comte seul, avait besoin de la sanction de l'autorité ecclésiastique pour pouvoir recevoir son exécution, puisqu'il s'agissait d'une institution religieuse. Or ce ne fut qu'au mois d'octobre 1224 que Rainaud, archevêque de Lyon, donna son consentement à la création faite par son neveu, et seulement le 23 février 1225 que le pape Honoré III l'approuva par une bulle. M. Renon [1] donne à ce dernier acte la date de 1224, ne prenant pas garde à l'ancien usage qui faisait jadis commencer l'année au jour de Pâques. L'ordre naturel des formalités à suivre aurait dû cependant le mettre sur la voie. En effet, il n'eût pas été régulier que le pape approuvât la fondation du chapitre de Montbrison avant le prélat métro-

(1) D'après de la Mure, *Hist. du dioc. de Lyon*, p. 329.

politain ; il n'eût pas été convenable en tout cas que ce dernier revînt sur une décision du pape. Quoique M. Renon ne donne pas la bulle d'Honoré III, nous n'en devons donc pas moins être certain qu'elle est de 1225, nouveau style. Il résulte de là que le chapitre de Notre-Dame ne put pas faire les offices canoniaux avant 1225. Mais put-il du moins les faire cette année? Non, puisque nous voyons poser la première pierre seulement en 1226.

Ici vient naturellement se placer une observation qui nous ramène à notre inscription. M. Renon paraît croire que la pierre sur laquelle cette inscription se trouve est la *pierre d'honneur* elle-même, celle qui fut posée par Guy V. Je ne suis pas de son avis : selon moi elle n'en est que l'étiquette, qu'on me pardonne cette expression un peu triviale, qui rend parfaitement mon idée; la première pierre est au-dessous, dans les fondations, suivant l'usage. J'ajouterai que le mot *refertur* de notre inscription démontre que cette dernière ne fut placée que longtemps après la pose de la première pierre, peut-être même sous le gouvernement de Guy V; c'est du moins ce que me semble indiquer le mot *quintus* qui accompagne le nom du fils du fondateur. A mon avis il n'eût pas été rationnel de donner cette qualification à un enfant de cinq ans, du vivant de son père[1].

(1) Ceci nous rappelle un bon mot de Louis XIV. Quel-

Par toutes ces raisons, je rétablis ainsi la chronologie de l'église Notre-Dame de Montbrison :

1222 (ou environ). Premier projet de construction inspiré au comte, comme il le dit dans la charte de juillet 1223, par les archevêques de Vienne et d'Embrun, qui étaient venus le visiter probablement à cause de sa parenté avec les comtes d'Albon, dont il descendait, et non à cause de son mariage avec Philippie ou mieux Mahaut de Dampierre, car cette dame était morte depuis plusieurs années. Guy IV était alors marié avec Arméniarde [1], mère de Guy V, laquelle légua en mourant, en 1226, trente sous viennois pour son anniversaire dans l'église Notre-Dame.

1223 (juillet). Le comte donne ses lettres patentes pour la fondation du chapitre. Elles furent publiées en grande cérémonie, le 5 juillet, devant l'église Saint-Julien de Moind, dont la seigneurie était attribuée, comme dotation, par cet acte même, au chapitre de Notre-Dame. Le comte lui donne de plus soixante livres fortes [2] de Lyon, la dîme de Verrière, celle d'Écotay, etc.

qu'un ayant demandé en badinant à l'arrière-petit-fils de ce roi comment il s'appelait. « Louis XV, » répondit l'enfant. — « Pas encore, » repartit le bisaïeul, qui avait déjà enterré son fils et son petit-fils.

(1) C'est ainsi qu'est écrit dans tous les actes anciens le nom de cette dame, dont on ignore l'origine, mais que de la Mure dit être de la maison d'Auvergne, ce qui est assez probable.

(2) Au lieu de *libras fortes*, quelques copies portent par

1223 (novembre). Le comte accorde des priviléges particuliers au chapitre dans la charte d'affranchissement de Montbrison.

1224 (octobre). Rainaud, archevêque de Lyon et oncle de Guy IV, approuve la fondation du chapitre de Notre-Dame à certaines conditions. Il concède à ce chapitre le privilége d'avoir un cimetière, *sauf le droit d'autrui*[1].

1225 (février). Bulle confirmative du pape.

1226 (avril). Compensation donnée à Guichard *Viridis* pour la cession de l'emplacement de l'église. Le jour du mois n'étant pas indiqué dans l'acte, il faudrait peut-être dater ce dernier de 1227 nouveau style, car le jour de Pâques tombait cette année au 11 avril; mais je préfère l'époque la plus rapprochée du jour où les constructions furent commencées.

1226 (23 novembre). Pose de la première pierre. La construction du chœur est poussée avec activité, et put être terminée dans l'année.

1227. Les reliques de saint Aubrin, le patron de

erreur *libras forenses*. Les continuateurs du *Glossaire* de Ducange en ont conclu à tort que les comtes de Forez avaient fait frapper monnaie. (Voyez les dernières éditions du *Glossaire*, au mot *Moneta*.)

(1) Ce privilége lui fut contesté par le prieur de Savigneux, de qui ressortissaient toutes les paroisses de Montbrison. Il y eut transaction entre les parties en 1326. (Voyez ma *Notice sur le théâtre antique de Moind*.)

la ville de Montbrison, sont apportées de la chapelle du château à l'église Notre-Dame. (*Chronique*, p. 250.) C'est probablement alors qu'on commença à faire les offices canoniaux.

1229. Lettres du comte (inconnues à M. Renon) imposant certaines obligations aux chanoines ; lettres du même fixant l'étendue du cloître. (M. Renon a publié ces dernières lettres, mais il en a traduit inexactement le passage relatif aux limites. La bonne version me paraît être celle qu'on trouve dans un acte judiciaire de 1732, et dont l'auteur de la *Chronique* n'a pas tiré parti, quoiqu'il l'ait imprimé page 292.)

1238 (avril). Guy IV publie les statuts définitifs de la collégiale de Notre-Dame. On doit considérer cet acte comme la véritable constitution du chapitre.

1239. Guy IV fait son testament. Entre autres legs pieux, il donne à l'église Notre-Dame 100 livres fortes de Lyon par an pendant dix années, pour l'achèvement de l'œuvre, et durant le même temps, aussi annuellement, 24 setiers d'avoine pour la nourriture des chevaux employés à transporter les pierres.

1241 (29 octobre). Mort de Guy IV[1]. Son corps est rapporté de la Pouille à Montbrison, et dé-

(1) M. Renon le fait à tort mourir en 1239. Voyez le *Journal de Montbrison* du 12 mai 1842.

posé dans le chœur de sa collégiale, seule partie de l'édifice qui fût terminée.

Malgré les libéralités du fondateur de l'église Notre-Dame, il paraît que les travaux furent suspendus pendant fort longtemps, car on apprend, par un acte de 1315, que la première arcade au delà du chœur venait seulement alors d'être construite. (*Chronique*, p. 79.) Avant la fin du XIVe siècle pourtant, on en construisit deux autres. Enfin en 1396 on commença les deux dernières, qui furent terminées en 1403. En 1443 on entreprit la construction du portail et des tours. Ce travail fut achevé en 1466, moins toutefois le clocher méridional, qui, comme cela se voit dans beaucoup d'autres églises, ne s'élève pas plus haut que la nef. Dans le courant du XVe siècle, l'harmonie générale de l'édifice fut dérangée par la construction successive de chapelles qui forment comme une nouvelle nef latérale au midi. Dans le XVIe siècle on commença au nord de semblables constructions, mais elles ne furent pas poursuivies. Il n'existe de ce côté que deux ou trois chapelles, ce qui rend le plan actuel de l'église Notre-Dame fort irrégulier.

VÉRITABLE SIGNIFICATION

DES MOTS

TAULAGIUM ET CAULAGIUM

Par M. Léon DESSALLES, membre résidant.

Un nom de lieu mal écrit par Froissart et les étranges conjectures historiques qui en ont été la suite fournit, il y a quelques années, à notre confrère, M. Lacabane, le sujet d'une dissertation fort remarquable, au moyen de laquelle il rectifia tout à la fois l'inexactitude de Froissart et les singulières méprises que cette inexactitude avait causées[1]. Sans avoir la même gravité ni une aussi grande importance, une erreur de lecture, commise par un de nos plus illustres érudits, et les fâcheuses conséquences qu'elle a eues, m'ont paru d'autant plus dignes d'attention et rendent, à mon sens, d'autant plus obligatoire la nécessité de redresser cette erreur, que le mal dont elle est

(1) Bibliothèque de l'Ecole des chartes, juillet 1841.

la cause subsiste encore tout entier, et que celui qui se trompa primitivement non-seulement n'inspire pas de défiance mais n'a pas même cessé d'exercer la plus légitime influence, par la haute position littéraire qu'il s'est justement acquise dans le monde savant.

On lit dans la première édition du glossaire de Du Cange [1], et on a reproduit dans toutes celles qui ont été faites depuis, l'article suivant :

« CAULAGIUM, tributi species. *Charta R. abbatis caroffensis, an.* 1308, *in 2 registro Philippi Pulcri, regis Franc.; num.* 11, *ex Tabulario regio :* quilibet mercator extraneus habens troussellum vel plures troussellos, in dictis nundinis, dabit, pro introitu et exitu et CAULAGIO et pro leuda, 4 denarios, etc. »

Cet article, comme on voit, ne contient pas de définition, et ne fournit, en resumé, qu'une citation complétement insuffisante pour tirer d'embarras celui qui chercherait à connaître le véritable sens du mot CAULAGIUM. Quant à la citation, sans être d'une exactitude rigoureuse, elle est en effet tirée d'une charte qui se trouve dans un registre relatif au règne de Philippe le Bel, aujourd'hui, comme du temps de Du Cange, conservé au *Trésor des chartes*, et portant le numéro d'ordre 41 dans lequel elle est bien réellement transcrite la onzième. Seulement au lieu d'être le

(1) T. I, col. 904, Paris, 1678, 3 vol. in-fol.

deuxième, ce registre est le sixième de ceux qui concernent ce règne.

Je viens de dire que l'article, tel que le rédigea Du Cange, s'est reproduit identiquement le même dans toutes les éditions qu'on a faites de son glossaire. Je dois faire observer cependant que dom Carpentier, dans son *Supplément à ce glossaire* [1], sans plus d'explications que n'en avait donné Du Cange, a imprimé un autre exemple de CAULAGIUM, et que M. Henschel, dernier éditeur de ce vaste et précieux travail [2], ayant fondu l'édition des Bénédictins [3] et le Supplément de dom Carpentier, a réuni l'addition de celui-ci à l'article primitif de Du Cange [4].

Des détails qui précèdent, il semblerait résulter que tous les érudits dont le *Glossaire de la basse latinité* a fixé l'attention, soit pour l'éditer de nouveau, soit pour y faire des corrections ou des additions, se sont abstenus de chercher à expliquer la signification de CAULAGIUM, quoique Du Cange eût donné ce mot sans le définir, c'est-à-dire sans avoir pu en déterminer la valeur réelle; circonstance qui, très évidemment, imposait à ceux qui venaient après lui l'obligation de combler cette lacune. On va voir cependant qu'il

(1) Paris, 1766, 4 vol. in-fol.

(2) Paris, Firmin Didot frères, 1840-1846, 6 vol. in-4°.

(3) Paris, 1733-1736, 6 vol. in-fol.

(4) Je reparlerai plus bas de l'exemple fourni par dom Carpentier.

n'en a pas été tout à fait ainsi, et que les Bénédictins essayèrent de comprendre ce mot et de lui trouver une définition, mais que leur tentative resta sans succès, parce qu'ils eurent sans doute le tort de ne pas descendre au fond de la question, c'est-à-dire parce qu'ils négligèrent d'avoir recours au texte original qui leur eût fourni sa véritable forme orthographique.

Dans la charte de renouvellement des priviléges de Villefranche-de-Belvès, en Périgord [1], portant la date de 1357, art. 33 [2], on lit un passage exactement semblable à celui que Du Cange a emprunté à la pièce 11 du registre du Trésor des chartes, coté 41 [3]. A propos de cet article, et en parlant de CAULAGIUM, Secousse s'exprime ainsi, dans une note : « Ce mot, auquel Du Cange a donné place dans son glossaire sans l'expliquer, est aussi inconnu aux Bénédictins qui travaillent sur son glossaire. » Cette note prouve donc que les Bénédictins, consultés par Secousse [4], cherchèrent réellement à suppléer le silence de Du Cange, mais n'y parvinrent pas, ou, pour mieux dire, ne s'aperçurent pas qu'il y avait là une alté-

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Sarlat, département de la Dordogne.

(2) *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. III, p. 201.

(3) Je désigne ainsi la pièce, parce que le titre que lui a donné Du Cange n'est pas plus exact que celui qu'elle porte dans le *Rec. des ord. des rois de France*, comme on va le voir tout à l'heure.

(4) En 1732.

ration de mot provenant d'une mauvaise lecture.

En 1769, MM. Villevault et Bréquigny, chargés de continuer la publication du Recueil des ordonnances des rois de France, imprimèrent [1] la charte à laquelle Du Cange avait emprunté le passage cité plus haut, et le désignèrent comme il suit : *Lettres de Philippe IV, par lesquelles il accepte le pariage offert par l'abbaye de Charroux, ordonne la construction d'une bastide sur le territoire donné en pariage, et accorde à ceux qui habiteront cette bastide des coutumes et des priviléges;* désignation qui, comme je l'ai déjà dit, n'est pas meilleure que celle dont avait fait usage Du Cange, attendu que, pour être dans le vrai, on aurait dû dire : *Charte de fondation de la bastille de Saint-Louis, en Périgord* [2]. Secousse avait parlé de cette pièce. Cette circonstance inspira aux nouveaux éditeurs les réflexions suivantes qui firent l'objet d'une note : « Ces lettres sont citées à la p. 203 du t. III de ce recueil, note *a*, à l'occasion de lettres semblables accordées, en 1357, aux habitants de Villefranche, en Périgord. Les 35 premiers articles des lettres pour Villefranche sont presque dans les mêmes termes que les 35 premiers articles de celles que nous donnons ici. Nous renvoyons aux notes qui y sont jointes, pour les éclaircissements

(1) T. XI du recueil, p. 404.

(2) Actuellement commune du canton de Mucidan, arrondissement de Ribeyrac, département de la Dordogne.

dont les articles ont besoin. » D'où il faut nécessairement conclure qu'à l'imitation de Secousse et des Bénédictins, Villevault et Bréquigny s'en tenaient à ce qu'avait dit Du Cange, au sujet du mot CAULAGIUM.

Huit ans après (1777), en publiant les lettres de Philippe IV (avril 1307) par lesquelles ce prince confirma les coutumes et priviléges accordés à la bastille de Montcabrier en Quercy [1], dans une autre note, spéciale à ces lettres, ils s'exprimèrent ainsi : « Il y a des lettres du mois de février 1357, imprimées dans le tome III de ce recueil, p. 203 et suivantes, en faveur des habitants de Villefranche, en Périgord, qui sont presque entièrement semblables à celles-ci. Nous nous en sommes servis pour corriger quelques fautes, et nous y renvoyons pour l'éclaircissement de plusieurs mots expliqués dans les notes. Voyez aussi, tant pour le texte que pour les notes, les lettres en faveur de l'abbaye de Charroux [2], du mois de mars 1308, imprimées dans le tome XI de ce recueil, p. 404 et suivantes. Les lettres que nous publions ici serviront à leur tour à corriger quelques fautes qui se trouvent dans les deux autres que nous citons. »

De pareilles réflexions suffisent pleinement à

(1) T. XII, p. 362. Montcabrier n'est plus aujourd'hui qu'une partie de la commune de Duravel, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

(2) C'est-à-dire la charte de fondation de la bastille de Saint-Louis.

démontrer que l'opinion des deux savants éditeurs, au sujet du mot CAULAGIUM, ne s'était en rien modifiée, car la forme de leur dernière phrase ne permet pas de supposer qu'ils eussent d'autre but que de signaler la possibilité de faire quelques rectifications matérielles, commandées par des altérations de sens, provenant soit des copistes anciens ou modernes, soit de l'impression elle-même. Cependant, chose étrange et à peine croyable! à l'article 41, où se trouve reproduit le passage qui nous occupe, au lieu de CAULAGIO, admis par eux, d'après Du Cange et Secousse, non-seulement ils imprimèrent TAULAGIO, mais encore, comme s'ils avaient voulu prouver, de la manière la plus irrécusable, que ce changement était un pur effet du hasard et devait être pris pour une négligence ou mieux pour une faute involontaire de leur part, ils n'essayèrent même pas d'expliquer, dans une note, un changement aussi capital. Et pourtant c'était le véritable mot qu'ils avaient trouvé, sans le chercher, et, qui plus est, sans s'en douter. Quand je dis trouvé, je m'explique mal, par la raison que Secousse, tout aussi peu attentif qu'eux, l'avait déjà imprimé longtemps auparavant[1], dans le quatrième volume[2] du recueil dont la continuation leur était confiée, avec cette simple note : « TAULAGIO, ce

(1) En 1734.

(2) P. 28, article 39 de la charte des priviléges de la bas-

mot qui n'est pas dans Du Cange, peut venir de *tholl*, qui signifie l'impôt nommé *tonlieu*. *Voy*. Du Cange, au mot TELON. » C'est-à-dire sans se souvenir que, dans un passage identiquement semblable[1], il avait imprimé CAULAGIO au lieu de TAULAGIO, et par conséquent sans soupçonner l'existence d'une difficulté réelle qu'il eût été de son devoir de résoudre, s'il avait été moins distrait ou moins préoccupé.

Comme on le voit, Secousse et ses successeurs n'eurent pas d'opinion arrêtée, et imprimèrent tour à tour CAULAGIO et TAULAGIO, sans préméditation, sans motif ni conviction quelconques; ou, ce qui revient au même, dans un volume postérieur, ils détruisirent, sans savoir pourquoi, ce qu'ils avaient fait dans un volume précédent.

Après une interruption de vingt années, M. de Pastoret ayant eu mission de continuer le Recueil des ordonnances, en reprit la publication, et fit paraître le volume XVI en 1811. Dans ce volume il inséra[2] une charte contenant les priviléges de la bastille de Beaumont, en Périgord[3], accordés par Édouard Ier, roi d'Angleterre, en sa qualité de duc de Guienne. L'article 32 de ces priviléges contient tout au long le passage en question.

tille de Grenade, en Armagnac (aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Garonne), commençant p. 14.

(1) *Voyez* p. 4.— (2) *Ibid*., p. 446.

(3) Actuellement chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne.

Sans autrement se préoccuper de ce qu'on avait dit ou fait avant lui, le nouvel éditeur imprima TAULAGIO, avec cette note succincte : « TAULAGIUM ou TANLAGIUM, *tonlieu*. » Ce qui prouve incontestablement que M. de Pastoret suivait les errements de ses prédécesseurs, tout en acceptant TAULAGIUM au lieu de CAULAGIUM, se dispensait de dire lequel de ces deux mots lui paraissait le bon, et, au lieu d'essayer d'en déterminer la signification exacte, l'altérait à la manière des Bénédictins, en lui appliquant le sens auquel ces derniers ont imaginé d'avoir recours, afin de sortir de la difficulté à l'aide d'une supposition qu'ils ne justifient par rien. En effet, dans leur édition de Du Cange, après avoir cité le passage des priviléges de Grenade, imprimés, comme je l'ai dit, par Secousse, dans le quatrième volume du recueil des ordonnances, ils se bornent à dire : *Atque ita legendum esse omnino videtur pro* TANLAGIO, ne donnant à l'appui de cette conjecture et de l'invention de ce nouveau mot qu'un passage pris dans Rimer[1], exactement le même que celui dont il a été si souvent question dans le cours de ce travail, et dans lequel l'éditeur anglais a lu TAN-

(1) Tiré des priviléges de Valence en bas Armagnac, aujourd'hui département du Gers. Ce passage se trouve dans le t. II, p. 262, de l'éd. citée par les Bénédictins ; dans le t. II, part. 2, p. 227 de la 3e édition; dans le t. I, part. 2, p. 636, de la 4e et dernière. On a laissé partout *tanlagio*.

LAGIO pour TAULAGIO, sans aucunement s'inquiéter de son origine ni de son acception. De telle sorte que l'article dont ils ont cru enrichir leur édition n'est qu'une véritable pétition de principe qui rend la question un peu plus complexe qu'auparavant.

De tout ce qui précède, il résulte que, faute d'avoir eu recours aux rapprochements qu'ils auraient dû nécessairement faire à mesure qu'ils avaient à se livrer à l'examen de différentes chartes où se trouve reproduit textuellement le passage signalé, les divers savants, chargés successivement de la publication du Recueil des ordonnances des rois de France, non-seulement ne se formèrent pas de CAULAGIUM pris pour TAULAGIUM, ou de TAULAGIUM lui-même, une idée plus exacte que ne l'avaient fait Du Cange et ses éditeurs, mais encore ne tentèrent pas de décider lequel de ces deux mots il fallait définitivement adopter. Il y a même plus : lorsque les Bénédictins, par suite de l'inadvertance de Secousse, eurent à signaler l'existence de TAULAGIUM, au lieu de l'accepter purement et simplement, et de lui chercher une origine naturelle et facile, ils essayèrent de le dénaturer pour tâcher de donner une plus grande apparence de vérité à une fausse conjecture du savant collecteur qui leur servait de guide. Et cependant il n'eût pas fallu une grande contention d'esprit pour reconnaître que ce mot, même dénaturé, ne saurait avoir été dérivé de THOLL, ou,

si l'on veut, de TELON, le même que TELONEUM, en français *tonlieu*. En effet, pour admettre cette dérivation, il faudrait, d'une part, que la transformation de THOLL, TELON ou TELONEUM, se fût opérée sans altération dans le radical, c'est-à-dire que le nouveau mot eût conservé l'une des deux formes *tol*, *tel*, ou du moins qu'il n'eût pas fait subir à ce radical des mutilations à le rendre méconnaissable; d'autre part, que la signification du dérivé fût la même, ou à peu près la même, et surtout de la même nature que celle du mot primitif. Or, voici le résultat de mes investigations : sur quinze pièces manuscrites qui ne présentent guère que des variantes à peine sensibles dans leur ensemble et qui contiennent toutes le passage qui nous occupe, onze portent TAULAGIUM parfaitement écrit, une TONLAGIUM, et les trois autres ces mots seulement : *pro introitu et exitu et leuda*. Il n'est pas nécessaire de s'occuper de ces trois derniers cas. TONLAGIUM, sans avoir une conformité d'origine probable avec THOLL, TELON, TELONEUM, s'en rapprocherait cependant un peu; mais par un singulier concours de circonstances, cette forme ne se trouve qu'une seule fois et n'a été signalée ni par Du Cange ni par dom Carpentier, ce qui constitue, sinon une preuve, du moins une forte présomption contre la réalité de son existence, et autorise nécessairement à penser que ce n'est qu'une altération de TAULAGIUM, provenant du fait d'un copiste. Quant à TAULAGIUM,

il est trop de fois répété pour qu'on puisse douter de lui, et, d'un autre côté, sa forme matérielle est telle qu'il n'est pas possible de chercher sérieusement son origine dans THOLL, TELON, TELONEUM. Il est bien vrai qu'on s'est plus particulièrement attaché à la forme TANLAGIUM, trouvée dans Rimer; mais en supposant que Rimer n'ait pas mal lu, ce qui n'est guère admissible, et que le texte des coutumes de Valence porte bien réellement TANLAGIUM, il n'y aurait pas plus de raison pour croire à son existence qu'à celle de TONLAGIUM, et, dans tous les cas, on ne serait pas mieux venu à regarder cette forme comme provenant de THOLL, TELON OU TELONEUM.

Actuellement, voyons quelle est la signification exacte du mot, car si cette signification avait la moindre apparence de similitude avec celle de THOLL, TELON OU TELONEUM, on pourrait objecter avec raison que cette similitude, même apparente, serait propre jusqu'à un certain point à laisser de l'incertitude dans les esprits.

Nous trouvons que, dans le sens le plus ordinaire, THOLL, TELON OU TELONEUM signifient *tribut pour le passage des marchandises et des denrées*, en d'autres termes *droit de travers*. Mais cet impôt, comme tous ceux du moyen âge, était très élastique. Il s'appliquait au transport des marchandises par eau et au droit qu'elles payaient pour être débarquées, au transport des marchandises par terre, etc., etc., en un mot à toutes les

taxes auxquelles les marchandises étaient assujetties, chaque fois qu'il y avait déplacement. Dans le cas dont il s'agit, TAULAGIUM ne saurait avoir une pareille acception. Pour qu'on puisse mieux s'en convaincre, voici le passage où il est employé, tel qu'il se lit dans toutes les pièces dont j'ai parlé et dans beaucoup d'autres que je n'ai pas signalées, mais dans lesquelles le texte ne diffère que par quelques variantes orthographiques.

« Nundine sint, in villa, terminis assignatis, et quilibet mercator extraneus habens troussellum vel plures troussellos, in dictis nundinis dabit dicto domino nostro, pro introitu et exitu et TAULAGIO et pro leuda, quatuor denarios. » Comme on le voit, les idées se déduisent ici très logiquement. On prend le marchand à son entrée dans la ville; et, le cas de sa sortie étant immédiatement prévu, on ne le perd plus de vue jusqu'à la vente consommée, c'est-à-dire jusqu'à l'acquittement de la *leide*; car il est à remarquer que la *leide* (LEUDA), qui était aussi un impôt fort élastique, durant tout le moyen âge, signifiait plus spécialement *le droit perçu sur les marchandises vendues en foire* [1]. Ce fait est même d'autant plus important à signaler qu'il constate la perception du droit de vente, et par suite ne permet pas d'objecter que le mot français TONLIEU, ou si l'on veut THOLL, TELON ou TELONEUM, étant parfois

(1) *Voyez* Du Cange, v° LEUDA, Raynouard, v° LEYDA, Roquefort, v° LEUDE.

employés à désigner le droit payé par le vendeur ou l'acquéreur pour des marchandises vendues en foire, TAULAGIUM pourrait bien avoir eu le même sens, et par conséquent n'être pas sans affinité avec ces mots. Il demeure donc bien démontré que le mot TAULAGIUM ne peut signifier un droit de vente, puisque ce droit est représenté par LEUDA. Voyons actuellement quelle est son acception réelle.

Pour que le droit de vente soit exigible, il est évident qu'il faut que la vente soit consommée; mais, pour qu'elle puisse se consommer, il est absolument nécessaire que les marchandises soient mises sous les yeux des passants, exposées à la vue des acheteurs. Je n'hésite donc pas à penser que le mot TAULAGIUM doit représenter cette idée, et qu'il faut traduire ainsi le passage : « Chaque marchand.... paiera au seigneur, *pour l'entrée, pour la sortie, pour l'*ÉTALAGE *et pour la leide*, c'est-à-dire le droit de vente, quatre deniers. » Cependant, comme il ne suffit pas de cette traduction pour garantir l'exactitude de l'acception que je viens de lui assigner, essayons de nous assurer s'il ne serait pas facile de trouver à TAULAGIUM une origine conforme à cette acception.

Le mot TABULA fournit à la basse latinité TABULAGIUM signifiant *droit payé pour avoir une table, un banc, un étal dans les foires*, c'est-à-dire DROITS D'ÉTALAGE. Il est vrai que Du Cange

n'a pas parlé de ce mot, que les Bénédictins ne l'ont pas relevé non plus; mais dom Carpentier l'a donné dans son Supplément, avec des exemples tirés du registre du Trésor des chartes coté 66, pièce 441. Cette circonstance et la certitude de l'existence et de la valeur exacte de TABULAGIUM une fois acquise, il n'y a plus de difficulté, ce semble, pour dissiper tous les doutes sur l'origine de TAULAGIUM, syncope toute naturelle de TABULAGIUM, surtout s'il est démontré que l'acception est identiquement la même. Or, c'est ce qui a lieu : *Idem quod supra* TABULAGIUM, dit dom Carpentier, dans son Supplément, en l'accompagnant de plusieurs exemples, parmi lesquels je me bornerai à citer celui-ci : *Item, de homine, extraneo, pro* TAULAGIO, *1 obol.* [1]. Je ferai seulement observer que ce lexicographe, au lieu de grouper ce mot sous son radical TABULA, a eu le tort de le laisser à son ordre alphabétique, tout en terminant son article par ces mots : *Minus recte idem esse quod* TELONEUM *dictum est*, réflexion qui s'applique très certainement aux Bénédictins, quoiqu'il ne les désigne pas nominativement, puisqu'en mettant TAULAGIUM à la place que lui assignait sa forme orthographique, ils ont renvoyé les explications concernant ce mot à l'article TELON.

Mais ce n'est pas tout : TAULAGIUM était passé

(1) *Leudæ min. carcass. mss.*

dans l'idiome vulgaire du midi et y avait subi plusieurs altérations, suivant les temps et les pays. Toutefois, ces altérations n'empêchent pas de le reconnaître parfaitement : c'est ainsi qu'on lit dans la charte de Grealou [1], publiée et traduite par M. Champollion [2], p. 106 : « Li bendedous de las sabatas, dels draps et d'altras mercadarias que se bendran, qualsas que sian, pagaran, per TEULAGE, un denie. » — « Les vendeurs de souliers, de draps et d'autres marchandises qui se vendront, quelles qu'elles soient, payeront, pour *droit d'étalage*, un denier. » L'altération est ici peu de chose ; elle consiste simplement en ce qu'on a mis TEULAGE au lieu de TAULAGE, véritable forme orthographique du mot ; et cela tient uniquement à la dégénérescence du texte entier de la pièce, profondément dénaturé par le temps et les copistes. M. Champollion, du reste, ne s'y est pas trompé ; aussi a-t-il traduit, sans hésiter, TEULAGE par *droit d'étalage*. Voici un autre texte qui, quoique bien plus altéré, est tout aussi concluant. Dans les Fors de Béarn, publiés et traduits par MM. Mazure et Hatoulet [3], p. 194, on trouve : « Per rason deus TAULERS que sedin en la carrera. » — « Par raison des *étalages* qui sont placés dans la rue. » Sans nul doute, malgré cette termi-

(1) Cette charte est de 1293, mais elle n'a été publiée que sur des copies dont la plus ancienne ne remonte pas au delà de 1446.

(2) Paris, 1829, in-8°. (3) Pau, 1842-1845, in-4°.

naison toute différente de celle de TAULAGE, il est évident que TAULÉES a été dérivé de TAULAGIUM dont il a conservé le radical TAU, et que c'est le temps, le dialecte et peut-être aussi les copistes qui lui ont donné la forme étrange qu'il a revêtue dans les Fors.

Je me résume donc, et je dis : Du Cange et ses continuateurs ainsi que les éditeurs du Recueil des ordonnances des rois de France auraient toujours dû lire le passage qui nous occupe avec TAULAGIUM et non pas CAULAGIUM OU TANLAGIUM. Je dis encore : TAULAGIUM vient de *tabula*, il signifie *droit d'étalage*, il a toujours été employé dans ce sens. Je dis en outre : TANLAGIUM n'existe pas dans le sens de TAULAGIUM. Quant à CAULAGIUM, au lieu d'être un mot de l'invention de Du Cange, comme on pourrait le supposer, il est bien certain qu'il existe, mais qu'il a une tout autre acception, ainsi que cela est parfaitement démontré par le passage que dom Carpentier a cité au sujet de ce mot, et dont j'ai déjà parlé plus haut. Voici ce passage : « De fromagivo et CAULAGIO, V solidos 1. » — «Du droit sur les fromages et du *droit sur les choux*, cinq sols. »

Cette dernière circonstance me conduit naturellement à parler de l'édition du glossaire par M. Henschel. Comme je l'ai dit en commençant, ce savant éditeur a fondu le Supplément de dom

(1) *Histoire de Languedoc*, t. III, preuves, col. 521.

Carpentier avec l'édition des Bénédictins ; or, à la suite des explications qui précèdent et qui suffisent, je crois, pour bien faire connaître la véritable signification de CAULAGIUM, je ne puis m'empêcher de faire observer qu'il est vraiment fâcheux que M. Henschel ait réuni, comme il l'a fait, en un seul article, le prétendu CAULAGIUM de Du Cange et le vrai CAULAGIUM de dom Carpentier. Le rapprochement de ces deux mots, appuyés d'exemples de sens aussi disparates, est vivement à regretter.

NOTICE

SUR

LES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A MELUN

EN 1847

Par M. E. GRÉSY, membre résidant.

Depuis plusieurs années l'antique *Melodunum* de César, le *Mecledon* des Francs, semble surgir à chaque pas du sol melunois; les vestiges d'habitations en briques, les débris de vases anciens et la quantité de médailles romaines que l'on découvre au sud de la cité, en dehors des enceintes du moyen âge, semblent établir que c'est là qu'une partie de la légion de Labienus avait posé son camp et fondé quelques établissements; c'est ainsi que se révèle l'existence d'un *burgus* dont ne font mention ni l'historien Roulliard, ni aucun des monuments écrits depuis le XIe siècle.

J'ai eu l'honneur de signaler à la Société la découverte, faite en 1841, d'un hypocauste gallo-ro-

main que je pensais devoir se rattacher à un vaste établissement thermal; la présence de tuyaux calorifères, d'une bouche de chaleur en terre cuite et de plusieurs bassins quadrangulaires, m'avait fait adopter cette opinion. Une fouille entreprise cette année dans le même endroit est venue justifier davantage mes conjectures. Le propriétaire du terrain a rencontré un vestige d'aqueduc encaissé par une double muraille au milieu de laquelle se prolongeait un lit de glaise; près de là, sur un pavé mosaïque disposé circulairement, gisaient plusieurs épingles en os; façonnées grossièrement à la main, elles présentent un renflement au milieu de la tige et se terminent par une tête à peu près sphérique, quelquefois pectinée comme une arête de poisson. On a aussi recueilli une spatule dont le manche est cannelé en spirale; une clef à double panneton; quelques fragments de peintures murales et une grande mosaïque blanche irrégulière où l'on retrouve seulement de distance en distance de petits cubes de marbre noir rangés en quinconce. La trouvaille la plus intéressante faite en cet endroit est celle d'un bas-relief très fruste, il est vrai, mais où l'on distingue parfaitement un enfant nu étouffant un serpent. (fig. 1re). Abrité sous une niche quadrilatère, il est représenté debout, les cheveux bouclés; des deux mains il saisit le reptile, dont les replis enlacent la jambe gauche et passent derrière le col; la tête pendante au sortir de la main droite indi-

que qu'il est prêt d'expirer sous cette étreinte déjà si puissante. Est-ce un Hercule, dont la présence au milieu de ces ruines serait motivée, puisqu'on sait qu'il présidait aux eaux thermales en général, et puisque d'après le récit de Pausanias, d'après le type représenté sur certaines médailles gauloises, il était toujours en rapport ou avec Hermès Πολυγιος (qui guérit beaucoup), ou avec Télesphore, autre représentant de la médecine [1]?

Comme ce serait ici le premier exemple d'une représentation d'Hercule avec un seul serpent pour attribut, peut-être faut-il y voir un Psylle ou quelque divinité à nous inconnue.

Sur les anciens plans de la ville, on voit que le lieu dit le *Pet-au-Diable* comprenait l'espace qui s'étend depuis cet hypocauste jusqu'à la Seine. Il est reconnu que cette dénomination était usitée au moyen âge pour désigner le rendez-vous des sorcières, l'endroit où l'on se livrait habituellement à certaines pratiques superstitieuses. En 1844 on démolit à Paris, près le tourniquet Saint-Jean, les restes d'une très ancienne tour connue sous le nom de *Tour du Pet-au-Diable*, parce que Philippe le Bel l'avait assignée aux juifs pour y tenir leurs assemblées. Peut-on en induire que dans ce bourg de Melun avait été

(1) *Description des méd. gaul. de la Bib. roy.*, par M. A. Duchalais. — *La consécration de la massue d'Hercule*, par M. de Witte, *Mémoires de la Soc. roy. des Antiq. de France*, t. VIII, nouv. série.

relégué le culte idolâtre des *Pagani* lorsque le christianisme fut établi en souverain maître dans la cité? car la sorcellerie et le culte païen étaient à peu près identiques dans l'esprit des premiers chrétiens.

L'établissement d'un abattoir et les constructions élevées par divers particuliers dans *la Varenne* de Melun, toujours dans la même zone, ont aussi fait découvrir des médailles romaines, des fondations de murs en brique, de grandes tuiles à rebords et un puits carré construit en grand appareil. On sait que ce genre de puits est fort ancien; M. Duchalais, notre confrère, m'en cite un exemple : c'est dans un puits carré, à 6 lieues d'Orléans, que fut précipité saint Sigismond, martyr. On en voit encore aujourd'hui la margelle qui a été conservée.

Les travaux du chemin de fer de Lyon viennent de mettre à découvert, à 300 mètres des portes de la ville de Melun, un champ de sépultures qui offrent un grand intérêt. A une profondeur de 25 à 60 cent. au plus, dix sarcophages en pierre tendre ou en plâtre gâché présentent à peu près les mêmes caractères. Le plus grand a 2^{m},18 de long; sa largeur est de 80 cent. à la tête et de 58 cent. aux pieds; sa hauteur de 68 cent., sa profondeur de 50 cent.; les parois ont 10 cent. d'épaisseur et sont lisses sur toutes les faces, sans trace d'inscription ni de moulure. A la base, du côté de la tête, on remarque un socle extérieur de 10 cent. de haut; le couvercle est

en dos d'âne et a 30 cent. d'épaisseur au centre.

Un tombeau d'enfant de la même forme présente quelques particularités auxquelles vient se joindre une circonstance vraiment dramatique. A la tête et aux pieds, il est muni d'entailles, traces des puissants crampons avec lesquels était scellé le couvercle; la paroi gauche est restée brute et plus épaisse, comme devant être appuyée à une muraille, tandis que le côté opposé est orné de moulures, d'un filet sous un larmier, avec traces d'une scotie à la base; ces détails démontrent que le sarcophage était originairement destiné à être apparent. Sur le couvercle dont la brisure est ancienne, on remarque un assez profond trait de scie qui peut convaincre qu'il a été fouillé à une époque déjà reculée. L'inspection du squelette a prouvé que cet enfant, à peine âgé de cinq ou six ans, avait succombé à une mort violente. Dans la partie antérieure du crâne, au sommet du frontal, était restée enfoncée la lame d'un poignard. Le fer, tranchant d'un seul côté, a 19 cent. de long, compris la tige à laquelle s'adaptait la poignée (fig. 2). Cet usage de renfermer dans le tombeau l'instrument de mort avec celui qui a été frappé paraît venir des anciens Celtes; il nous rappelle ce passage d'Ossian dans le poëme de Dermid : « Nous étendîmes l'aimable couple dans son lit de terre; nous plaçâmes à côté de Dermid sa lance redoutable et son arc; près de Graïna repose la flèche qui lui perça le sein. »

Voici les dimensions de ce sarcophage :

Longueur	1^{m}, 32$^{c.}$
Largeur à la tête.	57
Aux pieds.	55
Hauteur.	35
Profondeur	19
Épaisseur de la paroi gauche.	13
de la paroi droite.	10
Hauteur du couvercle à dos d'âne. . .	26
Profondeur des trous de scellement. .	18

D'autres cercueils offrent des dimensions moins colossales, moins barbares, et appartiennent à une époque un peu plus avancée ; ils sont fermés par des couvercles plats de 7 à 12 cent. d'épaisseur ; la longueur est de 2^{m}, 08 au plus, la largeur à la tête est de 64 cent. ; le rétrécissement vers les pieds varie entre 38 et 45 cent. On distingue sur les parois extérieures de légères cannelures disposées en arête de poisson ; à la tête de l'un de ces derniers tombeaux, j'ai reconnu une marque faite avec un instrument aigu : elle présente quelque similitude avec le monogramme du Christ (fig. 3) ; un autre porte sur le rampant droit de son couvercle prismatique, à la hauteur de la poitrine, une croix pommetée au pied fiché, tracée de la même manière.

A côté de ces cercueils d'une seule pièce, il s'en trouve aussi qui sont formés de plusieurs dalles placées de champ et juxtaposées sans trace

qui puisse faire croire qu'elles ont été cimentées entre elles.

Un fragment de dalle de plâtre, dans lequel est un profond moulage de crâne, semblerait indiquer que les corps étaient quelquefois placés et moulés dans le plâtre frais comme dans une argile plastique.

La sévère simplicité et les dimensions puissantes des premiers sarcophages respirent je ne sais quoi de majestueux et d'imposant; leur orientation constante de l'est à l'ouest ne permet pas de douter que ce ne soit des tombeaux chrétiens; la diminution vers les pieds ne se rencontrant pas non plus dans les tombeaux païens et n'étant devenue ordinaire que dans le ve siècle, l'époque de ces sépultures pourrait remonter au VIe ou au VIIe siècle.

Comme à l'intérieur des cercueils on n'a trouvé aucun objet, précieux ou non, et que c'était un usage constamment observé, à l'époque à laquelle ils paraissent appartenir, de renfermer près des morts les insignes de leur rang, leurs armures ou les objets qui leur étaient chers, j'en conclus que ces tombeaux ont dû être déjà visités; tous ceux dont suit la description n'ont été trouvés que dans le voisinage ou au milieu des ossements épars:

1° Plusieurs amphores fragmentées en argile; elles portent deux anses cannelées et se terminent par une base pointue. Elles pouvaient avoir 60 cent. de hauteur.

Hypocauste Romain
LE PET-AU-DIABLE
Route de Fontainebleau à Melun
Chemin de fer de Lyon
Route de Pouthierry
Chemin de Dammarie
Les Montenailles
Champ de Sépultures Mérovingiennes
Tracé du Chemin de fer
PLAINE DU LYS
LA FOSSE AUX ANGLAIS
Substructions d'un ancien fort détaché

PLAN
DES FOUILLES FAITES À MELUN
en 1847

2° Deux amphores de petite dimension et d'une terre grise plus fine; l'une a 25 cent. de haut sur 53 cent. de circonférence à la panse; l'autre 24 sur 57 cent.

3° Un vase à une anse d'une pâte noire, ardoisée, assez fine, et dont le goulot est élégamment contourné. Sa hauteur est de 23 cent.

4° Un autre vase sans anse en terre rouge fine, orné d'un double rang de grenetis et de quatre feuilles ciselées sur la panse avec sa patère décorée dans le même style.

5° Une jolie fiole de 11 cent. de hauteur à col étroit avec une anse; elle est en terre rouge, émaillée de mouchetures blanches.

6° Un vase allongé de même pâte orné d'un grenetis et dont le ventre est régulièrement bosselé de facettes en creux (fig. 4).

7° Deux poids en terre cuite, l'un de 25 décagr. en forme de cône tronqué avec trou percé au sommet pour y passer un anneau; l'autre, représentant une tête de bélier, pèse 203 décagr., mais les cornes roulées en spirale paraissent un peu mutilées à leur extrémité (fig. 5).

8° Un petit pot de terre grossièrement pétri à la main et qui paraît n'avoir été soumis qu'à une demi-cuisson.

9° Plusieurs autres poteries en argile semblables à celles que l'on plaçait autour des tombeaux pour y brûler de l'encens.

10° Une paire de meules de moulin portatif qui

n'ont que 41 cent. de diamètre; toutes deux présentent un côté cannelé, l'une convexe, l'autre concave, sans doute pour obtenir une adhérence plus complète, et par conséquent un frottement plus parfait; la courante n'a que 4 cent. d'épaisseur à la circonférence et le gît plus de 8 cent.; ce dernier est percé diagonalement d'une anche pour conduire la farine dans la huche.

11° Un charmant *lecythus* en verre, dont les lignes élégantes et pures se terminent par un col gracieusement annelé, auquel se rattache une anse à cannelures plissée à sa naissance. Ensemble les débris d'une coupe évasée dont le verre est excessivement mince (fig. 6).

La crasse terreuse dont ces vases sont enveloppés n'est pas adhérente; le moindre toucher rend à la matière sa translucidité, et on retrouve un verre complétement irisé par le temps.

12° Une lampe en bronze à trois becs, dite lampe sépulcrale (fig. 7).

13° Une espèce d'*olla* en bronze avec spatule de même métal qui porte à la naissance de la queue la marque du fondeur : un *P*, en gothique renflée, surmonté d'une couronne; ces objets appartiennent par conséquent au moyen âge.

14° Une poêle à fond de bronze avec bords en fer rivé; elle a 63 cent. de long. Il est curieux de remarquer que l'art de la dinanderie n'avait pas encore trouvé la manière d'amboutir. La présence de cet ustensile culinaire au milieu des tombeaux

rappelle les festins funéraires dont l'usage gallo-romain a été conservé par les chrétiens et existe encore dans quelques-unes de nos localités.

15° Un poignard tranchant d'un seul côté ; la garde contournée et le pommeau hexagone ne manquent pas d'élégance.

16° Un fer de houe très aigu.

17° Une lame de couteau lourdement emmanchée dans un morceau de corne.

18° Un couperet à manche de fer rivé.

19° Un fer de lance ou framée dont l'extrême oxydation n'a pas détruit une vive arête au centre. Il est percé transversalement pour fixer la haste par un clou.

20° Un fragment d'architecture d'une excellente époque qui paraît provenir d'une frise ou d'un entablement ; entre un larmier et un petit tore se profile un profond cavel orné de fleurons et de feuillages qui sont fouillés et contournés avec un art infini (fig. 8).

21° Enfin plusieurs médailles en bronze et cuivre de différents modules qui ne présentent aucune particularité intéressante pour la numismatique et ne donnent que des renseignements fort vagues sur l'époque des inhumations, savoir : un Auguste, un Néron, un Antonin, un Marc-Aurèle, un Tibère, un Tetricus, un Trajan ? une pièce fruste postérieure à Constantin, un blanc de Charles VIII, et un méreau du XVIe siècle.

Tous ces objets ont été recueillis par M. Jac-

quemin, ingénieur du chemin de fer de Lyon, pour être mis à la disposition de la compagnie, et c'est à son obligeance que je dois d'en avoir eu communication.

On ne peut juger encore quelle était l'étendue de ce vaste cimetière, car les travaux du chemin de fer n'ont mis à découvert que la partie nord-est. Il est seulement probable que, suivant l'antique usage, il longeait la *voie* de *Melodunum* à *Genabum* (Orléans), puisqu'il se trouve dans la direction de la commune de La Rochette, *mansio*, où des vestiges de la domination romaine ont été trouvés il y a quelques années, et par laquelle on devait passer pour se rendre à *Calliacum* (Chailly), à *Vaudoué*, à *Maisoncelle*.

Les fouilles se continuent, et il est à désirer que quelque nouvelle découverte, quelque inscription tumulaire vienne jeter plus de jour sur le faubourg gallo-romain de Melun.

Je termine en signalant quelques substructions moins anciennes qui ont été déblayées dans la plaine du Lys entre l'ancienne abbaye de ce nom et la ville de Melun; leur ensemble occupait une *motte* ou butte factice en avant de la fosse connue sous le nom de *Fosse aux Anglais*, excavation qui se trouvait à la jonction du chemin de Damemarie et de la route de Ponthierry, et dont les déblais ont dû servir à former cette butte.

D'abord trois courtines de 1_m, 80 d'épaisseur s'élèvent parallèlement à 8 mètres de distance l'une

de l'autre et vont se relier à des murailles de fondation circulaire, qui sembleraient indiquer les tours d'angle dont elles étaient flanquées au nord-est et au sud-ouest ; d'après l'arc de cercle que décrivent les vestiges de la principale tour, elle avait 23^{m}, 40 de diamètre ; au centre s'enfonce une galerie de 2^{m}, 55 de largeur, dont les deux murs latéraux ont chacun 1^{m}, 50 d'épaisseur; intérieurement ils sont parementés de petit appareil et soutenus par des contre-forts. L'entrée était fermée par d'énormes cubes de pierre qui ont été désappareillés immédiatement; ils sont entaillés d'une rainure qui, autant qu'on en peut juger dans cet état, était destinée à recevoir un système de fermeture tel que la herse ou la sarrasine avec des pieux indépendants. La galerie conduit de l'est à l'ouest à une salle souterraine, construite en moyen appareil, peut-être les magasins de ce poste avancé ; une fouille plus profonde permettrait de mieux en apprécier la destination. Jusqu'à présent on n'a trouvé aucune trace de voûte. (Voir le plan.)

Parmi les décombres était un bras ou girandole en fer qui, scellé d'un bout à la muraille, paraît avoir été destiné à recevoir un cierge fiché; de chaque côté il est muni d'appendices, comme pour porter ou enchaîner les ustensiles nécessaires au luminaire. Près de là, un lion en pierre sculptée, la gueule béante et le pied jeté en avant, rappelait par son style le *léopard ram-*

pant, tel que cette pièce héraldique était figurée au XIVe siècle. Mais ce qui est le plus curieux, c'est d'avoir rencontré sous ces mêmes fondations une tête en pierre qui a tout le caractère de l'antique; elle est du plus beau galbe et semble appartenir à un Esculape représenté avec barbe et chevelure bouclées; ses yeux sont dirigés vers le ciel (fig. 9); l'on pourrait presque inférer de cette découverte que la bastille du moyen âge avait elle-même le pied sur des ruines gallo-romaines.

Nous lisons dans les *Chroniques de Saint-Denis* qu'au mois de juin 1359 le régent, venu à Melun, fit fortifier le monastère du Lys et élever *une bastide* pour l'opposer aux ennemis (les Navarrois) qui occupaient alors le château, l'île de Melun et la partie de la ville qui regarde ce côté.

Serait-ce ce fort détaché dont nous retrouvons aujourd'hui l'emplacement? Soixante ans plus tard, il est vrai, le roi d'Angleterre Henri V vint mettre le siége et camper au même endroit; mais il n'est guère à présumer que des constructions de cette importance n'aient eu qu'une destination temporaire et soient l'œuvre d'assiégeants toujours forcés à agir précipitamment, tandis que Charles V eut tout le loisir de mener à fin le système de fortifications qu'il avait adopté; son fréquent séjour à Melun, la reconstruction du château, les récompenses accordées à Barthélemy de Sommière, son architecte, pour *les grans travalz*

quil y avoit seuffert et y seuffroit de jour en jour, prouvent toute l'importance que le monarque attachait à la position de cette place; lors de l'occupation des Navarrois, il avait appris par expérience l'intérêt qu'il y avait, pour l'approvisionnement de Paris, à conserver libre ce passage sur la Seine, et il ne dut rien négliger pour en augmenter la défense.

Le blocage et le revêtement extérieur des murs que l'on vient de découvrir offrent en outre une grande analogie avec ceux des ruines du château dont il reste encore quelques vestiges souterrains.

Il est probable, du reste, que lorsque l'usurpateur anglais vint attaquer la place du même côté, un de ses premiers mouvements stratégiques fut de s'emparer de ce poste avancé, d'en faire la tête de son camp; c'est ce que semble prouver la présence du léopard sculpté et l'inscription tronquée NRIC, gravée sur l'un des blocs qui fermaient la galerie souterraine (fig. 10.) Il serait fort intéressant de les réappareiller, de rétablir l'entrée telle qu'elle était lorsque les ouvriers l'ont découverte; on retrouverait peut-être l'assise précédente avec les initiales HE qui compléteraient le nom du roi assiégeant HENRIGVS.

Dans ses mémoires, Juvenal des Ursins nous a laissé de longs détails sur la mine qui avait son entrée en cet endroit et qu'Henri V avait fait pra-

tiquer pour surprendre la place; les glorieux pas d'armes qui s'y livrèrent à la lueur des flambeaux entre les principaux chevaliers des deux partis nous rappellent avec orgueil les noms des Chailly, des Ursins et des Guilhem de Barbasan.

NOTICE

SUR

LE THÉATRE ANTIQUE

ET LES AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES

DU BOURG DE MOIND

(PRÈS DE MONTBRISON);

Par M. Auguste BERNARD, membre résidant.

Dans un voyage que je fis à Montbrison vers la fin du mois de février 1846, j'allai visiter les ruines d'un édifice gallo-romain situé près de cette ville et dont la destination avait été jusqu'ici ignorée. A la première vue j'y reconnus sans peine les restes d'un théâtre antique, car l'hémicycle est parfaitement figuré sur le sol, grâce aux fondations du mur d'enceinte, qui retiennent encore les terres extérieures plus élevées que celles de l'intérieur de l'édifice.

Je donnai quelques détails sur ce théâtre dans une *Lettre à M. d'Assier aîné, ancien maire de Feurs,* datée du 19 mars 1846, et publiée par le *Journal de Montbrison* vers la même époque; mais ayant de nouveau visité les lieux depuis, et ayant remarqué, à mon grand regret, que ces ruines, que j'ai vues, dans mon enfance, beaucoup plus considérables, étaient l'objet d'incessantes mutilations, qui tendent à accélérer l'action destructive du temps, je les ai fait dessiner dans leur état actuel, pour en conserver au moins le souvenir lorsque toute trace matérielle aura disparu, et je publie aujourd'hui ces dessins, en les accompagnant de quelques observations.

J'ai peu de chose à dire du monument en lui-même: il reste trop peu de traces du théâtre pour que j'essaie de le décrire. Je n'entreprendrai pas non plus, à l'occasion de ce petit édifice, une dissertation sur les théâtres antiques; ce serait faire plus mal ce qu'ont fait déjà plusieurs savants du premier ordre. Je me contenterai de donner quelques détails locaux qui appelleront peut-être l'attention du comité historique des arts et monuments établi près le ministère de l'instruction publique. Je serais heureux de parvenir à faire ranger ces ruines parmi les monuments dont la conservation est attribuée au ministère de l'intérieur; plus heureux encore si je parvenais à faire pratiquer des fouilles qui produiraient certainement de bons résultats, car, quoique l'aire du

théâtre soit recouverte de plusieurs pieds de terre, on n'en a pas moins trouvé sur les lieux plusieurs précieux antiques.

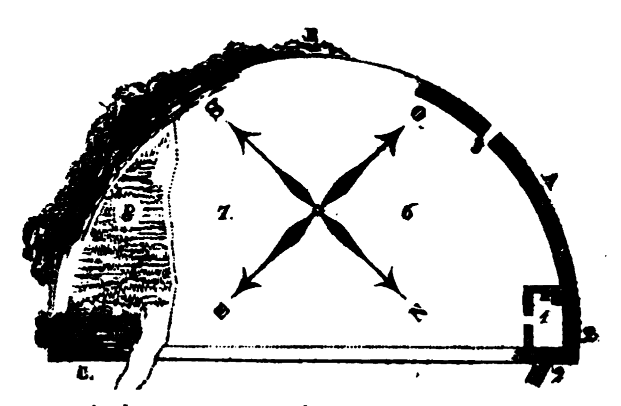
A un kilomètre environ au sud de Montbrison, sur la route nouvelle qui conduit de cette ville à Clermont par Ambert, on trouve un village portant en latin le nom de *Modonium*, et en français celui de Moind, qu'on écrit à tort aujourd'hui Moingt. Ce village, qu'on peut considérer comme un faubourg de Montbrison, est le chef-lieu d'une commune dont la population totale n'atteint pas aujourd'hui 900 âmes[1], mais qui paraît avoir été autrefois une localité de quelque importance, car on y comptait encore naguère trois églises.

Lorsqu'on approche du bourg, on aperçoit à sa droite, c'est-à-dire à l'ouest, un grand pan de mur dont la teinte sombre se confond facilement avec celle des terres voisines. Aucun chemin ne conduit à ces ruines, qui se trouvent entourées de tous côtés par des propriétés particulières.

(1) Un recensement de 1790 donne à la paroisse de Moind une population de 825 âmes ; mais cette paroisse ayant perdu durant la révolution la portion de son territoire qui faisait partie de la ville de Montbrison, elle ne comptait plus en 1806 que 513 habitants. Le recensement de 1846 lui en donne 869. Cette augmentation doit être attribuée à la proximité de la ville de Montbrison, aux dépens de laquelle elle a lieu, les habitants de cette dernière trouvant commode de se soustraire à l'octroi municipal en changeant de domicile presque sans changer de demeure.

Quand on est parvenu au pied du mur, on reconnait facilement, en suivant son inclinaison, les traces d'une construction circulaire dont voici l'aspect général.

I. *État actuel des lieux.*



A. Partie de mur encore existante.
- 1. Maisonnette moderne, construite dans l'angle de la maçonnerie romaine.
- 2. Murs anciens.
- 3. Porte placée dans le haut du mur.
- 4. Partie saillante du mur ancien.
- 5. Restes de constructions.
- 6. Jardin potager.
- 7. Vigne.
- 8. Blé.

B. Périmètre marqué par un fossé intérieur et des restes de fondations.

C. Ruines indiquant la fin de l'hémicycle.

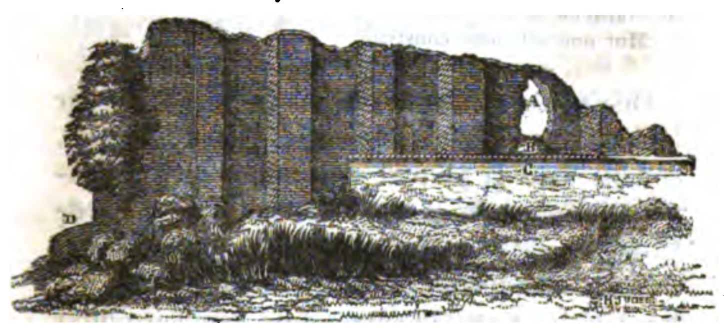
Il est impossible qu'on se méprenne sur la destination primitive du monument que ces ruines révèlent. On ne peut y voir un amphithéâtre, car le mur subsistant est entièrement dégagé à l'inté-

rieur, et les deux extrémités de l'hémicycle sont signalées par une construction transversale qui marque la scène d'un théâtre antique.

Les dimensions de ce théâtre sont : 80 mètres dans le sens de sa plus grande largeur, 44 dans le sens opposé, ce qui donne précisément 40 mètres, ou la moitié du cercle, si nous retirons 4 mètres pour la scène.

La façade extérieure du mur d'enceinte du théâtre présente de nombreux contre-forts, bien nécessaires pour un monument de ce genre.

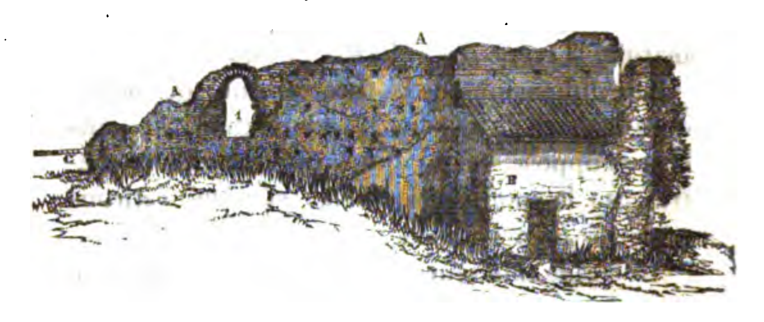

II. *Façade extérieure du mur.*



A. Porte.
B. Reste de l'escalier ou eschiffe.
C. Mur moderne, pour la construction duquel on a coupé la maçonnerie de l'eschiffe.
D. Autre mur moderne.

A l'intérieur, au contraire, le mur est parfaitement uni.

III. *Façade intérieure du mur.*



A. Partie de mur ayant environ 40 mètres de longueur.
1. Porte donnant entrée sur les gradins.
2. Mur de retour de 1m,20 d'épaisseur.
B. Maisonnette moderne.
C. Mur nouvellement construit.

On y voit seulement des trous destinés à recevoir la charpente mobile ; car dans le théâtre de Moind, comme dans la plupart de ceux qu'on a découverts jusqu'ici, et particulièrement dans celui de Lyon, les agencements intérieurs n'étaient point fixes. Les banquettes étaient en bois, et pour éviter les détériorations qu'auraient pu leur faire subir les intempéries des saisons, on les enlevait après les représentations, pour les déposer dans un local *ad hoc* jusqu'au moment où l'on devait s'en servir de nouveau.

On voit encore dans la partie du mur subsistant l'une des portes donnant accès au public (n° I, 3 ; II, A ; III, I). Elle ne se trouve guère qu'à 2 mètres du sol intérieur, ce qui prouve que

l'aire du théâtre doit être beaucoup plus basse que les terres. De la position de cette porte on peut induire qu'il en existait deux autres semblables et correspondant, ainsi qu'elle, à des couloirs qui coupaient en quatre parts l'étendue des banquettes. On parvenait à ces portes, de l'extérieur, par des escaliers ou eschiffes dont on voit encore un fragment sur le n° II (B). Ce dernier eschiffe a été coupé depuis peu pour la construction d'un mur de clôture (C); mais il était encore en bon état il y a quelques années, et je l'ai gravi bien souvent dans mes promenades d'écolier.

Je ferai remarquer l'orientation singulière de ce théâtre. Il semble qu'on ait voulu éviter aux yeux des spectateurs les atteintes des rayons du soleil, dans le cas où on n'aurait pas dressé le *velarium* destiné à couvrir l'édifice. En effet, si les représentations avaient lieu l'après-midi, ce qui me semble l'heure la plus convenable pour le spectacle, la vue d'aucun des spectateurs ne pouvait être incommodée. Quant aux acteurs, qui seuls auraient pu être génés, il est probable qu'ils étaient toujours garantis soit par un petit *velarium*, soit par une toiture fixe qui couvrait toute la scène, et avait de plus l'avantage de renvoyer la voix aux spectateurs. L'existence de cette toiture au théâtre de Moind me semble démontrée par la configuration des constructions de l'angle nord-ouest de l'hémicycle, où on voit comme un hors-d'œuvre

en maçonnerie destiné à supporter une charge particulière (n° I, 4).

Mais ce qui surprend le plus dans le théâtre de Moind, c'est l'existence même, près d'une localité que rien ne signale dans le passé, et dont la population agglomérée ne s'élève pas aujourd'hui à 500 habitants, d'un monument de ce genre, qui pouvait recevoir dans certaines circonstances plusieurs milliers de spectateurs[1] ! Je crois avoir démontré ailleurs[2] que Moind répondait à une station de la route romaine de Roanne à Lyon indiquée dans l'itinéraire théodosien sous le nom de *Mediolanum ;* mais cette circonstance ne suffit pas pour expliquer l'existence d'un théâtre dans ce village, car autrefois, comme aujourd'hui, ce n'était pas l'importance des localités qui les faisait

(1) En comptant $0^m,68$ pour chaque gradin, on trouve pour 40 mètres de hauteur 68 gradins, ou seulement 60 en nombre rond. Le développement du premier gradin étant de 125 mètres, ou... 120 en déduisant les couloirs;

le gradin inférieur.	20
la moyenne.....	70
multipliée par....	60 gradins
donne..........	4,200 mètres de développement;
soit............	8,400 personnes à $0^m,50$ chacune.

Si on trouve ce calcul exagéré, on peut le réduire de moitié ou même des trois quarts, sans rendre moins extraordinaire l'existence du théâtre de Moind.

(2) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 86. (*Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. VIII, 2e série, p. 422 et suiv.)

choisir pour étape, mais bien leur position, et rien ne prouve que *Mediolanum* ait été autre chose qu'un village, sinon les ruines dont je viens de parler, et le nom d'*ancien palais* (*palatium vetus*) qu'on leur donne dans les actes du moyen âge. A la vérité le peuple appelle ces ruines *murs des Sarrasins*, mais on sait que dans son langage le mot de *sarrasin* sert assez généralement à désigner les monuments anciens, de quelque époque qu'ils soient; or celui qui nous occupe a tous les caractères d'une construction romaine du mode appelé *isodomon*. Le mur subsistant présente sur ses deux faces un revêtement de moellons de 11 centimètres de hauteur et d'une longueur qui varie entre 15 et 40 centimètres, disposés en couches horizontales. Ce n'est pas là le beau travail *réticulaire* des aqueducs de Lyon, mais ces lignes régulières de moellons ne sont pas non plus sans grâce. Au niveau du seuil de la porte figurée sur le dessin n° III, 1, et à partir de ce point jusqu'au sol, mais à l'intérieur seulement, la maçonnerie est plus grossière; elle paraît avoir été refaite à une époque postérieure : les moellons ne sont pas même équarris. J'ajouterai que, dans cet endroit, le mur a 5^{m},20 de hauteur; presque partout il a 1^{m},30 d'épaisseur.

Malheureusement on ne sait rien sur cet édifice, bien fait pour piquer la curiosité d'un archéologue. La tradition dit seulement qu'il s'étendait jadis jusqu'à une église située à l'entrée

du bourg sur le bord de la route de Montbrison, à gauche. Cette église est, en effet, appelée dans les anciens actes la *maison du palais* (*domus palatii*), et on y retrouve des portions de murs d'une construction analogue à celle du théâtre; elle ne sert plus au culte aujourd'hui, mais elle était jadis dédiée à sainte Eugénie, et a été, dit-on, bâtie sur les ruines d'un temple de Cérès [1]. Peut-être le théâtre et le temple étaient-ils effectivement rattachés l'un à l'autre par des portiques destinés à recevoir la foule dans le cas où la pluie survenait au milieu des jeux. Mais qu'est-ce que ce palais, dont parlent les actes, et dont dépendait le théâtre? Quand fut-il bâti? Pour quel fonctionnaire? L'histoire est muette sur ce point, et pas une seule inscription n'est venue jeter quelque lumière sur le passé de Moind. Les débris d'antiquités qu'on trouve chaque jour dans les environs de ses ruines prouvent seulement que les Romains y ont habité longtemps

Je ne puis résister au désir de citer ici un extrait des notes inédites d'un de mes compatriotes qui avait pris plaisir à rassembler dans son cabinet

(1) Suivant De la Mure (*Histoire du païs de Forez*, p. 49), on voyait encore de son temps (1670) au fronton de l'église Sainte-Eugénie une faux destinée à rappeler son origine. Hector Dulac (*Précis historique et statistique du département de la Loire*, t. Ier, p. 287) dit à son tour (en 1807): « Sur le frontispice du bâtiment, on voyait encore, en 1789, une statue tenant une faux à la main. »

tous les antiques recueillis à Moind, et qu'on avait bien voulu lui céder. Ce sera tout à la fois mettre à même d'éclaircir peut-être l'histoire de la localité et rendre hommage à l'heureuse et patriotique idée d'un modeste citoyen dont on a eu le tort de laisser disperser la collection.

On lit dans les notes de M. Plaisançon père, que m'a cédées son fils, et qui sont malheureusement écrites dans un style fort peu scientifique: « J'ai une petite statue de quatre pouces de haut, « que M. Mathon, de Sauvain, m'a donnée, laquelle « a été trouvée aux environs de Moind. Ce petit « bronze, à qui il manque l'avant-bras droit, est « terminé par une gaîne et la marque d'un seul « pied. Sa tête est grosse; de grands yeux, grande « bouche, grandes oreilles percées pour quelques « ornements. La tête est coiffée d'une espèce de « bonnet de prêtre, dit bonnet carré. Le bras gau- « che, qui lui reste, est plié, et la main fermée, « comme devant tenir quelque chose...

« J'ai une autre antiquité qui m'a été apportée « par Pit père, mon vigneron. Il l'avait trouvée en « faisant des provins dans l'enceinte des Sarra- « sins : c'est un gros sol qui sur un côté porte « deux têtes, avec une couronne en feuilles. Les « deux têtes, en forme de masque, sont suppor- « tées sur un seul cou, et au sommet, entre les « deux têtes, est une petite flamme. Au revers est « une carène de vaisseau. D'un côté ni de l'autre « point d'inscription. »

Cette dernière citation est d'un grand intérêt, car elle semble se rapporter à un denier de Pompée, et faire ainsi remonter le théâtre de Moind aux premiers temps de la conquête. D'où l'on pourrait conclure que Moind était alors aussi considérable que Feurs, où on ne trouve aucune trace de théâtre, mais qui n'en avait pas moins le premier rang sous le rapport politique et commercial[1].

Mais si Moind n'avait pas de rôle politique à jouer, à quoi faut-il donc attribuer son importance ancienne, qui est démontrée par le monument dont nous nous occupons? Je crois qu'il faut l'attribuer uniquement à l'avantage de posséder sur son territoire plusieurs sources d'eaux minérales. On sait en effet que les Romains faisaient un grand usage de ces eaux comme moyen curatif. Vitruve[2], Sénèque[3] et Pline ont traité ce sujet avec détail. Ce dernier y a consacré presque tout le trente-unième livre de son grand ouvrage sur l'histoire naturelle.

Alors, comme aujourd'hui, les malades ne se rendaient pas seuls dans ces localités privilégiées : la mode y attirait tous les oisifs du voisinage, qui venaient y chercher un agréable passe-

(1) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 41. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 2e série, t. VIII, p. 377.)

(2) *De architect.*, VIII, 3.

(3) *Nat. Quæst.*, III.

temps. Or le besoin de distraction pour cette foule de prétendus malades riches et *bien portants*, réunis dans des lieux souvent fort éloignés des centres de population, avait fait instituer des jeux de toute espèce, au premier rang desquels il faut mettre les représentations dramatiques, si on en juge par les traces de théâtre qu'on a retrouvées près de plusieurs autres sources thermales ou minérales[1]. Strabon nous apprend que le plus grand nombre des visiteurs des célèbres eaux de Baïes étaient attirés bien plus par l'amour du luxe et des jouissances, l'habitude de l'imitation, le désir d'une vie molle et douce, que par le désir de rétablir leur santé[2].

Les débauchés accouraient aussi avec empressement dans ces lieux où ils trouvaient à satisfaire leurs passions loin de leurs familles. C'est ce que nous apprennent tous les auteurs anciens. Sénèque écrit à un de ses amis qu'il a cru devoir quitter Baïes le lendemain de son arrivée; car « c'est un « lieu qu'il faut éviter, dit-il, malgré tout ce qu'il « possède d'avantages naturels, parce que la dé« bauche en a fait son séjour favori... C'est le

(1) Voyez sur ce sujet le curieux livre publié par M. Greppo, grand-vicaire de Belley, et intitulé : *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine*, 1 vol. in-8°, 1846. Je suis heureux de déclarer que c'est à ce livre que je dois l'idée de mon mémoire.

(2) Strabon, *Geogr.*, V.—Voyez aussi Dion Cassius, *Hist. rom.*, XLVIII; Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 7, 2.

« rendez-vous des vices... Les hommes que la « fortune du peuple romain investit les premiers « du pouvoir suprême, Caius Marius, Cneius « Pompée et César, se bâtirent, il est vrai, des « maisons de campagne sur le territoire de Baïes, « mais ils eurent soin de les placer sur la cime des « montagnes. Il y avait quelque chose de plus « militaire à dominer ainsi sur tout le pays d'alen- « tour. Examinez la position, l'assiette, la forme « de ces édifices, et vous les prendrez plutôt pour « des forteresses que pour des maisons de plai- « sance. Pensez-vous que Caton se fût jamais « établi dans le Mica pour voir sous ses yeux na- « viguer des femmes adultères, pour suivre de ses « regards des essaims de barques de toute espèce « et de toute couleur sur un lac parsemé de roses, « pour entendre pendant la nuit des voix con- « fuses de chanteurs[1]? »

Martial est plus précis encore; il s'attaque aux individus mêmes. Il raconte l'aventure d'une dame qui, en buvant les eaux de Baïes, s'est sentie embrasée d'une vive flamme, et, abandonnant son époux, a suivi un jeune amant. « Arrivée Pénélope, dit-il, elle est partie Hélène[2]. » Ailleurs le même auteur rapporte l'accident arrivé à un ivrogne qui, invité à souper aux eaux de Sinuessa, et regagnant fort tard son logis de louage, faillit

(1) Sénèque, *Epist.* LI.
(2) Martial, *Epigr.*, lib. I, LXIII.

périr en roulant du haut en bas d'une longue suite de degrés. « O nymphes! dit-il, Philostrate « n'aurait pas couru un si grand danger s'il avait « bu de préférence l'eau de vos fontaines[1]. »

On le voit, notre époque n'a pas le *mérite* d'avoir inventé la *mode des eaux*. On peut même dire que, sous ce rapport, nous ne sommes que des enfants auprès des Romains. Ils avaient déjà atteint les dernières limites de la *civilisation* en ce genre. L'usage des eaux était si commun chez eux, qu'il avait donné naissance à ce proverbe, rapporté par Cicéron : « Tant qu'on va aux eaux on n'est pas mort[2]. » Il n'existe presque pas de source d'eaux minérales ou thermales dans toute l'étendue de territoire qu'embrassait leur vaste empire qui n'ait été fréquentée par eux[3]. De leur temps chaque fontaine était placée sous le patronage d'une divinité spéciale, et plusieurs donnèrent même naissance à des villes. « Par elles, dit Pline, des « noms divers ont grossi la liste des dieux; pour « elles on a bâti des villes, témoin Pouzzoles en « Campanie, Statyelles en Ligurie, Aix dans la « province narbonnaise[4]. »

(1) Martial, *Epigr.*, lib. XI, LXXXII.

(2) Cicéron, *de Oratore*, lib. II, ch. 67. « Quandiu ad aquas fuit, nunquam est mortuus. » Nous avons un proverbe analogue, mais beaucoup moins décent.

(3) Voyez le livre de M. Greppo, déjà cité.

(4) « Augent numerum deorum nominibus variis, urbesque condunt, sicut Puteolos in Campania, Statyellas in Liguria, Sextias in Narbonensi provincia. » Pline, *Hist. Nat.*, liv. XXXI, 2.

Si les villes de Pouzzoles, de Statyelles, d'Aix, et beaucoup d'autres que Pline ne cite pas, doivent leur origine à leurs eaux, pourquoi Moind ne devrait-il pas également la sienne, ou plutôt celle de son théâtre, à ses fontaines? Les Romains ont certainement fait usage des eaux de ces dernières [1]. Voici ce qu'écrivait, en 1778, Richard de la Prade dans son *Analyse des eaux minérales du Forez* [2], à l'article *Montbrison* (il eût été plus exact de nommer *Moind;* mais cette dernière localité n'étant pas connue et étant fort proche de la première, notre auteur a cru pouvoir sans inconvénient les confondre): «On trouve trois sour-« ces minérales : la première, que j'appellerai la « Romaine, parce que les Romains l'avaient ren-« fermée dans une petite enceinte soutenue par « plusieurs colonnes qui sont aujourd'hui dé-« truites par vétusté; cette enceinte, dont on voit « encore quelques vestiges, est voisine du temple « dédié à Cérès, situé près du village de Moind [3]. « La seconde fontaine est à cent pas environ de la « première, dans une terre appartenant à l'hôpital « de Montbrison [4]. La troisième est sur le bord du « Vézizé [5]. »

(1) Le nom de *fontfort* (*fons fortis*) est donné, dans nos pays, essentiellement romains, à toutes les sources d'eaux minérales acides.

(2) 1 vol. in-12, p. 61.

(3) C'est l'église Sainte-Eugénie, dont nous avons déjà parlé.

(4) Nous reparlerons plus loin de cette fontaine.

(5) Ou du Vizézi, ou de la Vessize, car on donne ces trois

Certes je n'ai pas la prétention de comparer Moind aux fameuses localités stigmatisées par Sénèque, Martial, etc. : il y a des degrés dans l'infamie comme dans la gloire. Je ferai remarquer toutefois que Baïes devait bien plutôt sa célébrité à la proximité de Rome qu'à la vertu de ses eaux. Moind ne pouvait être recherché que par les riches Ségusiaves que leur goût ou leurs intérêts retenaient au pays, lesquels abandonnaient l'été Feurs, la ville des affaires, pour les *villa* qu'ils avaient fait construire aux environs de Moind, comme les Romains illustres aux environs de Baïes. Toutes proportions gardées, bien entendu, Moind était pour les Ségusiaves ce qu'était Baïes pour Rome : une ville de plaisir. C'était le Vichy du temps. Du reste, Moind ne jouissait alors, non plus que Vichy aujourd'hui, d'aucune importance politique, et voilà pourquoi les monuments historiques n'en parlent pas. La population nomade qui l'occupait pendant quelques mois de l'année ne pouvait lui donner aucune influence, et lorsque le christianisme eut changé les habitudes des peuples gaulois, qu'achevèrent de transformer les invasions des Barbares, Moind, qui n'avait probablement pas un corps de municipalité, s'éteignit peu à peu sans nous léguer ni inscriptions ni souvenirs.

Nous avons vu précédemment que toutes les

noms à la rivière de Montbrison. Celui de Vizézi est le plus connu.

sources d'eaux minérales étaient placées sous le patronage d'une divinité topique. Moind avait certainement la sienne, mais nous n'en connaissons ni le nom ni la figure. Quant au *palais*, dont paraît avoir dépendu le théâtre, c'était peut-être la *villa* de quelque riche citoyen ou la résidence du fermier des eaux qui aurait hébergé les prétendus malades, moyennant finances, comme on le fait aujourd'hui dans certains établissements de bains. La somptuosité de cet édifice lui aurait seule valu le nom de palais.

Au reste toutes ces questions douteuses trouveraient peut-être leur solution dans une fouille faite avec soin. Je ne saurais donc trop vivement demander qu'on pratiquât une pareille opération sur ce terrain vierge. Rien ne serait si facile et si peu coûteux, car il n'existe presque aucune construction dans tout l'espace compris entre le théâtre et l'églige Sainte-Eugénie, qui limitent le champ des explorations. Sauf quelques portions de terrain plantées de vigne, tout cet espace est occupé par des prés ou des blés, pour lesquels on n'aurait aucune indemnité à payer aux propriétaires. Le résultat certain des fouilles payerait largement des frais qu'elles auraient occasionnés.

Je ne dois pas terminer cette digression sans venir au-devant d'une objection. On opposera peut-être au rôle que je fais jouer aux eaux de Moind dans le passé leur peu de *vertu* actuelle. Je n'entreprendrai pas l'analyse de ces eaux :

c'est un soin que je laisse aux chimistes. On trouvera d'ailleurs celle des eaux de Moind dans l'ouvrage de Richard de la Prade que j'ai déjà cité. Mais je ferai remarquer que l'état actuel des choses ne prouve rien pour le passé. Si les fontaines de Moind sont sans vertu, c'est qu'elles ont perdu leurs qualités primitives, soit par des circonstances naturelles, soit par l'incurie des hommes. Ainsi, pour ne citer que cette dernière cause, il est certain que des constructions mal entendues faites autour de chaque source, et l'établissement d'une chaussée sur la route de Montbrison, près de Moind, laquelle empêche l'écoulement de la fontaine dite *la Romaine*, ont considérablement nui à ces eaux. Nous avons une preuve positive de leur vertu ancienne, ou plutôt de la vertu qu'on leur attribuait encore au moyen âge dans l'établissement d'un hôpital de lépreux qui fut fondé au XII[e] siècle près de ces sources, et qui a même laissé à l'une d'elles le nom de *Fontaine des Ladres*.

Je vais dire quelques mots de cet hôpital, sur lequel j'ai recueilli des détails tout à fait neufs, qui rentrent parfaitement dans mon sujet. Ils prouvent, en effet, que Moind était prédestiné à n'être qu'une espèce d'hôtellerie, une succursale de Feurs ou de Montbrison. A la différence de l'établissement des Romains, celui du moyen âge, quoique beaucoup plus récent, n'a laissé aucune trace matérielle : c'est une raison de plus

pour moi de rendre public le peu que j'en sais.

Le plus ancien monument écrit qui fasse mention de Moind, à ma connaissance, est une charte de 1096, relative à la principale église du lieu, dédiée à saint Julien, martyr d'Antioche. Elle nous apprend que les comtes de Forez possédaient cette église en fief de l'église Saint-Étienne de Lyon, qui était alors la cathédrale. Il semble vraiment que le choix de son patron ait assigné par avance à Moind un rôle dans les événements de cette époque. Avant de partir pour la première croisade, où il mourut, Guillaume III, comte de Forez, qui venait de fonder un hospice (*domus pauperum*) dans son château de Montbrison, donna à l'archevêque de Lyon l'église dédiée au martyr d'Antioche. Un demi-siècle après, Moind reçut encore le contre-coup des croisades. Guy II, l'un des successeurs de Guillaume, fonda sur le territoire de cette paroisse un hôpital (*domus infirmorum*) destiné à recevoir les malheureux atteints d'une hideuse maladie, la lèpre (éléphantiasis), rapportée de l'Orient par les croisés, et qui avait fait de rapides progrès en Europe. Comme cette maladie était réputée contagieuse, on fit choix pour l'hôpital d'un lieu placé à égale distance de Montbrison et de Moind, et possédant une des trois sources dont je viens de parler, laquelle fut spécialement affectée aux lépreux, dans la croyance, fondée ou non, que son eau avait quelque efficacité.

En 1198, les lépreux de cette maison, qui s'était fort enrichie par les libéralités des habitants de Montbrison, ne pouvant assister à l'office divin dans les paroisses voisines, résolurent de bâtir une chapelle à leur usage. Le prieuré de Savigneux, auquel ressortissaient, comme chef-lieu religieux, les paroisses de Montbrison et de Moind, s'opposa d'abord à cette construction, qui pouvait réduire ses profits, mais il y consentit ensuite à certaines conditions [1], grâce à l'intervention du comte, patron-né de la maladrerie de

(1) Nous donnons ci-dessous, d'après deux copies fondues ensemble, le curieux acte qui fut rédigé à cette occasion :

Littera ecclesiæ infirmorum domus quæ est inter Montembrisonem et Modonium. (Extrait du Livre des compositions des comtes de Forez.)

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo octavo, dominus Guigo, comes Forensis, universis ad quos litteræ istæ pervenerint, salutem in perpetuum. Noverint tam posteri quam prœsentes quod, infirmis domus quæ est inter Modonium et Montembrisonem ecclesiam ædificantibus, prior Savigniaci et monachi Deo ibidem agonizantes dicebant infra terminos parrochiarum suarum ecclesiam non debere fieri nisi quæ ab antiquis patribus (*alias* prioribus) fuerant constitutæ, et hoc consilio et laude eorum; et contra dicebant illi eos qui infirmi et abjecti erant a consortio populi christiani non debere inter sanos divinum audire misterium, neque omnino sacri misterii fore expertes cum a Deo non sint penitus reprobati; his duabus de causis et aliis pluribus, juxta domum suam ecclesiam construere nitebantur, in qua divinum audirent misterium et mortuos suos sepelirent. Tandem placuit utrique parti, monachorum scilicet et infirmorum, de his omnibus supradictis consilio meo atque judicio stare; sed quoniam de regimine ecclesiarum et ea-

Moind et de l'hôpital de Montbrison, dont l'administration était souvent réunie dans les mêmes mains. Il paraît toutefois que la maladrerie de Moind s'administrait aussi souvent elle-même, ou par des délégués tirés de son sein, comme une véritable république. Je possède un acte d'acensement de certaines propriétés de l'hôpital qui commence ainsi : « Nos Girardus-Petrus Lal-
« vernarius (l'Auvergnat), Guillelmus de Velay,
« Bonitus de Sancto-Germano, leprosi infirmarie
« de Modonio, notum facimus universis, etc.
(1254). »

rum censura ad me non pertinebat, accitis Philippo, Sancti-Petri capellano, et Joanne Solerii, Montisbrisonis archypresbitero, et etiam Joanne Cuconelli, sapiente viro et honesto, cujus consilio et actu castellum Montisbrisonis tunc temporis regebatur, diligenter ab eis didici quid eorum industria de iis supradictis sentiret, primitus accepto itaque consilio, visis et auditis utrorumque causis, statuimus ecclesiam infirmorum secundum consuetudinem ecclesiarum infra castellum Montisbrisonis consistentium ecclesiæ Savigniaci quasi matri subjacere, hoc super addito quod domus infirmorum neminem parrochianorum Savigniaci ecclesiæ neque ecclesiarum ad eam pertinentium nisi (non?) incolumem recipiat, et tunc cum assensu et laude sacerdotis cujus parrochianus fuerit; hoc idem dicimus de dejectis quod absque consilio sacerdotum suorum non recipiantur; sacerdos vero qui ecclesiæ infirmorum servierit juret quod de oblationibus quas à parrochianis Savigniaci vel ecclesiarum sibi adjacentium, sicut est Modonii et Montisbrisonis, ex quo vestimentis sacerdotalibus ad celebrandum missam fuerit indutus, nihil defraudet, quin totum priori Savigniaci, vel cui prior voluerit, reddatur; similiter et magister domus juret quod si aliquis sacerdos defraudaverit, ipse per integrum restituat : hoc debent facere sacerdos et magister domus quotiens

On sait en effet que les lépreux réunis dans une maladrerie faisaient, comme les chanoines, collége et chapitre. Tout ce qui intéressait l'établissement devait être traité par eux capitulairement. La cloche réunissait la communauté, qui devait délibérer dans la chapelle, en présence du curé et de l'économe.

Un autre acte, de 1301, nous apprend que les *frères de l'hôpital de Moind* perdaient tout droit dans ladite maison et étaient obligés d'en sortir lorsqu'ils se *mariaient*. « Toutefois, Martin de Montrond, confrère ou done de ladite maison, combien qu'il se soit marié de nouveau, n'en fut

mutabuntur, et insuper priori et domui fidelitatem promittere. Quod si forte viatores limina sanctorum frequentantes, vel mercatores, vel quilibet iter agens, sacerdoti vel infirmis aliquid obtulerint, domus Savigniaci nihil ab eis de jure potest exigere. De oblationibus vero quæ sacerdoti præfatæ domus pro defunctis vel aliis hujusmodi quæ missæ precativæ dicuntur fuerint oblatæ, si capa sua induta ei fuerint oblatæ, quod pro eis tenetur, et ad ipsum pertinet de his totum potestati ejus, atque arbitrio committimus, ut quod sibi placuerit de iis faciat, tantummodo fidem servet quod nullum malum impunitum, etc. Ac ne posteris litigandi sive causandi pateret occasio, neque per diuturnitatem temporis fœdus initum inter matrem et filiam posset aboleri, hoc scriptum, in quo fœdus et testes continentur, fieri precepi et sigillo meo muniri. Sunt autem testes, Artaudus, prior Savigniaci, Pontius de Riveria, sacerdos, Philippus, sacerdos, Robertus, Joannes de Maureno (*alias* Manteno), Joannes Cuconelli (*alias* Cosonelli), Arbertus de Modonio, Petrus, magister infirmorum, Brunellus, et ego Guigo, comes, et Calvellus (*alias* Cavellus), qui hoc scripsit.

mis hors, moyennant certaines donations par lui faites. » Martin de Montrond avait épousé une dame appelée Bon-Jour (*Bona Dies*), infirme de l'infirmerie de Sainte-Agathe. On voit par là qu'il y avait alors une foule d'infirmeries ou maladreries[1], et que les lépreux se mariaient ensemble. Cela devait faire de singuliers ménages !

La léproserie de Moind percevait une somme de 10 sous pour chaque malade à son entrée, et une autre somme de 10 sous pour chaque criminel pendu aux piles de Groumard, fourches patibulaires du bailliage de Montbrison, qui se trouvaient sans doute sur les terres de l'hôpital; mais ce n'était là que son moindre revenu. De généreux donateurs l'enrichissaient sans cesse. Il n'était personne qui ne lui légât, en mourant, quelque part de son héritage, et lorsque cette *infirmerie* fut supprimée, vers l'année 1325, probablement faute de malades, car alors la lèpre avait en partie disparu, elle apporta à l'hôpital de Montbrison, auquel elle fut réunie, de nombreux revenus dont j'ai l'inventaire. Cette réunion des deux établissements était d'autant plus convenable, que

(1) Un acte de 1309 nous apprend que la dame Jourdane *de Chareta* avait établi de ses deniers une maladrerie en un lieu appelé *Chareta*, près de Balbigny, probablement dans le bois de Charette, à un quart de lieue à l'est de Balbigny. Cette maladrerie fut sans doute réunie à celle de Moind, car c'est dans les papiers de cette dernière que nous avons trouvé l'acte invoqué ici.

l'hospice de Montbrison, devenu depuis longtemps un hôpital, avait été, dès le commencement du XIIIe siècle, transféré sur la paroisse de Moind, où fut aussi bâtie, vers la même époque, l'église Notre-Dame de Montbrison, faute de place convenable ailleurs.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre de la léproserie de Moind, et qu'on ignorerait l'emplacement qu'elle occupa sans les noms de *Croix des Ladres,* donné naguère à une croix détruite aujourd'hui, mais que j'ai vue, et celui de *Fontaine des Ladres,* qu'on donne encore à une source d'eau minérale située dans une terre appartenant à l'hôpital de Montbrison.

Je viens de parler de l'église Notre-Dame; son histoire se lie trop intimement à celle de Moind pour que je puisse me dispenser d'en dire un mot ici.

Au XIIIe siècle, Guy IV, petit-fils de Guy II, voulant fonder une église collégiale dans la ville de Montbrison pour remplacer une ancienne chapelle dédiée à la Vierge qui existait dans le château, fit choix d'un emplacement situé sur la rive droite du Vizézi, qui dépendait alors de la paroisse de Moind, et, pour éviter tout conflit à ce sujet, donna aux chanoines la seigneurie même de ce bourg. L'acte de fondation mentionnant cette dotation fut publié solennellement le 5 juillet 1223, devant l'église Saint-Julien, en

présence d'une foule considérable d'ecclésiastiques, de gentilshommes et de bourgeois.

Peu de temps après, le chapitre fit construire à Moind un manoir féodal dont il reste encore une haute tour ronde qui le signalait de fort loin. Cette tour, une petite église romane dédiée à saint Jean, et les ruines du théâtre dont nous avons parlé, étaient les seuls représentants à Moind des trois époques qui ont précédé la nôtre. Malheureusement on a démoli récemment l'église Saint-Jean, et il ne reste plus que les débris du monument romain et la tour féodale, champions vivaces de deux âges antipathiques.

Les chanoines de Montbrison s'acquirent bientôt une telle autorité dans le pays que non-seulement ils furent souvent administrateurs des deux hôpitaux à la fois, mais encore suppléèrent les comtes, pendant l'absence de ces derniers, dans le gouvernement du comté. De même que les lépreux, ils eurent cependant maille à partir avec le prieuré de Savigneux[1], qui se plaignait qu'on en-

(1) Toutes les fondations religieuses qui eurent lieu à cette époque à Montbrison éprouvèrent les mêmes obstacles de la part du prieuré de Savigneux, qui était la paroisse mère de ce canton. Ainsi les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem furent obligés de se soumettre à ses exigences en 1193, lorsqu'ils eurent fait bâtir la petite église jointe à leur maison de Montbrison; les administrateurs de l'hôpital de Montbrison en firent autant en 1283, pour la chapelle Sainte-Anne, attenante à cet établissement.

terrât dans l'église Notre-Dame des chanoines, des prêtres, des clercs et des laïques, paroissiens de l'église de Savigneux, et de ses *sujettes* (*subditarum*) les églises de Montbrison (Saint-André, Saint-Pierre et la Madelaine), de Moind, de Chalain-le-Comtal et de Boisset, ce qui lui portait préjudice. Enfin, en 1326, après de longues disputes (*cum questiones multiplices verterentur seu verti sperarentur*), on nomma des arbitres qui terminèrent ce différend à l'amiable; il fut convenu que les chanoines, prêtres, clercs, bénéficiaires et *intitulés* ou *inscrits* portant l'habit ecclésiastique dans ladite église de Notre-Dame pourraient y être enterrés; que le prieuré de Savigneux ne recevrait rien pour la sépulture des chanoines et des prêtres, mais qu'il toucherait une somme de six deniers de Vienne pour celle de tous les autres. Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans cet acte fort long et fort diffus, c'est qu'il fut rédigé dans *la maison du palais* de Moind, dont j'ai déjà parlé, et qui appartenait sans doute aux chanoines : « Acta sunt hec apud Modonium, in domo palatii, « Lugdunensis diocesis, anno ab incarnatione « millesimo trecentesimo vicesimo sexto, mense « februario (fév. 1327, nouv. style). »

La construction de l'église Notre-Dame et de l'hôpital de Montbrison sur la rive droite du Vizézi accrut considérablement la ville de l'autre côté de la rivière qui servait de limite aux deux localités; le territoire de ces dernières se

trouva dès lors confondu. Une foule d'habitants de Montbrison étaient, par le fait, paroissiens de Moind, où ils devaient être baptisés, mariés et enterrés. Pour remédier aux inconvénients que présentait cet état de choses, surtout lors des guerres des Anglais, qui forcèrent à clore la ville en 1425, on fut obligé d'attribuer à la petite chapelle de l'hôpital de Montbrison le titre d'annexe de Saint-Julien de Moind.

Au XVIIIe siècle, les bâtiments du château de Montbrison ne pouvant plus servir au logement de la garnison de cette ville, chef-lieu de la petite province du Forez, on construisit en dehors des murs et sur la paroisse de Moind, qui offrait l'emplacement le plus convenable pour une construction de ce genre, une vaste caserne qui subsiste encore.

A l'époque de la révolution on a rattaché à la commune de Montbrison tout le territoire de celle de Moind où se trouvaient les monuments que je viens de mentionner, territoire qui faisait moralement partie de la ville, et qui l'a accrue de fait d'un quart au moins ; mais comme les habitations continuent à se porter de ce côté, on peut prévoir le jour où Moind sera absorbée par Montbrison, c'est-à-dire la ville romaine par la ville féodale, si cette dernière n'est pas auparavant absorbée par un autre.

RECHERCHES

SUR

LA LYCANTHROPIE

Par M. F. BOURQUELOT membre résidant.

I.

L'homme est plein de la conscience de sa faiblesse; il a besoin de croire à l'existence d'intelligences, de puissances supérieures, auxquelles il rapporte ses douleurs et ses joies, qu'il aime ou qu'il craint, et dont il cherche à conjurer les efforts malveillants. En face et comme adversaire du bon Dieu, il place le mauvais principe, le Diable, et il se crée des intermédiaires qui lui servent à communiquer à son gré avec le ciel ou avec l'enfer. Le démon, chacun le sait, est, dans l'imagination des hommes, aussi vieux que Dieu lui-même, et les croyances superstitieuses sont nées dans le

monde à peu près en même temps que les religions. Chez les Juifs, aussi bien que chez les païens, des sorciers, regardés comme les délégués, comme les ministres de la puissance de Satan, exercent dès les temps les plus reculés un art mystérieux, qui attire et effraie les populations. Ils agissent sur la nature et sur l'homme, ils troublent les éléments, ils ôtent la vie, ils dévastent les campagnes, ils prédisent l'avenir et se transforment à volonté.

Notre intention est de dire quelques mots de l'antique croyance aux métamorphoses, de la faculté que, depuis les époques les plus éloignées de nous, on prête à certaines personnes de se changer ou de changer les autres en animaux de toute sorte et particulièrement en loups. Les faits que nous avons rassemblés à cet égard montreront, après tant d'autres, combien certaines idées, qui semblent antinaturelles, sont vivaces et persistantes chez les hommes; les religions changent, les superstitions se conservent et passent intactes à travers les siècles. L'origine particulière de chacune d'elles est la plupart du temps impossible à déterminer; on peut bien, à partir des jours présents, la suivre de proche en proche jusqu'à une première mention par les historiens, par les savants ou par les poëtes; le reste est pour nous dans la région vague et incertaine des conjectures.

Nous ne nous occuperons point des nombreuses métamorphoses que le paganisme regardait comme ayant été opérées par les dieux aux épo-

ques primitives de l'existence du monde. Ces métamorphoses entrent comme partie importante dans la série de traditions religieuses dont se compose la mythologie antique; elles forment l'une des manifestations de la puissance divine qui, aux yeux des anciens, prend les apparences les plus diverses, s'applique à tout et s'exerce sur tout[1]. Nous nous abstiendrons également de parler de la métempsychose, qui n'est que le passage des âmes des corps où elles étaient renfermées dans d'autres corps. Les Faunes, les Sylvains, ces êtres bizarres, demi-hommes, demi-bêtes, sont aussi en dehors de notre sujet, excepté quand ils sont acceptés par le christianisme comme des réalités. Nous bornerons nos recherches aux transformations attribuées soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, soit dans les temps modernes, à des hommes ou à des génies intermédiaires.

Tout le monde connaît l'histoire de la magicienne Circé changeant en monstre marin Scylla, sa rivale; Homère l'a représentée métamorphosant les compagnons d'Ulysse en ours, en loups

(1) La forme animale est généralement un caractère de dégradation. Dans le *Chant des Piérides*, Jupiter, Apollon, Bacchus, Diane, Junon, Vénus et Mercure prennent lâchement des formes d'animaux pour échapper aux fureurs des Géants; les Piérides elles-mêmes sont changées en pies, en punition de leur impiété envers les dieux. Jupiter se déguise en animaux pour surprendre les femmes qu'il convoite, pour satisfaire quelque passion de la nature sensuelle. *Voyez* Hégel, *Cours d'Esthétique, trad. par Bénard*, t. II, p. 252 et suiv.

et en d'autres bêtes sauvages, au moyen d'une certaine liqueur qu'elle leur fait boire[1]. La puissance de se transformer soi-même, ou de transformer les autres en animaux, a été reconnue par les anciens comme un des secrets de l'art magique. Lucien met ces paroles dans la bouche d'un de ses personnages : «.... Sa mère est une sorcière « qui se change la nuit en hibou et va criant « par les cimetières. On dit qu'elle a le pouvoir de « faire descendre la lune en terre par des sorti- « léges [2]. » Plaute affirme aussi dans sa comédie

(1) FORT. LICETI *Ulysses ap. Circen, sive de quadruplici transformatione, deque varie transformatis hominibus dialogus*. Utini, 1636, in-4°. — Ovide (*Metam.*, l. XV) dit :

Esse viros fama est in hyperborea Pallene
Qui soleant levibus velari corpora plumis,
Cum tritomacam novies subiere paludem.
Haud equidem credo. Sparsæ quoque membra veneno
Exercere artes Scythides memorantur easdem.

(2) *Dialogue de Thaïs et de Glycera.* — On était persuadé dans l'antiquité que les sorcières peuvent faire descendre la lune du ciel. Dans Virgile, le berger Alphésibée croit que :

Carmina vel cœlo possent deducere lunam.
Eglog. VIII, v. 69.

On voit dans un passage de Pétrone qu'à Crotone « Mulie- « res etiam lunam deducunt. » (*Satyricon*, édit. Nodot, 1695, t. II, p. 420.) Ailleurs (p. 168) une prêtresse de Priape s'écrie :

..... Lunæ descendit imago
Carminibus deducta meis.

Quand la lune s'éclipsait, on frappait sur des vases de cuivre pour empêcher les voix des magiciennes d'arriver à elle :

Cantat et e cursu tentat deducere lunam,
Et faceret si non æra repulsa sonent.
TIBULL., l. I, *Eleg.* IX, v. 21.

d'*Amphitryon* qu'en Arcadie des hommes ont été changés en bêtes et n'ont jamais été reconnus par leurs parents [1].

Lucien, que nous venons de citer, a raconté, sans doute d'après une tradition que quelques érudits regardent comme ayant déjà été rédigée avant lui [2], l'histoire d'un certain Lucius transformé en âne par art magique, conservant sous cette forme son esprit et sa raison, éprouvant diverses aventures et reprenant la figure humaine en mangeant des roses.

Le roman d'Apulée, qui a pour titre *l'Ane d'Or* (Apulée, natif de Madaure en Afrique, vivait au IIe siècle de notre ère), porte sur la même tradition que celui de Lucien. Il est rempli d'événements dans lesquels intervient la magie, et les métamorphoses forment le thème principal de l'ouvrage. L'auteur fait raconter par un de ses personnages qu'à Hippate, ville de la Thessalie, les sorcières sont nombreuses et terribles; que les sépulcres même des morts ne sont point res-

(1) ..... Nam verum 'st quod olim est auditum
Fabularier mutatos in Arcadia homines
Et sævas belluas mansitasse nec unquam denuo parentibus
Cognitos.

Amphitryon, v. 912.

(2) Lucius de Patras écrivit en grec des métamorphoses et fut, suivant quelques critiques, imité par Lucien, puis par Apulée. Selon d'autres, la rédaction attribuée à Lucien est celle de Lucius de Patras.

pectés, et qu'on se sert des dépouilles humaines enlevées aux bûchers, aux monuments funéraires, pour attirer sur la tête des vivants les maux les plus affreux[1]. Dans un autre endroit du livre d'Apulée, on voit qu'à Larisse, dans la Thessalie, les sorcières se changent en toute sorte d'animaux, et se glissent en cachette où il leur plaît, de manière à *tromper facilement les regards mêmes du soleil et de la justice*. Elles prennent des formes d'oiseaux, de rats et même de mouches, ensevelissent dans le sommeil les gens chargés de garder les morts, et emportent ce qu'elles peuvent de la chair des cadavres[2]. Il est dit aussi que les magiciennes Méroë et Panthia changent leurs amants en grenouilles, en béliers, en castors. Un nommé Lucius est le héros du roman d'Apulée, aussi bien que du conte de Lucien. Il découvre, dans un voyage qu'il fait, que Pamphile, la femme de son hôte, est une magicienne; grâce à l'indiscrétion d'une servante, il la voit se frotter le corps d'un onguent qu'elle a introduit dans le creux de ses mains, se changer ainsi en hibou, et s'envoler sous cette forme vers la demeure de son amant. Lui-même veut essayer de produire sur sa propre personne une semblable métamorphose. La servante dérobe pour lui, à sa maîtresse, une portion du merveilleux onguent; Lucius en fait usage et devient âne sans que son intelligence et sa raison en soient altérées. De

(1) *L'Ane d'Or*, liv. I. — (2) *Ibid.*, liv. II.

fâcheuses circonstances détournent longtemps de lui le remède qu'il sait devoir lui rendre sa forme primitive; enfin, dans une fête, il parvient à manger quelques feuilles de rose, et l'âne aussitôt redevient homme[1].

Les loups sont, parmi les animaux, ceux qui paraissent le plus souvent et de la façon la plus tranchée dans les traditions de métamorphoses. Le loup éveillait chez les anciens certaines idées symboliques et leur causait des terreurs superstitieuses. Le rapprochement du loup et du dieu soleil remonte à une très haute antiquité. C'est sous la forme d'un loup que, d'après les interprétations grecques, Osiris, roi des enfers, sort de son royaume, et qu'il livre un combat à Typhon pour la défense de son fils Horus. Apollon Lycien, dieu loup, dieu lumière, apparut aux Telchines, eut commerce avec Cyrène sous l'apparence d'un loup, et le loup fut le symbole de la lumière. De bonne heure on trouve cet animal mis en rapport avec Apollon. Guidés par les hurlements des loups, les Deucalionides échappent aux eaux du déluge, gagnent les hauteurs du Parnasse et y fondent la ville de Lycorie; Latone, transformée en louve, fuit à Délos devant les hyperboréens, et plus tard des loups la conduisent aux bords du Xanthe; des loups défendent le trésor d'Apollon. Un loup en bronze se voyait à Delphes devant le grand autel

(1) *L'Ane d'Or*, liv. III.

d'Apollon. On doit rapporter à des époques plus récentes les traditions qui représentent Apollon comme ennemi et tueur de loups, en sa qualité de dieu pasteur[1]. Les Romains considéraient l'entrée d'un loup dans une ville comme un prodige, et faisaient à cette occasion des sacrifices de victimes et des prières publiques[2]. Les regards des loups, aussi bien que ceux des serpents, passaient pour avoir une puissance fascinatrice et une influence nuisible. « On croit, dit Pline, que si le loup voit un homme avant d'en avoir été aperçu, il lui fait perdre instantanément la voix[3]. » Dans une des églogues de Virgile, Mœris se plaint d'être privé de la voix ; les loups, à ce qu'il dit, l'ont vu les premiers, et c'est là la cause à laquelle il attribue son malheur[4]. Théocrite a exprimé, dans l'idylle XIV, une idée analogue, sous une forme différente[5]. Dans le roman de Longus, Dorcon, bouvier amoureux de Chloé, se déguise en loup pour effrayer la jeune fille et la surprendre seule au fond des bois[6]. Suidas rapporte divers proverbes aux-

(1) *Voyez* Jacobi, *Diction. mythol.*, trad. par Th. Bernard.

(2) Julius Obsequens, *De Prodigiis*, passim.

(3) C. Plin., *Natur. Hist.*, lib. VIII, xxiv. — *Voyez* aussi Isid. Hispal., *Origin.*, l. XII, c. 2.

(4) ..... Vox quoque Mœrim
Jam fugit ipsa ; lupi Mœrim videre priores.
Virgil., *Eglog.* IX, v. 53.

(5) Vers 22.

(6) *Daphnis et Chloé*, liv. I.

quels les loups donnaient lieu dans l'antiquité[1]. Les nourrices menaçaient les enfants du loup, de l'ogre (*manducus*) et de la lamie.

Arrivons à la Lycanthropie proprement dite. On lit dans Hérodote, à propos des Neures, peuples voisins des Scythes :

« Il paraît que ces peuples sont des enchan« teurs. En effet, s'il faut en croire les Scythes et « les Grecs établis en Scythie, chaque Neure se « change une fois par an en loup pour quelques « jours et reprend ensuite sa première forme. Les « Scythes ont beau dire, ils ne me feront pas « croire de pareils contes; ce n'est pas qu'ils ne « les soutiennent, et même avec serment[2]. »

(1) Suidas, *Lexic.*, au mot Λύκου εἶδες, col. 2356, ed. Gaisf.

(2) Hérodote, liv. IV, chap. cv. — Pelloutier (*Hist. des Celtes*, t. I, p. 305) cherche à expliquer ce qu'Hérodote raconte des Neures, en disant que ces peuples se couvraient, dans les temps froids, de peaux de loup qu'ils quittaient à l'époque des chaleurs, et que les Scythes se sont joués de la crédulité de l'historien. Larcher, dans ses notes sur Hérodote, repousse cette explication ; selon lui, si elle était juste, la tradition attribuerait aussi aux Neures le pouvoir de se changer en ours ou en renards, puisqu'ils portaient des peaux de ces animaux aussi bien que des peaux de loup ; d'ailleurs plusieurs peuples du Nord se couvraient de peaux de bêtes, et on ne trouve cependant chez eux aucune tradition lycanthropique. « Les Polonais, suivant Guérin du Rocher (*Hist. véritable des temps fabuleux*, I, 29, 1524), disent aujourd'hui la même chose en badinant, parce qu'eux-mêmes ils portent des fourrures de peaux de loup. » Il est à remarquer que tous les peuples d'origine finnoise croient que les magiciens se changent en ours.

Pomponius Mela[1], Ptolémée[2], Solin[3] signalent, comme Hérodote, la faculté que l'on attribue aux Neures de se transformer en loups et de reprendre au bout d'un certain temps la figure humaine.

On sait l'aventure de Lycaon, roi d'Arcadie, qui, ayant sacrifié sur l'autel de Jupiter un enfant nouveau-né, fut changé en loup[4] :

> Territus ille fugit, nactusque silentia noctis,
> Exululat, frustraque loqui conatur[5]...

Les Arcadiens prétendaient que depuis Lycaon d'autres hommes avaient été transformés en loups, lors du sacrifice que l'on faisait à Jupiter Lycéen; que ces hommes ne devenaient pas loups pour toute leur vie, mais que si, étant dans cet état, ils s'abstenaient de chair humaine, ils redeve-

(1) Lib. II, cap. I. — (2) Lib. III, cap. V, *Europ.*, tab. VIII.

(3) *Polyhistor.*, cap. XV.

(4) Le symbole égyptien et phrygien du loup est tellement détourné de son sens primitif, qu'au lieu de désigner le soleil, il est devenu un roi, et la métamorphose de Lycaon en loup est donnée comme une suite de son existence humaine. De même dans le *Chant des Piérides*, les dieux égyptiens le bœuf, les chats, sont représentés comme de simples animaux dans lesquels les dieux mythologiques de la Grèce, Jupiter, Vénus, etc., se sont cachés, saisis de peur. Hégel, *Cours d'Esthétique*, t. II, p. 158.

(5) Ovide, *Métam.*, lib. I. — Lycaon, instituteur des sacrifices humains, fut regardé comme un monstre lorsque la civilisation pénétra chez les peuples qu'il avait gouvernés.

naient hommes au bout de dix ans; que s'ils en mangeaient, ils restaient loups[1].

Cette tradition nous a été transmise par plusieurs écrivains de l'antiquité[2]. Pausanias, dont nous avons suivi la version, admet la métamorphose de Lycaon en loup, parce que les dieux vivaient alors dans une sorte d'intimité avec les hommes et récompensaient ou punissaient directement leurs actions; mais il repousse comme fabuleuses les métamorphoses qu'on dit être arrivées en Arcadie, après celle de Lycaon. Pline le naturaliste se refuse à croire que des hommes puissent être changés en loups et rendus ensuite à leur forme primitive; il constate seulement que cette croyance à l'existence des *Versipelles* ou Lycanthropes se rencontre en Italie, et il raconte, d'après Évanthes, qu'il qualifie d'écrivain grec estimé, les métamorphoses arcadiques. Les circonstances de son récit diffèrent un peu de celles du récit de Pausanias. Il parle d'un personnage de la famille d'Antæus désigné par le sort, que l'on conduit au bord d'un lac du pays, qui en traversant ce lac à la nage est changé en loup et qui, au bout de neuf ans, en passant de nouveau

(1) PAUSANIAS, *Arcad.*, c. II, t. IV, p. 247 et 248 de l'édition de Clavier, 1820.

(2) PAUSANIAS, *loco citato*. — PLIN., *Natur. Hist.*, l. VIII, c. XXXIV. — ÉVANTHES, écrivain grec cité par Pline. — VARRON, cité par saint Augustin, *De Civit. Dei*, l. XVIII, c. XVIII.

ce même lac, redevient homme, si pendant le temps de sa transformation il s'est abstenu de chair humaine.

« C'est étonnant, ajoute Pline, jusqu'où va la « crédulité des Grecs! Il n'y a point de mensonge « si impudent qu'on n'ose débiter. Agriopas, qui a « écrit des Olympioniques, rapporte que Demœ-« note de Parrhasie en Arcadie, ayant été changé « en loup lors d'un sacrifice de victimes humai-« nes que les Arcadiens faisaient à Jupiter Lycæus, « reprit au bout de dix ans sa première forme, « combattit comme athlète à Olympie, et y rem-« porta la victoire[1]. » Pausanias donne au Demœnote de Pline le nom de Démarque, et s'exprime ainsi au sujet de ce personnage : « Quant à Dé-« marchus de Parrhasie en Arcadie, à l'exception « de la victoire du pugilat qu'il remporta à Olym-« pie, je ne crois point ce que quelques impos-« teurs rapportent, qu'il fut changé en loup, au « sacrifice qu'il fit à Jupiter Lycéen, et que dix « ans après il reprit la forme humaine ; ce conte « ne me paraît pas avoir été accrédité chez les

(1) Pline, *Natur. Hist.*, l. VIII, c. xxxiv. — *Voyez* aussi Saint Augustin, *De Civit. Dei*, l. XVIII, c. xvii, qui cite le même fait d'après Varron. — « Pline croit que la cervelle d'un ours, estant prise par la bouche dans le test du mesme ours, esmeut tellement les imaginations qu'on devient farouche, cuidant qu'on soit changé en ours avec tout ce qu'on regarde, et ce sans ressentir aucun mal par après. » J. de Nynault, *De la Lycanthropie*, p. 72.

« Arcadiens; car il en serait question dans l'in-
« scription qu'on a mise sur sa statue à Olympie,
« qui porte seulement : Demarchus, fils de Diny-
« tas de Parrhasie en Arcadie, dédia cette statue[1]. »

Platon, dans son *Traité de la République*, pour expliquer comment nécessairement celui qui commande devient bientôt tyran, se sert d'une comparaison empruntée aux fables qui se débitaient de son temps sur les lycanthropes d'Arcadie[2]. Virgile a mis en scène, dans une de ses églogues, une bergère qui se sert de l'art des enchantements pour ramener à soi Daphnis, son amant. « Ces her-
« bes, dit-elle, ces poissons choisis pour moi sur
« les rives du Pont-Euxin, m'ont été donnés par
« Mœris; ils viennent là en abondance. J'ai vu
« souvent Mœris, grâce à leur vertu puissante, se
« transformer en loup et s'enfoncer dans les
« bois[3]. »

Voici une histoire d'homme changé en loup dont on trouve le récit dans le *Satyricon* de Pétrone, et dont, comme on le verra plus loin, les circonstances bizarres se reproduisent

(1) Pausanias, l. I, c. viii, p. 279, t. III de l'édition Clavier, 1820.

(2) Plato, *De Repub.*, l. VIII. — Polybe fait allusion à ce passage, l. VII, 13, 7.

(3) Has herbas atque hæc Ponto mihi lecta venena
Ipsa dedit Mœris; nascuntur plurima Ponto.
His ego sæpe lupum fieri et se condere sylvis
Mœrim...

Virgil., *Egl.* VIII, v. 95.

presque sans altération dans une multitude de traditions postérieures. « J'étais encore en ser-
« vice, raconte, au festin de Trimalcion, un con-
« vive appelé Niceros, et nous habitions une pe-
« tite rue où est maintenant la maison de Gavilla;
« là, par la volonté des dieux, je pris de l'amour
« pour la femme du cabaretier Terentius. Vous
« l'avez tous connue, Melissa de Tarente, la plus
« piquante beauté du monde; toutefois, je vous
« le jure, ce n'était point pour la posséder et pour
« satisfaire des désirs sensuels que je lui faisais la
« cour : c'étaient ses bonnes qualités qui m'atta-
« chaient à elle. Jamais elle ne m'a refusé rien de
« ce que je lui demandais; si j'avais des avances,
« je les lui remettais, et elle n'a en aucune occa-
« sion abusé de ma confiance. Son mari vint à
« mourir à la campagne; alors je me mis l'esprit
« à la torture pour trouver les moyens de la re-
« joindre; c'est dans les circonstances difficiles
« que se montrent les vrais amis. Par bonheur,
« mon maître était allé à Capoue vendre quelques
« nippes dont il espérait tirer bon parti; profi-
« tant de cette occasion, je persuadai à notre hôte
« de m'accompagner jusqu'à cinq milles de là.
« C'était un militaire brave et hardi comme le
« diable. Nous nous mettons en route au pre-
« mier chant du coq (la lune brillait et il faisait
« clair comme en plein midi), et au bout de quel-
« que temps, nous nous trouvons au milieu des
« tombeaux. Là mon homme se met à conjurer les

« astres. Quant à moi, je chantais, je comptais les « étoiles, lorsqu'ayant tourné les yeux sur mon « compagnon, je le vis se déshabiller et déposer « tous ses vêtements sur le bord de la route. La « peur me suffoqua; je demeurai muet, immobile, « demi-mort. Lui cependant tourna, en pissant, « autour de ses habits, et soudain fut transformé « en loup. Ne croyez pas que je plaisante; je ne « mentirais pas pour tout l'or du monde. Repre- « nons notre histoire. Lorsqu'il fut devenu loup, « il se mit à hurler et prit sa course du côté des « bois. D'abord je ne savais où j'en étais; puis, « étant revenu à moi, j'allai pour prendre ses « habits : ils étaient changés en pierres. Si jamais « homme dut mourir de frayeur, n'était-ce pas « moi? Néanmoins je mis l'épée à la main, et, « pour sauver ma vie, je frappai l'air à coups re- « doublés, jusqu'à ce que je fusse arrivé à la mai- « son de ma maîtresse. En entrant, je faillis ren- « dre l'âme; la sueur me coulait de tout le corps; « mes yeux étaient morts, et j'eus grand' peine à « me remettre. Ma chère Mélissa s'étonna de me « voir arriver à une heure si avancée. « Si tu étais « venu plus tôt, me dit-elle, tu nous aurais été « d'un grand secours : un loup est entré dans la « maison, s'est jeté sur nos moutons et en a fait « un sanglant carnage. Mais quoiqu'il se soit « échappé, il ne s'est pas tout à fait joué de nous; « car un de nos valets lui a passé sa lance à travers « le cou. » A ce récit vous jugez si j'ouvris de grands

« yeux; et, comme il faisait jour, je courus vers « notre maison aussi vite qu'un marchand dé- « troussé par les voleurs. En arrivant à l'endroit « où les vêtements étaient devenus pierres, je ne « trouvai plus que du sang. Je rentrai au logis. « Mon soldat était au lit, il saignait comme un « bœuf et un médecin lui pansait le cou. Je re- « connus alors qu'il était *peau changeante* (*ver- « sipellis*), et à partir de ce jour on m'aurait tué « plutôt que de me faire manger un morceau de « pain avec lui. Libre aux raisonneurs de ne point « penser comme moi; mais si je mens, que les « dieux me fassent sentir leur colère [1]! »

Arrivons maintenant aux médecins des temps antiques qui se sont occupés de la lycanthropie. Suidas rapporte que Marcellus de Sidé, médecin du temps de Marc-Antoine, a écrit en vers héroïques quarante-deux livres sur l'art de guérir, dont une partie concerne la lycanthropie [2]. Cette partie a été mise en prose grecque et probablement abrégée par un autre médecin, Aetius d'Amida, qui vivait à la fin du ve et au commencement du vi^e siècle. Les vers de Marcellus sont perdus; mais la prose d'Aetius est parvenue jusqu'à nous dans un ouvrage qui a été traduit en latin au xvie siècle par Janus Cornarius, sous le titre de: *Aetii, medici græci, contractæ ex veteribus me-*

(1) T. Petronii *Satyricon*, édit. de Nodot, t. I, p. 360.

(2) Suidas, *Lexic.*, v° Μάρκελλος Σιδήτης, col. 2402, ed. Gaisford.

dicinæ tetrabiblos. Cet ouvrage est un recueil de passages tirés des anciens médecins. Voici celui qui se rapporte spécialement à notre sujet.

DE LA FOLIE APPELÉE LUPINE OU CANINE.

(*Tiré de Marcellus*.)

« Ceux qui sont pris de la maladie lupine ou canine sortent la nuit, au mois de février, imitant en tout les loups ou les chiens, et, jusqu'à la venue du jour, s'attachent particulièrement à ouvrir les tombeaux. Vous reconnaîtrez que les gens sont atteints de ce mal aux signes suivants : leur visage est pâle, leur air hébêté, leurs yeux sont secs et ils ne versent point de larmes; vous leur trouverez les yeux caves, la langue sèche, et ils ne sécrètent point de salive; ils sont dévorés de soif, et ils ont aux jambes des plaies incurables causées par les continuels accidents dont ils sont victimes et par les morsures des chiens. Cette maladie est une espèce de mélancolie. On peut la guérir en ouvrant la veine au moment de l'accès, en tirant du sang jusqu'à l'affaiblissement le plus extrême et en nourrissant le malade de mets d'un suc favorable. On usera aussi des bains tièdes; le lait, les purgations réitérées, les douches appliquées le soir au moment de l'accès, les liqueurs et les odeurs susceptibles de provoquer le sommeil, tels sont les remèdes qu'il faut employer [1].

(1) Aetii, medici græci, contractæ ex veteribus medicinæ

Ainsi, pour résumer ce qui vient d'être dit, en dehors de la mythologie proprement dite, en dehors du dogme sacré, la croyance à la lycanthropie paraît être dans l'antiquité presque exclusivement populaire. Les gens sérieux, les hommes de science et de réflexion, Hérodote, Pline le naturaliste, Pausanias se défendent de la partager et la tournent en ridicule[1]; les médecins l'expliquent comme une maladie naturelle et sans recourir aucunement au merveilleux; les poëtes, les romanciers, les satiriques s'en servent comme d'un heureux moyen pour intéresser ou pour amuser les lecteurs; le peuple l'accepte. Il croit aux loups-garous, aussi bien qu'aux autres métamorphoses que les magiciens se vantent d'opérer; il les fuit, il en a peur, et c'est lui qui raconte en tremblant ces contes lugubres dont les gens de lettres et les savants ont porté jusqu'à nous le souvenir.

II.

Nous avons exposé les faits avancés et les opinions manifestées par les païens des temps antiques au sujet des transformations d'hommes en animaux et particulièrement en loups. Nous allons

tetrabiblos... per Janum Cornarium latine conscript. *Sermo secundus*, col. 307. Lyon, 1549, in-4. — *Voyez* aussi Paul d'Egine, *Opus de re medica*, trad. par J. Guinter, III, 16.

(1) Lucrèce, *De rerum natura*, livre V, nie l'existence des Centaures.

dire maintenant quelques mots des opinions des premiers chrétiens sur ces phénomènes réputés miraculeux. Les plus éminents d'entre les fidèles, ceux que l'on a désignés avec raison sous le nom de *Pères de l'Église,* sentirent dès l'abord que, dans l'intérêt même de la religion nouvelle, ils ne devaient point rompre entièrement avec les croyances qu'ils attaquaient et qui avaient eu si longtemps l'empire du monde; tout en maintenant intacts certains dogmes élevés du christianisme, ils comprirent qu'il fallait céder quelque chose aux habitudes et aux idées populaires. Il est presque impossible aujourd'hui, après tant de siècles écoulés, de savoir tout ce qui reste du polythéisme antique dans nos usages religieux, dans nos superstitions, dans nos traditions les plus vulgaires; cependant, si l'on compare en détail la vie des temps modernes à la vie des époques païennes, on n'a pas de peine à reconnaître que la scission opérée par le christianisme entre la société antique et la société nouvelle n'est pas aussi complète que l'ont prétendu quelques écrivains. Pour un grand nombre d'idées et d'habitudes païennes qui ont eu une place importante dans la destinée des hommes du moyen âge, l'objet seul, le nom seul peut-être a changé. Les anges rebelles et malfaisants admis par le christianisme dans ses dogmes sous le nom de démons ont servi à expliquer les dieux païens; les miracles dont la tradition et les livres antiques avaient consacré le souvenir, les

oracles des sibylles ont été considérés comme des œuvres, comme des inspirations de Satan. Quelques esprits avancés protestèrent cependant contre la crédulité des populations chrétiennes; au IXe siècle, Agobard s'écriait avec tristesse : « Une si « grande stupidité a déjà envahi le monde que « maintenant les chrétiens ajoutent foi à des cho« ses dont l'absurdité aurait révolté les païens « ignorant le vrai Dieu[1]. »

Quant à la question des transformations d'hommes en animaux, elle se présenta sous divers points de vue à l'appréciation des écrivains chrétiens[2]. Il y avait en présence des récits de métamorphoses faits par les païens, par les auteurs sacrés de l'Ancien-Testament et par les chrétiens eux-mêmes. Les livres saints portent que Nabuchodonosor, roi de Babylone, ayant encouru la colère divine pour avoir voulu s'égaler au Très-Haut, et ayant refusé de se conformer aux exhortations du prophète Daniel, encourut un terrible châtiment. *Et ex hominibus abjectus est*, dit la Bible, *et fœnum ut bos comedit, et rore cœli corpus ejus infectum est, donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium*[3]. Au bout de sept ans seulement, revenu à son premier

(1) AGOBARDI *Opera*, 1666, in-8, p. 147 et 164, *liber de Grandine*.

(2) La métempsychose fut repoussée par le christianisme. *V.* AUGUST., l. VIII, *De Genesi ad litteram imperfectus*, c. IX.

(3) DANIEL, c. IV, v. 30.

état, Nabuchodonosor reconnut la main de Dieu et put remonter sur le trône.

Ce récit a donné lieu à des interprétations très diverses; les uns ont soutenu que Nabuchodonosor avait été métamorphosé d'une manière effective, soit en prenant la forme d'un bœuf et en conservant l'intelligence humaine, soit en perdant tout à la fois le corps et l'âme d'un homme; d'autres ont pensé que Nabuchodonosor s'était seulement cru transformé et qu'il avait, dans sa folie, accompli des actes bestiaux; suivant quelques écrivains, il y a dans le fait mentionné par Daniel une double illusion, l'une du roi qui se croyait transformé en bœuf, l'autre de ses sujets qui s'imaginaient le voir dans cet état. Origène, conformément à son système général d'interprétation de la Bible, a présenté l'histoire de Nabuchodonosor comme une allégorie, une image de la chute de Lucifer, et il a dit que le changement des compagnons de Diomède en oiseaux n'avait existé que dans l'imagination des poëtes. Enfin, selon quelques rabbins, l'âme de Nabuchodonosor a passé dans un autre corps et a fait place pour un temps à celle d'un bœuf. On a discuté aussi sur la forme qui avait été donnée à Nabuchodonosor: ressemblait-il aux chérubins d'Ézéchiel? Tenait-il de l'aigle, du lion et du veau tout ensemble? Avait-il le devant et la tête d'un bœuf et le derrière d'un lion?

Voici sur la métamorphose de Nabuchodonosor une appréciation écrite avant le IXe siècle par un

archidiacre nommé Pierre : « Quelques personnes « ne trouvant pas ce fait dans les histoires, pen- « sent que par Nabuchodonosor on doit entendre le « diable ; cette explication n'est point acceptable ; « on sait en effet qu'il y a des hommes insensés « qui vivent dans les campagnes et les lieux agres- « tes, à la manière des bêtes. Qu'y a-t-il de mer- « veilleux que ce jugement de Dieu ait été rendu « pour montrer la puissance du Très-Haut et hu- « milier l'orgueil des rois ? Les historiens grecs et « romains nous ont transmis le récit de faits beau- « coup plus incroyables arrivés à des hommes, et « l'on voit dans la fable que Scylla, la chimère, « l'hydre, les centaures, des oiseaux et des bêtes « ont passé en cet état après avoir été hommes[1]. »

Saint Augustin aborda franchement la question de savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les relations de métamorphoses conservées dans les livres des païens ou perpétuées par les traditions populaires. « Si nous pensons, dit-il, qu'il ne faut « pas ajouter foi à ces récits, nous trouverons bien

(1) *Amplissima collect.*, t. IX, col. 479.—Tertullien, Justin, saint Jérôme se sont occupés de la métamorphose de Nabuchodonosor. On peut consulter au sujet de cette aventure une dissertation qui se trouve dans les commentaires de la Bible par D. Calmet (*Daniel*, p. 542 et suiv.). L'auteur pense que Nabuchodonosor n'a point été transformé matériellement en bête, mais qu'il s'est cru bœuf pendant sept ans. Bodin (*Démonomanie des Sorciers*, l. II, c. VI) parle de la métamorphose de Nabuchodonosor comme ayant été complète, âme et corps.

« des gens, même aujourd'hui, qui affirmeront
« avoir entendu raconter de pareils faits par des
« personnes sûres et même en avoir été témoins.
« Moi-même, lorsque j'étais en Italie, j'ai ouï parler
« d'un certain canton de ce pays où des hôtelières,
« usant d'artifices pervers, faisaient, disait-on,
« manger aux voyageurs d'un certain fromage qui
« les transformait en bêtes de somme. Dans cet
« état, ils portaient les fardeaux jusqu'à ce qu'ayant
« fait le service qu'on voulait tirer d'eux ils reve-
« naient à leur figure naturelle. Du reste, leur esprit
« ne s'abêtissait pas; ils le conservaient raisonnable
« et digne d'un homme, comme le personnage dont
« Apulée a parlé dans son livre de *l'Ane d'Or*... Ces
« faits sont faux ou tellement extraordinaires
« qu'on peut à bon droit refuser de les admettre.
« On doit néanmoins croire fermement que le
« Dieu tout-puissant peut tout ce qu'il veut....
« Les démons ne font rien, dans l'ordre de puis-
« sance que leur nature comporte, sans sa permis-
« sion. Certes les démons ne créent pas des na-
« tures, ils modifient seulement l'apparence des
« choses créées, de manière qu'elles paraissent ce
« qu'elles ne sont pas. » C'est d'après ces principes, et de cette sorte seulement, que saint Augustin considère comme possibles les transformations des compagnons d'Ulysse, des Arcadiens, etc. Ce ne sont pas, selon lui, les compagnons de Diomède qui ont été métamorphosés en oiseaux; les oiseaux qui, d'après la tradition, vivaient rassem-

blés autour de son tombeau, ont été amenés là par les démons et agissaient selon l'impulsion satanique qui leur était communiquée[1].

Saint Jean Chrysostôme, parlant de la magicienne Circé et des changements que, suivant la fable, elle avait fait subir aux compagnons d'Ulysse, dit que ceux-ci avaient été, non pas transformés en bêtes, mais seulement abrutis par des voluptés bestiales. Boèce qui, selon l'opinion commune, fut sinon chrétien, du moins instruit des dogmes du christianisme[2], met dans la bouche de la *Philosophie* un récit des transformations éprouvées par les compagnons d'Ulysse lorsqu'ils eurent bu les breuvages empoisonnés de Circé[3]; mais la forme même de ce récit ne permet aucune induction sur l'opinion qu'avait l'auteur de la réalité des merveilles opérées par la magicienne.

Voici un trait curieux de la vie de saint Paul ermite, écrite par saint Jérôme, où il est question de l'apparition d'un hippocentaure et d'un faune

(1) S. August., *De Civitate Dei*, l. XVIII, c. xvii et xviii. — Il dit encore dans son traité *De Spiritu et Anima* : « Nulla arte, nec potestate sed nec corpus quidem aliqua ratione in membra vel in lineamenta bestialia veraciter converti potest. » Néanmoins, dans son *Sermon sur saint Laurent*, il avoue qu'après avoir nié les métamorphoses humaines, il en a vu des exemples, et a fini par y croire.

(2) Quelques églises d'Italie l'honorent comme saint.

(3)
Vela neritii ducis,
Et vagos pelago rates, etc.
De Consol. Philos., l. IV, pros. iv, metr. iv.

ou satyre [1]. C'est en allant visiter saint Paul et en traversant le désert que saint Antoine rencontra l'hippocentaure. « A cette vue, il arme son front en « y imprimant le signe du salut. — L'ami, dit-il en« suite, dans quelle partie du désert habite le ser« viteur de Dieu que je cherche ? — Le monstre « faisant entendre une sorte de frémissement bar« bare, prononçant pour tout langage quelques « mots brisés, chercha à tirer de son horrible « bouche la plus douce réponse possible, et éten« dit la main droite dans la direction du chemin « qu'il voulait indiquer ; puis il s'enfuit rapide« ment à travers la campagne et disparut aux yeux « étonnés d'Antoine. Était-ce une fausse apparence « mise en avant par le diable pour l'effrayer ? Était« ce un de ces étranges produits du désert qui, « comme on sait, est si fécond en animaux mons« trueux ? Je ne pourrais le décider.

« Antoine stupéfait, et réfléchissant sur ce qu'il « venait de voir, continue sa route. Bientôt, dans « une vallée rocheuse de peu d'étendue, il décou« vre un petit homme aux narines recourbées, au « front armé de cornes, aux jambes et aux pieds de « chèvre. Frappé de ce nouveau spectacle, An« toine, ainsi qu'un brave guerrier, saisit le bou« clier de la foi et la cuirasse de l'espérance.

(1) *Opera*, t. IV, 2e part., c. 70. — *V.* aussi dans les *Acta sanctorum*, x jan., *de S. Paulo*, une *Historia S. Pauli Thebæi et S. Antonii Ægyptii* (ex græco Ms. bavarico). Il y a doute si cette histoire a été composée avant ou après celle de saint Jérôme.

« Le monstre lui offrait, comme gages de paix,
« des fruits de palmier pour nourriture. Antoine
« s'en aperçut, pressa le pas, et lui ayant demandé
« qui il était, obtint cette réponse : — Je suis mortel
« et un de ces habitants du désert que les Gentils,
« trompés par une étrange erreur, honorent sous le
« nom de Faunes, de Satyres et d'Incubes. Je suis
« l'envoyé de la troupe à laquelle j'appartiens.
« Nous vous supplions de prier pour nous notre
« maître commun, que nous savons être naguère
« venu sur la terre pour le salut du monde, et dont
« le nom s'est répandu dans l'univers entier. — En
« entendant ces paroles, le vénérable voyageur
« arrosait son visage de larmes qui témoignaient
« de la grandeur de sa joie. Il se réjouissait en effet
« de la gloire de Jésus et de la destruction de Sa-
« tan. Surpris de pouvoir comprendre les paroles
« du faune, il frappait la terre de son bâton et s'é-
« criait : — Malheur à toi, Alexandrie, qui, au lieu de
« Dieu, adores des prodiges menteurs ! Malheur à
« toi, ville prostituée, dans laquelle ont coulé les
« ordures démoniaques du monde entier ! Que di-
« ras-tu maintenant ? Les bêtes appellent le Christ
« et tu adores des monstres ! — Il n'avait pas fini
« que l'animal cornu prit sa course et s'enfuit.
« Que personne n'ait scrupule de croire ce fait ;
« car sous le roi Constantin il se renouvela et eut
« une multitude de gens pour témoins. Un homme
« de ce genre, conduit vivant à Alexandrie, fut
« offert en spectacle au peuple, et, plus tard, son

« cadavre, entouré de sel, de peur que les chaleurs « de l'été ne le détruisissent, fut apporté à Antio« che, où l'empereur put le voir. »

Les Faunes, ces êtres monstrueux dont on vient de voir la mention dans la vie de saint Paul, figurent aussi dans la vie de saint Agile ou saint Aile, abbé de Rebais [1]. D'après les termes de cette relation, les Warasques abandonnaient le christianisme, au VII[e] siècle, pour revenir au *culte des divinités agrestes que le vulgaire nomme Faunes*[2]. Il est encore question des Faunes dans les écrits d'Isidore de Séville[3] et dans les actes des évêques du Mans[4]. « Dans la maison du prévôt Nicolas, « porte ce dernier document, un être fantastique, « qui est désigné dans les livres païens sous le « nom de *Faune*, épouvantait pendant la nuit les « croyants tièdes et peu fidèles dans la foi du « Christ, les femmes et les enfants simples et que « leur âge rendait faciles à émouvoir. »

(1) *V.* les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, l. III, c. 86, et les Traditions tératologiques de M. Berger de Xivrey, p. 20.

(2) « Warascos prædicatori accelerant, qui, agrestium fanis decepti quos vulgi Faunos vocant, gentilium quoque errore seducti, in perfidiam devenerant, Fotini seu Bonosi errore infecti. » *Vita sancti Agili, abbat. resbac.*, c. VIII.

(3) Isid. Hispal. *Orig.*, l. VIII, c. ult.

(4) « In domo Nicholai præpositi, fantasia quæ in libris Gentilium Faunus solet appellari, minus credentes et in fide Christi modice catholicos, ut mulieres plerasque et simplicis ætatis pueros, noctibus jugiter exterrebat. » *Act. episcop. Cenoman.*, ap. Mabillon. *Analect.*, t. III, p. 352.

C'est au démon que les chrétiens attribuent ces faits, comme ils leur attribuaient les faits du même genre arrivés avant la rédemption; les savants continuent à discuter la question de savoir si le diable et ses agents peuvent ou ne peuvent pas opérer de véritables transformations, ou s'ils n'ont que la faculté de produire des apparences[1]. Le peuple écarte ces subtilités et croit, sans s'en rendre compte, aux métamorphoses matérielles. Satan passe à ses yeux pour revêtir ou pour donner à son gré toutes les formes qu'il lui plaît. Au sabbat, quand l'idée de cette réunion des sorciers a pénétré dans les esprits, Satan se montre tantôt sous la figure humaine, tantôt transformé en bouc, en chien, en mouton, en singe, en serpent. Le serpent est un des types principaux des métamorphoses de sorciers. Dans l'Ancien-Testament, le nom de boucs désigne les démons[2]. Les légendes des saints sont remplies de récits d'apparitions diaboliques qui ont lieu sous des figures de chevaux, de lions, d'ours, de loups, de chiens et de chats[3].

(1) *Voyez* les *Actes du concile d'Angers*, tenu en 814, dans Labbe, t. I, p. 1476.

(2) *Voyez* Isaie, II, 13 et 34.

(3) On croyait généralement au moyen âge que les femmes vendues à Satan pouvaient prendre, quand elles voulaient, la forme de chats, afin de s'introduire dans les maisons sans exciter de défiance (Bartholomæi de Spina, *Ordinis prædicatorum*, *quæstio de strigibus seu maleficis*, c. xx : « Experientiæ apparentis conversionis strigum in catos »). Elles mangeaient à cet effet d'une cervelle de chat préparée selon le

On lit dans la vie de saint Macaire l'Égyptien l'histoire suivante : Un amoureux, ne pouvant triompher de la pudeur d'une femme qu'il convoitait, s'adressa à un magicien pour qu'il rendît cette femme plus facile, ou qu'il forçât son mari à la quitter. Le magicien la changea en cavale. Cependant sous cette forme son mari la reconnut, et il la conduisit à saint Macaire, dont les vertus et la puissance étaient renommées. Quand il arriva, les disciples se moquèrent de lui, ne voulant pas croire ce qu'il leur racontait. On alla avertir le saint, qui était déjà en prière pour la cavale : « Vous « êtes des chevaux, dit-il à ses disciples, et vous « avez des yeux de chevaux. Cette femme est « telle qu'elle a été créée, elle n'est point changée, « mais elle le paraît à des yeux fascinés. » Alors il bénit de l'eau, en versa sur la tête de la cavale, et celle-ci ayant reparu aux regards sous forme de femme, le saint la fit manger et la renvoya avec son mari[1].

D'après le récit de Sulpice Sévère, Satan se rendait visible à saint Martin, évêque de Tours, sous les apparences les plus diverses, et prenait à ses yeux les formes de Jupiter, de Mercure, de Vénus

rite indiqué, et se frottaient l'échine avec un petit morceau de chair coupé au nombril d'un nouveau né et offert au diable pendant le sabbat. (Ulrici Molitoris Constantiensis *Dialogus de Lamiis et pythonicis mulieribus*, c. viii.)

(1) *Acta sanctorum*, 16 *januar.*, p. 1012.

et de Minerve[1]. On voit dans la légende de saint Pacôme qu'un moine, ayant voulu embrasser une belle femme, trouva au lieu d'elle une ombre qui disparut avec un beuglement horrible[2]. Bodin raconte, d'après d'anciennes chroniques, que, dans l'île de Chypre, au temps des croisades, une sorcière changea en âne un jeune soldat anglais et le fit travailler à son service jusqu'au moment où l'âne s'étant agenouillé dans une église, elle fut forcée par la foule de lui rendre la forme humaine et exécutée à mort[3]. Vincent de Beauvais, dans son *Speculum naturale*, parle de deux femmes qui, au XI[e] siècle, tenaient une auberge dans les environs de Rome et changeaient leurs hôtes en chevaux, ânes ou cochons qu'elles vendaient au marché[4]. Les aventures de ce genre sont nombreuses et variées. Mais c'est principalement sous la forme de certains animaux féroces, du lion, de l'ours, du loup que le diable opère ses transformations. Le Christ emploie souvent, pour désigner les bons et les méchants, la comparaison du loup et des brebis[5]. Le

(1) B. SULPITII *De vita S. Martini*, p. 201. — *V.* aussi p. 187.

(2) *Vies des Pères* d'Arnauld d'Andilly, t. I, p. 287.

(3) *Démonom. des sorciers*, l. II, c. VI.

(4) Lib. II, c. CIX.

(5) « Et ego mitto vos sicut oves in medio luporum. » (MATH., X, 16.)—« Mercenarius autem et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem et dimittit oves et fugit. » (JOHAN., X, 12.) — « Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces. » (MATH., VII, 15.)

démon, au moyen âge, est souvent désigné sous les noms d'*Hircus*, *Simia*, *Ursus*, *Lupus*, *Canis impurus*[1]. Wier, le démonologue, prétend qu'un des principaux démons a la figure d'un loup et la queue d'un serpent. Satan tourmente saint Albert, ermite, sous des formes de femme, de serpent et de loup[2]; il apparaît à saint Taurin métamorphosé en lion et en ours[3]; il se montre au moine Armann sous la figure d'un ours[4]. Dans les prédictions du *Liber mirabilis*, le diable qui doit dévorer le siége apostolique de Trèves est désigné sous les noms d'*ours* et de *loup*[5]. Un choriste de Cîteaux, qui s'était endormi en chantant les matines, vit à son réveil le derrière d'un ours : c'était le démon[6]. La dénomination saxonne de *Bewoulf*, génie malfaisant d'une nature supérieure à l'humanité qui a triomphé de Grendel, signifie : *Le Vainqueur du loup*. Les Anglo-Saxons appelaient le diable *Were-Wolf*. Satan est un archi-loup dans les loups ravissants du *Doctrinal moral* de Robert Gobin (vers 1520).

(1) *Voyez*, sur cette matière, le très intéressant ouvrage (*Essai sur les Légendes pieuses du moyen âge*, Paris, 1843) de mon obligeant ami Alfred Maury, auquel j'ai emprunté plusieurs des faits consignés dans cette partie de mon mémoire.

(2) Bolland., *Act. sanct.*, 8 *jan.*, p. 404.

(3) A. Leprévost, *Mémoire sur la chasse de saint Taurin*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. V, p. 340.

(4) Petri Venerabilis, abbat. Cluniac, l. I, c. xviii.

(5) *Liber mirabilis*, c. xiv, p. 18. Paris, 1841.

(6) Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, art. *Ours*.

Dans les représentations chrétiennes données par les arts plastiques, dans les miniatures des missels, dans les sculptures des églises, le lion, l'ours, le loup servent très fréquemment à désigner le diable. Au portail de Saint-Loup de Naud, Satan enfermé par le saint dans une bouteille passe hors du goulot une tête de lion [1]. Dans une peinture du XIVe siècle reproduite par Séroux d'Agincourt, le démon est représenté avec une tête de loup [2]. Dans plusieurs bas-reliefs, les loups, les lions dévorant des oiseaux, les loups et les ours placés à côté des images des saints sont des emblèmes du démon et indiquent la lutte de la foi contre l'erreur, de la vertu contre le vice, de l'homme contre Satan [3].

Je termine en citant un passage de Froissart, dans lequel ce chroniqueur raconte l'apparition, sous la figure d'un ours, d'un chevalier mort quelque temps auparavant, et où l'on trouve une expression naïve des idées que se faisaient les gens du moyen âge sur les divinités païennes.

« Pierre de Béarn, frère bâtard du comte de Foix

(1) *Voyez* notre *Notice histor. et archéol. sur le prieuré de Saint-Loup de Naud* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II. p. 244).

(2) Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art* (peinture), pl. CXX.

(3) Ainsi à Moissac (*voy.* Laborde, *Monum. de la France*, t. II. p. 12), à Saint-Riquier (Gilbert, *Descript. de l'abbaye de Saint-Riquier*, p. 9), etc.

Gaston Phœbus, avoit tué, dans les bois de la Biscaye, un ours d'une grosseur prodigieuse; le lendemain sa femme l'abandonna et se retira auprès du roi de Castille, dont elle étoit parente, pour éviter, à ce que l'on crut, les malheurs que, d'après une tradition, la mort de l'ours présageoit. « Et « veut-on dire, expliquait à Froissart l'écuyer du « sire de Béarn, que le père de la dame avoit chassé « une fois cet ours, et que, en chassant, une voix « lui dit et si ne vit rien : Tu me chasses, et si « ne te vueil nul dommage, mais tu mourras de « male mort. Donc, la dame ot remembrance de ce « quand elle vit l'ours, par ce qu'elle avoit ouy dire « à son père, et luy souvint voirement comment « le roy Dam Piétre l'avoit fait décoler et sans « cause : et pour ce se pâma-t-elle, ni jamais pour « celle cause n'aimera son mari. Et tient et main-« tient que encore lui meschiera du corps devant « qu'il muire..... Or, vous ai-je conté de messire « Pierre de Bearn, dit l'écuyer, selon ce que vous « m'en avez demandé, et c'est chose toute verita-« ble, car ainsi en est et ainsi en avient, et que « vous en semble? — Et je, qui tout pensif étois « pour la grand merveille, répondis et dis : Je le « crois bien, et ce peut bien être. Nous trouvons « en l'Escripture qu'anciennement les dieux et les « déesses à leur plaisance muoient les hommes en « bestes et en oiseaux, et aussi bien faisoient les « femmes. Aussi peut-être que cet ours avoit esté « un chevalier chassant ès forests de Biscaye en

Si nous consultons les textes historiques du moyen âge, nous trouvons la croyance aux loups-garous répandue dès les époques les plus reculées dans la plupart des contrées de l'Europe. Dans les lois de Canut, roi d'Angleterre, un homme est désigné sous le vieux nom de *Lycanthrope*[1]. Jean Trithême raconte qu'en l'an 970 il y avait un juif nommé Baïan, fils de Siméon, prince des Bulgares, qui se transformait en loup et se rendait invisible quand il voulait[2]. Boniface, archevêque de Mayence, qui vivait au VIIIe siècle, mentionne dans un de ses sermons, parmi les œuvres du démon, *incantationes et sortilegos exquirere, strigas et fictos lupos credere*[3]. Saint Bernard, d'après l'auteur de sa vie, en passant dans une certaine ville, entendit raconter aux habitants que le bois voisin était désolé par deux bêtes très féroces que le vulgaire appelle *varoli*[4]. La vie du bienheureux Torel de Poppi (Toscane) contient le fait suivant : Un loup qu'on nomme d'ordinaire *moninus* (c'est-à-dire, selon les Bollandistes, se nourrissant de chair hu-

(1) *Leges Canuti regis*, édit. Smith., I, 148.

(2) *Voy.* Bodin, *Démonomanie des sorciers*, l. II, c. VI.

(3) Serm. XV, *De abrenuntiatione diaboli*, apud Martene et Durand, Amplissim. collect., IX, 217. — *Voy.* aussi Burchard, *Append.*, p. 37.

(4) « Transiens autem per quamdam villam, audivit ab incolis loci illius duas feras immanissimas quæ vulgo Varoli in nemore proximo desævire. » (*Vita sancti Bernardi*, t. II operum, col. 1288, édit. 1690.)

maine), enleva un enfant et l'emporta dans la cellule du saint. Celui-ci ordonna au loup de déposer l'enfant et de ne plus toucher aux habitants de Poppi. L'animal obéit, s'inclina et se retira dans les lieux déserts[1]. On raconte que Hugues de Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol, ayant investi, pris et brûlé, en 1131, l'abbaye et la ville de Saint-Riquier, où s'étaient réfugiés ses ennemis, et n'ayant pu ensuite désarmer la colère du ciel par des fondations pieuses, erra après la mort dans les endroits qu'il avait dévastés et dépeuplés. Chargé de chaînes et transformé en loup, il parcourait, pendant la nuit, les rues de Saint-Riquier, en poussant des hurlements horribles; on désignait à Abbeville ce fantôme sous le nom de *bête canteraine*[2].

Nos anciens romanciers, nos vieux poëtes parlent très souvent des *loups-garous,* qu'il appellent *warouls, vairous, vairols, warous*, etc.[3]. Les lieux où l'on disait qu'ils revenaient en ont gardé dans leurs noms des souvenirs frappants; il y avait

(1) Bolland., *Act. sanctorum*, 16 mars. — *Moninus*, chez les Lombards, signifie petit diable. — Gervais de Tilbury (Otia imperialia, l. III, c. 130, *De hominibus qui fuerunt lupi*) raconte des traits curieux de transformations d'hommes en loups.

(2) *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, par C.-F. Louandre, t. I, p. 135.—Le troubadour Pierre Vidal, par amour pour une dame nommée La Louve de Penaultier, se couvrait, dit-on, d'une peau de loup, et s'exposait aux morsures des chiens et aux coups des chasseurs. *Voy.* Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. V, p. 338.

(3) « Par ma foy, dist Blanchette, qui estoit la plus jeune,

autrefois à Amiens une rue dite du *Loup qui varonne*. Plusieurs proverbes populaires se rapportent à la même croyance : *A Blois le loup-garou; —c'est un vrai loup-garou; —il va de nuit comme les loups-garous*, etc.

Les loups-garous sont renommés en Bretagne sous le nom de *Bisclavaret* dont nous nous occu-

je croy que ce soit le vieil bon homme qui repaire sur la cuysine de céans, qu'on dist qu'il est loup garoux par nuyt.»

Roman de Perceforest, vol. II, fol. 58, r°, col. 1.

De culuevre nous font anguile,
Aignel de Waroul et de leu.

Mirac. Ms. Beate Marie virg., l. I.

Par notre Dame de Lonc-Pont
Si très mal pas et si lonc pont,
Et si grant pont a jusqu'à lui
Poi i voi mais aller nului
Et tiex i vuet qui n'i va pas,
Tant i a lonc pont et mal pas.
Estroite et si longue est la voie
Que nus enviz mais s'i avoie.
Lonc pont i a et perillox
Et si a tant vairous et lox
Lonc pont ne peut passer nul âme,
Sil ne l'aïe nostre Dame.

Sainte Léocade par Gauthier de Coinsi (*Recueil de fabliaux de Barbazan et Méon*, t. I, p. 286).

Cil leu desvé, cil leu vairol,
Ce sont déable qui saol
Ne pueent estre de nos mordre.

Ibid., p. 287.

Et lor sire est remès jà fors,
Qui mout esteit crueus et fors
Et fel et fiers et plus irous
Que chiens desvés ne leus warous.

Du chevalier au Barisel (*Recueil de Méon et Barbazan*, t. I, p. 213).

perons plus tard. Marie de France a composé un lai du Bisclavaret qui commence par ces vers :

Quant de lais faire m'entremet
Ne voil ublier bisclaveret.
Bisclaveret ad nun en Bretan,
Garwal l'apèlent li Norman.
Jadis le poët hum oïr,
E suvent suleit avenir
Humes plusurs garwal devindrent
Et es boscages meisun tindrent.
Garwal si est beste salvage
Tant cum il est en cele rage.
Humes devure, grant mal fait
Et granz forest converse e vait
C'est afère les ore oster
Del bisclaveret voil cunter[1].

Une jeune femme, mariée à un chevalier breton, s'étonne que chaque semaine son époux s'absente sans motif durant trois jours. Elle le presse de questions, le supplie de lui dire son secret, et il finit par avouer qu'en changeant d'habits il se transforme en loup, qu'il entre alors dans la forêt et se nourrit de proies et de racines. La femme se fait indiquer le lieu où son mari cache ses vêtements, et, dès qu'elle l'a appris, elle appelle un chevalier qui l'avait aimée et lui révèle tout. Le mari ne reparut plus, et la femme épousa son chevalier. Quelque temps après, le roi chassant dans la forêt rencontre le bisclavaret blessé

(1) *Poésies de* Marie de France, édit. de Roquefort, t. I, p. 178.

et suppliant, l'emmène et le garde près de lui. Une cour plénière se tient au palais; le second mari y assiste; le bisclavaret se jette sur lui et le mord à belles dents; il en fait autant à la femme qui, pendant une chasse, était venue offrir des présents au roi. Un tel acharnement donne des soupçons aux assistants; on emprisonne les deux époux, qui font l'aveu de leur crime. On rend au bisclavaret ses habits, et il reprend sa forme humaine.

Gaston Phœbus, comte de Foix, dans son livre sur la chasse, explique à sa manière ce que sont les loups-garous :

« Il y a aucuns qui manguent des enfans et « aucuneffois les hommes, et ne manguent nulle « autre chair depuis qu'ilz sont encharnez aux « hommes; ainçois se laissent mourir et ceulx on « appelle loupz-garoulz, car on s'en doit garder. « Et sont si cautelleulx que, quand ilz assaillent « ung homme, ilz le tiennent s'ilz pevent ançois « qu'ils les voyent, et s'il les voit premièrement, « ilz l'assaillent si subtillement que, à peine es- « chappe qu'ilz ne le preignent et tuent, car ils se « sçayent très bien garder des armes que l'hom- « me porte. La cause pourquoy ilz se prennent « aux hommes si sont deux : l'une, si est quant ilz « sont trop vieilz et perdent leurs dens et leurs « force et ne pevent emporter leur prinse ainsi « comme ilz soulloient faire, dont convient il « qu'ilz se prennent aux enfans... L'autre raison « si est quant ilz sont encharnez en pays de guerre

« où il y a eu batailles à effors, et lors il manguent « ou des pendus qui sont bas atachez ou qui « chéent du gibet. Et la chair d'homme est si sa- « voureuse et si plaisant que puis qu'ilz sont en- « charnez ils ne manguent autres bestes, ainçois « se laissent mourir[1]. »

Les chroniques saxonnes contiennent de nombreuses histoires de magie et d'enchantement, d'hommes métamorphosés en bêtes, de loups-garous, de géants, etc. Dans le pays de Magdebourg, près du village d'Eggensted, s'élève une pierre qui porte le nom de *Pierre du loup* ou du *Loup-garou*. Là, dit la tradition, a succombé un inconnu qui, poursuivi par un berger furieux, se changea en loup, reprit sa forme humaine pour demander grâce, devint un arbrisseau épineux dont le berger coupa sans pitié toutes les branches, reparut en homme, puis en loup, et fut enfin étendu roide mort[2].

En Portugal *les lubishomems* passent pour des gens nés sous une mauvaise étoile et con-

(1) *Le Miroir de Phebus des deduicts de la chasse aux bestes saulvaiges et des oyseaulx de proye*, 1509, goth., in-18, chez Philippes Lenoir. — « Aiunt rustici vocem hominem perdere, si eum prior lupus viderit; unde et subito tacenti dicitur illud proverbium : Lupus in fabula. » Isid. Hispal. Origin., l. XII, c. 2. — Cardan (*De Subtilitate*, l. XVII) dit qu'il y a quelque chose aux yeux du loup contraire à l'homme, par laquelle l'haleine est empeschée, conséquemment la voix.

(2) *Traditions allemandes recueillies par J. et W. Grimm*, *traduct. franç.*, t. I, p. 352.

damnés par la fatalité au malheur, c'est-à-dire à l'enfer. Quand il y a dans une famille sept fils ou sept filles, l'un d'eux appartient au diable. Pendant le jour les *lubishomems* sont taciturnes et mélancoliques; la nuit, un penchant irrésistible les porte à quitter leurs demeures et à chercher les lieux les plus sauvages. Après s'être dépouillés de leurs vêtements, ils se transforment en chevaux à la longue crinière, aux yeux ardents, franchissent les montagnes, les vallées et les fleuves, et parcourent ainsi un arc de quelques centaines de lieues; mais avant l'aube ils retournent au point du départ, reprennent leurs vêtements et redeviennent hommes. Il n'y a qu'un moyen de détruire l'influence diabolique à laquelle ils sont soumis; c'est d'avoir le courage de se mettre au-devant d'eux, d'arrêter leur course fougueuse et de les blesser légèrement à la poitrine; dès que le sang coule à terre, ils sont délivrés du démon, et leur métamorphose cesse pour toujours[1].

Autrefois la Prusse, la Lithuanie, la Livonie fourmillaient de sorciers qui passaient pour se métamorphoser en loups quand ils voulaient. On

(1) Cette tradition, qui m'a été signalée par mon savant collègue M. Depping, est rapportée dans les *Lusitanian Sketches* et dans le *Portugal*, de M. Ferd. Denis. — A Baugency, le 7e garçon sans interruption de fille s'appelle Marcou et guérit les écrouelles. C'est à l'hôpital de Saint-Marcou, à Reims, que les rois guérissaient les écrouelles. La statue de la chapelle de Saint-Marcou à Notre-Dame de Baugency est célèbre par la même vertu. Marcou désigne le diable.

raconta à Gaspard Peucer, gendre de Melanchton, et à l'auteur de la *Démonomanie des Sorciers*, les histoires les plus étonnantes de loups-garous, qui avaient la Livonie pour théâtre. Chaque année, leur disait-on, à Noël, tous les sorciers livoniens sont tenus de se réunir en certain lieu pour traverser ensemble une rivière dont les eaux ont la vertu de les changer en loups. S'ils manquent au rendez-vous, le diable les frappe violemment avec une verge de fer; quand ils ont pris la forme de loup, Satan les mène à un vieux château où il les fait sauter par-dessus une muraille élevée, et fouette sans miséricorde les plus maladroits. La troupe ravage les campagnes, attaque les hommes et les troupeaux, et, au bout de douze jours, elle revient à la rivière où chacun reprend sa forme humaine[1]. Les légendes de loups dévorants

(1) Olaus Magnus, *Hist. des peuples septentrionaux*, l. XVIII, p. 45. — Bodin, *Démonoman. des Sorciers*, l. II, c. vi. — J. et W. Grimm, *Tradit. allem.*, t. I, p. 354. — De Beauvois de Chauvincourt, *Discours de la Lycanthropie*. Paris, 1599, in-12. « Ceux, dit cet écrivain, d'après Olaüs Magnus, qui veulent entrer dans la congrégation des lycophiles, reçoivent une potion infuse en de la cervoise, au moyen de laquelle chacun d'eux « hominis idoneam in lupi formam totaliter transmutare potest. » — Chauvincourt raconte ensuite les histoires suivantes arrivées en Livonie, toujours d'après Olaüs : Un seigneur fut obligé de passer la nuit dans une forêt ; on manquait de vivres. Un des serviteurs se retira, se changea en loup, attaqua un troupeau, saisit un mouton, l'apporta à ses compagnons, puis alla reprendre sa forme d'homme. — Une

sont aussi très répandues dans la Wolhinie et dans la Russie blanche. Les Grecs modernes croiént voir errer dans les sombres nuits d'hiver les loups-garous qu'ils appellent Sabaziens (ὁ λύκος Σαβατιανός) et les *Pagania* ou Œnocentaures, que la Bible désigne sous le nom de *Saguirs*[1].

De quelle source provient cette idée si caractérisée des loups-garous, que l'on trouve vivante durant tant de siècles dans un si grand nombre de lieux divers? Les faits que nous venons de citer permettent de saisir les rapports que présente la croyance aux lycanthropes chez les Grecs et les Romains avec la croyance aux loups-garous chez les populations de l'Europe converties au

dame doutait qu'on pût se métamorphoser en loup ; son serviteur se fait loup, est poursuivi par une meute et a un œil crevé par un chien ; quand il redevient homme, on le retrouve avec son œil crevé. — Un sorcier se change en loup devant un duc de Russie, et est brûlé.

(1) *Voyez* Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, l. XIX, c. iii, 2e édit., t. VI, p. 156. — « La Grèce et l'Asie, dit Bodin (*Démonomanie des Sorciers*, l. II, c. vi), sont encore plus infectées de lycanthropie que l'Occident, comme nos marchands disent qu'on est contraint d'enferrer et d'emprisonner ceux qui changent ainsi en loups. Et de fait, en l'an 1542, sous l'empire de sultan Suleyman, il se trouva si grande quantité de loups-garous en la ville de Constantinople, que l'empereur, accompagné de sa garde, sortit en armes et en rangea 150 qui disparurent de la ville de Constantinople à la vue de tout le peuple. »

christianisme. On sait d'autre part que, selon l'opinion des Celtes, les druides prenaient à volonté toutes les formes et se changeaint particulièrement en loups; les faunes et les satyres, qui rappellent à tant de titres les loups-garous, sont, au dire de saint Augustin, une importation des Gaulois. Enfin, un troisième élément doit être introduit dans la question, l'élément septentrional, scandinavique et germanique. Nous avons signalé les traditions lycanthropiques qu'Hérodote attribue aux Neures, et celles que les écrivains modernes prêtent aux habitants de la Livonie. Dans la mythologie scandinave, le loup joue un grand rôle, comme représentant du mauvais principe. Le loup *Fenris*, fils de *Loke*, fait la guerre aux dieux, verse pour écume le fleuve des vices (*vam*), produit par les flammes qui s'échappent de son sein les éruptions volcaniques, dévore le soleil, et ensuite Odin lui-même. Après le démembrement du monde, un loup tourmente les corps des méchants. Deux personnages héroïques de la race des Wolsungs se transforment en loups. Dans les législations germaniques, être mis hors la loi, c'est être fait loup. Dans le poëme antique sur les Voëls, qui fait partie du premier Edda, Sigrun, s'adressant à son frère Dag, chante ainsi : « Puisses-tu « devenir un loup de la forêt, être privé de tes « biens, de toutes les joies, et n'avoir pour nour- « riture que des charognes. » On voit dans les Maerchen et Sagen allemands, surtout dans ceux

de la Thuringe et du Holstein, que les méchants étaient condamnés à devenir des loups. Le vieux Lexique des minnesingers porte que « les Verwolf « sont des hommes coupables qui ont été condam- « nés à devenir loups[1]. » Cette idée, d'après laquelle la métamorphose en loup est considérée comme une punition, se retrouve encore dans plusieurs pays et en particulier dans le Berri.

Quant au nom de *garou*, il est certain qu'il a sa racine dans les langues germaniques et qu'il signifie *homme-loup*. Il répond à l'anglo-saxon *verevulf*, à l'anglais *werewolf*, au gothique *vairavulfs*, à l'ancien haut-allemand *werawolf*. On trouve dans l'ancien norwégien le mot *vagr*. Gervais de Tilbury dit que le mot *gerulfus*, dans la Gaule, et celui de *vere-wulf*[2], chez les Anglais désignent le loup-garou. L'ancien dialecte armoricain renferme les expressions *bleizgarou*, *bleizgaro*, où entre le mot *bleiz*, loup. *Bisclavaret*, dans Marie de France, est sans doute tiré de *bleiz garv*[3].

(1) *Voy.*, plus bas la note 1, p. 240.

(2) *Otia imperial.*, part. I.

(3) *Voy.* Rostrenen, *Dictionnaire français-celtique*, au mot *Loup-garou*; Lepelletier, au mot *Gour*; *den-bleiz*, selon lui, répond à loup-garou. — *Garo*, dit Bullet (*Dictionnaire de la langue celtique*) signifie, parmi nous, rustique, paysan, de *garo*, loup-garou. — Borel, *Trésor des antiquités gauloises et étrangères*, dit : *gara* vel *garou*, c. rapide, d'où vient la rivière de *Garumna*; de *garaph*, qui en hébreu signifie rapide, d'où vient *loup-garou*, et *garre*, c. la jambe, et qu'on crie : *gare*, *gare*, pour ostez-vous.

Le normand présente les mots : *garwal* ou *guarwolf*. En polonais, on rencontre *wilkolak* ou *wilkolek*, en bohême *wlkodlak*, dont la signification est : qui a une chevelure de loup, et qui rappelle la croyance aux esprits des forêts à épaisse chevelure, très répandue chez le peuple. En serbe, le mot *wukodlak* signifie un vampire, et les Lettes ou Lettons emploient le mot *wikats*, dans lequel entre *wilks*, loup[1].

(1) *Voy.* Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2ᵉ édition, t. II, p. 1048 et 1049.—Courir le guilledon.—Quand on parle du loup on en voit la queue.—Avoir vu le loup.—Entre chien et loup. Ces expressions, est-il dit dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie celtique*, viennent de l'ancien culte du loup, symbole du soleil, qui, en fuyant et rétrogradant dans les signes du zodiaque, ne montre que la queue ou le dos comme le loup; aussi, avoir vu le loup, chez les anciens comme chez les modernes, c'est avoir vu le diable; entre chien et loup, c'est-à-dire à la nuit tombante, parce que le loup était encore le symbole de la nuit. *Garoa* vient du celtique, rude, sauvage; *Guilledon* de *kildro*, errant, vagabond. — J. Grimm rattache la croyance des loups-garous à l'idée si générale dans le nord du chasseur sauvage, de la chasse du roi Arthur, etc. Une tradition norwégienne porte que les âmes qui ne sont point assez vertueuses pour avoir droit au ciel, ni assez coupables pour être condamnées à l'enfer, doivent errer jusqu'à la fin du monde sous la conduite de *Guro* ou *Guro-Rysse* (rysse de *riesin*, géante), la Géante Guro, qu'on appelle aussi *Reisarova*. On la représente avec une grande queue; les êtres fantastiques qui l'accompagnent courent sur les eaux et sur la terre. On peut la rapprocher de *Huldra*, la belle femme à queue horrible des traditions allemandes, et

En résumé, la croyance aux loups-garous ne paraît point avoir d'origines spéciales chez tel ou tel peuple, à telle ou telle époque. On la rencontre aux temps les plus reculés de l'histoire; on la voit se perpétuer avec des formes plus ou moins diverses chez presque toutes les nations européennes. C'est une de ces idées communes, presque instinctives, qui saisissent les hommes partout où ils se trouvent et qui vivent avec eux. Vouloir la rapporter aux Grecs ou aux Germains, aux Gaulois ou aux Scandinaves, ce serait tomber dans des délimitations erronées parce qu'elles seraient exclusives. Le plus sage, selon nous, est d'accepter, dans leur généralité, les faits que donne l'histoire, et d'admettre pour les traditions humaines de certaines formes fatales que les nations acceptent et se transmettent sans paraître les avoir jamais inventées[1].

de *Holda* qui a une maisnie, et qui erre la nuit. (Voy. *Deutsche Mythologie*, 2e édit., t. II, p. 898.)

(1) Un de nos confrères, mon ami A. Maury, m'écrivait récemment ces mots qu'on me permettra de reproduire :

« Plus je pense à la question des loups-garous, plus je reste persuadé qu'il y a, dans les diverses formes de cette superstition, une idée commune dérivée d'une ancienne croyance orientale. M. F.-C. Baur, dans sa *Symbolik und Mythologie* (Stuttgard, 1825), t. II, p. 431, a cherché à établir que le loup, qui joue un si grand rôle dans la mythologie orientale, était le symbole de la transmigration des âmes. Quoique sa démonstration ne m'ait pas pleinement convaincu, l'opinion qu'il émet me paraît cependant digne d'être prise en con-

IV.

Les gens accusés de lycanthropie furent soumis avec rigueur aux châtiments que les lois du moyen âge réservaient aux sorciers et aux suppôts du démon. On les craignait, on les haïssait comme les meurtriers les plus dangereux et les plus féroces, et, quand on parvenait à les saisir, on les livrait au bûcher. Vers 1436, à Berne, furent brûlés vifs, en très grand nombre, des sorciers, qui s'accusaient eux-mêmes d'obéir au diable, de se transformer au moyen de certains onguents, et de manger leurs propres enfants[1]. Bodin, dans

sidération, car la lycanthropie se rattache à la croyance à la métempsychose, croyance dont il est resté fort longtemps des traces dans les légendes populaires. Nous voyons dans Pline qu'Evanthes rapportait à l'Arcadie ces traditions. Or, les mythes de Callisto, d'Arcas et de Lycaon, qui rappellent des métamorphoses en loups et en ours, me semblent être pélasgiques. L'Arcadie gardait, comme on sait, le souvenir des croyances primitives des Pélasges. La religion odhinnique présente aussi des traces nombreuses du dogme de la métempsychose. La métamorphose de l'homme en loup était regardée, chez les Scandinaves et les Germains, comme une punition céleste. Le nom de garou, dérivé des langues germaniques, indique que la croyance aux loups-garous a passé de Germanie en France, et comme je la rencontre chez les Pélasges, et la vois jouer un rôle dans les mythes religieux de l'Asie et de la race indo-germanique, je suis porté à croire que la source première en est en Orient. »

(1) Nider, *Liber de maleficiis ex Formicario selectus*, —Sprenger, *Mall. malefic.*, t. I, p. 161 et 105.

sa *Démonomanie des Sorciers*, raconte de la manière suivante les aveux faits au parlement de Besançon, en 1521, par Pierre Burgot et Michel Verdung qui avaient été arrêtés comme lycanthropes : « Ils confessèrent avoir renoncé à Dieu « et juré de servir le diable. Michel Verdun mena « Burgot au bord du *Chastel-Charlon*, où, à la « lueur bleuâtre des flambeaux de cire verte que « chacun tenoit en main, on dansoit et sacrifioit « au démon. Puis, s'étant oincts, furent tournez « en loups, courant d'une légéreté incroyable, puis « qu'ils estoient changez en hommes et souvent « rechangez en loups, et couplés aux louves avec « tel plaisir qu'ils avoient accoutumé avec les fem- « mes. Ils confessèrent aussi, à savoir Burgot, « avoir tué un jeune garçon de sept ans avec ses « pattes et dents de loup et qu'il vouloit manger, « n'eût esté que les paysans lui donnèrent la « chasse. Et Mich. Verdun confessa avoir tué une « jeune fille cueillant des pois en un jardin, qui « fut chassé par le seigneur de la Cuvée, et que « tous deux avoient encore mangé quatre jeunes « filles, et qu'en touchant d'une poudre ils fai- « soient mourir les enfants[1]. »

En 1574 eut lieu, devant le parlement de Dôle, un procès de lycanthropie intenté à Gilles Gar-

(1) BODIN, *Démon. des Sorciers*, l. II, c. VI. — BOGUET, *Disc. des Sorciers*, etc., édit. de Lyon, 1603, p. 151. — WIER, *De præstigiis dæmonum*, l. III, p. 466.

nier, sorcier de Lyon. On accusait cet homme d'avoir : « tost après le jour de faicte Saint-Michel « dernier, luy estant en forme de loup-garou, pris « une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze « ans, en une vigne près le bois de la Serre, au lieu « dict ès Gorges, vignoble de Chastenoy près Dôle « un quart de lieue, et illec l'avoir tuée ou occise, « tant avec ses mains semblants pattes, qu'avec « ses dents, et après l'avoir traînée avec lesdictes « mains et dents jusques auprès dudict bois de la « Serre, l'avoir dépouillée et mangé pourtant de « la chair des cuisses et bras d'icelle, et non con« tent de ce, en avoir porté à Apolline sa femme, « en l'hermitage de Saint-Bonnot près Amanges, « en laquelle luy et sa dicte femme faisoyent leur « résidence. » Gilles Garnier était en outre accusé d'avoir, sous forme de loup, étranglé une jeune fille, tué deux garçons et mangé en partie l'un d'eux. Il fut condamné au supplice du feu par arrêt du 18 janvier 1574. Daniel D'Auge a donné à Sens une édition de cet arrêt[1], en y joignant une lettre au doyen de l'église de Sens, qui contient le passage suivant : « Gilles Garnier, lycophile, « ainsi l'appélerai-je, estant hermite, prist depuis « femme, et n'ayant de quoi sustenter sa famille, « tomba, comme est la coustume des malappris, « en défiance et tel désespoir, qu'errant par les bois « et désertz en cest estat, il fut rencontré d'un

(1) Il a été réimprimé en partie dans le t. VIII des *Archives curieuses de l'histoire de France*.

« fantosme en figure d'homme qui lui promit « monts et miracle et entre autres choses de lui « enseigner à bon compte la façon de devenir, « quand il le voudroit, loup, lion ou léopard à « son choix, et pour ce que le loup est une beste « plus mondanisée par deça que ces autres espè- « ces d'animaux, il aima mieux estre déguisé en « icelle, comme de fait il fut, moyennant un un- « guent dont il se frottoit à cette fin, comme de- « puis il a confessé avant que mourir, avec re- « cognoissance de ses péchés[1]. »

J. Fincel rapporte que des gens de Padoue ayant pris un lycanthrope et lui ayant coupé ses pattes de loup, au même instant il reparut en forme humaine, les bras et pieds coupés[2]. « Il me sou- « vient, dit Bodin, que M. le procureur général « du roy Bourdin m'a récité qu'on luy avoit en- « voyé du bas-pays avec tout le procès, signé du « juge et des greffiers, de un loup qui fut frappé « d'un trait en la cuisse, et depuis se trouva en « son lit avec le traict qui luy fut arraché estant « rechangé en forme d'homme et le trait recognu « par celui qui l'avoit tiré, le temps et le lieu jus- « tifié par la confession du personnage[3]. »

(1) D. d'Auge raconte qu'à la porte du temple de Poligny on voyait une inscription relative à deux bourgeois du lieu qui, en 1521, renoncèrent au chresme et au baptéme, contre les promesses de Satan, et qui, quand ils voulaient, à force d'onguents, se faisaient loups et mangeaint des enfants.

(2) Bodin, *Démon. des Sorciers*, l. II, c. vi.

(3) *Id.*, *ibid.*

Le 3 décembre 1573, le parlement de Franche-Comté donna un règlement pour la chasse des loups-garous[1]. De 1596 à 1600, un grand nombre d'hommes et de femmes subirent dans le Jura le supplice du feu, comme lycanthropes et démonolâtres. En qualité de grand-juge, Jean Boguet exerça contre eux des poursuites avec un si grand zèle que, sur la fin de sa vie, il se vantait, dit Voltaire, d'avoir fait périr à lui seul plus de six cents lycanthropes[2].

En 1604, un villageois de Cressi, près Lausanne, irrité contre un de ses enfants qui demandait à boire avec insistance, lui dit : *Lo diablo te beve!* Que le diable te boive! Le soir du jeudi suivant, cinq sorcières, changées en louves, enlevèrent l'enfant sur le seuil de sa maison et le portèrent au démon, qui lui suça tout le sang par le gros doigt du pied; puis elles le découpèrent, le firent bouillir dans un chaudron, et avec le résidu composèrent un onguent. Toutes les cinq ont avoué ces faits et ont été brûlées à Lausanne[3].

Nous pourrions multiplier considérablement les citations d'écrits anciens où il est question des crimes imputés aux loups-garous, des procès qui leur

(1) *Bibl. nation.*, collect. Droz sur la Franche-Comté, *Mélanges*, t. IV, p. 267.— *Voy.* aussi vol. XXII, fol. 257, r°.

(2) Boguet, *Disc. des Sorciers*, etc., in-8, 1603. — Voltaire, *Œuvres compl.*, éd. Baudouin, t. XXXIX.

(3) J. de Nynault, *De la Lycanthropie, transformation et extase des sorciers*, etc.

ont été faits, des supplices qu'ils ont endurés[1]. Nous pourrions relater les traditions diverses qui courent encore aujourd'hui dans nos campagnes au sujet

(1) « Pierre Mamor, dans le petit traité qu'il a fait des sorciers, dit avoir veu ce changement d'hommes en loups, luy estant en Savoye. Ulric le Meunier, en un petit livre qu'il a dédié à l'empereur Sigismond, escript la dispute qui fut faite devant l'empereur, et dit qu'il fut conclu, par vives raisons et par l'expérience d'infinis exemples, que telle transformation étoit véritable, et dit luy-même avoir veu un lycanthrope à Constance qui fut accusé, convaincu, condamné et puis exécuté à mort après sa confession. Et se trouvent plusieurs livres publiez en Allemagne, que l'un des plus grands rois de la chrétienté qui est mort n'a pas longtemps, souvent estoit mué en loup et qui estoit en réputation d'estre l'un des plus grands sorciers du monde. » (BODIN, *Démonom. des Sorciers*, l. II, c. VI.)—Dans les Archives du sénat de Savoye on trouve le procès de Claude Dupraz, surnommé l'*Aveugle*, à qui l'on imputait d'avoir trois démons familiers sous la forme de trois fèves noires, d'être allé au sabbat changé en loup, d'y avoir mangé un enfant avec le diable, etc. (*De l'origine, de la forme et de l'esprit des Jugements rendus au moyen-âge contre les animaux*, par L. Menabrea, 1846, in-8, p. 71.) —On trouve aussi dans les livres de sorcellerie plusieurs récits de métamorphoses de sorciers en formes autres que celle du loup. Pendant la durée d'une sorte d'épidémie de sorcellerie qui eut lieu en Lombardie au commencement du XVI[e] siècle, les striges étaient accusées ou s'accusaient elles-mêmes de s'être changées en chattes, et d'avoir pénétré dans les maisons pour sucer le sang des enfants. — En 1561, procès fut fait à des sorcières de Vernon qui s'assemblaient sous formes de chats dans un ancien château, et dont quelques-unes, ayant été attaquées et blessées, se trouvèrent

des loups-garous[1]. Mais ce serait sans utilité allonger ce travail dont l'étendue a déjà dépassé, peut-être, les dimensions que le sujet comporte.

changées en femmes. — Près de Strasbourg, un laboureur, attaqué par trois chats, les blessa, et ils se trouvèrent au lit, malades, sous forme de femmes. (Bodin, l. II, c. VI.)

(1) Dans le Bourbonnais, les loups-garous, prenant à minuit la forme humaine, conduisent à travers champs des compagnies hurlantes de loups qui s'attachent à la poursuite des voyageurs et les dévorent, s'ils ont le malheur de tomber. (*Physiologie du Bourbonnais*, par B. Lewis, in-18.) — On dit, dans la Corrèze, que, quand on rencontre un loup-garou, il faut, pour s'en délivrer, lui faire sortir du sang avec un couteau. Un homme ayant voulu donner un coup d'ongle à un loup-garou, son ongle lui rentra dans le doigt. — En Sologne, le loup-garou est nommé *birette*. *Biron*, dans le Maine, signifie louche, et *biremer* se dit d'une personne qui louche et regarde quelqu'un de travers. — La croyance aux loups-garous ou birettes est très répandue dans le Berry; les habitants les regardent comme des malfaiteurs qui, par un pacte conclu avec le diable, à minuit, entre quatre chemins, peuvent courir la nuit sous la forme d'un animal velu. La balle d'un fusil ne peut les blesser, elle rebondit sur eux, à moins qu'on ne l'ait fait bénir, ou qu'on n'ait prononcé cinq fois sur elle l'*Oraison dominicale* ou la *Salutation angélique*. La présence des loups-garous, qu'on nomme en certains endroits *grandes-bêtes*, fait périr les fruits de la terre, les animaux et même les hommes. Tantôt ils assaillent le voyageur pendant la nuit au moment où il s'y attend le moins; tantôt on est averti de leur approche par des bruits de chaînes, des hurlements affreux, et la clarté de leurs yeux, aussi brillants que des escarboucles. Une fois blessés, ils reprennent la forme humaine, et le charme qui les attachait à Satan est rompu.

Il y aura, ce nous semble, plus d'intérêt à exposer les traits principaux de la discussion scientifique à laquelle la lycanthropie a donné lieu. A l'idée d'après laquelle l'existence satanique des loups-garous était admise dans les masses populaires, d'après laquelle les juges, presque toujours, condamnaient au feu les lycanthropes comme des suppôts du démon, il sera curieux d'opposer les raisonnements de quelques publicistes avancés, les sentences de quelques magistrats philosophes qui expliquaient la lycanthropie autrement que par l'intervention du malin esprit.

On a vu plus haut quelles étaient les opinions de saint Augustin et des anciens chrétiens sur la réalité des transformations d'hommes en bêtes. Cette question continua à occuper les esprits. Les uns soutiennent que la métamorphose est effective; d'autres pensent qu'elle est seulement apparente, et que l'illusion a lieu par les artifices du démon; quelques-uns enfin nient toute espèce de transformation et croient que les lycanthropes ne sont que des aliénés. Thomas d'Aquin

Certaines personnes disent avoir couché avec des loups-garous qui sortaient du lit à une certaine heure de la nuit et rentraient glacés, les cheveux mouillés. Le loup-garou reprend la forme humaine, si on lui jette un pain à demi cuit. Un paysan raconte qu'un soir, faisant cuire du pain, il vit plusieurs loups-garous qui portaient la main à leur bouche. Il leur jeta du pain et ils revinrent changés en hommes, en lui disant que, sans sa bonne action, ils l'auraient dévoré, etc.

prononce cet axiome : *Omnes angeli boni et mali ex virtute naturali habent potestatem transmutandi corpora nostra*[1]. Albert le Grand et J. Nider admettent l'existence de diverses espèces d'hommes sauvages : les hommes vivant dans les bois, et réduits à un état tout à fait barbare, quoique jouissant de leur raison; les monstres raisonnables, tels que les satyres; les pygmées; de vrais hommes devenus comme bêtes et fuyant devant les habitants; les démons déguisés en hommes. Le philosophe Pomponace et le médecin Théophraste Paracelse (fin du xv[e] et commencement du xvi[e] siècle), regardent comme certaine, suivant Bodin, la métamorphose des hommes en bêtes. Il en est de même de Fernel, premier médecin de Henri II[2], et de Jean Bodin, le célèbre auteur de la *Démonomanie des Sorciers*[3]. Boguet voudrait

(1) II. liv. des *Sentences*, 9 disc., 7 ar., 6.

(2) *De abditis rerum causis.*— *Voy.* aussi, dans le *Malleus maleficarum* de Spranger, les questions : *An maleficæ operantur circa homines in bestiales formas præstigiosa arte illos transmutando;* et : *Quid de lupis interdum homines et pueros ex cunabulis rapientes et comedentes sentiendum sit an etiam præstigiosa arte per maleficas.*

(3) « La chose la plus difficile à croire, dit ce dernier (*Démonom. des Sorciers*, l. II, c. vi) et qui est plus admirable, est le changement de la figure humaine en beste et encore plus, de corps en corps. Toutefois les procès faicts aux sorciers, et les histoires divines et humaines et de tous les peuples, font la preuve très certaine... » Et ailleurs : « Il appert que les hommes sont quelquefois transmues en bestes, demeu-

« que tous les sorciers fussent mis en un seul « corps pour les faire brusler tout à une fois en « un seul feu [1]. »

A la fin du XV[e] siècle, le parlement de Paris, appelé à juger une question de lycanthropie, se montra beaucoup plus modéré. Un nommé Jacques Roulet, de la paroisse de Maumusson, près de Nantes, ayant été trouvé dans un état complet d'abrutissement, les cheveux et les ongles très longs, velu, sale et hideux, fut emprisonné comme loup-garou et condamné à mort par le lieutenant criminel d'Angers (1498). Il avait avoué plusieurs meurtres d'hommes, de femmes et d'enfants, et, confronté avec un gentilhomme, il lui avait demandé s'il se souvenait d'avoir voulu tirer de son

rant la forme et raison humaine, soit que cela se fasse par la puissance de Dieu immédiatement, soit qu'il donne cette puissance à Sathan exécuteur de sa volonté. »

(1) *Discours des Sorciers avec six advis en faict de sorcellerie, et une instruction pour un juge en semblable matière*, par Henry Boguet, dolanois, grand-juge en la terre de Saint-Oyan-de-Jous, dite de Saint-Claude, au comté de Bourgogne. On remarque dans ce livre les chapitres suivants : *Graisses dont se servent les sorciers pour se mettre en loups ; — De la métamorphose de l'homme en beste et spécialement des lycanthropes ou loups-garous.* — On peut citer encore, comme ayant contribué à maintenir l'idée de l'influence des esprits infernaux dans beaucoup de circonstances de la vie humaine, BARTHÉLEMY DE L'ÉPINE, *Quæstio de strygibus;* PIC DE LA MIRANDOLE, *In prænotione, in vita Johannis Pici, in vita Savonarolæ;* LUTHER, MÉLANCHTON, AMBROISE PARÉ, P. LELOYER, etc., etc.

arquebuse sur trois loups, qu'il était un de ces loups, et qu'il avait été ainsi empêché de dévorer une femme. Malgré ces apparences et ces aveux, le parlement de Paris renvoya Jacques Roulet comme insensé à l'hôpital Saint-Germain-des-Prés [1].

On trouve dans les écrits de Job Fincel le récit suivant :

« Il y eut un villageois près de Pavie, en l'an 1541, lequel pensoit être loup et assaillit plusieurs hommes par les champs et en tua quelques-uns. Enfin étant pris, non sans grande difficulté, il assura fermement qu'il étoit loup et qu'il n'y avoit aucune différence, sinon que les loups ordinairement étoient velus dehors et lui l'étoit entre cuir et chair. Quelques-uns trop inhumains et loups cruels par effet, voulant expérimenter la vérité du fait, lui donnèrent plusieurs taillades sur les bras et sur les jambes, puis connoissant leur faute et l'innocence de ce pauvre mélancholique, le commirent aux chirurgiens pour le panser, entre les mains desquels il mourut quelques jours après [2]. »

En qualifiant cet homme de mélancolique, en le déclarant innocent et en s'apitoyant sur son malheur, bien qu'il eût tué plusieurs personnes,

(1) Delancre, *L'Incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue*, etc., in-4°, 1622, p. 785 et suiv. — *Voyez* aussi Calmeil, *De la Folie*, t. I, p. 320.

(2) J. Fincelii, l. II.

Fincel fait voir qu'il rangeait certains lycanthropes au nombre des fous.

Wier soutient que les gens que l'on brûle comme stryges et lycanthropes sont hors de leur raison; que le diable a porté le trouble dans leur intelligence et dans leurs sens, et qu'en s'accusant eux-mêmes, ils mentent à leur insu. On peut s'assurer, dit-il, de l'absurdité de leurs révélations; qu'on les lie, qu'on les enchaîne dans leur lit, qu'on les surveille avec attention, ils n'en prétendront pas moins qu'ils arrivent du sabbat, qu'ils dansent avec des esprits, qu'ils viennent de s'accoupler avec des incubes. A-t-on constaté la mort de tous les enfants qu'on les accuse d'avoir dévorés, l'enlèvement de tous les cadavres qu'on leur reproche d'avoir déterrés? S'ils se laissent aller à des actes déraisonnables, s'ils commettent des homicides, ils n'en sont point moralement responsables, puisque leur entendement est altéré, et qu'ils ne savent plus résister aux impulsions qu'ils reçoivent et apprécier la portée de leurs actes [1].

Montaigne rapporte dans la question des maléfices les lueurs de sa sceptique raison : « Combien « plus naturel, dit-il, que notre entendement soit « emporté de sa place par la volubilité de notre « esprit détraqué, que cela qu'un de nous soit « envolé sur un balai, au long du tuyau de la

(1) Wieri *Opera omnia; de Præstigiis dæmonum*. Amsterdam, 1660.

« cheminée, en chair et en os par un esprit étran-
« ger. Ne cherchons pas des illusions du dehors
« et incognues, nous qui sommes perpétuelle-
« ment agités d'illusions domestiques et nostres...
« Après tout c'est mettre ses conjectures à bien
« haut prix que d'en faire cuire un homme tout
« vif[1]. »

Suivant P. Leloyer, la métamorphose d'homme en animal n'est point effective. Elle paraît telle pour le lycanthrope que Satan trompe avec un art prodigieux[2]. Daniel Sennert dit que certains lycanthropes semblent posséder la forme d'un loup, parce que le diable les couvre d'une enveloppe trompeuse, et que, sous ce travestissement, ils tuent des animaux et dévorent des hommes ainsi que de véritables loups[3]. C'est à peu près aussi l'opinion émise par Charles Emmanuel de Ville, dans un écrit intitulé : *Questions notables sur le*

(1) Montaigne, *Essais*, édit. de 1725, in-4, t. III, p. 281 et suiv.—Au sujet du mot *huguenot*, Théodore de Bèze, cité par Ménage, parle de plusieurs esprits qui faisaient leur purgatoire en ce monde après leur mort. Il dit qu'à Paris il y avait le *Moine bourru*, à Orléans le *Mulet-Odet*, à Blois le *Loup-garou*, à Tours le *roi Huguet*, etc, « mais que la lumière de l'Évangile les a fait évanouir et nous a appris que c'étaient coureurs de pavé et rufiens. »

(2) *Des Spectres*. Angers, 1588, in-4, t. I, p. 272.

(3) Sennerti *Opera omnia*. Lugduni, 1666, in-fol., t. II, p. 393 et suiv. *Instit. med.*, l. II, pars III, sect. 1, et c. IV, sect. 11. — *Voyez* aussi Calmeil, *De la Folie*, t. I, p. 382.

transformation réelle ne peut avoir lieu; 5° on peut par enchantement déguiser sa forme.

Il existe, de Beauvois de Chauvincourt, gentilhomme angevin, un *Discours de la lycanthropie, ou de la transmutation des hommes en loups,* imprimé à Paris en 1599, dans lequel l'auteur, après avoir passé en revue les récits de transformations qu'on trouve dans les écrivains de l'antiquité, et rappelé lui-même diverses histoires de lycanthropie plus ou moins récentes, arrive à ces conclusions : la transformation des hommes en bêtes n'est point véritable, comme production de l'art de Satan ; car transformer, c'est créer, et Dieu seul en est capable. L'eau des noces de Cana changée en vin, la femme devenue statue de sel, dont il est question dans la Bible, etc., etc., sont des œuvres divines. Les dragons que font naître les enchanteurs devant Pharaon ne sont que des apparences. C'est le diable qui trouble les sens des lycanthropes par sa subtilité, ou au moyen d'onguents, poudres, graisses et potions qui opèrent même sur les sens des spectateurs.

Disons aussi quelques mots de l'opuscule de J. de Nynault, docteur en médecine, qui fut publié en 1615 sous le titre de : *De la lycanthropie, transformation et extase des sorciers, où les astuces du diable sont mises tellement en évidence qu'il est presque impossible, voire aux plus ignorans, de se laisser doresenavant séduire, avec la réfutation des arguments contraires que Bodin allègue*

au sixième chapitre du deuxième livre de sa Démonomanie pour soustenir la réalité de ceste prétendue transformation d'hommes en bestes. Paris, J. Millot, in-18 de 110 pages.

Le sujet du premier chapitre de cette dissertation est : *Que les hommes ne peuvent, par aucun moyen du diable, être transformez en bestes, item que le diable ne peut séparer l'âme du corps des sorciers, en sorte qu'après quelque temps elle retourne en son corps et vive.* Le Démon, dit J. de Nynault, ne peut changer l'essence des choses; il ne peut qu'imiter, contrefaire ce que fait Dieu. Il procède par illusion, ou il trouble l'imagination et les sens directement (comme cela arrive dans les songes), ou il donne des onguents au moyen desquels sont modifiées les impressions des sens de ceux qui s'en frottent. L'auteur indique ensuite la composition des onguents, liqueurs, poudres qui servent à égarer l'imagination des sorciers, et dont l'effet est de leur persuader qu'ils vont au sabbat, qu'ils sont changés en bêtes, etc. Il s'occupe ensuite de la lycanthropie naturelle, appelée par quelques-uns *mélancholie* ou *folie louvière*, qui peut faire croire à ceux qui en sont atteints qu'ils sont transformés en loups, etc. Enfin il réfute l'opinion émise par Bodin en faveur de la réalité des métamorphoses et il prononce ces remarquables paroles :

« Cecy ay voulu escrire afin de monstrer combien « sont grandes les forces de la nature, et combien

« est, par conséquent, vaine, voire détestable, la « présomption de ces sots écrivains qui, pour « ne pouvoir entendre et comprendre les grands « secrets de la nature, thrésorière de toutes les « vertus que Dieu a desparty aux créatures qui « sont soubz la concavité des cieux, ils sont con- « traints par leur brutale ignorance, quand ils « voyent arriver quelque choce extraordinaire- « ment, d'en rapporter les causes aux démons, « non sans grande impiété, car ils semblent vou- « loir establir une seconde déité. »

On peut citer encore au nombre des écrivains qui ont attribué à des altérations maladives de l'esprit les phénomènes que leurs contemporains rapportaient au commerce de l'homme avec les démons : J.-Fr. Ponzinibius, l'auteur du traité *de Lamiis;* André Alciat[1], Liévin Lemnius[2], J.-B. Porta, Pigray, Nicolas Lepois[3], etc. Ici, comme

(1) *Parerga juris*, l. VIII.

(2) *De occultis naturæ miraculis*, in-12, 1561, l. II, c. II et III.

(3) *De cognoscendis et curandis præcipue internis humani corporis morbis*, édit. de Boerhave, in-4, 1736.—*Voy.* aussi PASQUIER, *Recherches de la France*, l. VIII, c. LXI.—On peut consulter encore : NIC. REMI, *Demonolatriæ libri tres*, Colon. Agripp., 1596 ; — SIMON GOULARD, *Histoires admirables ;* — LAMBERT DANEAU, *Deux traités nouveaux très utiles pour ce temps* (le premier touchant les sorciers), in-12, 1579 ; — MICHAELIS (Seb.), *Pneumathologie ou Discours sur les esprits*, etc., in-4, 1587; —*Histoire de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*, in-8°, 1614;—DEMANGEON, *Pouvoir de l'imagination.*

toujours, Voltaire a soutenu la cause de la raison et de l'humanité.

« A l'égard de la lycanthropie, c'est-à-dire des « hommes métamorphosés en loups, dit-il quel« que part, il suffit qu'un jeune berger ayant tué « un loup et s'étant revêtu de sa peau, ait fait « peur à de vieilles femmes pour que la réputation « du berger devenu loup se soit répandue dans « toute la province et de là dans d'autres[1]. » Et ailleurs : « La mélancolie, accompagnée d'une es« pèce de rage, fut encore un mal dont la cause « était ignorée ; ceux qui en étaient attaqués er« raient la nuit en hurlant autour des tombeaux. « Ils furent appelés démoniaques, lycanthropes « chez les Grecs. L'Écriture admet des démonia« ques qui errent autour des tombeaux[2]. »

Il nous reste à exposer notre opinion personnelle. La transformation des hommes en animaux, et particulièrement en loups, est-elle admissible ? Dans les faits de lycanthropie qui ont été signalés par les écrivains ou dont la tradition conserve le souvenir, quelle est la part de la réalité, de la fourberie et de l'imagination ? A peine avons-nous besoin de dire qu'à la première de ces deux questions nous répondons par une négation. La métamorphose des hommes en bêtes eût-elle eu lieu, comment le prouverait-on ? Nos pères, après avoir

(1) *Dictionnaire philosophique*, art. *Enchantement.*

(2) *Essais sur les mœurs, Des préjugés auxquels les écrivains sacrés ont daigné se conformer par condescendance.*

coupé les pattes d'un loup, retrouvant près d'eux au retour de la chasse quelqu'un de leurs voisins avec les jambes coupées, s'écriaient : l'homme que voici et le loup blessé sont une seule et même chose, un loup-garou. C'est ce qu'il s'agissait de démontrer. On se servait aussi comme argument des aveux des gens accusés de lycanthropie qui, ainsi que nous allons le faire voir, ne prouvent rien non plus. Aujourd'hui, la critique des faits merveilleux est plus sévère, et l'humanité s'en trouve bien.—Quant à la seconde question, voici notre réponse : 1° quelques faits que l'on a mis sur le compte de la lycanthropie ont été effectivement accomplis par des loups véritables, ou par des hommes restés à l'état sauvage[1]; 2° d'autres ont été arrangés par les imaginations populaires ou préparés par des fourbes, soit dans le simple but d'effrayer les gens, soit pour les dépouiller ; 3° la plus grande partie des faits a été produite par certaines altérations du cerveau chez les prétendus loups-garous, par cette maladie noire que les médecins de l'antiquité avaient déjà décrite, en un mot par la folie.

(1) *Voy.* dans Calmeil (*De la Folie*, t. I, p. 74) la mention de plusieurs imbéciles vivant à l'état sauvage, et qui furent trouvés au milieu des chèvres ou des loups dont ils avaient pris les habitudes. —*Voy.* aussi l'histoire d'un enfant du landgraviat de Hesse, perdu par ses parents, qui fut chassé comme un loup, pris et apprivoisé. Simon Goulard, *Histoires admirables et mémorables*, etc., 1600, t. I, p. 80.

Quand on étudie les aberrations où peut tomber, dans de certaines circonstances maladives, l'intelligence humaine, on remarque que les fous s'attachent particulièrement à un ordre limité d'idées, et on peut ranger par classes distinctes les objets principaux sur lesquels s'exerce leur imagination. Il y a eu dans tous les temps des monomanies de sorcellerie et de zoanthropie. Ceux qui étaient atteints de ce mal prétendaient entretenir des relations avec le démon, avoir reçu de lui le pouvoir de se transformer en chats, en loups, en chiens, en hiboux, avoir été couverts de poils ou de plumes, avoir eu des becs acérés, des dents et des griffes avec lesquels ils déchiraient leurs proies, avoir attaqué les voyageurs attardés dans la nuit des forêts, avoir dévoré les enfants et sucé leur sang, s'être accouplés avec des louves[1], etc. On les rencontrait quelquefois au fond des cavernes et sous les arbres des forêts dans une espèce d'état extatique; on les voyait marchant sur leurs mains et sur leurs genoux et imitant les allures des animaux sauvages. On prit dans la forêt de Compiègne et on amena à Charles IX un homme couvert de poils, d'un aspect repoussant, qui marchait à quatre pattes, poussait des cris de bêtes et blessait

(1) *Voy.* dans les *Lettres juives* du marquis d'Argens, t. I, p. 216, lettre xx, l'aventure arrivée à Gassendi avec un sorcier qui croyait aller toutes les nuits au sabbat en avalant une sorte d'òpiat.

les chiens à coups de dents[1]. Quelques malades, animés d'une fureur effrénée, se jetaient sur les enfants et sur les hommes et les déchiraient. Mais, le plus souvent, c'était eux-mêmes qui s'accusaient de voyages nocturnes, de crimes de meurtres, que leur cerveau dérangé leur faisait croire véritables.

La folie a donc la principale part dans les histoires de lycanthropie qui depuis bien des siècles occupent le monde. C'est là le résultat qu'ont proclamé la raison et la science modernes. C'est le résultat auquel étaient déjà arrivés dans les temps antiques les médecins et les physiologistes. Il a, entre beaucoup d'autres, l'avantage de sauver de traitements et de supplices cruels les pauvres malades qu'on eût autrefois chassés comme des bêtes fauves et livrés au bûcher.

(1) SIMON GOULARD, *Histoires admirables*, t. I, p. 80. — *Voy.* aussi le remarquable ouvrage de M. Calmeil (*De la Folie*), que nous avons plusieurs fois cité, et auquel nous avons fait de nombreux emprunts.

DES GRANDES FORÊTS DE LA GAULE

ET

DE L'ANCIENNE FRANCE

Par M. Alfred MAURY, membre résidant.

L'antiquaire scrute péniblement les moindres vestiges que l'homme a laissés sur la terre, il poursuit les traces du séjour des générations passées, il reconstruit, à l'aide des textes, des monuments, les villes, les États qui ont disparu à jamais. Pourquoi bornerait-il là ses investigations ? Pourquoi ne poursuivrait-il pas d'autres traces, d'autres vestiges qui témoignent aussi des révolutions qui se sont accomplies à la surface du sol? L'étude des caractères qu'ont offerts à diverses époques la végétation et la culture d'une contrée n'appartient-elle pas aussi à la science de l'histoire ? Ne sont-ce pas là des monuments d'une autre espèce où se reflètent les changements qui se sont opérés dans la société, les lois et les habitudes d'une population? Et parmi les produits de la végétation et de la culture, les forêts ne jouent-elles pas un

des rôles les plus importants ? Il serait donc d'un véritable intérêt de rechercher par quelles vicissitudes ont passé les forêts de notre patrie, et de déterminer jusqu'à quel point les modifications que la végétation arborescente a subies en France sont liées à celles qu'ont éprouvées la constitution de la propriété, les institutions et les mœurs de nos ancêtres. Je n'ai point eu la prétention de pouvoir, du premier coup, traiter complétement une question si vaste et si complexe. J'ai voulu seulement essayer de tracer une première esquisse d'un chapitre de l'histoire encore inédite de la végétation française, et faire converger vers un même but les faibles connaissances que m'a procurées la double étude de l'histoire naturelle et des antiquités.

Les forêts, les plaines ou les déserts, les montagnes et les plages forment les traits les plus frappants dans la physionomie d'un pays. Ce sont comme les grandes lignes auxquelles se rattachent une foule de lignes secondaires. Aussi les anciens, observateurs peu attentifs de la nature et voyageurs peu soucieux de nous faire connaître le caractère pittoresque des pays qu'ils ont décrits, ont-ils cependant manqué rarement de nous signaler ces caractères principaux du sol. Moins la civilisation a laissé son empreinte sur une contrée, plus ces traits généraux s'offrent d'une manière tranchée. Les forêts surtout opposant une plus faible barrière à la puissance destructive de l'homme,

à son action modificatrice, ont disparu avec plus de rapidité, elles ont vu leur étendue se restreindre, leur profondeur se pénétrer et leurs arbres majestueux tomber sous la hache du paysan ou se consumer dans les incendies à l'aide desquels le colon ouvre un champ libre à sa charrue[1]. Ce phénomène a été observé dans toutes les parties du globe, mais en Europe il a été plus marqué.

Les forêts de cette partie du globe n'offrent point cette énergie de reproduction, cette force végétative qui appartiennent aux forêts du nouveau monde[2]. Jamais les ombrages n'en sont aussi épais, les fourrés aussi impénétrables. Des lianes ne forment pas à l'entour des arbres un réseau serré et continu, des essences de natures et de formes les plus diverses ne se prêtent point un mutuel appui par l'enlacement de leurs branches. Ces circonstances expliquent pourquoi nombre

(1) *Voyez*, au sujet de la destruction des forêts par les incendies, la notice intéressante que M. G. Will. Dawson a insérée dans l'*Edinburgh new philosophical journal*, avril 1847, vol. XLIII, p. 259, reproduit dans le recueil américain *The American journal of Sciences and Arts, conducted by MM. Silliman*, New-Haven, septembre, 1847.

(2) *Voyez*, pour la description des forêts du nouveau monde, A. DE HUMBOLDT, *Scènes de la nature sous les tropiques*, trad. par Eyriès, Paris, 1826, in-8°. — AUG. DE SAINT-HILAIRE, *Voyage au Brésil*, t. I, p. 19. — MARTIUS, *Die Physiognomie der Pflanzen in Brasilien*, München, 1823. — Un article de M. de Quatrefages (*Sur la Floride*) dans la *Revue des Deux-Mondes*, 13e année (1843).

de contrées de l'ancien monde se sont vues graduellement dépouillées des forêts qui en avaient fait longtemps l'ornement, par l'avidité imprévoyante de l'homme. La Sicile et la Sardaigne, l'Aragon, les deux Castilles, l'Estramadure sont actuellement transformées, par l'effet du déboisement, en plaines arides ou brûlées.

En Europe, les forêts ont un caractère tout différent de celui qu'elles présentent en Amérique. Le plus souvent des individus innombrables d'espèces identiques ou analogues couvrent une vaste étendue de terrain et lui impriment une physionomie uniforme. Loin d'adoucir la température par la fraîcheur qu'elles répandent, comme elles le font sous le ciel embrasé des tropiques, les forêts entretiennent dans notre pays une grande fraîcheur et une atmosphère toujours chargée d'humidité. Aussi était-ce avec ce caractère climatologique que la Gaule couverte de forêts s'était présentée à César quand il vint soumettre les populations qui l'habitaient[1].

Le culte que les Gaulois rendaient aux arbres des forêts et aux chênes en particulier est un fait connu de tout le monde[2]. Les forêts sacrées de la Gaule avaient attiré l'attention des anciens.

(1) *Voyez*, sur ce sujet, l'ouvrage de M. Fuster, intitulé : *Des changements dans les climats de la France*, Paris, 1845, p. 5 et suiv.

(2) Maximi Tyr. *Diss.* VIII, t. I, p. 142, éd. Reiske.

Lucain, dans sa *Pharsale*[1], a donné une magnifique description d'une de ces forêts divines dont le fer respectait les rameaux et dans laquelle les Romains n'osaient qu'en tremblant porter la hache.

Sed fortes tremuere manus, motique verenda
Majestate loci, si robora sacra ferirent
In sua credebant redituras membra secures.

Nous avons conservé des inscriptions latines qui témoignent encore du culte rendu aux arbres chez les Gallo-Romains[2]. Les apôtres du christianisme ne purent combattre cette adoration superstitieuse qu'en consacrant au culte nouveau ces mêmes arbres qui étaient l'objet de la vénération populaire. On plaça sous le patronage de la Vierge ou des saints, ces enfants des forêts, longtemps adorés comme des images de la Divinité. On christianisa les fêtes païennes qui se rapportaient à ce culte.

Il existait en France, il y a quelques années, plusieurs arbres qui avaient hérité de l'antique vénération qu'avaient longtemps inspirée leurs devan-

(1) Lib. III, v. 397 et sqq. :

Lucus erat, longo nunquam violatus ab ævo
Obscurum cingens connexis aera ramis
Et gelidas alte summotis solibus umbras, etc., etc.

(2) Telle est, par exemple, cette inscription trouvée à Auch : SEX. ARBORIBUS. || Q. RVFIVS || GERMANUS. V. S. (ORELLI *Inscript. lat. select.*, n° 2108.)

ciers. Non loin d'Angers. Dulaure nous apprend[1] qu'on voyait un chêne nommé *Lapalud* que les habitants entouraient d'une sorte de culte. Cet arbre, que l'on regardait comme aussi vieux que la ville, était tout couvert de clous jusqu'à la hauteur de dix pieds environ. Il était d'usage, depuis un temps immémorial, que chaque ouvrier charpentier, charron, menuisier, maçon, en passant près de ce chêne, y fichât un clou.

Plusieurs de ces arbres vénérés avaient été consacrés à la Vierge ou aux saints, et décorés de petites statues ou d'images, de croix que plaçaient les pèlerins. Nous citerons le célèbre *Chêne à la Vierge* qu'on voit à l'extrémité du Ban de Mailly, dans l'ancien duché de Bar, et dans le tronc duquel on a pratiqué une niche décorée d'une madone[2].

La fête de la plantation des *Mais*, si générale en France, se rattache sans contredit à ce culte fétichiste[3].

Les Celtes paraissent avoir désigné sous le nom de *Nemet*[4] ces sanctuaires forestiers dans lesquels, à certaines époques, ils allaient cueillir le

(1) *Histoire abrégée des différents cultes*, 2e édit., t. I, p. 70.

(2) H. Lepage, *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, t. II, p. 337.

(3) *Voy.* Mme Clément, *Histoire des fêtes du département du Nord*, p. 356 et suiv. Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique*, p. 21. (Bruxelles, 1844.)

(4) *Voy.* Diefenbach, *Celtica*, t. I, p. 83.

gui sacré[1]. Ce mot entre en effet en composition dans plusieurs noms de sanctuaires et de temenos gaulois[2], et l'épithète de *Nimidæ*, par laquelle étaient désignées les forêts où s'accomplissaient encore des rites païens au temps du concile de Leptines, paraît en être dérivée[3].

La forêt des Ardennes était personnifiée en une déesse que les Romains assimilèrent à leur Diane[4].

Une déesse, du nom de *Nemetona*, paraît avoir été adorée comme la divinité tutélaire des forêts du Palatinat qui avaient valu à Nemetum son nom[5]. On invoquait encore comme une divinité les cimes du mont Vosege ou Vosge, toutes ombragées de forêts[6]. De l'autre côté du Rhin, les massifs qui couvrent les sommets de l'Abnoba étaient placés sous la garde d'un dieu, Odin, et la forêt Noire dut à cette circonstance son nom d'Odenwald[7]. Les forêts ont toujours fait éprouver à l'homme un sentiment d'effroi, et en lui donnant par leur majesté conscience de sa faiblesse,

(1) Cæsar. *De bell. Gallic.*, VI, 13.

(2) Δρυναίμετον. Strab., XII, 17. — Vernemetis, *Fanum ingens*. — Fortunat. *Carm*. 9.

(3) *De sacris sylvarum quæ Nimidas vocant*. Cf. Diefenbach, *loc. cit.*

(4) J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, n° 20, 21.

(5) J. de Wal, o. c., n° 326.

(6) VOSEGO || MASIIMINVS || V. S. L. L. Gruter, XCIV, 10.

(7) Eginhard. *Histor. translat. martyr. Marcell. et Petri*, ap. Oper., ed. Teulet, t. II, p. 178.

elles élèvent sa pensée vers la Divinité: *Si tibi occurrit vetustis arboribus*, écrit Sénèque[1], *et solitam altitudinem egressis frequens lucus, illa proceritas silvæ et secretum loci et admiratio umbræ fidem numini facit.*

En même temps qu'avec la civilisation la population augmenta, les sols les plus fertiles se virent graduellement dépouillés des bois qui les couvraient. Les plus beaux arbres furent probablement les premiers abattus pour servir aux constructions, aux clôtures, au chauffage, et leurs racines arrachées du sol, soit pour laisser à la charrue un libre passage, soit pour créer aux troupeaux de toute espèce des pâturages plus étendus[2].

Les cultures s'établirent d'abord en dehors des forêts, et les clôtures ne furent point plantées sur un sol préalablement déboisé. Mais dans d'autres districts au contraire, dans ceux qui ont reçu le nom de *Bocages*, et qu'on rencontre principalement dans l'ouest de la France, les haies renferment des arbres et des buissons, restes évidents des forêts primitives qui indiquent non-seulement l'essence jadis dominante, mais encore la

(1) Epist. IV.

(2) Des considérations identiques sont présentées dans une notice sur les forêts de l'Angleterre, publiée dans les *Annales forestières* de mai 1848, et extraite de l'ouvrage de J. Martin, intitulé : *The forest's planter and pruner's assistant.*

nature et la qualité du sol le plus convenable à ces essences. La proximité des fleuves, des lacs grands et petits, des routes, détermina l'emplacement des villages, et les cantons voisins offrant le sol le plus riche et le moins accidenté furent les premiers défrichés.

Au milieu de ces forêts ténébreuses, des clairières servaient de lieu d'assemblée, d'endroit de réunion pour les druides et les eubages. Le *Champ de feu* ou *Hochfeld* dans les Vosges semble avoir eu jadis cette destination. On y voit encore de nombreux monuments druidiques[1]. Un temenos de ce genre se trouvait au milieu de la forêt des Carnutes, et c'est là que se tenait la réunion générale des druides gaulois. Ces emplacements répondent aux *Valplatzen* des anciens Scandinaves, lieux choisis spécialement pour les assemblées religieuses et qu'entouraient des blocs de pierre grossièrement taillés[2].

Les Celtes aimaient à se faire enterrer dans ces sanctuaires ombragés par les hautes futaies des forêts; ils préféraient ces lieux saints pour y déposer leur dépouille mortelle. On a observé dans plusieurs forêts fort anciennes des tumulus et des tombelles gauloises. Dans la forêt de Carnoet

(1) Élie de Beaumont et Dufrénoy, *Explication de la carte géologique de France*, t. I, p. 68.

(2) *Voy.* Chr. Keferstein, *Ansichten über die keltischen Alterthümer*, t. I, p. 283. (Halle, 1846.)

(Finistère), on a récemment mis au jour une sépulture contenant une chaîne d'or, une chaîne d'argent, un casse-tête, un fer de lance, un poignard et divers autres objets de travail gaulois[1].

Dans la forêt de Duault (arrondissement de Guingamp), où les ducs de Bretagne avaient jadis leur haras et qui conservait encore, il y a une cinquantaine d'années, tout à fait l'aspect d'une forêt primitive, le monument druidique appelé le *Calvaire de la Motte* paraît avoir été un tombeau de quelque haut personnage. Les habitants du pays croient que le dolmen qui le surmonte est la pierre sur laquelle saint Guénolé vint d'Angleterre en Bretagne[2].

Dans diverses localités des Vosges, on a trouvé des cimetières gaulois au milieu des bois. Sur le plateau jadis couronné de forêts, que surmontent les ruines du châtelet de Bonneval, on a découvert, au lieu nommé *Goutte des Tombes*, un dolmen et de nombreux tumulus gaulois, dont on a retiré des médailles et des armes celtiques[3]. Près de Martigny-lez-Lamarche, des tombelles ont été également découvertes dans deux bois[4].

(1) *Annales forestières*, t. II, p. 547. — Les antiquités découvertes dans la forêt de Carnoet sont déposées au Musée de l'hôtel de Cluny, à Paris.

(2) Habasque, *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, t. III, p. 54.

(3) H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 68. (4) H. Lepage, o. c., t. II, p. 317.

On peut encore, à l'aide du témoignage des anciens, se faire une idée de l'étendue des forêts de la Gaule. Lorsque, abordant sur la côte de Massilia, le Romain pénétrait dans notre pays et s'avançait dans la direction du nord, il rencontrait des bois de plus en plus épais, de plus en plus étendus. A peine avait-il passé la Druentia et entrait-il dans la Viennoise qu'il se trouvait dans de vastes forêts où le souvenir des cérémonies druidiques subsistait il n'y a pas deux siècles [1]. Au delà et à l'ouest s'étendait la chaîne boisée des Cévennes où l'abondance des forêts avait fait vouer un culte particulier au dieu Sylvain [2].

Au centre de la Gaule, le pays des *Arverni* rappelait par son nom *ar*, article, et *vern*, aune [3], les innombrables aunes qui poussaient sur son sol de trachyte et de granite. Cette essence très robuste se contente, comme on sait, de terrains secs et légers.

L'Aquitaine présentait une suite de dunes chargées de forêts de pins et d'essences alpestres qui

(1) Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, t. I, liv. I, p. 60. (Grenoble, 1661.)

(2) D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 190.

(3) *Vern*, aune; en bas-breton *gwern*. De là sont dérivés les noms de *Leguern*, *Penvern*, *Vernes*, *Vernet*, *Verney*, *Verneuil*, *Vernoy*, *Duvernoy*, *Vergnes*, *Vergniaud*, *Guerneaux*, etc. *Voyez* Radlof, *Neue Untersuchungen des Keltenthumes*, p. 417. (Bonn, 1822.)

s'étendaient jusqu'aux Pyrénées[1]. Au delà de la Loire, dans la partie de la Gaule occupée par la race kymrique, les Lyonnaises et les Belgiques, l'Armorique, les deux Germanies, la Séquanaise étaient presque totalement couvertes de forêts. Les territoires des Atrebates, des Ambiani, des Morini, des Nervii, des Veromandui, des Ambivariti, qui répondaient aux provinces de Boulonnais, de Santerre, d'Artois, de Flandres, de Hainaut, étaient envahis par d'immenses masses d'arbres[2]. Ces forêts se liaient à celle des Ardennes, la plus vaste et la plus célèbre de la Gaule, circonstance qui lui avait valu son nom *la profonde*, de *ar*, article, et *denn*, profond[3].

Longtemps cette impénétrable forêt se conserva dans toute sa majestueuse horreur, et André Thevet en fait encore, dans sa *Cosmographie universelle*[4], la description suivante : « La forest d'Ar-

(1) Festus Avienus, *Ora maritima*, 420.

(2) César. *De bell. Gall.*, III, 28.

(3) *Voy.*, sur cette forêt, César. *De bell. Gall.*, V, 3; VI, 29.—Strabon., IV, 3, § 5.—Tacit., *Annal.* III, 42.—Il existe cependant d'autres étymologies de ce nom qui ne paraissent pas moins fondées. Selon certains érudits, ce nom viendrait du celte *dan*, *dean*, forêt. Ce mot celte serait l'origine du nom de *Danemark*, *Danois*. Les Anglais traduisaient le nom d'Ardennes par *Sylva danica*. Ogier le Danois est appelé, dans le roman de Raimbert de Paris, Ogier l'Ardenois (*voy.* la préface de ce roman, éd. Paris, 1842, p. iij); ce paladin était, en effet, non du Danemark, mais du pays d'Ardenne.

(4) Chap. XIII, p. 682, 683.

denne ayant une grande estendue, va depuis Treves du Rhin avant, jusqu'aux limites de Treves jusqu'aux Nerviens (qui est le comté de Hainault et Artois) contenant plus de cent lieues de longueur. Quant à cette large forest tant célebrée, c'est peu de chose aujourd'hui qu'il n'y a seigneur y prétendant droit qui ne la fasse abattre et démolir, pour en tirer du profit. Jadis elle embrassait les pays de Hainault, Luxembourg, Bouillon, Bar, Lorraine, Limbourg, Metz, Namur, Mayence, Confluents et Cologne, voire encore à elle, soubz soy la plus part du pays de Liege, tirant à l'ouest... Et vers les Belges, l'extrémité de ceste forest est prise aux rivières de Meuse et l'Escault; car quant à la Moselle, du costé de l'est, elle est encore ombragée de cette forest de la part de Treves. »

Ces forêts de la Flandre et du Hainaut se terminaient aux marais tourbeux qui longeaient l'Océan depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à celles de la Meuse et du Rhin. C'était là que venaient s'immerger les troncs de chênes, d'ormes, de bouleaux, de pins que charriaient les ondes de ces fleuves et qu'on retrouve encore dans les tourbières de la Belgique[1]. Les eaux de la mer ont peu

(1) Dans les tourbières des environs de Durren, sur la frontière de la Belgique, près d'Aix-la-Chapelle, on a trouvé des troncs entiers de pins. *Voy.* Belpaire, *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne*, mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, t. VI, p. 20 et passim, et un memoire du même sur la ville d'Ostende (dans le t. X du recueil de cette Académie).

à peu envahi ces marais et gagné les forêts elles-mêmes [1], en faisant irruption à travers les dunes. Les forêts, qui couraient de Boulogne à Ostende, ont subsisté jusqu'au temps de Charlemagne [2]. C'était dans leurs profondeurs que se réfugièrent les Ménapiens et les Morins, pour harceler l'armée romaine; César les débusqua en faisant opérer des abatages étendus [3]. Au moyen âge ces forêts marécageuses servaient encore de repaires à des brigands, ainsi que nous l'apprend la vie de saint Arnulfe, évêque de Soissons [4]. Il y est fait mention d'une tourbière située près de Ghistelle, et qui était devenue l'asile de brigands. Aujourd'hui les effets de l'érosion de la mer ne permettent pas de retrouver les vestiges de cette marche forestière qui a disparu sous les flots; mais en sondant les estuaires de tous les fleuves qui déchargent leurs eaux dans l'Océan, de l'Elbe, de l'Oder, de l'Ost, de l'Ems, du Weser, en visitant le delta du Rhin et les bords du Bies-Bos et du Zuyderzée, l'ancien lac *Flevo*, on retrouve, dans la couche inférieure des terrains appelés en Hollande *Moor* et *Veen*, les traces du séjour de l'homme et des fragments de

(1) BELPAIRE, mém. cit.; DUMONT, *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. V, p. 648.

(2) BELPAIRE, mém. cit. ap. t. X, de l'*Académie de Bruxelles*, p. 4.

(3) DIO CASSIUS, lib. XXXIX, c. 44.

(4) Cf. *Acta s. s. Bened. sæc. II*, p. II, p. 587, n° XVII. — Saint Arnulfe est mort à Oudenbourg en 1087.

végétaux arborescents qui ombrageaient ces contrées[1]. Le mot *Loo*, qui entre en composition dans un grand nombre de noms de localités de la Belgique et qui s'appliquait à des hauteurs boisées, témoigne encore de la disparition des forêts[2] dont furent recouverts jadis les Flandres et le Bra-

(1) On a reconnu des branches et des troncs de bouleaux, de hêtres et de chênes dans les tourbières du pays de Liége. (Cf. Davreux, *Essai sur la constitution géologique de la province de Liége*, mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, 1833, in-4, p. 51). On a aussi trouvé des fragments des mêmes essences dans les tourbières de la Flandre. (*Voy.* Belpaire, mém. cité, p. 34). M. Galeotti a soutenu que ces débris d'arbres n'appartenaient pas à la période géologique actuelle (*Sur la constitution géologique de la province de Brabant*, mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, t. XII, p. 16); mais ce qui va à l'encontre de cette opinion, c'est qu'on a découvert au milieu de ces restes nombreux de végétaux des traces de voies romaines, ainsi que cela est arrivé dans les tourbières de la province de Drenthe et dans celles de Kinardine de Hatfield dans la Grande-Bretagne. (*Voy.* Berghaus, *Allgemeine Lænder-und-Vœlkerkunde*, Stuttgard, 1837, t. II, p. 570.) On a également recueilli dans ces tourbières des débris de poteries romaines (De Bast, *Recueil d'antiquités*, t. II, pl. 108, p. 370.) Les restes de bois, de défenses, d'ossements qu'on y trouve aussi, paraissent avoir appartenu aux cerfs, aux sangliers, aux chevreuils qui peuplaient ces forêts.

(2) Ce mot *loo* se retrouve dans les noms de Louvain (*Looven*) et Venloo. Le mot *ven*, en flamand *vehen*, en hollandais *veen*, signifie *tourbière;* c'est de ce mot qu'est dérivé le français *fagne*, dont il sera question plus loin. Les noms de *Looven* et de *Venloo* indiquent donc des lieux tourbeux et boisés. La même racine *loo* entre dans les noms de *Waterloo*, *Westerloo*, *Calloo*, *Loos*, etc.

bant. L'emplacement des deux villes de Tornhout et de Tourhout était occupé, au VIIe siècle, par deux forêts consacrées au dieu Thor (*Thoraldi sylva*, *Thoralti sylva*) d'où ces villes ont tiré leur nom[1]. Au moyen âge, la forêt de Beverholt s'étendait sur une partie du canton de Bruges[2]. Elle se rattachait à une ligne d'autres forêts, telles que la forêt de Saint-Amand ou Vicogne dans le Hainaut, entre l'Escaut et la Scarpe, et la ville de Valenciennes, Condé et Saint-Amand; la forêt de Fagne, celle de Mormal, également située dans le Hainaut; la forêt de Boland et de Brion, dans le pays de Limbourg, la forêt de Villers ou de Marlage près Namur, et peut-être la forêt de Soignes, près Bruxelles[3]. Des souvenirs du culte des forêts se sont conservées en grand nombre dans la Belgique. Le peuple croit encore que les restes démantelés des vastes *lucus* de leurs ancêtres sont habités par des esprits mystérieux, les *Woudmannen* ou *Bosch-goden*, qui viennent la nuit prendre leurs ébats. Les *Pfingsttanen* ou sapins de la

(1) Schayes, *Essai historique sur les usages, les croyances, etc., des Belges*, p. 9. (Louvain, 1834.)

(2) *Voy.* J.-J. de Smet, *Recueil des chroniques de Flandres*, t. I, p. 240-340. Bruxelles, 1837.

(3) *Annales forestières*, 1re année, 1808, p. 218, 219. Ce nom de Bruxelles, écrit dans les anciennes chartes latines, *Brosella*, *Bruolesila*, *Brucsella*, *Brussellia*, signifie un petit bois, *un breuil*, et annonce que l'emplacement de cette capitale était boisé. Ce bois se rattachait peut-être à la forêt

Pentecôte [1] sont les héritiers de ces arbres sacrés qui, suivant la croyance germaine, avaient le don de la parole[2]. La partie de l'Ardenne comprise entre la Meuse et le Rhin portait le nom de forêt Char-

de Soignes. Un village, situé près de Saint-Gilles, porte encore le nom de *Forest*, et annonce la présence d'une forêt au sud de Bruxelles. Cette forêt avait été vraisemblablement défrichée par les moines de Saint-Benoît, lesquels avaient une abbaye au village de Forest.

(1) Voy. Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique*, p. 22.

(2) Dans la nuit du dimanche au lundi de *Bloeifest* (Pâques fleuries), les paysans plantaient encore au moyen âge autant d'arbres devant leurs étables qu'elles renfermaient de têtes de bétail. Ces arbres avaient un caractère sacré. Il en était de même des sapins de la Pentecôte (*Pfinsstannen*, *Sinxendennen*). M. Coremans nous apprend qu'il n'y avait pas d'exemple qu'on les eût jamais endommagés. *Voy.* Coremans, o. c., p. 22, 187. On devra consulter, sur cet intéressant sujet, l'excellent chapitre que lui a consacré M. Jacques Grimm, dans sa *Mythologie allemande* (*Deutsche Mythologie*, seconde édition, p. 616 et suiv.). Plus récemment, M. Wilhelm Müller a traité aussi de l'histoire du culte des arbres chez les anciens Germains (*Geschichte und System der altdeutschen Religion*, Goettingen, 1844, chap. 2). Enfin on trouve d'utiles indications dans l'ouvrage de M. Gustave Klemm, intitulé : *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*. Dresden, 1836, p. 5, 327. Dans un ouvrage que je prépare, depuis plus de six années, sur la religion des Gaulois, j'aurai occasion de revenir sur cette question et de traiter complétement de la *dendrolâtrie* dans notre patrie. C'est à cet ouvrage inédit que le mémoire sur le dieu Camulus et ce mémoire-ci ont été en partie empruntés. Comme j'ignore quand les circonstances me permettront de mettre mon travail sous presse, j'ai jugé à propos de faire paraître ces deux morceaux qui forment un tout distinct.

bonnière, *Carbonaria sylva,* à raison des charbons qu'on en tirait[1].

Les forêts de Compiègne et de Senlis (en latin *Sylvanectum*) étaient comprises dans les embranchements de l'Ardenne. Toute l'étendue forestière contenue entre le Laonnais et le Parisis avait reçu des Latins le nom de *Silvacum.* Ce nom fut altéré plus tard en celui de *Servais*, et il est resté à deux cantons situés, l'un dans le Parisis, l'autre dans le Laonnais. A deux lieues de Louvre, près Paris, se trouve encore un village qui porte le nom de la *Chapelle-en-Servais*[2]. Le palais *Silvacum*, dont il est si souvent fait mention dans les Capitulaires, était bâti sur l'emplacement actuel de *Servais*, village du Laonnais. Cette forêt se terminait aux marais tourbeux qui occupaient le Ponthieu, dans lesquels les eaux de la Samara entraînaient les troncs déracinés et les rameaux détachés par le vent[3].

(1) Il en est souvent question chez les historiens de l'époque carlovingienne. *Voy.* D. Bouquet, *Historiens de France*, t. III, p. 4, 308, 344, 687. Ce nom se retrouve encore dans celui de *Carbonires* qui est donné, dans les anciennes chartes flamandes, à une forêt du Hainaut, située près de Seneffe. *Voy.* J.-J. de Smet, *Recueil des chroniques de Flandre.* (Bruxelles, 1837, in-4.)

(2) Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. I, p. 12. — Cf. Hincmar, *Annales.* — Ap. Pertz, *Monum. germ.*, t. I, p. 467, 477.

(3) *Voy.*, sur les anciens marais du Ponthieu, le mémoire de M. Girard sur l'histoire physique de la vallée de la Somme, *Journal des mines*, n° 10, p. 15.

Aux confins du Cambresis et du Vermandois se trouvaient les deux forêts *Theoracia* et *Aroisia* dont le défrichement a donné naissance, vers le VII[e] siècle, aux pays de *Tiéraisse* ou Thiérache et d'*Arouaise*[1].

Lutèce se trouvait environnée au nord par ces dernières ramifications des Ardennes. A l'est son territoire était borné par les forêts des Meldi, au sud et à l'ouest par celles des Senones et des Carnutes[2].

Une ligne de forêts courait de Trèves à Vesontio, et constituait en quelque sorte une seconde Ardenne.

Telle était l'impression profonde que cette immense forêt d'Ardenne avait, par sa majesté et son horreur, laissée dans les esprits, qu'on voit, dans tout le cours du moyen âge, son souvenir se rattacher aux aventures chantées par les romanciers et qu'on en fit le théâtre de mille fictions. On la représente comme le repaire de bêtes féroces inconnues à nos climats, tels que lions, tigres, léopards.

Devers Ardene vit venir uns leuparz,

dit la chanson de Roland[3]. Dans le roman de Parthenopex de Blois, ce chevalier et le roi Clovis,

(1) Voyez *Li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, publié par Ed. Leglay, p. 341, 348 (Paris, 1840).

(2) CÆSAR. *De bell. Gall.*, I, 9; III, 28; V, 3; VI, 5; VIII, 7.

(3) Édit. Francisque Michel, stance LVI, p. 29.

sont représentés chassant dans cette forêt, dont on donne la description suivante :

Ardane ert moult grans à cel jor,
Et porprendoit moult en son tor;
Car plus duroit dont li convers,
Sains la mervelle des desers,
Que or ne dure tote Ardene;
Si le volt Deus, ensi ordene.
Ele est ore molt escillie
Et par lius tote hébergie;
Mais à cel jor dont je vos cant
I par avoit de forest tant
Que cil qui erroient par mer
N'i ossoient pas ariver,
Por elefans, ne por lions,
Ne por guivres, ne por dragons,
Ne por autres mervelles grans
Dont la forest ert formians.
Ele estoit hisdouse et faée
La disme pars n'en ert antée.
Li paissant i missent mers
De tant con duroit li convers.
Ne passoit gaires nus les sains
Qui là revenist dont mut ains.
Oltre les sains n'avoit convers,
Chievrels ne dains, bisce ne cers,
Ne beste nuls fors maufés
Qui mangeoit les esgarés.
Cil Cloevis, cil rices rois,
A la cacier en Ardenois [1].

Cette naïve description, qui accuse l'ignorance

(1) V, 499 et suiv., éd. Crapelet, t. I, p. 18, 19.

du romancier en fait d'histoire naturelle[1], montre de combien de fables la ténébreuse forêt d'Ardenne était l'objet. Dans les sombres clairières, les paysans croyaient entendre le bruit du cor et de la meute du chasseur nocturne. Puis tout à coup ils voyaient tomber morts à terre des sangliers, des daims et des cerfs frappés par son invisible épieu[2]. Ces crédules habitants de la forêt s'imaginaient que c'était saint Hubert, apôtre de cette contrée, qui continuait son ancien métier de chasseur[3]. Une légende célèbre rapportait sa conversion miraculeuse dans cette forêt[4].

Au reste ces traditions féeriques n'étaient pas les seules qui s'attachassent aux forêts. Dans presque toutes, l'imagination populaire, amie du merveilleux et gardienne des anciennes croyances druidiques, plaçait des aventures analogues. C'était dans les forêts que les fées aimaient à faire leur séjour. Raymondin rencontra Mélusine dans celle de Co-

(1) Les romanciers étaient généralement fort ignorants sur ce chapitre. C'est ainsi qu'Adenès, dans son roman de Berte aux Grans-Piés, place un olivier dans la forêt du Mans :

> C'est la forest du Mans, ce oy tesmoigner
> Lors se sont arrestées desous un olivier.
>
> *Edit. Paulin Paris*, p. 34.

(2) *Voy.* la légende de *Die wilde Jagd in den Ardennen*, dans l'ouvrage de J.-W. Wolf, intitulé : *Niederlandische Sagen*. p. 616, Leipzig, 1843.

(3) Bolland., *Act. sanctor.*, 2 octob., p. 528, col. 2.

(4) *Voy.* notre *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 172.

lombiers en Poitou [1]. C'est dans celle de Léon en Bretagne que Gugemer, étant en chasse, trouva la fée qui joue un si grand rôle dans sa mystérieuse aventure [2]. C'est dans une autre forêt que Graelent vit celle qui l'enleva dans son séjour d'Avallon [3]. On connaît les merveilles de la forêt de Bréchеliande, dont nous parlerons plus loin, et où résidait l'enchanteur Merlin. En Lorraine, un petit bois, sur la route de Tarquimpol à Marsal, porte encore le nom de *Haye des Fées* [4]. Une dame blanche ou fée se montrait, au dire des paysans, près des forêts qui environnaient la *Roche au Diable*, où un menhir appelé *Kunkel*, la Quenouille, atteste l'existence ancienne du culte druidique [5]. Ce sont là autant de souvenirs de l'antique vénération des Gaulois pour les forêts.

Le Jura devait déployer, il y a deux mille ans, une majestueuse horreur. Sa configuration particulière, son sol calcaire, éminemment propre à la croissance des arbres, en faisaient un digne pendant de l'Ardenne et de l'Hercynie. Les six à

(1) *Voy.* l'*Histoire de Mélusine*, par F. Nodot, p. 19. (Paris, 1698.)

(2) *Voy.* le *Lai de Gugemer*, dans les *Poésies de Marie de France*, publiées par de Roquefort, t. I, p. 54.

(3) *Voy.* le *Lai de Graelent*, dans les *Poésies de Marie de France*, t. I, p. 538, 539.

(4) *Voy.* H. Lepage, *Le département de la Meurthe*, t. II, p. 247.

(5) Ce lieu est près d'Abreschwiller. *Voy.* H. Lepage, o. c., t. II, p. 6.

huit chaînes parallèles dont il se compose comprennent une longueur de quatre-vingts à quatre-vingt-dix lieues, sur une largeur de dix à quinze, et se terminent à l'ouest au mont Vouache, dans le territoire des Allobroges, et à l'est au Randenberg, près de la ville actuelle de Schaffouse, vers le territoire des Rauraci; elles offraient autant de défilés impénétrables, bordés d'épaisses forêts. Des sommets de la Dôle, du Chasseral, du Chaumont et du Weissenstein, ces forêts descendaient jusqu'au fond des larges vallées longitudinales qui, semblables à de larges ravins, séparent les crêtes parallèles; elles garnissaient les cluses et masquaient les torrents[1]. Aujourd'hui des villages ont remplacé, au fond de ces vallons, les arbres qui les tapissaient. Les petits cours d'eau qui traversent ces ouvertures, la fertilité du sol ont appelé les habitants[2]. En parcourant les grandes vallées du Jura français, celles du Doubs, de Dessoubre ou Val de Consolation, celle de la Loue, on reconnaît des traces d'antiques forêts qui bordaient les rives de ces rivières torrentielles. Les belles forêts de la *Chaux* et de la *Serre*, situées aux environs de Dôle, doivent être regardées comme les derniers vestiges du *Saltus sequanus*[3].

(1) *Voy.* Thurmann, *Essai sur les soulèvements jurassiques de Porentruy*. Paris, 1832, p. 47.

(2) *Voy.* Girod-Chantrans, *Essai sur la géographie physique du département du Doubs*, t. I, p. 21.

(3) Pyot, *Statistique générale du Jura*, p. 441. Lons-le-Saulnier, 1838.

Ces forêts étaient coupées par des lacs dont le fond, aujourd'hui incomplétement desséché, s'est transformé en tourbières[1], dans lesquelles les eaux ont entraîné les troncs qui s'élevaient jadis pleins de séve sur la pente des montagnes. Plusieurs de ces lacs étaient consacrés aux divinités gauloises, ainsi que l'indiquent les antiquités qui y ont été découvertes[2]. Aux environs de Luxeuil, célèbre par le culte de Luxovius, dieu qui présidait à ses eaux thermales, s'étendaient des forêts qui furent longtemps le théâtre du druidisme. *Ibi imaginum lapidearum densitas*, écrit Jonas[3], *vicina saltus densabat quas cultu miserabili rituque profano vetusta paganorum tempora honorabant.*

Les forêts qui entouraient l'antique Bibracte formaient un des principaux sanctuaires du druidisme, dont le mont Dru, situé au voisinage d'Autun, rappelle encore le nom. Une charte de Louis d'Outremer, publiée par la société Éduenne[4], désigne ces forêts sous le nom de *forêts de la Montagne.*

Les forêts du Jura ou du pays des Helvétiens n'étaient séparées que par le Rhin de la forêt

(1) *Voy.* Guyétant, *Tableau de l'état actuel de l'économie rurale dans le Jura*, p. 25, in-8. Lons-le-Saulnier, 1834.

(2) Cf. Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 156. Besançon, 1847.

(3) *Vita S. Columbani, ap. Acta S. S. ordinis S. Bened.*, II, p. 13. (4) Ann. 1839, p. 34.

Marciane (*silva Marciana*), appelée aujourd'hui *Schwarzwald*, la forêt Noire. Celle-ci s'étendait du pays des Rauraci, près duquel se trouve son point culminant, que l'on désigne encore sous le nom de *Horn von Schwarzwald*[1], jusqu'à cette partie de la Souabe où le Danube prend sa source. Julien la traversa en entier pour aller reconnaître la source de l'Ister[2]. Au delà de la *silva Marciana*, après avoir traversé le pays des *Chætuori* et des *Curiones*, on trouvait la forêt Gabrete (*silva Gabreta* ou *Gabrita*[3]), placée au sud des *montes Sudeti* dont elle recouvrait le versant méridional[4]. Plus loin, en allant vers le pays des Quades, on rencontrait la *silva Luna*[5], qui se terminait aux *montes Sarmatorum*. Au nord de cette forêt était la célèbre forêt Hercynienne (*silva Hercynia* ou *Orcynia*), l'Ardenne de l'Allemagne[6]. Le nom de cette majestueuse forêt était souvent appliqué à l'ensemble de toutes les forêts qui couvraient la

(1) Cf. Martin Gerberti *Historia nigræ silvæ ordinis S. Benedicti coloniæ*, t. I, p. 12. in-4°, 1783.

(2) Ammian. Marcel., XXI, 8, 9.

(3) Strabon, VII, 1, § 5; Ptolemoeus, *Geog.*, II, XI.

(4) Σούδητα ὄρη, les monts Sudètes, aujourd'hui le *Böhmerwald*. Ces montagnes se joignaient à l'*Asciburgium Mons*, le *Riesengebirge* actuel, jadis couvert de forêts.

(5) Ἡ Λούνα ὕλη. Ptolem., *Geog.*, II. XI.

(6) *Voy.* sur cette forêt la *Géographie der Griechen und Römer*, de M. F.-A. Ukert, t. III, part. 1, p. 111, et l'ouvrage de M. Karl Barth, intitulé : *Teutschlands Urgeschichte*, 2e édit., t. III, p. 80.

partie centrale de la Germanie. César donne évidemment à cette forêt cette vaste étendue, puisqu'il la fait commencer au pays des Helvétiens, des Némètes et sur les frontières des Rauraques, c'est-à-dire précisément là où nous trouvons la forêt Marcienne[1], et qu'il la termine au pays des Daces. Ce sens générique du nom de forêt Hercynienne a fait singulièrement varier, chez les géographes, les limites et l'emplacement qui étaient attribués à l'*Hercynius saltus*[2]. Les auteurs anciens se sont seulement accordés pour s'émerveiller de son étendue et de ses solitudes impénétrables. Au moyen âge, cette forêt est désignée sous le nom de *Hircanus saltus*[3]. Charlemagne la traversa lorsqu'il alla porter la guerre chez les Bohêmes[4], et il s'y livra au plaisir de la chasse, poursuivant les bœufs sauvages ou *urus* qui s'y rencontraient alors[5].

La *silva Bacenis* s'étendait à l'est du Rhin et servait de frontière aux Suèves et aux Chérusques[6].

(1) CÆSAR. *De bell. Gall.*, VI, 25.

(2) TIT.-LIV., V, 34; PLIN., IV, 25; IV, 28; TACIT., *German.*, 28, 30.

(3) BARTH, l. c., p. 35. Cf. STRUNZII *De Sylva Hercynia*, Vitemb., 1716, in-4°.

(4) EGINHARD. *Annales*, an. 805.

(5) *Sed antea venationem bubalorum, cæterarumque ferarum per saltum Hircanum, exercuit.* ECKHART, *Franc. orient.*, t. II, p. 32.

(6) CÆSAR. *De bell. Gall.*, IV, 10.

Au nord-ouest se trouvait le *lucus Baduhennæ*[1], puis, non loin du Weser, la forêt Teutoburg (*Teutoburgerwald*), rendue célèbre par la victoire de Varus[2]. La *silva Cæsia*[3] occupait le pays de Coesfeld et de Nottuln, et avait son point culminant au *mons Coisium*[4]. En se rendant vers les bords de la mer du Nord, on trouvait la forêt sacrée des Semnones, qui jouait un rôle important dans le culte de ce peuple germain[5], et le bois sacré des Naharnavales, placé non loin des rives de l'Oder[6]. Près de Minden était une forêt que Tacite[7] nous dit avoir été consacrée à un dieu germain qu'il identifie à Hercule[8]. Enfin en revenant au centre de la Germanie, près du *mons Mélibocus*[9], et sans doute sur son versant méridional, la *silva Semana* étendait ses épais ombrages et prolongeait ses rameaux sur l'Erzgebirge, le Thüringerwald, le Harz et les montagnes de la Hesse[10]. Les restes

(1) TACIT., *Annal.*, IV, 73.

(2) TACIT., *Annal.*, I, 51, 61; II, 7; STRAB., VII, 291; VELL. PATERC., II, 105, 116, 120; DIO CASS., LVI, 18, 24; FLORUS, IV, 12; FRONTIN., *Strat.*, IV, 7, 8.

(3) TACIT., *Annal.*, I, 50.

(4) WILKENS *Versuch einer Geschichte der Stadt. Münster*, p. 68.

(5) TACIT., *Germ.*, 29.

(6) TACIT., *Germ.*, 43.

(7) TACIT., *Annal.*, II, 12.

(8) Cf. CLUVER., *Germ. ant.*, III, 19.

(9) Τὸ Μηλίβοχον ὄρος. — Ἡ σημανὰ ὕλη. PTOLEM., *Geog.*, lib. II, c. XI.

(10) Cf. UKERT, o. c., p. 119.

de ces immenses forêts de l'Allemagne subsistent encore assez nombreux pour donner une idée de leur antique magnificence. Les mots *Hart* ou *Harz*, qui signifiaient *forêt* en langue teutonique, entrent dans un grand nombre de noms de lieux, et deux forêts montagneuses, le Harz et le Spesshart, sont encore aujourdhui d'importants vestiges de la forêt Hercynienne[1].

Les souvenirs du culte célébré dans les forêts de la Germanie se sont conservésau Brocken, dans le Harz et en d'autres localités environnantes[2], au Fichtelberg, dans la forêt de Zeitelmoos[3] et dans les profondeurs du Riesengebirge.

On voit donc que les lignes forestières de la Gaule se rattachaient à celles de la Germanie, et qu'elles constituaient une suite de solitudes et d'ombrages qui imprimaient à ces deux pays un caractère analogue[4].

Parmi les essences qui composaient ces forêts, on comptait différentes espèces de chênes[5], l'érable (*acer*)[6], le bouleau, dont les Gaulois tiraient

(1) Barth, o. c., p. 34.

(2) *Voy.* les recueils de Sagen et Maehrchen, publiés en Allemagne, par MM. Grimm, Wolf et autres.

(3) *Voy.* J. et W. Grimm, *Traditions allemandes*, trad. par Theil, t. I, p. 68.

(4) Nous renverrons, pour plus amples détails sur les forêts de la Germanie, aux ouvrages de MM. Ukert et Barth, qui nous ont fourni la plupart des renseignements que nous donnons ici.

(5) Plin., *Hist. nat.*, XIV, 18. (6) *Ibid*, XV, 26, 27.

une sorte de résine[1], l'orme[2], le saule[3]; de magnifiques pins croissaient sur les hauteurs des Vosges, du Jura et des Alpes[4], et fournissaient une poix qui était recherchée jusqu'en Italie[5]. L'if se rencontrait aussi fréquemment dans la Gaule; mais son ombrage, redouté comme funeste, son bois comme empoisonné[6], le faisaient peu propager. Le buis atteignait, dans la Celtique, une hauteur inaccoutumée[7], et le platane s'étendait au nord jusque dans le pays des Morini. Le hêtre, qui ne croissait pas dans la Grande-Bretagne, abondait, au contraire, dans les forêts de la Gaule[8].

(1) Plin., XV, 26, 27; Matthiol., *In Dioscorid.*, I, c. xciii. Pline (XVI, 18) parle de la beauté des bouleaux de la Gaule. « *Gallica hæc arbor*, écrit-il, *mirabilis candore atque tenuitate, terribilis magistratuum virgis.* » Le nom latin de cet arbre, *betulla*, paraît être dérivé du nom celte qui était vraisemblablement *beitha* ou *bet.* Quant au nom actuel de bouleau, il provient de *betula* (*betoul, bétouleau*), par la suppression du *t*, comme le mot *rouleau*, *rolle*, est dérivé du latin *rotulus*, par la suppression du *t*. *Voy.* Radlof, *Neue Untersuchungen des Keltenthumes.* Bonn, 1822 p. 300.

(2) Plin., XV, 29. (3) *Ibid.*, 69-83.

(4) Plin., XV, 76.

(5) Columell., *De re rustic.*, XII, 22, 23.

(6) Athen., v. c., 40, t. II, p. 296, ed. Schweigh.

(7) Plin., XV, 28. On croit que le buis est originaire du Caucase; si cela est vrai, il a été apporté alors fort anciennement dans la Gaule; il croît aujourd'hui de préférence dans les terrains calcaires du Jura et dans les schistes argileux des Pyrénées. La multiplicité des noms de *Bussy*, *Buxeuil*, *Bussière*, *Boissière*, *Boissy*, etc., montre qu'en France le buis était jadis très abondant. (8) Cæsar., *De bello Gall.*, V. 21.

Tous ces arbres étaient-ils indigènes dans la Gaule? c'est ce qu'il nous est impossible de déterminer[1].

Les progrès de la civilisation que fit naître dans notre pays l'établissement de la domination romaine durent amener ceux de l'agriculture et diminuer quelque peu l'étendue des forêts. Les céréales qu'on cultivait avec succès[2] chassèrent les essences forestières. Mais c'était surtout dans les plaines crayeuses de la Champagne, impropres à la végétation des arbres, dans les terrains tertiaires et jurassiques des territoires des Pictones et des Edues, qu'on récoltait le froment[3]. Le *panicum* était cultivé dans l'Aquitaine et l'*arinca*, le *si-*

(1) Suivant Deleuze (*Annal. du muséum*, t. III, p. 191), la France renferme aujourd'hui deux cent cinquante espèces d'arbres, dont les trois quarts sont d'origine étrangère; ce qui réduit beaucoup le nombre d'espèces qu'on peut supposer avoir formé les forêts de la Gaule. Peut-être doit-on admettre qu'il y eut dans la Gaule plusieurs époques de végétation correspondant à des caractères forestiers déterminés. M. Worsaæ a cherché à établir, d'après M. Steenstrup, que les révolutions du sol du Danemark ont successivement donné naissance aux trembles, aux pins, puis aux hêtres, aux chênes. Le même auteur distingue quatre périodes. (Cf. Worsaæ, *Daenemarks Vorzeit durch Alterthümer und Grabhügel, ubers. von Bertelsen*, p. 7; Copenh., 1844.) On pourrait tenter un travail analogue pour notre pays.

(2) Plin., XVII, 11.

(3) Varron., *De re rusticâ*, I, c. vii; Pallad., *De re rusticâ*, I, 34; Plin., XVII, 8; XVIII, 11.

(4) Strabon., IV, p. 190; Plin., XVIII, 20.

ligo[1] se semaient dans les provinces méridionales. La culture de cette dernière céréale paraît avoir valu son nom au pays de Sologne (*Secalaunia*[2]). D'ailleurs, les Romains, qui apportaient un grand soin à la conservation des forêts et déféraient souvent à des consuls nouvellement élus les attributions désignées par les mots *provinciam ad sylvas et colles*, ne durent point abandonner à la hache des colons les magnifiques forêts de leur nouvelle conquête. La coupe en était réglée, et nous voyons que l'usage des forêts foncières formait en Gaule une partie du revenu des empereurs[3]. La sollicitude du gouvernement impérial pour l'entretien des arbres utiles est écrite en vingt endroits des lois romaines. Qu'il nous suffise de rappeler ici qu'elles avaient établi des peines sévères contre celui qui coupait en Egypte un sycomore dont le bois servait à construire les digues qui retenaient le Nil[4].

Mais nonobstant l'administration prévoyante des Romains, on doit croire que, tant que dura leur domination, la prédominance marquée des

(1) Plin., XIV, 29; XVIII, 11, 12, 19; Cf. Chorier *Hist. du Dauphiné*, I, p. 54.

(2) On a cherché avec plus de vraisemblance l'étymologie de ce nom dans le latin *secale*, seigle.

(3) *Voy.* la préface du t. XV des Ordonnances des rois de France, par M. de Pastoret, p. 4.

(4) *Digest.*, l. XLVII, tit. 21, l. 10, *Ex Ulpian. de offi. proc.*

intérêts de l'agriculture, le besoin impérieux de produits alimentaires firent hâter et étendre les défrichements, et restreindre d'une manière notable l'extension, auparavant presque indéfinie, de la végétation forestière. L'établissement des ordres religieux, la propagation de la vie cénobitique et anachorétique exercèrent ensuite une influence marquée sur la mise en culture des forêts. De pieux solitaires fondèrent, au cœur de plusieurs d'entre elles, des monastères qui devinrent autant de centres agricoles. Ils défrichèrent des lieux boisés et marécageux qui n'avaient été jusqu'alors que le repaire des bêtes fauves et qui répandaient au loin la stérilité. La vie de plusieurs saints fondateurs d'ordres monastiques, d'abbés, d'ermites témoigne des services que ces hommes de Dieu rendirent à l'humanité. Ainsi nous lisons, dans la *Vie de saint Fiacre*[1], que les hauteurs de la Brie, sur lesquelles se retira ce solitaire, étaient couvertes d'une épaisse forêt qui se rattachait à la forêt de Jouarre (*Jotranum, Juranum*) dont probablement les bois de Meaux et la forêt du Mans sont encore des restes. Saint Fiacre défricha une grande partie de ces lieux qui, depuis long-

(1) *Ad prædictum locum reversus est Fiacrius et avulso nemore monasterium in honorem B. Mariæ construxit.* BOLLAND., XX *Aug.*, p. 606. Le lieu où s'établit saint Fiacre s'appelait Le Breuil, c'est-à-dire *le bois*, Cf. *Act. s. s. Bened.*, t. II, p. 618.

temps, forment un des plus riches cantons de la Brie[1]. On doit de même à saint Deicol ou Diel le défrichement d'un canton des forêts des Vosges, celui de *Luthre* ou *Luders*, aujourd'hui *Lure*, qui était alors infesté de bêtes fauves. C'est dans ce canton qu'il éleva la célèbre abbaye de Lure où vint le visiter Clotaire II, que la chasse du sanglier avait amené dans cette contrée[2].

Ce rôle civilisateur, cette action agricole des moines ne cessa que lorsque, enrichis par leurs efforts et leurs travaux, ils ne songèrent plus qu'à jouir paisiblement de leurs biens et abandonnèrent à des serfs le soin de cultiver le sol dont ils consommaient les produits. L'opulence amena la paresse, et, loin d'imprimer à la marche de l'agriculture une salutaire impulsion, les religieux obéirent alors aux influences nouvelles et toutes différentes qui se faisaient sentir.

Ces influences, c'était aux barbares qu'elles étaient dues. Les populations germaniques, sorties d'un pays encore plus boisé que la Gaule, avaient pour leurs forêts un respect religieux. C'était dans leurs profondeurs, sous leurs épais ombrages, qu'elles sacrifiaient à leurs divinités[3];

(1) Cf. *Vit. S. Columbani*, ap. D. Bouquet, *Hist. de France*, t. III, p. 481-513.

(2) *Voy.* Baillet, *Vies des saints*, t. II, p. 245 et suiv., 18 janv. Saint Diel, dont le nom a été altéré plus tard en celui de saint Diey ou Dié, vivait au commencement du septième

c'était dans les forêts que les Germains passaient une partie de leur temps, occupés à la chasse qui leur offrait incessamment une image de la guerre et en rappelait les émotions et les hasards.

Cet attachement des barbares pour les forêts donna chez eux naissance à une législation nouvelle, éminemment protectrice de la végétation arborescente et qui avait été étrangère aux Romains. Le droit de forêts pénétra avec les Francs dans la Gaule, et parmi les conquêtes des vainqueurs il n'en est aucune dont ils se soient montrés plus jaloux. Ils s'attribuèrent la propriété exclusive des forêts, et ils veillèrent à leur conservation par des lois sévères.

D'immenses forêts furent réservées à la chasse et à la pêche du roi et des officiers; on peupla ces régions d'animaux sauvages, avec défense de les détruire. Bientôt la culture y dut être abandonnée; les arbres et les broussailles y poussèrent, et de là ces bois si nombreux qui, sous les deux premières races, inondaient le sol de la France. Ces espaces, frappés d'interdiction et de stérilité par la puissance armée, furent désignés sous le nom de *foresta*, *foreste*, *forestis*. On diffère sur l'étymologie de ce mot, mais on convient que, dans l'origine, il exprimait l'interdiction ou la défense

siècle. Le lieu des Vosges où il se retira appartenait à un seigneur de la cour de Thierry, roi de Bourgogne, nommé Weifhar.

qui privait du droit de chasse ou de pêche les populations vaincues[1].

Les lois ripuaires défendent expressément le vol dans les forêts royales et communales[2]. La loi salique[3] réitère ces défenses, fixe des châtiments contre ceux qui porteraient du feu dans les forêts ou qui y causeraient du dommage, établit l'usage de marquer les arbres à abattre, porte des peines contre ceux qui les écorceraient sur pied, et défend sévèrement l'abatage des arbres fruitiers[4]. Les lois des Lombards[5] ordonnaient que celui qui abattait un arbre de réserve ou qui en enlevait seulement la marque eût le poing coupé ou perdît la vie. Aux motifs d'utilité publique qui engageaient les peuples barbares à défendre l'abatage des arbres se rattachait sans doute encore le respect religieux, l'espèce de culte dont certains arbres, les *arbores sacrivæ*, étaient entourés dans le paganisme germanique[6].

(1) Championnière, *De la propr. des eaux courantes*, p. 68.

(2) *Lex Ripuariorum*, tit. LXXVIII, p. 468, ed. Lindenbrog.

(3) *Lex salica reformata*, tit. XXIX, art. 16, 27, 29, p. 136. ed. Canciani. La loi des Visigoths fait la même défense, lib. VIII, p. 153, ed. Canciani.

(4) *Lex Bajuvariorum*, cap. VII, tit. xxi, p. 395, ed. Canciani.

(5) *Leges longobardicæ*, lib. I, cap. i, art. 138 et suiv., p. 71 et suiv., ed. Canciani. Elles défendirent aussi d'incendier les forêts, p. 206, ed. Canciani.

(6) Cf. *Leges longob.*, lib. VI, c. i, art. 30, p. 120, ed. Canciani. Ducange, *Gloss.*, s. v° Sacrivus.

Cette législation prouve à la fois la prévoyance du législateur et la fréquence des délits forestiers. Sous les Carlovingiens, le serf, qui avait sans cesse besoin de bois pour la construction de sa cabane, pour la confection de ses ustensiles ou de ses outils, le serf, qui n'était pas propriétaire du sol qu'il cultivait et n'avait nul intérêt à en bien aménager les produits, devait commettre des dégâts considérables dans les forêts, où la matière combustible et première s'offrait à lui avec une abondance en apparence inépuisable. Il devait faire ce que fait encore de nos jours le serf moscovite, dont la hache abat, pour les plus légers motifs, de vastes étendues d'arbres, et qui, pour élargir un peu son champ, incendie toute une forêt. L'usage d'incendier les forêts s'est rencontré dans tous les pays où la végétation forestière est riche et vigoureuse; c'est ainsi qu'en Russie et en Finlande le paysan fertilise son champ avec la cendre que lui donnent les arbres des forêts auxquelles il a mis le feu; depuis cinquante ans, de vastes *pojégas* ont remplacé les majestueux amas de sapins qui s'étendaient sur des milliers de verstes carrées.

La régie des forêts fait l'objet de plusieurs Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Ces princes la confièrent à des officiers appelés *forestarii*[1]. Le droit de prendre, couper du

(1) Cf. Ducange, *Gloss.*, et Cotta, *Principes de la science forestière*, trad. Nouguier, p. 7.

bois dans les forêts, *jus capulandi*[1], fut sévèrement réglé. Charlemagne défendit les coupes trop abondantes[2], et les serfs chargés du *caplim* ou soin de couper les bois furent assujettis à certaines observances[3]. Le Capitulaire de l'an 813 porte : *Ut silvæ vel forestes nostræ bene sint custoditæ, et ubi locus fuerit ad stirpandum, stirpare faciant et campos de silva increscere non permittant. Et ubi silvæ debent esse, non eas permittant nimis capulare atque damnare*[4].

Les Capitulaires reconnaissent deux sortes de forêts, les unes appartenant au roi et appelées *forestæ dominæ*, les autres appartenant aux comtes ou immunistes. Ceux-ci avaient, comme le roi, leurs *forestarii* particuliers[5].

Et ce qui démontre que cette législation protectrice des forêts était conçue moins dans l'intérêt de la culture forestière que pour assurer un privilége au prince, c'est que les mêmes Capitulaires défendent d'établir des forêts nouvelles[6], défense que l'on retrouve dans les lois lombardes.

(1) *Capitular.*, ed. Baluze, t. I.

(2) Cf. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, part. 2, p. 768.

(3) Pertz, LL. 1, 181, *Capitul. de villis*, 8.

(4) *Capitul.*, ed. Baluze, t. I, col. 510, art. 18.

(5) *Voy.* Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, p. 598.

(6) Championnière, o. c., p. 507. Ce jurisconsulte a cité les textes des Capitulaires. Cf. Ducange, v° *Foresta*.

Il est probable au reste que la science forestière était alors dans l'enfance, et qu'excepté une surveillance de police, l'aménagement des bois se réduisait aux idées les plus élémentaires. En effet, nous voyons qu'au xve siècle les Français étaient encore à cet égard dans une déplorable ignorance; on attribuait alors à la lune la plus grande influence sur la végétation des arbres, et l'on réglait leur coupe et leur débit sur les lunaisons[1].

Un Capitulaire de Charlemagne (tit. XLIII, cap. XXXII) nous a conservé l'énumération des principales forêts royales à cette époque. Du Cange, dans son *Glossaire*[2], a recueilli et déterminé leurs noms avec sa sagacité et son érudition ordinaires; nous allons suivre l'illustre érudit dans son énumération.

Nous trouvons d'abord la forêt de Kiersy-sur-Oise (*Karisianum foreste*), située dans le *Pagus Suessionensis:* c'était dans cette forêt que Louis le Débonnaire allait chasser en automne[3]; la forêt de Selve (*Silvacum foreste*), non loin de Laon; celle de Compiègne ou de Cuise (*Causia*

(1) MONTEIL, *Histoire des Français des divers états*, xve siècle, 2e éd., t. III, p. 40.

(2) *Glossar. script. med. æv.*, v^o FORESTE DOMINICUM. Cf. *Capitul. Caroli Magni*, ap. D. BOUQUET, *Histor. de France*, t. I, cap. XXXII, p. 704, et *Annales Bertiniani*, ann. 864, ap. D. BOUQUET, *ibid.*, p. 84.

(3) EGINHARD, *Annal.*, an. 808.

silva ou *Cotia silva*[1]), celle d'Aire en Artois (*Audriaca silva*[2]), celle d'Attigny (*Attiniacum foreste*[3]), et celle de *Ver* ou *Vern* (*Verum*, *Vernum*), dont le nom rappelle lès aunes qui devaient en constituer l'essence principale[4]; celle d'Ardenne (*Arduenna silva*[5]), celle d'Héristal ou Herstal (*Aristallum foreste*[6]), celle de Lens en Artois, celle de Wara[7], près Mézières, celle de Stenay ou Astenay (*Astenidum foreste*), celle de Crécy

(1) GREGOR. TURON., lib. IV, cap. XXI.—FORTUNAT., *Vita s. Medardi.*— L'étymologie du nom de Cuise, en latin *cotia*, *cosia*, se rapporte précisément à une forêt. Ce mot paraît venir du celte *cot*, *coat*, bois, forêt. Il entre comme radical dans le nom d'un grand nombre de localités, telles que *Cuis* (Marne), *Cuisance* (Doubs), *Cuiseaux* (Saône-et-Loire), *Cuiserey* (Côte-d'Or), *Cuisery* (Saône-et-Loire), *Cuisia* (Jura), *Cuisiat* (Ain), *Cuissai* (Orne), *Cuissy* (Aisne), *Cuisy* (Meuse, Seine-et-Marne, Aisne), etc.

(2) *Annal. s. Bertin.*, ann. 865, 867, 871, 873, 875.— EGINH., *Epist.* XXVII.

(3) Cf. DUCANGE, *Gloss.*, t. IV, col. 47, v° PALATIUM REGIUM. Cette forêt prenait son nom du village de *Ver*, près de Villers-Cotterets, où était une maison royale. Elle porte aujourd'hui le nom de ce dernier endroit. Elle ne faisait qu'un avec la forêt de Cuise ou Compiègne, ainsi que l'indique l'ancien nom de Villers-Cotterets (*Villare ad Cotiam*). — *Voyez* DULAURE, *Histoire des environs de Paris*, t. V, p. 73, 76..

(4) *Capit. Caroli Magni*, ann. 808, cap. x.

(5) *Annal. Francor.*, ann. 802, 804, 813, 819, 822, 823.

(6) *Annal. Francor.*, ann. 823. —Cf. DUCANGE, *Glossar.* v° PALATIUM, t. IV, col. 39.

(7) Cf. DUCANGE, *Glossar.*, t. IV, col. 48.

(*Crisiacum foreste*[1]), celle de Samoucy, non loin de Laon (*Salmotiacum foreste*[2]), celle des Vosges (*Vosagum foreste*). C'était dans cette dernière forêt que Guntran ou Guntkhram allait chasser le bœuf sauvage (*bubalus*[3]), et que Chundon fut pris avant d'être envoyé à Châlons. C'était encore dans cette forêt que Louis le Débonnaire allait se livrer au plaisir de la chasse[4]. Au centre de la forêt vosgienne se trouvait une habitation royale, celle de *Champ-le-Duc*, où ce prince et son père Charlemagne séjournèrent en 805[5].

Ces forêts royales n'étaient que des démembrements de l'ancienne Ardenne, dont nous avons rappelé plus haut les limites. L'Ardenne en effet s'était partagée, depuis, en un certain nombre de forêts distinctes, qui servaient de parcs à autant de palais royaux et constituaient ainsi une partie des *villæ regiæ*. Aussi, à titre de parcs, étaient-elles encore entourées de la sollicitude des rois, dans l'intérêt de leurs plaisirs. La chasse formait, comme on sait, le divertissement favori de

(1) Appelée aussi *Forestis silva*.—Cf. *Diplom. Caroli Magni*, ap. D. Bouquet, *Histor. de France*, t. V, p. 759.

(2) Ducange, t. IV, col. 45.

(3) Gregor. Turon., *Histor. Francor.*, X, c. x.

(4) Eginhard. *Annal.*, ann. 17, 821.

(5) H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 95.

nos ancêtres. Les Gaulois et les Frances passaient pour les premiers chasseurs du monde connu. *Qui vix ulla in terris natio invenitur quæ in hac arte Francis possit æquari*, dit Eginhard.

Loin de diminuer le nombre des forêts de notre patrie, le régime féodal eut donc pour effet de l'accroître encore et de ramener le sol à l'état dans lequel il se trouvait au temps des Gaulois. Les dévastations produites par les guerres réduisaient les champs cultivés en de véritables solitudes dont la végétation arborescente ne tardait pas à s'emparer. Ainsi nous lisons dans la vie de saint Liphard[1] :

Est autem mons in Aurelianensi pago, quem ejusdem incolæ regionis Magdunum appellant; in quo ab antiquis castrum fuerat ædificatum, quod crudeli Wandalorum vastatione ad solum usque dirutum est. Nemine autem remanente habitatore, nemoribus hinc inde succrescentibus; locus idem qui claris hominum conventibus quondam replebatur, in densissimam redactus est solitudinem. On voit par ces paroles quels étaient les effets de ces dévastations, et comment les forêts prenaient possession des lieux dont la guerre avait chassé les habitants. Ces lieux, jadis habités, devinrent en peu de temps des profondeurs presque impénétrables, *abstrusa latibula*,

(1) *Bolland. Act.*, 3 jun., p. 300.

comme dit l'hagiographe, dans lesquelles les solitaires évangéliques portaient seuls les pas.

Des ruines qui ont été découvertes dans les forêts du Haut-Rhin, dans celles de Grand (Vosges), de Damville (Meurthe), et qui remontent à l'époque romaine, indiquent l'envahissement par la végétation forestière de ces lieux jadis habités et cultivés. Des ruines, également romaines, ont été découvertes à la Petite-Houssaie, dans la forêt de Brotonne, en Normandie[1]. Le plateau de Leinenberg, près Abreschwiller, en Lorraine, qui est aujourd'hui tout boisé, était jadis cultivé[2].

Mais ces causes étaient peu importantes, comparées à celles qui résultaient de la législation. Les droits de forêt et de garenne étaient plus efficaces pour propager les arbres que ne l'eussent été des plantations opérées sur une grande échelle. Ils constituaient une des prérogatives essentielles des seigneurs justiciers[3]; et telle était la liaison qui s'était établie entre les idées de seigneur et de propriétaire de forêt, qu'on en vint à exiger en quelque sorte cette dernière qualité de celui qui était revêtu de la première, et que dans plusieurs contrées, notamment dans l'Anjou, ce fut une règle que le justicier de cer-

(1) *Annales forestières*, t. III, p. 197, 546.

(2) H. Lepage, *Le département de la Meurthe*, t. II, p. 43.

(3) Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, p. 568.

taine classe devait avoir forêt, comme si, dit M. Championnière[1], la marque essentielle de la justice devait être l'effet le plus terrible de la conquête et de la désolation. Les droits de forêt et de garenne furent de véritables banalités établies par l'autorité du *bannum*[2], et l'histoire de la législation féodale montre, à mesure que l'on pénètre davantage dans son étude, de plus nombreux développements. Ces savantes et judicieuses recherches du jurisconsulte que nous venons de citer ont jeté de vives lumières sur l'influence prodigieuse que ces droits et le dernier en particulier exercèrent sur l'extension des forêts. Nous empruntons ici ses paroles :

« Ce que le roi des Francs faisait dans ses immenses domaines, ses comtes et ses fidèles durent le faire dans les terres confiées à leur administration ou tombées dans leur part de conquête. L'établissement des forêts se retrouve en effet jusque dans les simples seigneuries, mais sur une échelle nécessairement plus petite, et elles recevaient le nom de *garenne.* »

« Le mot de *garenna* ou *warenna*, dérivé du germain *waren*, défense, avait la même signification que le mot *forestella*, diminutif de *foresta*, et par conséquent la même valeur originaire que ce dernier. On lit dans une charte de 1209 : *Fores-*

(1) Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, p. 338
(2) *Ibid.*, p. 567.

tella illa quæ garenna vocatur, priori de Pargis extra partem meam et successorum meorum comitum campaniæ, libera remanebit.

« Les garennes étant nécessairement moins étendues ne permettaient pas le même genre de chasse que les forêts. Celles-ci étaient peuplées de bêtes féroces ou de grande espèce, telles que les ours, les buffles, les cerfs, qui ne pouvaient vivre que dans les bois; les autres recevaient des animaux plus petits, tels que lièvres, lapins, perdrix, faisans. Une charte d'Édouard III statue sur la question de savoir si les chevreuils sont bêtes de forêt ou de garenne, et de l'avis de ses seigneurs hauts justiciers, le roi décide que le chevreuil est un animal de garenne et non de forêt: *Videtur tamen justiariis et consilio dom. regis, quod caprioli sunt bestiæ de warenna et non de foresta*[1]. »

« L'établissement des premières garennes ne fut que la continuation des ravages de la conquête, mais plus odieuse peut-être que les incendies et les meurtres de l'envahissement; le soldat qui dévaste les récoltes et fait périr les habitants du pays où il pénètre les armes à la main trouve une excuse dans la nécessité de la guerre et les dangers que lui-même a courus; mais lorsque les peuples vaincus ont déposé la résistance et que des traités ont permis aux vainqueurs de jouir

(1) Championnière, o. c., p. 64.—Ducange, v° Warenna.

des fruits de leurs conquêtes, l'abus de la force, au préjudice des populations qui ne se défendent plus, est un fait tyrannique dont le temps et la possession ne sauraient légitimer les conséquences. »

Que les premiers établissements de garennes, de forêts et de toute espèce de banalités aient été le résultat de la violence, c'est ce qu'il est bien inutile de chercher à démontrer. Le droit n'engendra pas la désolation dont les histoires nous ont retracé l'image; les monuments judiciaires du VIIIe siècle nous représentent encore la force et la violence comme la cause la plus ordinaire des garennes contre lesquelles les vassaux réclamaient devant les tribunaux du roi. Nous voyons, par le procès élevé entre un certain Jean de Moly et ses hôtes[1], que cet homme de guerre, après avoir établi par abus de sa position, *per potentiam suam*, une garenne sur les vignes, les blés et les jardins de ses hôtes, *hospites suos*, et obtenu d'eux une somme considérable sous la promesse d'y renoncer, la rétablit par violence, *per vim suam iterum levavit*, malgré la foi du serment, *hoc ipsis juravit*. Dans le plus grand nombre des procès, les mêmes causes sont attribuées à l'établissement de la garenne contestée[2].

Il est dit dans un cartulaire de l'abbaye de

(1) *Olim*, ed. Beugnot, t. I, 83, n° 16; *Enquêtes*, 1259.

(2) Championnière, o. c., p. 78. Cet auteur cite plusieurs autres espèces curieuses.

Saint-Serge[1] qu'Adam, fils de Thibaud, avait une terre nommée Ralée (*Raleium*) près de Brael (*juxta Braellum*), terre dont il avait hérité de ses ancêtres. Elle était environnée par des forêts appartenant à Widon, seigneur de Laval, et à André, seigneur de Vitré. Or, un jour, un des forestiers de ces seigneurs, nommé Hervé, leur ayant fait observer l'avantage qu'ils auraient à agrandir leurs forêts, en envahissant le domaine du sieur Adam, Widon et André s'en emparèrent sans forme de procès. En vain le possesseur ainsi dépossédé protesta-t-il contre la violence qui lui était faite; ses récriminations et ses plaintes furent inutiles; comme les seigneurs de Laval et de Vitré étaient gens puissants, il dut se résoudre à se voir frustrer de son bien. Toutefois il ne cessa pas de réclamer durant plusieurs années. Etant devenu vieux, ce malheureux tenta une nouvelle démarche; entouré de tous les siens, il alla supplier une dernière fois André de Vitré. Celui-ci ne consentit enfin à lui rendre son domaine, converti en forêt, que sur la promesse d'en faire don à l'abbaye de Saint-Serge, dans laquelle Adam prit, ainsi que son fils, l'habit de moine.

Les *établissements de saint Louis* consacrent formellement le droit de garenne « Hons coustumiers si fet soixante sols d'amende, se il brise la

(1) *Voyez* les Preuves de l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau, t. II, ann. 1073, col. 258.

sesine son seigneur ou il chace en *ses garennes* ou il pesche en ses étangs ou en ses défois (deffens). » Une ancienne coutume de France, citée par Ducange, v° FEUDUM, faisait de la violation d'une garenne un cas de commise : « Le vassal perd son fiel, quand par mal talent il met la main sur son seigneur à tort, se il arme contre lui, se sans congié il pêche en ses étangs et où il chasse en sa garenne. »

Déjà la civilisation a fait d'immenses progrès; la commise et l'amende de soixante sous ont remplacé les cruautés des seigneurs du x[e] siècle. Un arrêt de 1270, rapporté par Guénois[1], déclare égalemeut amendable celui qui prend cerf ou biche au lieu où il y a garenne. Enfin, dans les nombreux procès inscrits au registre des *Olim*, la garenne est considérée comme un droit légitime, ayant le même caractère que le droit de corvée, de moulin banal ou tout autre élément de la puissance seigneuriale[2].

Les garennes ne comprirent pas des provinces entières; néanmoins elles s'étendirent sur de vastes possessions et sur des biens de toute espèce; moins destructives que les forêts, elles n'entraînaient pas nécessairement la ruine des populations, l'abandon des terres et la dévastation du sol, mais elles nuisaient considérable-

(1) *Grandes conférences des ordonn. et édits royaux*. T. II, p. 344.

(2) CHAMPIONNIÈRE, *De la propriété des eaux courantes*, p. 76.

ment à l'agriculture et restreignaient le droit du propriétaire. Aussi furent-elles la source de nombreux procès entre les seigneurs et les vassaux, aussitôt que ces derniers purent recourir à la justice royale. Le registre des *Olim* contient une foule d'arrêts sur le sujet de garenne ; l'exposé de la contestation fait voir qu'il s'agissait de garennes appliquées sur les terres d'autrui, le plus souvent fort étendues et comprenant des fiefs, des censives, des communautés, des vignes, des jardins, des villages, etc.[1].

Les rois normands transportèrent en Angleterre cet inique droit de garenne et de forêt, et Guillaume le Conquérant donna le premier l'exemple de l'envahissement des terrains cultivés. Il contraignit, dans le Hampshire, des hommes à abandonner un espace de trente milles, où il détruisit toutes les habitations, sans même épargner les églises. Les bêtes fauves devinrent bientôt si nombreuses dans cette forêt de nouvelle création, que l'on prétendit qu'elles empestaient l'air. Voici ce qu'écrit à ce sujet Guillaume de Malmesbury[2] : *Tradunt cervos in nova foresta*[3], *terebrantem, tabidi aeris nebula morbum incur-*

(1) CHAMPIONNIÈRE, *De la propriété des eaux courantes*, p. 68.

(2) Lib. III, p. 111, ap. SAVILE, *Rer. anglic. scriptores*.

(3) Cette *Nova foresta* est la *New forest* ou parc de Southampton citée par Guillaume de Jumièges (*Recueil de Camden*, liv. VII, c. IX ; FR. MICHEL, *Chronique anglo-normande*, t. I, p. 51).

risse. Locus est quem Willielmus pater, desertis villis subrutis ecclesiis, per triginta et eo amplius milliaria in saltus et lustra ferarum redegerat, infando prorsus spectaculo, ut ubi ante vel humana conversatio, vel divina veneratio fervebat, nunc ibi cervi et capreoli et ceteræ illud genus bestiæ petulanter discursitent; nec ille quidem mortalium usibus communiter expositæ.

La *Chronique des Philippes Mouskes* rapporte ce même acte du fils du conquérant, de Guillaume le Roux. Le lecteur sera bien aise de connaître le récit naïf du chroniqueur gantois.

Cis rois fu Guillaumes li Rous
D'Engletiere et fu moult irous.
Es abeies soujournoit
Et toutes les glises reuboit.
D'autre part Hanstône en I plain
Avoit I liu moult biel et sain.
XVII capieles que glises
I avoit-on pour Dieu assises
Très le tans Artus, le bon roi.
Cil rois Guillaumes, par desroi
Les fist abatre et bos planter
Des kaillos fist son gart-muer
Et quant vint al cief de VII ans
Si fu li bos créus et grans
Ciers i mist et bisses et dains;
Pors, counins, livres et férains.
Et manière de sauvagine
Tant que plaine en fut la gaudine.

La *nueve-foriès* fu clamée
Encore est-ele ensi nommée [1].

Le droit de forêt et de garenne ne consistait qu'en une prohibition ou défense de chasser ou de pêcher. Aussi, dans l'origine, le seigneur ne s'appropriait-il ni le territoire ni le fleuve qu'il frappait d'interdiction; il y défendait seulement la pêche ou la chasse, réservant ce droit pour lui seul; mais comme l'établissement d'une forêt avait pour résultat nécessaire l'abandon de la culture et l'émigration des habitants qui ne pouvaient ni vivre ni cultiver en présence des animaux féroces dont le territoire était peuplé, le propriétaire étant absent, le souvenir du droit de propriété se perdait et le seigneur demeurait seul possesseur du territoire abandonné; et ce qui démontre que tel n'était pas le droit primitif, c'est l'effet des renonciations au droit de forêt, renonciations que les chartes du moyen âge ex-

(1) *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, publiée par M. de Reiffenberg, t. II, v. 17710-17729. Nous renverrons aux notes de cette édition pour l'explication des vieux mots français du texte que nous venons de citer; nous remarquerons seulement que le mot *gaudine*, employé par Mouskes avec le sens de forêt, vient de l'allemand *wald*, par la substitution du *g* au *w*, et de l'*u* à *l*. En basse latinité on employa le mot *gualda*, *gualdum*, qui a la même racine et le même sens. *Voy.* WACHTER, *Glossarium germanicum*, s. v° WALD.

priment par le mot *deafforestare*. La déafforestation rendait au propriétaire la libre disposition de son domaine.

Les résistances armées des possesseurs et les procès perpétuels auxquels la propriété d'un grand nombre de forêts ont donné lieu, ne sont qu'une protestation du droit contre la violence et le souvenir vague et traditionnel d'une spoliation [1].

Cette extension démesurée des forêts trouva dans le principe même qui l'avait produite un contre-poids à ses progrès. La vaine pâture, les droits de panage, glandée, grapillage [2], ramage, avaient été introduits par cette même race qui hâtait par sa législation la marche de la végétation forestière. La loi des Burgundes permettait à tout individu, non possesseur de forêts, de prendre dans celle d'autrui les bois tombés et sans fruit [3]. Celle des Wisigoths autorisait les voyageurs à faire reposer leurs bœufs et leurs chevaux dans les pâtures non closes et de rompre dans les forêts le feuillage nécessaire pour leur nourriture [4]. C'était là un reste de l'ancienne communauté de biens qui caractérisait la société germaine primitive, communauté qui était la conséquence de leur vie errante

(1) Championnière, o. c., p. 569.

(2) Cf. Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. I, part. 1, p. 686.

(3) *Lex Burg.*, tit. XXVIII.

(4) *Lex Wisig.*, l. VIII, tit. III; l. XXVII.

et de leur horreur pour la culture. Ces droits, qui n'étaient au fond qu'une juste et faible compensation de la confiscation que les seigneurs faisaient des bois à leur profit, ouvraient pourtant la porte à de nombreux abus[1]. Ils étaient l'occasion de détériorations considérables dans les forêts. D'un autre côté, l'improbité des agents du pouvoir royal devenait une cause non moins fâcheuse de destruction. Ce n'était pas seulement le maubois, c'est-à-dire les arbres ou arbustes qui étaient réputés ne porter ni fruit ni graine, tels que les saules, saules-marceaux, pins, aunes, genévriers, genêts, seurs, espices et rouches (ronces)[2], qui tombait sous la hache de l'usager, c'étaient encore des arbres de fort brin, des futaies, et cela, par suite du peu de surveillance des agents forestiers ou de leur connivence avec les délinquants[3]. Sous Philippe de Valois, les droits d'usage concédés étaient devenus si nombreux et amenaient de tels dégâts dans les forêts que, dans son ordonnance du 29 mai 1346, ce prince annonça la ferme résolution de n'en plus accor-

(1) *Voyez*, dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne*, de D. Lobineau, col. 137, 290 et *passim*, de nombreux exemples de concession de ces droits de paisson, ramage, etc. : *pastio, ligna ad focum, pastinacum porcorum*, etc.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. xxxix, préface de M. Pastoret, et t. I, p. 590, art. 10.

(3) Pastoret, l. c.

der de nouveaux[1]. Louis IX, frappé des malversations des magistrats sous l'inspection desquels les forêts étaient placées, défend expressément aux baillis, sénéchaux et autres offficiers de rien recevoir sur le produit de la vente des bois[2].

Dans certaines provinces, les abus des usages et du droit de *ramage* avaient fait interdire formellement l'enlèvement du bois de chêné, l'essence principale et la plus importante des forêts, et ces défenses se rencontrent déjà dans des chartes du XIe siècle[3].

Mais le plus souvent ces défenses demeuraient sans effet. Malgré l'ordonnance de Louis IX, les friponneries des maîtres des eaux et forêts continuent, comme par le passé. Les édits de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, annoncent que, de tous côtés, les agents forestiers exploitaient les bois à leur profit et opéraient des achats et des ventes par personnes interposées[4]. Dans l'ordonnance de 1378, le premier de ces princes se plaint amèrement qu'un revenu considérable, celui des forêts, ait été comme mis à néant, et il cherche les moyens de le faire revivre. Charles V réduit dans ce but le nombre des maîtrises des eaux et

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 644.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 684.

(3) Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 344, 388.

(4) *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. xxxvij, préface.

forêts [1]. L'ordonnance d'Amiens, rendue en 1319, avait établi tout un système d'administration forestière [2]; mais celles des successeurs de Philippe prouvent suffisamment que cette tentative de réforme avait manqué son effet. Les progrès de l'industrie rendaient déjà le besoin du bois plus urgent. Charles V créait une marine et voulait s'assurer du bois de construction. Dans son ordonnance du 3 septembre 1376, il régla la coupe des bois de la forêt de Roumare en Normandie, non loin de Rouen, bois qui était destiné, ainsi que nous l'apprenons par cette ordonnance, à la construction des vaisseaux et bâtiments du roi [3].

Quoi qu'il en soit, les causes d'accroissement des forêts que nous avons énumérés plus haut l'emportaient encore de beaucoup sur ces effets destructeurs, lesquels ne se faisaient sentir qu'à un degré comparativement très faible; et c'est ce qui explique et démontre à la fois le nouveau caractère que dut prendre, du xe au xive siècle, la végétation dans notre pays. Les forêts reparurent presqu'aussi nombreuses et aussi touffues qu'elles l'étaient dans la Gaule avant l'établissement des Romains. Les témoignages que nous rencontrons à ce sujet chez les auteurs contemporains ou chez les écrivains qui avaient recueilli les traditions de cette époque mettent ce fait hors de doute.

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 214.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 141.
(3) *Ibid.*, t. V, p. 218.

La Beauce et l'Orléanais conservaient dans les forêts de Dreux, d'Iveline[1], de Châteauneuf, de Lorges, d'Orléans, de Montargis, des restes de la célèbre forêt du pays des Carnutes. Si l'on en croit une tradition que Rabelais[2] nous a conservée sous la forme bouffonne qu'il donne à tous les faits qu'il rapporte, la Beauce avait été jadis couverte d'arbres. La forêt d'Orléans occupait une immense étendue de terrain ; laissons parler l'auteur de l'*Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*, François Lemaire : « L'estendue de la forest d'Orléans estoit grande, le Gastinois y estoit compris, Pluviers, Yenville, Nemours et autres qui en portent le nom. Car Gastinois est appelé en latin *vastinium*, qui vient du mot *vastùm*, large et estendu ; Nemours ou *Nemore* a une forest que les bourgs et villes qui sont dans l'estendue de ladite forest, comme Vitry, Fay, Neufville et autres, sont surnommés aux Loges, à cause du relais que les princes et roys y mettoient, et Boigency a pris son nom de Bois-Jolly. Le R. P. Morin, en son histoire du Gastinois, dit que Jules-César et les Romains se plaisoient fort dans ladite forest, parce que elle estoit toute couverte de bois, de pasturages; que Lupus, abbé de Ferrières, épistre 100, remarque que, de son temps, le

(1) *Aquilina silva*, où Frodoard nous apprend que fut enterré S. Arnoulf.—Cf. D. Bouquet, in Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, dans les *Historiens de France*, t. II, p. 387.

(2) *Gargantua*, liv. I, ch. xvi.

Gastinois estoit entièrement planté en bois, que l'abbaye de Ferrière, en Gastinois, prit son nom des forges de fer. Rabelais, livre I, chapitre xvi, dit que ladite forest est de longueur trente-cinq lieues et de largeur dix-sept ou environ, et à présent l'on dit qu'elle n'a que douze lieues de longueur.

« Elle fut mesurée soubz le roi François Ier, et se trouva contenir septvingt mille arpents, ayant à présent soixante et dix mille arpents, que vers l'orient elle commence près de Gien et s'étend jusqu'à Monpipeau. Nos roys et ducs qui ont aimé la chasse, qui est l'élément de la noblesse, le tableau de la guerre, ayant beaucoup de propension pour supporter froid et chaud et combattre contre les bestes, se sont plu dans le deduict de la chasse de cette forest, ces noms des villes et bourgs et villes circonvoisines d'Orléans, de Vitry, Fay-aux-Loges qui estoient les relais, le démontrent assez; entre lesquels roys de France, nous remarquons le roy François s'y estre grandement délecté, car Paradin, l'historien du temps, dit qu'en esté, l'an 1545, ledit roy François partant de Fontainebleau s'en alla à la forêt d'Orléans pour le déduict de la chasse, en laquelle il fut un mois entier, et auparavant il s'y délectait aussi, car il fit pour la réformation de ladite forest d'Orléans des ordonnances en mars 1516[1]. »

(1) Ch. XIII, p. 45 et sq.

La forêt de Montargis, appelée jadis *forêt de Paucourt*[1], était dès le règne de saint Louis le théâtre des chasses royales. Naguère, suivant Guillaume Morin, elle contenait neuf mille sept cent trente-trois arpents et avait sept lieues de tour. Au centre s'élevait la forteresse de Chastellier, qui dominait cette majestueuse étendue d'arbres. Les souvenirs du culte druidique s'y conservaient encore : ses solennités se répétèrent longtemps sous la forme dégénérée du sabbat, de cérémonies magiques, et l'on montrait au *Château-du-Chat*, près de la pierre dite *Pierre-du-Gros-Vilain*, qui était vraisemblablement un menhir, le lieu où les sorciers se réunissaient[2].

Les forêts du Blaisois se rattachaient à celles de l'Orléanais et de la Beauce. « On y trouve, dit Bernier[3], trois belles forêts : la plus proche de la ville de Blois, située du côté de la Beauce, s'appelle vulgairement la *forêt de Blois:* l'une des deux autres qui sont au delà de la Loire s'appelle la *forêt de Russi*, tirant vers les Montils, et l'autre la *forêt de Boulogne*, du nom de ces trois différents lieux. La première contient cinq mille trois cent seize arpents, et en contenait huit mille du temps de Charles, duc d'Orléans et comte de Blois, père de Louis XII, qui en fit abattre une grande

(1) D. Guill. Morin, *Histoire générale du Gastinois*, p. 82. Paris, 1630, in-4°. — (2) *Ib.*, p. 83.

(3) *Histoire de Blois*, part. I, p. 4, 5.

partie pour bâtir des maisons dans la ville à ses officiers et aux bourgeois, aimant mieux, par un motif d'humanité assez rare chez les grands, loger des hommes que des bêtes. »

L'Anjou était également fort boisé. C'est ainsi que la belle *forêt de Beaufort*, qui s'étendait, au XIe siècle, sur les bords de l'Authion, et qui touchait presque Mazé, n'existe plus et qu'il n'en reste pas même un arbre[1]; sa surface était de 7497 hectares. En 1148, Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, en donna 291 à Othon, seigneur du Lac. En 1356, il n'en restait plus que 2178 hectares. De 1790 à 1795 le reste fut détruit. Il ne subsiste plus maintenant que quelques bouquets d'arbres dans les forêts jadis étendues d'Ombrée, de Chandelais et de Monnaie.

La Normandie était signalée, au temps de Charles V, par l'abondance de ses forêts. Une ordonnance de ce prince, rendue à Melun en 1372, porte : *Au pays du duché de Normandie, qui est peuplé de forests, buissons et brosses plus qu'aucunes austres parties de nostre royaume*[2]. Dans ces forêts le hêtre et le chêne formaient l'essence dominante. Parmi les plus importantes, on distinguait celle de Brotonne[3], appelée par les his-

(1) DESVAUX, *Statistique de Maine-et-Loire*, part. I, p. 113, 114. Angers, 1834.

(2) SAINCT-YON, *Les édits et ordonnances des eaux et forests*, p. 55.

(3) *Voy.* GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, lib. III, c. XXVIII.

toriens mérovingiens *Arelaunum silva*, et dans laquelle Clotaire se réfugia en 537, pour échapper à Childebert et à Théodebert; celle de Roumart, où les rois de France allaient chasser au xve siècle[1]; celles d'Andaine, de Breteuil, de Conches. Les forêts de Bray et de Lyons n'en formaient qu'une seule qui s'étendait entre Argueil et Buchy; les communes de Bosc-Roger, Bois-Guilbert en ont vraisemblablement pris leurs noms, et les noms d'*Elbeuf-en-Bray*, de *Beauvoir-en-Lyons*, de *Lahaye-en-Lyons* n'ont pas d'autre origine[2]. Il y a cinquante ans, cette forêt était déjà toute dévastée; toutefois les restes qui subsistent attestent son ancienne magnificence. La population sylvaine qui l'habite et qui y vit de l'industrie de la sabotterie, y a conservé en partie la simplicité et la rudesse des mœurs de nos ancêtres.

La ville de Paris était, tout comme Lutèce, enceinte d'un épais rempart d'arbres de plusieurs kilomètres de profondeur. Au IXe siècle, Emans ou Esmans, dans le canton de Montereau (l'*Acmantus* ou l'*Agmantus* des diplômes), était environné d'une lisière de quatre lieues de forêts qui suffisaient pour engraisser cinq cents porcs[3]. Cette

(1) Ce fait est mentionné dans une charte des archives de la république (p. 277, n° 241), dont mon savant confrère M. E. de Fréville m'a communiqué un extrait.

(2) Noel, *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 81. Rouen, 1795.

(3) Cette forêt est aussi désignée sous le nom de forêt d'Otte,

forêt se rattachait à la *silva Bieria*, appelée aujourd'hui *forêt de Fontainebleau*, et qui se joignait à celles de Moret et de Senart. Cette dernière s'étendait encore, au temps d'Henri II, des portes de la ville de Melun au pont de Charenton [1].

Deux vastes forêts occupaient les bords de la Seine, l'une au midi et l'autre au nord. Leurs deux extrémités subsistent encore sous le nom de bois de Boulogne et bois de Vincennes. Le premier de ces bois allait rejoindre les bois de Chatou et la forêt de Saint-Germain-en-Laye [2]. Les bois ou forêts de Bondy ou Livry [3] en occupaient le centre. Plus loin se trouvaient d'autres forêts non moins étendues. Mais déjà, sous Philippe de Valois [4], celles de Trait, de La Haye, d'Arches, de Queruelle, de Vismes et d'Halatte étaient de peu d'importance. Cette dernière était plus anciennement, ainsi que celle d'Ajeux, comprise dans la forêt de Cuise [5]. Les forêts de Bondy, de Laye, de Senart, de Po-

silva Usta. — Cf. *Diplomat. Ludovici pii*, n° 150, ap. D. Bouquet, *Hist. de France*, t. VI, p. 650. — Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. I, part. 2.

(1) Sainct-Yon, o. c., p. 84.

(2) Delamare, *Traité de la police*, t. III, liv. v, p. 837.

(3) Cette forêt, appelée aussi forêt de Livry, paraît être celle qui est désignée par les historiens de l'époque carlovingienne sous le nom de *Lauchonia silva*, et dans laquelle Childéric fut assassiné par Bodillon. Cf. Fredegar., *Chronic.*, t. I, c. xcv, p. 450, ap. D. Bouquet, *Hist. Franc.*

(4) *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 616.

(5) Carlier, *Hist. du duché de Valois*, t. I, p. 67 et suiv.

meroye occupaient une grande étendue et suffisaient encore au chauffage de Paris et de sa banlieue[1]. Un siècle après, le bois pour ardoir qu'on en tirait cessa de suffire à la consommation; l'on dut avoir recours aux forêts de Bierre (Fontainebleau), de Crécy en Brie, de Sourdun et de Jouy, et enfin à un grand nombre d'autres plus éloignées. Ce fut alors qu'Arnoul et Jean Rouvet, bourgeois de Paris, établirent le flottage qui devait amener dans cette ville les bois de la Bourgogne et du Morvan.

Lyon était également environné de forêts. On a, suivant Alléon Dulac[2], les preuves les plus authentiques que les coteaux de Fontanieres et de Sainte-Foy, qui sont aux portes de Lyon, étaient anciennement couverts de bois qui furent défrichés par les bénédictins; le micocoulier (*celtis australis*), qui croît encore spontanément sur les rochers des environs de la ville, en formait sans doute une des essences principales.

Dans d'autres parties de la France, des bois, qui ne constituent plus à cette heure que des massifs insignifiants, se joignaient en de longues forêts; c'est ainsi que ceux de Rennes et Liffré en Bretagne, qui étaient jadis réunis en un seul, sont actuellement séparés par une lande doma-

(1) Félibien, *Pièces justificatives de l'hist. de Paris*, p. 657.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, t. I, p. 50.

niale de cinq cents hectares[1]. La forêt nantaise s'étendait de Nantes à Clisson, Machecoul et Princé. Elle avait été établie sur les ruines de nombreux villages, pour que le duc de Retz pût se rendre en chassant d'un château à l'autre[2]. Angers était entouré par la forêt de Belle-Poule, déjà défrichée aux deux tiers au temps de Charles Colbert[3].

Le *Bocage du Poitou*, le *Bocage Percheron*, *le Bocage Normand* ne constituaient, à proprement parler, que des forêts continues, séparées seulement par des éclaircies où se groupaient les habitations. Aujourd'hui les forêts des premiers de ces cantons ont disparu; les arbres n'y sont plus guère réunis que par petits massifs. Mais dans le Poitou proprement dit, la forêt de Vouvant ou Merevant garde encore des traces de son antique magnificence; les chênes et les châtaigniers y formaient, il y a peu d'années, d'admirables futaies[4], et la baronnie de Parthenay et de la Gâtine du Poitou en était en partie ombragée. Le sanglier y abonde, et Du Fouilloux, dans sa *Vénerie*, fait mention de ses cerfs remarquables, à

(1) Cf. le mémoire de M. VIGAN, dans les *Ann. forestières*, t. IV, p. 100. Il est fait mention de la forêt de Liffré dans les *Contes d'Eutrapel*. *Voy.* le chap. intitulé *Musique d'Eutrapel*, p. 100, v°, ed. Rennes, 1585.

(2) TRAVERS, *Hist. de Nantes*, p. 216.

(3) MARCHEGAY, *Archives d'Anjou*, p. 145.

(4) Cette forêt a encore aujourd'hui une superficie de 2982 hectares. Cf. CAVOLEAU, *Statistique de la Vendée*, p. 335.

tête petite et noire, qui se distinguaient de ceux des autres forêts de la province, et notamment de celle de Chisay[1]. On remarque encore dans la même province la forêt de Moulive[2] dont il est souvent question dans les anciennes chartes, celles de Dine et de Brosse.

Dans le Bocage Percheron, l'admirable forêt de Belleyme demeure encore un majestueux débris de la *Silva Pertica* ou *Saltus Perticus*, une des forêts les plus étendues de la Gaule[3]. Ses étonnantes futaies de hêtres et de chênes[4] ont été témoins de bien des générations. Cette forêt se liait jadis à celle de Val-Dieu, de Réno, de Moulins, de Bonsmoulins, par des cordons non interrompus d'ar-

(1) Il appelle cette forêt, forêt de Merevant. *Voy.* la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, chap. XIX, f° 18, verso. Du Fouilloux dit, au sujet de cette forêt : *Car la forêt de Merevant est toute en montaignes, vallées et barricaves.*

(2) Cf. Lemaire, *Antiquités de la ville d'Orléans*, p. 25.

(3) Aimoin dit à son sujet : *Post eum extat Liger, qui terram illam, quæ inter illum et Sequanam jacet, pene insulam efficit silvæ multæ, sed eminentior cæteris Perticus.—Præfat. in Gest. Francorum*, ap. D. Bouquet, *Hist. de France*, t. III, p. 25.— Cf. *Excerpt. ex vit. S. Betharii, de Chlotario II*, ap. D. Bouquet, l. c., p. 489, etc., et Lasicotière, sur le Perche, dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1838, 4e année, p. 261, 262.

(4) Le Perche est un des cantons de la France où la végétation forestière est la plus active. On y voit des sureaux atteindre les dimensions de véritables arbres de haute futaie, et le tronc des hêtres comprendre un diamètre de plusieurs pieds.

bres. Au sein de cette forêt une population particulière, celle des sabotiers, a conservé, comme celle de la forêt de Lyons, sa physionomie primitive.

Dans le Maine, le *Pagus Silviacensis*, le Silléais ou pays de Sillé, qui formait l'une des divisions de la contrée Diablintique, rappelait par son nom les forêts qui couvraient sa superficie et dont on retrouve les restes dans celles de la Charnie (*Silva Carneta*), de Craon, de Douvereau, de Pincé, de Percigné, d'Andaine et de Longaunai, jadis très considérables[1]. La forêt du Mans, devenue si célèbre par l'aventure qui coûta la raison à l'infortuné Charles VI, est aujourd'hui entièrement détruite, à l'exception de quelques bosquets. Elle s'étendait jadis sur les communes d'Alonnes, de Spay, Fillé, Voivres, Roezé, Guecelart, La Suze, Saint-Jean-du-Bois, Mezerai, Courcelles, Parigné-le-Polin et La Fontaine-Saint-Martin[2].

Le Berry était couvert de bois nombreux, entre lesquels se distinguaient ceux du duché de Châ-

(1) T. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 505 et suiv.

(2) Il est question de cette forêt dans le roman de *Berte aux grans piés :*

Bien cinq grandes journées, ni voudront détrier,
Tant qu'en un bois, s'en vindrent haut et grand et plaignier.
C'est la forêt du Mans, ce oy tesmoigner
Lors se sont arrestées desous un olivier.

Li romans de Berte aux grans piés, ed. Paulin Paris, p. 34. — Cf. note, p. 196.

teauroux qui couvraient encore, il y a soixante ans, une vaste superficie, ainsi qu'on peut en juger par la carte de Legendre[1]. La forêt de Robert s'étendait, dans cette province, sur tout un canton.

Mais, dans les siècles qui ont précédé l'époque à laquelle nous vivons, c'était incontestablement dans les provinces montagneuses que la végétation arborescente se montrait le plus luxuriante et le plus touffue. Les sommets arrondis des Vosges étaient garnis d'une forêt continue. Des amas de hêtres, de sapins blancs, de sapinettes garnissaient les flancs du *Barenkopf*, du *Rossberg*, du *Hohneck*, du *Gresson*, du *Ballon-d'Alsace*, du *Grand-Ventron*, du *Ballon-de-Guebwiller*[2]. Elles ne présentaient d'autres éclaircies que celles qui s'offrent encore aujourd'hui à l'endroit de toutes les cimes élevées et qu'on appelle *Hautes-Chaumes* (*Calvi-Montes*)[3]. Des restes démantelés de ces magnifiques forêts se voient aussi sur les flancs de la vallée de la Thur, de celle de la Vologne, de Plancher, d'Andlau.

On garde, en divers endroits des Vosges, le sou-

(1) Cette carte a été copiée par Fricalet. *Voy.* MONTEIL, *Traité des matériaux manuscrits*, t. I, p. 17.

(2) ÉLIE DE BEAUMONT et DUFRÉNOY, *Explication de la carte géologique de France*, t. I, p. 278 et suiv.

(3) *Voy.* H. HOGARD, *Description du système des Vosges*, p. 19 (Épinal, 1837), et H. LEPAGE et CHARTON, *Le département des Vosges*, t. II, p. 121. Les forêts sont aujourd'hui plus abondantes à l'est et au sud-est de la chaîne des Vosges que dans l'ouest du département qui est plus entremêlé de coteaux.

venir de forêts qui ont complétement disparu; telle est la forêt qui couvrait les coteaux d'Attigny, et à l'existence de laquelle se rattachent des traditions mythologiques qui remontent peut-être au druidisme; telle est celle qui occupait les emplacements de Gérardmer et d'Auzainvilliers[1].

La contrée qui forme aujourd'hui le département de la Moselle et le nord de celui du Bas-Rhin liait cette forêt des Vosges à celle des Ardennes. Dans ces deux départements la région forestière est encore fort étendue. Les chênes, les charmes et parfois les hêtres constituent les essences de la partie occidentale de l'ancien pays Messin[2]. Le pin sylvestre se montre près de Creutzwald, en allant vers Bitche et lorsqu'on pénètre dans l'Alsace. Avant la cession du canton de Bitche à la France, les forêts étaient presque ce qu'elles avaient été il y a six siècles, et, dans l'espace de quinze années, le gouvernement vendit 93,595 chênes. Actuellement elles embrassent encore une superficie de 20,553 hect.[3]. Les îles du Rhin étaient couvertes d'aunes, de frênes, d'ormes et de charmes. Certains cantons, celui de Sulz, par exemple, présentaient des massifs de mélèzes, et depuis long-

(1) *Voy.* H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 19, 20.

(2) Verronnais, *Statistique historique du département de la Moselle.* Metz, 1844, in-8°, p. 61.

(3) *Idem.*, p. 62

temps le merisier, répandu sur les montagnes du nord de l'Alsace, fournit aux habitants une liqueur estimée, le *kirschwasser*[1]. Les forêts de Beiwald et d'Haguenau embrassaient une zone étendue, avant que les ravages des guerres de la république les eussent resserrées dans des limites infiniment plus étroites.

La forêt des Ardennes, beaucoup moins étendue qu'au temps des Carlovingiens et des premiers Capétiens, était formée de futaies de hêtres, de chênes, de bouleaux, de coudriers. Le sapin ni aucun conifère n'y montrait son feuillage toujours vert. Il ne faut pas croire cependant que, même au temps où elle était le plus impénétrable, cette forêt n'eût pas aussi ses vastes clairières et ses éclaircies de plusieurs lieues. Ses *Hautes-Fagnes* (*Hohe-Wehen*[2]), étendues marécageuses, tourbières, qui s'étendent sur des plateaux élevés et répondent aux *Hautes-Chaumes* des Vosges, venaient interrompre la succession des essences arborescentes. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a pu, à l'aide de l'essartage, rendre un peu de vie et entretenir une culture, toujours au reste faiblement productive, dans ces stériles clairières[3].

(1) Laumond, *Statistique du dép. du Bas-Rhin*, p. 38 et suiv.

(2) *Voy.* Elie de Beaumont et Dufrénoy, o. c., t. I.

(3) L'autre partie de la Famenne appelée *Fagne* a toujours été, comme les Hautes-Fagnes de l'Ardenne, dépouillée de végétation. *Voy.* J.-T. d'Omalius d'Halloy, *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique*, p. 27. Bruxelles, 1848.

Plusieurs ramifications des Ardennes s'étendaient encore dans le Condros, aux environs de Dinant et de Bouvignes dont les nombreuses vallées étaient garnies de futaies, dans le pays d'Herve et une partie de la Famenne où les arbres sont actuellement beaucoup plus rares[1].

La forêt de l'Argonne, qui constitue l'une des lignes de faîtes séparant les eaux de la Manche de celles de la mer du Nord, formait une frontière naturelle entre la Champagne et la Lorraine. Quand on sortait de la grande plaine crétacée de Valmy et de Sainte-Menehould où la végétation forestière ne fut jamais assez puissante pour donner naissance à une véritable forêt, et qu'on gravissait la bande jurassique qui constitue l'Argonne, on se trouvait tout à coup au milieu de mamelons ombragés auxquels leurs sinuosités répétées ont valu vraisemblablement leur nom[2], et on ne quittait plus les arbres jusqu'au Rhin. Les forêts qui bordent encore les rives de la Meurthe et celles au centre desquelles s'élevait la maison de plaisance des rois d'Austrasie, et qui ont conservé, en mé-

(1) La forêt d'Argonne est citée dans la *Chronique rimée de Philippe-Mouskes*, 24987, tom. II, p. 471, éd. Reiffenberg.

(2) Argonne paraît venir de l'article celtique *ar* et de *gwen*, *gwan*, courbe. Au moyen âge, les forêts de l'Argonne appartenaient aux comtes de Toul. Voy. *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, par un chanoine de la ville, p. 198. Paris, 1745, in-4°.

moire de Brunehaut, le nom de *Forêts de la Reine*, servaient de jonction entre les forêts des Vosges et de l'Ardenne[1].

La Bretagne voyait ses chaînes granitiques et ses plaines de terrains schisteux ombragées par des forêts qui ont laissé d'importants vestiges. Nous avons parlé déjà de la forêt Nantaise, nous rappellerons le nom de plusieurs autres. En 1460, la forêt de Loudéac, qui n'offre plus à cette heure qu'une superficie de 25,731 hectares, en embrassait une étendue de plus de 20,000[2]. Entre Lanmor et Lamballe s'étendait une belle forêt qui a donné naissance à un certain nombre de forêts distinctes, telles que celles de la Hunaudaye[3], Lanmor, Lamballe[4]. La plus célèbre était

(1) Cette maison de plaisance était située au lieu appelé aujourd'hui Royaumeix, nom qui est formé par corruption de *Regalis* ou *Regia mansio;* c'est un village de l'ancien évêché de Toul, à 36 kilom. N.-O. de Nancy. On y a trouvé d'anciennes sépultures. *Voy.* H. Lepage, *Le département de la Meurthe*, t. II, p. 497.

(2) Habasque, *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, t. V, p. 55.

(3) Cette forêt a porté aussi le nom de *forêt Noire*, ainsi qu'on le voit par les *Contes d'Eutrapel;* on lit, dans le conte intitulé : *De la moquerie*, p. 191, recto, éd. Rennes : « Ce que le grand roy François souffrit être fait en sa personne par les sergens et forestiers de la forest Noire, depuis appelée Laumur, aujourd'hui de la Hunaudaye. »

(4) Habasque, *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, t. III, p. 41.

celle de *Brocélian*, *Brécilien*, *Brechelant* ou *Barenton* dont la forêt de Lorge comprend encore les débris[1]. Un historien moderne de la Bretagne, M. Aurélien de Courson, a publié un curieux document tiré d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Les usements et coustumes de la forest de Brésilien*; on y trouve les détails suivants[2] :

« La dicte forest est de grant et spatieuse estandue, appellée mère-forest, contenant sept lieuex de long et de lese, deux et plus, habitée d'abbayes, prieurez de religieulx et dames en grant numbre, ainsi qu'est declere cy devant ou chappitre des usagiers touz fondez de la seigneurie de Montfort et de Loheac qui leur ont donné les droiz et privileges dont davant est fait mençion.

« Item, en la dicte forest y a quatre chasteaulx et mesons, fort grant nombre de beaulx estangs et de plus belles chassez que on pourroit aultre part trouvez.

« Item, en la dicte forest y a deux cents brieulx de boays, chacun portant son nom différent de l'autre, et ainsi que on dit, autant de fontaynes chacune portant son nom.

« Item, entre autres des brieulx de la dicte forest y a ung breil nommé le breil au seigneur ou quel james nabite et ne peult habiter aucune

(1) Habasque, *ib.*, t. III, p. 59.

(2) Aurélien de Courson, *Essai sur l'histoire de la Bretagne armoricaine*, p. 417 et sv., 422 et sv.

beste venimeuse ne portant venin ni nulles mouches; et quant on y aporteroit ou dit breil aucune bestre venymeuse tan ost est morte et n'y peult avoir vie, et quant les bestes pasturantes en la dicte forest sont couvertes de mouches et en mouchant elles peust recouvrez le dit breil, soudaynement les dictes mouches se départent et vont hors d'iceluy breil.

« Item, aupres du dict breil il y a ung aultre breil nommé le breil de Bellenton et aupres d'icelui y a une fontayne nommée la fontayne de Bellenton, auspres de laquelle fontayne le bon chevalier Pontus fist ses armes, ainsi que on peult voir par le livre qui de ce fut composé.

« Item, joignant la dicte fontayne y a une grosse pierre que on nomme le perron de Bellenton et toutes foiz que le seigneur de Montfort vient à la dicte fontayne et de l'eau d'icelle arouse et moulle le dit perron, quelque chaleur temps, assure de pluye, quelque part que soit le vent, et que chacun pourroit dire que le temps ne seroit aucunement disposé à pluye, tantost et en peu d'espaces aucunes foiz plus tost que le dict seigneur ne aura pas recoupvrez son chateau de Comper, aultres foiz plus tost, et quelque soit ains que soit la fin d'iceluy jour, pleut ou pays si abondamment que la terre et les biens étans en ycelle, en sont arousez et moult leur prouffite. »

L'existence de cette forêt se rattachait aux tra-

ditions mythologiques et héroïques de l'Armorique[1]. Et ce caractère sacré dont elle était entourée au temps des Gaulois a peut-être été l'une des causes pour lesquelles des droits et priviléges particuliers furent accordés, au moyen âge, à ceux qui l'habitaient. « En la dicte forest, lit-on dans le livre que nous venons de citer, y a un grant nombre de gens mencionniers et habitants d'icelle, comme dit est; lesquels, pour quelque marchandie, manœupvre ne quelque aultre chose ou mestier dont ils s'entremeptent, ne sont subjetz ne contributifs en la dicte forest à aucun subside de ne debvoir quelconque, et sont de long temps en possession de franchise par toute la dicte forest. »

La partie de la Bretagne qui répond au département de la Loire-Inférieure paraît avoir été, jusqu'au VIe siècle[2], couverte de hautes futaies.

Aujourd'hui la forêt de Sautron a cessé d'exister; on ne découvre plus aucun vestige de la forêt

(1) *Voy.* sur cette forêt, regardée comme un lieu d'enchantement, LEROUX DE LINCY, *Le livre des légendes*, introd., p. 97, et l'appendice, nº 2, dans lequel est rapporté un extrait du roman du Chevalier au Lion. Le célèbre trouvère Robert Wace alla vainement chercher les fées qui faisaient, disait-on, leur séjour dans la mystérieuse forêt; il s'en retourna sans avoir rien pu voir, s'écriant avec un accent d'incrédulité : *Fol y allois, fol m'en revins.*

(2) J.-B.-H., *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure.* (An XII, Nantes), in-4, p. 86.

d'Héric qui subsistait encore au commencement du siècle dernier[1].

Plusieurs de ces forêts dataient de l'époque ou le droit de garenne rappela sur le territoire les vastes ombrages dont la culture l'avait dépouillé. La forêt de Gavre, celle de Princé furent, vers le XII[e] siècle, le résultat de cette transformation des terres cultivées en pays de chasse, opérée par le bon plaisir des seigneurs féodaux[2].

Aussi, vers le XIII[e] et le XIV[e] siècle, la Bretagne n'offrait-elle qu'une longue succession de bois de haute futaie ou taillis, de landes couvertes d'ajoncs et de bruyères, de genêts et d'arrête-bœufs[3], de plaines marécageuses[4] et de terrains pierreux[5].

Aux confins de la Bretagne et de la Normandie, sur ces grèves comprises entre le Couesnon et la Celune, s'étendait encore, au XI[e] siècle, la forêt du Scissy, dont l'existence a été l'objet de tant de contestations. Les rochers de Saint-Michel et de Tombelaine, que la marée haute transforme en de majestueux îlots et que le jusant rend à la terre ferme,

(1) J.-B.-H., *Recherches*, etc., p. 88. — (2) *Ibid.* p. 87.

(3) C'est ce genre de terrain qui est spécialement désigné dans les chartes sons le nom de *landa* (lande), *pastura* (pâture), *bruyerium* (bruyère).

(4) *Marescagium*, comme disent les chartes.

(5) *Pulla*, comme disent les chartes, d'où l'expression de *Champagne* et *Brie pouilleuse*.

étaient entourés d'un amas d'arbres dont on ne découvre plus la trace qu'en fouillant le sol[1].

La Bourgogne, qui constitue encore aujourd'hui l'une des provinces les plus forestières de France, était, il y a quelques siècles, ombragée par d'innombrables massifs d'arbres, dont les futaies couvraient la chaîne de coteaux que la vigne a peu à peu dépossédés de leur parure. C'est ce que nous apprend Gollut, dont nous citerons les propres paroles; elles font connaître à quel point de vue on appréciait jadis l'utilité des forêts : « Quant aux bois (pour la multitude desquels nos voisins coustumierement se moucquent), ils sont couchés pour une singulière commodité et proffit de tout le peuple; non-seulement pour la nécessité des bastiments et du chaufage ou pour les plaisir et proffit des bestes sauvaiges, qui s'y establent en infinie multitude, mais encore pour le gland, faine, cerise et pasturages et austres choses né-

(1) *Voyez*, à ce sujet, l'*Histoire du Mont-Saint-Michel*, de M. l'abbé Desroches, et les observations que j'ai fait paraître dans le tome VII de la nouvelle série de ces Mémoires, p. 378 et suiv. Il n'est point impossible que plusieurs des forêts sous-marines qui ont été découvertes sur la côte de Bretagne et de Normandie, à Morlaix, à l'est des rochers des Vaches-Noires, à Sainte-Honorine (Normandie), aient été autrefois une continuation des forêts qui couvraient ces deux provinces. *Voyez*, à ce sujet, La Beche, *Manuel géologique*, trad. par Brochant de Villiers, 2e édit., p. 194.

cessaires au bestail, desquelles l'on tire tant de proffit que nous disons, cela valoir une troisième portion des graines du pays. Et c'est pour quoy les laboureurs les appellent le troisième grenier de Bourgogne. Et sert ce grenier merveilleusement pour la seurté du païs, parce que, de quelque endroit que vous voudrez, vous passerez à couvert par tous les quartiers du païs, de forteresse à autre, et pourrez facilement aller au secours et ravitaillement des villes, donner camisades aux ennemis, faire retraite à la seureté et vous refaire et rassembler à un signal en tel endroit du païs, prochain ou esloigné que vous voudrez, comme l'hay apprins par un militaire discours, etc.[1]. »

Nous avons parlé des forêts de la Franche-Comté, en examinant quel dut être l'état forestier de la Séquanie. Cet état paraît avoir été à peu près le même durant la période du moyen âge. La vaste forêt de Chaux, celle de Chailluz, celle de Ban, celle du Jura, la forêt de Lomont dans le pays de Baume, formaient un réseau forestier qui rendait presque impénétrables les défilés du Jura[2]. La culture de la vigne a remplacé aujourd'hui, en certains endroits, les forêts domaniales; c'est ainsi que la forêt dite *Mont-Adelon*,

(1) *Les Mémoires historiques de la république séquanoise*, p. 84. Dijon, 1687, in-fol.

(2) *Annuaire statistique et historique du Doubs*, XIX[e] année, p. 201.

par corruption de *Mont-Oidelon* (*Mons Odilonis*), avait déjà disparu au XVIII[e] siècle pour faire place à des vignobles[1].

Sur le versant oriental du Jura, des lignes forestières traversaient toute l'Helvétie de Bâle à Genève. Le nom d'un canton actuel de la Suisse, enlevé jadis à la Savoie, le pays de Vaud, est dû à la présence de ces forêts. Au IX[e] siècle, nous voyons en effet cette contrée désignée dans les chartes et chez les chroniqueurs par l'expression de *Valdensis comitatus*, le comté des forêts[2].

Le Dauphiné propre, le Briançonnais étaient plus boisés encore que l'Auvergne et la Bretagne. Des forêts de pins laricio, de hêtres, de châtaigniers, disposées chacune à des étages différents, comme on l'observe aujourd'hui, se liaient aux forêts du Piémont et de la Savoie. Le dauphin Humbert en défendit la coupe, parce que, disait-il, elles arrêtaient les avalanches[3]. En 1193, la forêt de Baratier couvrait tout le territoire des Orres, de Baratier et d'Embrun. Parmi les anciennes

(1) Cette forêt paraît avoir dû son nom au forestier Odilon, nommé dans une charte de 1133. Cf. F.-F. Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. II, p. 91, note.

(2) Du *wald*, en allemand *forêt*. C'est au milieu de ces forêts que fut fondée l'abbaye de Romainmoutier. Cf. *Annal. S. Bertini*, an. 839, et Lamartinière, *Dict. géograph.*, art. Vaud.

(3) Ladoucette, *Histoire, topographie des Hautes-Alpes*, 3[e] édition, p. 766.

forêts de cette province, celles de Lens et de Vergnes sont les plus renommées. Il en est fait mention, en 877, dans une ordonnance de Charles le Chauve. Vienne était environnée de bois de tous côtés; les forêts de Limon, de Septême, de Saint-Georges, de Falavier et d'Eyrieu ne composaient qu'une seule forêt. Toutes les éminences qui sont autour du vieux château de Lipet étaient ombragées par la forêt de Montléans, l'ancien *Mons Lugdunum*. Cette forêt, qui formait sous les Carlovingiens une forêt royale, ainsi que l'indique le nom de *Beureyel* (bois royal) qu'a conservé une partie de son territoire, est appelée, dans le roman de Girard de Vienne, *forêt de Clairmont*[1].

Des forêts presque impénétrables voilaient complétement le Mont-Durbon avant le XIIe siècle. Des chartreux, auxquels les seigneurs abandonnèrent ces solitudes ténébreuses, en défrichèrent une grande partie et y fondèrent un monastère qui devint un digne rival de celui que saint Bruno avait établi non loin de Grenoble [2]. La forêt du Durbon a encore 29 kilom. de tour, et ses futaies épaisses de hêtres et de sapins ne donnent qu'une faible idée de ce qu'étaient naguère ses majestueux massifs. Une essence a surtout déserté aujourd'hui ces forêts, leur ravissant une partie de

(1) CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné*, t. I, liv. I, p. 60.

(2) LADOUCETTE, o. c., 3e édit., p. 348.

leur parure. Le mélèze qui, d'après la tradition, couvrait les montagnes de Chaillol et de Saint-Bonnet [1], a presque totalement disparu des sites qu'il embellissait ; à peine distingue-t-on quelques troncs de ces frères des cèdres du Liban, au plateau d'Auréas, dans la forêt qui est au nord-ouest du col de la Postérie, plus haut que le Puy-Saint-Vincent en Vallouise. L'arole, qui se mariait aux essences que nous venons de nommer, a également presque disparu [2].

Quand on parcourt les vallées des Alpes françaises, on rencontre à chaque pas des vestiges des forêts passées. Des successions de pins et de hêtres, dont la croissance alterne souvent, ont laissé leurs empreintes dans le sol. De larges racines annoncent dans le canton de la Grave, sur les bords de la Romanche, l'existence de conifères qui y sont aujourd'hui inconnus. Des pièces de bois déposées au fond des lacs des cols, comme au col de Cristaon, à celui du Galibier, à celui de la Croix-de-Queyras, sont en quelque sorte des ossements exhumés de ces antiques habitants du sol [3].

Au milieu de ce déboisement général, un bois

(1) LADOUCETTE, o. c., p. 766.

(2) Il y avait autrefois des aroles en France dans les montagnes du Dauphiné et de la Provence ; on ne les trouve plus guère actuellement qu'en Suisse, par petits groupes, à une assez grande hauteur. *Voyez* RASTHOFER, *Le Guide dans les forêts*, trad. par Monney, t. I, p. 205. Porentruy, 1838, in-8°.

(3) LADOUCETTE, o. c., p. 428.

seul, ancien parmi les plus anciens, celui qui occupe le versant du torrent de Gleizette, à l'est de Veynes, a, grâce au respect qu'il inspire, aux traditions druidiques qui l'entourent, bravé l'ardeur destructive des habitants [1].

Dans la Provence, le chêne-liége s'étendait en masses pressées sur la bande siliceuse, et le chêne vert dans la zone calcaire des Maures et de l'Esterel. La forêt de la Sainte-Baume, à laquelle se rattachent de si anciennes traditions, offrait de magnifiques futaies d'érables, de hêtres, d'ifs, de tilleuls qui ont disparu, ainsi que les vingt forêts dont on a conservé les noms [2] et dont la plus importante régnait de la Sainte-Baume à Toulon. Le démasclage [3] des chênes-liéges, qui constitue dans ce pays une industrie fort ancienne, a fait périr des milliers d'individus privés trop jeunes de leur écorce, et actuellement des incendies consument les derniers débris de cette antique parure des montagnes de cette contrée [4]; mais si la main de l'homme a produit tant de dévastations, elle a, d'un autre côté, réparé le dommage causé

(1) Ce bois paraît avoir été un *lucus* gaulois. Les jurats faisaient jadis serment, à leur entrée en fonction, de le respecter. Veynes est le *Davianum* ou le *Geminæ* des anciens, le *Venetum* du moyen âge. Cf. Ladoucette, p. 324.

(2) Noyon, *Statistique du Var*, p. 76.

(3) Noyon, *Ib.*, p. 620.

(4) *Voyez*, sur les incendies de ces forêts, l'article de M. Ysabeau, dans les *Annales forestières*, t. III, p. 439 et sv.

par son imprévoyance. Plusieurs essences inconnues à nos pères remplacent maintenant les arbres détruits; l'arbousier, qui peuple aujourd'hui les forêts des Maures, l'oranger, le myrte, le laurier rose, le pin d'Alep, apporté par les Arabes, le pistachier lentisque ont doté la Provence d'une végétation plus chétive, il est vrai, que l'ancienne, mais plus gracieuse et plus odorante[1]; et l'olivier lui-même, apporté par les Grecs selon les uns, indigène selon les autres[2], a été au moins singulièrement propagé depuis, et figure dans toutes les forêts voisines de la Méditerranée.

Si nous remontons au nord de la Provence, en suivant la rive droite du Rhône, nous rencontrons par le passé un spectacle analogue : le Vivarais, le Velay, l'Auvergne présentent une suite de chaînes de montagnes couvertes d'arbres. Dans ces deux dernières provinces, ainsi que dans le Limousin, de vastes châtaigneraies existaient dès le XII[e] siècle[3]. Ces essences forment comme une

(1) DARLUC, *Histoire naturelle de la Provence*, tome III, page 309.

(2) Cf. AM. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, 3[e] édit., t. II, p. 5.

(3) Selon Pline, le châtaignier est originaire de Castanea, ville de Thessalie, d'où il aurait pris son nom; mais il est probable que cet arbre est indigène dans la France centrale. Le châtaignier de Thessalie nous paraît avoir été souvent confondu avec le chêne à glands doux, dont les fruits se mangent. *Voy.*, à ce sujet, POTT et ROEDIGER, *Kurdische Studien*, ap. LASSEN, *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. VII,

frontière végétale entre les contrées de langue d'oc et de langue d'oil[1]. Elles ont actuellement disparu, ou se sont singulièrement éclaircies. A la place où l'on voyait autrefois d'immenses forêts, on ne remarque plus aujourd'hui que des réunions de maigres bouquets d'arbres. Nous pouvons citer la forêt de Ceyroux (Haute-Loire) qui n'est plus à cette heure qu'un taillis de hêtres et de chênes, tandis qu'avant la révolution elle occupait encore une étendue de 350 hectares, et formait un des plus beaux domaines de la maison de Penthièvre. Elle se joignait jadis aux bois de Montdésir et à d'autres qui couvraient la partie de l'Auvergne confinant au Velay[2].

Sans doute, dans les provinces que nous venons de citer, certaines localités n'ont jamais eu une végétation forte et multipliée : dans les lieux

part. I, p. 111. M. d'Hombres-Firmas (*Mémoire sur le châtaignier*, dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture*, t. XXII, p. 509) émet l'opinion que le châtaignier est indigène aux Cévennes.

(1) Le châtaignier était autrefois plus commun dans les Cévennes qu'il ne l'est aujourd'hui. Le nombre de ces arbres paraît avoir beaucoup décru depuis le froid rigoureux de 1709 et les grands hivers antérieurs. Le châtaignier se rencontrait aussi avec abondance, au XVIe siècle, dans les Vosges de l'Alsace, à ce que nous apprend Fr. de Belleforest (*Cosmographie*, t. II, col. 1139. Paris, 1575, in-fol.); mais il y est actuellement devenu assez rare. *Voyez* D'HOMBRES-FIRMAS, *Mémoire cité*, p. 510.

(2) DERIBIER, *Description statistique de la Haute-Loire*, p. 101.

où l'abondance du quartz enlève au sol sa fertilité, comme dans la Corrèze et dans certains endroits des Cevennes où le roc dur, privé de terre argileuse, n'est couvert que d'une légère couche de sable, il n'exista jamais de forêts; mais dans les cantons où le granite, presque entièrement feldspathique, fournit une couche végétale toujours épaisse, la végétation a déployé jadis et déploie encore, à un moindre dégré, toute sa splendeur. Les châtaigniers et les chênes y atteignaient d'étonnantes dimensions. Le premier de ces arbres, véritable arbre à pain de la France moyenne, montre sans cesse son feuillage clair et allongé[1]. Aimant les pentes des coteaux, il n'atteint pas la crête des montagnes, qui reste nue et dépouillée.

Les forêts de sapins et de faux (hêtres) qui, au dire d'Anne d'Urfé[2], couvraient jadis les montagnes du Forez, ne présentent plus que des massifs assez maigres, cachant mal les cimes dénudées des Cévennes.

De vastes amas de hêtres, de chènes, des *sauves*, comme on dit en Languedoc, voilaient les pentes nombreuses des Pyrénées. Au VIII[e] siècle, une immense forêt de hêtres s'étendait sur tout le défilé de Roncevaux. *Est enim locus ex opacitate sylvarum, quarum maxima est ibi copia insidiis ponendis opportunus*, dit Eginhard. Plusieurs

(1) *Voyez* ARTHUR YOUNG, *Voyage en France*, p. 14 et sv.
(2) *Voy.* A. BERNARD, *Les D'Urfé*, p. 444.

communes du Béarn tirent leurs noms des forêts dont elles occupent aujourd'hui la place; tels sont Lasseube (de *saube* où *seube*) sur le territoire de laquelle était la forêt d'*Escout*, l'ancien monastère de *Saint-Vincent de Saube-Bonne* ou de Luc, dont le nom est dérivé du *lucus* latin; Sauvelade (*Silva lata*), vaste forêt de hêtres, appelée à raison de cette essence forêt du Faget (*Fagus*); l'abbaye de la Reule, située au quartier de Sauvestre (*Sylvestris*). Les environs de Pau offrent aussi des vestiges de forêts; la cathédrale de Lescar n'était autrefois qu'une simple chapelle bâtie au milieu d'un bois. Les noms de *Hayet-Aubin*, d'*Hagetmau*, ville de Chalosse, sont tirés des anciennes forêts de hêtres qui couvraient leur territoire; aussi Froissart nous dit-il que le Béarn est riche en bois, affirmation qu'on serait tenté de révoquer en doute, si l'on en jugeait par l'état actuel du département des Basses-Pyrénées[1].

Les Corbières, qui traversent le Bas-Languedoc, paraissent avoir été autrefois très boisées; on n'y voit plus maintenant que quelques taillis épars; diverses montagnes, que les habitants du pays se rappellent avoir vues couvertes de beaux arbres, ne présentent aujourd'hui qu'un aspect sauvage et d'immenses rochers rembrunis par les mousses; d'autres offrent encore quelque verdure, mais ce ne

(1) Palassou, *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Pyrénées*, p. 178, 190, sv. Pau, 1815.

sont que de petits arbrisseaux noueux et rabougris, disposés çà et là, des romarins, quelques genêts et des bruyères abandonnées à la pâture des chèvres et des moutons[1]. Dans les montagnes Noires, l'énergie de la végétation silvestre répare promptement les dégâts causés par les habitants ; aussi les forêts y sont-elles encore nombreuses. Mais le bois se dessèche promptement, dès qu'il n'est plus abrité.

Vers la partie des Pyrénées où la crête principale s'abaisse en se dirigeant vers la mer, les forêts de hêtres succédaient à celles de sapins. Les hêtres croissaient en futaies si touffues et si pressées qu'elles s'offraient comme les herbes d'un colossal gazon. Les avalanches, l'établissement des forges, les exploitations de bois amenées par les besoins de l'industrie ont été autant de causes de destruction pour ces magnifiques massifs. Mais sur le versant méridional, le voyageur peut encore juger de ce que furent jadis les forêts des Pyrénées françaises. Les hêtres continuent à former un immense tapis de verdure sur les montagnes d'Iropil et vers les gorges d'Iral. Les eaux des gaves parviennent seules à percer ces frontières ténébreuses; elles y roulent les troncs fracassés par les avalanches. A partir de la crête des montagnes jusqu'au bas de la vallée, les forêts

(1) *Voy.* Duhamel, *Notice sur l'état des bois et des forêts en France,* dans le *Journal des mines*, n° 21, p. 40 (Prair., an IV).

d'Irati, d'Aran, d'Artigue-Telline, d'Ordesa, du Val-de-Lastos, de Bielsa, de Roncevaux élèvent encore leurs ombrages. La pente moins rapide du versant sud, en donnant plus rarement naissance à des avalanches, et le peu de développement de l'industrie, ont sauvé jusqu'à ce jour ce côté de la chaîne de la perte de sa parure[1].

Dans le Haut-Armagnac, la forêt de Boucone ou Bacone eut longtemps une grande célébrité à cause de son étendue. «La grande et profonde forêt de la Bacone, écrit Fr. de Belleforest[2], pour laquelle il y a de grands procès entre les comtes d'Isle et de Tolose, à cause des limites, je l'ai vue si épaisse qu'on n'y eut sceu choisir un homme à quatre pas, là où maintenant il y fait beau et large, tant l'on l'a éclaircie, je pense, pour en chasser les voleurs qui y repairoient ordinairement.»

Les forêts du Rouergue et de l'Albigeois n'ont pas échappé davantage à la destruction. Dans la première province, la plupart des collines calcaires étaient jadis couvertes de bois de chênes[3]. Elles ont disparu, et la belle forêt de Guillaumard, près de Cornus, est tout ce qui reste des ombrages dont étaient couvertes les montagnes de ce pays. Dans la seconde province, le défrichement

(1) *Voy.* Arbanère, *Tableau des Pyrénées françaises*, t. II, p. 272 et suiv.

(2) *Cosmographie*, t. I, col. 372. Paris, 1575.

(3) Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Rouergue*, t. I, p. 29, 69.

a été moins étendu. La forêt de Grésigne, encore très vaste, celles de la Narbonnaise et de la Cabarede, celles de Giroussans et de Vialavert continuent à orner les montagnes. Mais les deux dernières ont été fort dévastées[1], et celles de l'Anglès, qui faisait jadis l'ornement de l'Albigeois, ne se reconnaît plus dans les bois ravagés de Salabert où l'on cherche vainement les gigantesques sapins si renommés dans la forêt de l'Anglès[2].

Le Cousserans est celui des cantons du Languedoc qui a conservé le plus de restes de ces forêts primitives. La difficulté des voies de communication et des transports a arrêté le déboisement, et celui qui parcourt ce pays peut encore se faire une idée de ce qu'était jadis la végétation de toute la province.

Le Médoc et le Bazadois étaient encore très boisés, lorsqu'au XIIe siècle de pieux solitaires vinrent s'établir à la Sauve-Majeure (*Sylva-Major*)[3], à Pleine-Selve (*Plena Sylva*) et sur plusieurs autres points. Alors de hautes futaies ombrageaient la Benauge, l'Entre-deux-Mers, les deux rives de la Dordogne

(1) MASSOL, *Description du département du Tarn*, p. 186-187, Albi, 1818. (2) MASSOL, o. c., p. 188.

(3) La *Seauve-Majour*, à 5 lieues de Bordeaux. Cf. *Vit. s. Geraldi* ap. *Bolland. Act. sanct.* I. April., p. 421, et BRÉQUIGNY et PARDESSUS, *Table chronolog. des diplômes, chartes, etc.*, t. II, p. 174, 181, 199, 203, 209, t. V, p. 401. La forêt de Loric, dans le Bazadois, est un reste des grandes forêts de ce canton.

et de la Garonne. Les noms de Bouscat (*Boscus*), de Bois-Majou (*Boscus-Major*), de la Barthe (*Bartha*), et une foule d'autres noms rappellent encore l'existence de forêts dont il ne reste plus d'autre souvenir[1]. Sur la rive gauche de la Garonne dominait et domine encore le pin maritime, auquel se mêlaient le charme, le saule, le chêne blanc et le noir (*quercus pedunculata*, *quercus pubescens*). Sur la rive droite on voyait croître et l'ormeau et le chêne noir. Cette dernière essence couvrait les landes et les grèves de la rive gauche du fleuve où on le trouve encore en abondance, tandis que le chêne blanc constituait les forêts de l'ancienne Benauge. Grâce au génie de Brémontier[2], les forêts ont reparu dans les Landes, et les *pignados* (bois de pins) sont devenus un moyen de mettre la Chalosse et le Médoc à l'abri de l'invasion des dunes, en même temps qu'elles alimentent une des sources les plus abondantes du commerce du pays, celui de la résine[3].

Quand on descendait la Garonne, à partir de Bordeaux, et qu'on allait regagner l'Ile-de-France

(1) JOUANNET, *Statistique du département de la Gironde*, t. II, part. I, p. 28

(2) *Voy.* le savant mémoire de l'ingénieur Brémontier, intitulé : *Mémoire sur les dunes, et particulièrement sur celles qui se trouvent entre Bayonne et la pointe de Grave, à l'embouchure de la Gironde.* Paris, 1796.

(3) *Voy.* la notice de M. Dupuits de Maconex sur les terres vagues du département de la Gironde et des Landes, dans

par la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, la Touraine et l'Orléanais, on ne quittait pour ainsi dire pas les forêts. C'était comme une vaste *marche forestière* qui séparait le pays d'oc du pays d'oil, et faisait pendant à la zone de châtaigniers qui jouait le même rôle plus à l'est, ainsi que nous venons de le remarquer ci-dessus.

La forêt de Rochefort, située jadis aux confins de la Saintonge et de l'Aunis, a disparu; celle de Royan en est un faible reste. Elle allait se joindre, par la forêt d'Aulnay, à celles de Cognac, des Ombrets en Angoumois et de Lagendre en Périgord. Celles-ci s'embranchaient, à leur tour, sur celles de Châtellerault, Loches, La Guierche, Amboise, Chambord, Blois et Marchenoir. Ce dernier nom rappelle la présence de la vaste frontière de bois dont nous venons de parler.

Dans cette partie de la France, le défrichement a respecté davantage les forêts principales. Celles que nous nommons dessinent encore la trace des forêts primitives, tandis que plus au sud cette trace ne se laisse plus distinguer.

Non-seulement des vestiges de ces anciennes forêts attestent encore, dans certaines parties de la France, la magnificence forestière de notre patrie, il y a quatre à cinq siècles; mais quelques-uns des arbres qui les composaient, réservés

les *Annales de la société d'agriculture de Lyon*, t. X, p. 379 (1888).

comme baliveaux, ont persisté jusqu'à nos jours et demeurent comme les patriarches de nos bois. Dans la plupart des grandes forêts royales, les gens du pays montrent encore certains *chênes royaux*, auxquels se rattachent des souvenirs historiques et dont les dimensions et l'aspect attestent la vétusté. On sait que les arbres placés dans des terrains qui leur conviennent, dans une situation appropriée à leur nature, sont susceptibles de vivre durant des siècles. L'olivier peut exister pendant trois-cents ans; le chêne environ six cents; l'if plusieurs milliers d'années[1]. L'habitude de ne couper les futaies qu'à un âge très avancé favorisait la multiplication de ces arbres de fort brin qui composaient presque exclusivement les anciennes forêts domaniales[2]. Dans la forêt de Vincennes, on remarqua longtemps un chêne sous lequel on assurait que saint Louis avait rendu la justice. Dans la forêt de Compiègne, le chêne rouvre dit de *Saint-Jean*, si remarquable par sa conformation bizarre, paraît remonter à une assez haute antiquité[3]. A l'abbaye de Clairvaux on voit

(1) *Voy.* Ach. Richard, *Nouveaux éléments de botanique*, 6e éd., p. 194.

(2) Cf. Dralet, *Traité de l'aménagement des bois et forêts*, p. 20. Ces forêts étaient généralement aménagées à cent cinquante ans.

(3) *Voy.* sur ce chêne la notice de M. Poirson, *Annales forestières*, t. I, p. 719. Nous sommes porté à croire que les dénominations de *chênes de Saint-Jean*, appliquées à certains chênes de nos forêts, remontent aux cérémonies druidiques,

encore un chêne planté par saint Bernard, en 1070, et qui a ombragé Pierre-l'Ermite. Suivant Baudrillart, il existe aux environs de Sancerre un châtaignier qui a mille ans d'existence.

Dans la forêt de Fontainebleau, le chêne appelé *le Charlemagne*, et qui n'a pas moins de vingt pieds de circonférence[1], le chêne dit *de Clovis*, les *chênes de Henri IV et de Sully*, celui de *la reine Blanche*, les *Futaies du Gros-Fouteau*, de *la Tillaie*[2], sont autant de vétérans séculaires des forêts féodales. En Normandie, le chêne de Henri IV dans la forêt de Roumare, et celui d'Allouville, dont la réputation est européenne[3], appartiennent à cette catégorie. Nous citerons encore le *chêne des Vendeurs*, de la forêt de Montfort[4], qui a quarante pieds de circonférence et une hauteur proportionnée; le *chêne des Partisans*, dans la

qui se célébraient sous les chênes sacrés à l'époque du solstice d'été.

(1) Cf. Denecourt, *Guide dans la forêt de Fontainebleau*, p. 23.

(2) Denecourt, o. c., p. 112. Cette futaie est une des plus riches en arbres gigantesques; on y remarque ceux qui sont désignés par les noms du Goliath, du Pharamond, du Majestueux, etc.

(3) *Voy.* sur ce chêne De Jouy, *L'Ermite en province*, Œuv., t. VII, p. 337; ce chêne, situé dans la commune d'Allouville, près d'Yvetot, a trente-quatre pieds de circonférence. On évalue son âge à neuf cents ans. Une chapelle est établie dans son intérieur.

(4) *Voy.* J.-B. Thomas, *Traité général de statistique, culture et exploitation des bois*, t. I, p. 376 et suiv.

forêt de Saint-Ouen-lez-Parey (Vosges), qui remonte à l'an 1500, et sous lequel se réunissaient les partisans lorrains qui allaient à travers les forêts piller les villages de la frontière française[1]; de *chêne Rognon*, dit du *Druide*, de la commune de La Pommeraye (Maine-et-Loire), celui de la forêt de Troubart (Calvados), le tilleul du château de Chaillé (Deux-Sèvres). Le voyageur qui parcourt les forêts de Nouvion (Aisne) et de Der, dans le canton de Brancourt (Haute-Marne), peut voir un grand nombre de ces magnifiques baliveaux respectés par la hache de nos aïeux[2].

C'est surtout dans les contrées où la végétation forestière est excitée par une température chaude jointe à de l'humidité que les forêts ressaisissaient, sitôt que l'homme se retirait, l'espace qu'il leur avait ravi. De nos jours on voit, dans l'Esterel, les guérets disparaître avec une incroyable rapidité sous les cistes arborescents et

(1) H. Lapage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 470-471.

(2) Thomas, o. c. Nous pourrions encore citer des arbres fort anciens, quoique n'appartenant pas tous à la période qui nous occupe, et qui sont aujourd'hui les derniers représentants d'un état forestier qui a disparu : tel sont *l'arbre des Sept-Frères*, de la forêt de Villers-Cotterets, le *hêtre des Bauremonts*, de la forêt de Compiègne, le *Châtaignier brûlé*, de la forêt de Montmorency. Il y a quelques années, nous eussions pu joindre à cette liste les magnifiques forêts de la mare d'Auteuil et le hêtre pleureur de la forêt de Troarn, près Caen. *Voy.* Philippar, *Etudes silvicoles*, dans les *Annales de l'agriculture française*, 4e série, t. VI, p. 305-306.

les pins dont les graines sont apportées par les vents[1].

On comprend combien une pareille étendue de forêts dut favoriser la multiplication des bêtes fauves, et quel préjudice il devait en résulter pour l'agriculture. Dans les forêts de la Gaule, le bœuf sauvage faisait l'objet de la chasse des habitants[2]. Cet animal n'existe plus aujourd'hui que dans la forêt de Bialowiéza en Lithuanie, et déjà, au temps de Clovis, il était si rare dans la Gaule, que les rois, dans leur domaine, s'en réservaient exclusivement la chasse. Mais en revanche les loups, les renards, les cerfs, les sangliers foisonnaient dans les profondeurs des bois. Le lynx et l'ours se rencontraient sur les hauteurs ombragées des Pyrénées, d'où le premier de ces animaux a disparu[3]. Les loups[4], attirés par les guerres, accouraient de fort loin dans nos forêts.

(1) Noyon, *Statist. du Var*, p. 6.

(2) Voyez Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. I, p. 371.

(3) L'ours se rencontre encore dans la vallée d'Ossau, que cette circonstance a fait désigner par les chroniqueurs latins sous le nom de *Ursini saltus*.

(4) Il est dit à ce sujet, dans les additions à *La Vénerie* de Du Fouilloux, f. 112 : « Ainsi les tient-on (les loups) pour bestes de passage et qui viennent de bien loin, comme des Ardennes et autres grandes forêts. Ce qui attire aussi quantité de loups en un pays, ce sont les guerres, car les loups suyvent toujours un camp, etc. »

On voit souvent, au moyen âge, les habitants des villes se plaindre amèrement des dégâts commis par ces animaux. On lit, par exemple, dans une lettre du grand sénéchal de Sisteron, à la date du 28 septembre 1377 : *Invalescunt assidue cervi, apri et aliæ bestiæ fere in districtibus dictorum locorum, quod in vineis, bladis et possessionibus aliis fructus edunt, dissipant inextimabiliter et consumunt*[1]. Les consuls, syndics et conseillers de la ville de Rével, dans le Lauraguais, se plaignent avec chaleur des dégâts causés par les bêtes fauves de la grande forêt de Vaur (*alta et lata foresta*) qui infestaient la banlieue[2] : *In quibus*, disent-ils en parlant de la forêt, *multitudo luporum rapacium, aprorum, cervorum, caprollorum et aliarum diversarum ferarum cohabitant, permanent et nutriuntur, quæ ipsis habitatoribus de Revillo et aliis locis circumvicinis magna et inextimabilia damna afferunt*[3].

(1) LAPLANE, *Histoire de Sisteron*, t. I, p. 524. Pièces justificatives.

(2) *Ordonnances des Rois de France*, t. IV, p. 447.

(3) Le droit de chasse, réservé aux seigneurs, a de même multiplié extraordinairement les bêtes fauves dans la Grande-Bretagne. En Ecosse, les cerfs et les daims se sont ainsi accrus d'une manière prodigieuse; par exemple la forêt d'Atholl, dans le Perthshire, entre les comtés d'Aberdeen et d'Inverness, qui a quarante milles de long sur environ dix-huit de large, ne comptait guère, en 1776, qu'une centaine de cerfs, tandis qu'elle en renferme aujourd'hui cinq à six mille. Les forêts de

Mais les rois et les seigneurs, qui se préoccupaient parfois plus de leurs plaisirs que du bien-

Mar, de Sutherland, de Corrichibah, de Glenartney, en nourrissent également un nombre considérable. *Voy.* à ce sujet un article de l'*Edinburgh Review*, publié dans la *Revue britannique*, 4e série, t. XXVIII, p. 39 et suiv. On sait aussi combien les loups étaient nombreux avant le roi Edgar. Au reste, la Grande-Bretagne n'était jadis pas moins couverte de forêts que la France; César donne à Albion l'épithète d'*horrida sylvis*. Au rapport de Dion Cassius et d'Hérodien, les légions romaines et les troupes auxiliaires qui étaient en Ecosse, l'an 207 de notre ère, furent employées par l'empereur Sévère à abattre les forêts de cette contrée, et on prétend que 50,000 hommes périrent dans cette entreprise. Evelyn dit que Jean de Lancastre employa 24,009 ouvriers à abattre les forêts de l'Ecosse. L'ancienne *Sylva Caledonia*, qui s'étendait sur un espace d'environ vingt milles, a disparu, à l'exception de faibles restes qu'on voit encore à Rannach, Mar, Abernethy, Laggan. Le nom de Coilmore rappelle le grand bois qui couvrait jadis ce territoire. On trouve un grand nombre de troncs d'arbres ayant appartenu à cette forêt, dans l'immense tourbière nommée *Moss-Flanders*. Les anciennes chartes font mention des forêts qui environnaient Stirling, Forfax, Inverness, Elgin, Banff, Aberdeen, Kintore, Paidsley. Le grand bois de Drumselch couvrait une partie des environs d'Edimbourg. Le comté de Selkirk s'appelait autrefois *The forest*. Les guerres dont l'Ecosse a été le fréquent théâtre ont amené la destruction de tous ces bois. Du Kentshire au Somersetshire s'étendait une forêt continue. Cette forêt a valu le nom de *Weáld*, c'est-à-dire *forêt* en anglo-saxon, à cette partie de l'Angleterre, et ce nom est aujourd'hui passé à la formation géologique à laquelle appartient cette contrée. Il est remarquable de voir que la même formation géologique était aussi en France couverte d'une forêt; le pays de Bray, qui est comme la continuation des couches

être de leurs sujets, tenaient peu de compte de

wealdiennes des comtés de Kent, Surrey et Sussex, était, en effet, jadis ombragé par la forêt du même nom. D'épais bois recouvraient les comtés de Lincoln, Nottingham, Derby, Leicester, Rutland et une partie de Northamptonshire. Les forêts de Dunsinane et de Birnam, auxquelles les vers de Shakspeare ont valu une certaine célébrité, ont disparu totalement. En Irlande, au temps de Giraud de Cambry, il existait encore des forêts qui avaient plus de trente milles de long. *Voy.* J. Logan, *The scottish gael*, t. I, p. 78 (London, 1831); aussi cette île porta-t-elle longtemps le nom de l'Ile-Boisée, *The woody Island*. L'emplacement des anciens bois est maintenant occupé, dans beaucoup de comtés, par de vastes bruyères; les noms de plusieurs de ces *Heath-Fields* révèlent encore leur état primitif. *Dirymore-Forest*, *Lord Rae's forest*, *Tarf-Forest* ne sont plus maintenant que des solitudes dépourvues d'arbres. Dans le Bas-Languedoc, on observe des faits analogues; bon nombre de *garrigues* semblent avoir remplacé les forêts abattues. Ces déboisements ont, en divers endroits, été l'effet des guerres civiles. En Écosse, les Anglais ont détruit certaines forêts, parce qu'elles servaient de refuge aux montagnards. On conserve un ordre du général Monk, relatif au bois d'Alberfoyle, qui prouve la vérité de cette observation. Nous citerons encore quelques faits de disparition de forêts. L'antique forêt de Wistman, près de Dartmoor, à laquelle se rattachent des souvenirs druidiques, a perdu toute son importance (Cf. Mrs Bray, *Traditions of Devonshire*, t. I, p. 98). Une forêt séparait jadis Londres du village de Westminster, qui en forme aujourd'hui un quartier, et environnait le hameau de Charing, actuellement remplacé par une place qui occupe le centre de la ville. *Voy.* Léon Faucher, *Etudes sur l'Angleterre*, t. I, p. 122. Malgré cette disparition des bois, l'Angleterre, grâce à son sol éminemment propre à la culture forestière, conserve encore de magnifiques forêts, telles que celles de Windsor, Sherwood,

ces réclamations[1], source de procès continuels.

Au milieu de ces forêts, vivait une population sylvestre livrée exclusivement aux industries qui naissent de l'exploitation des bois; elle formait en certains lieux des corporations particulières; telles étaient celles des *Bons cousins des bois* et des *Charbonniers*. Pour être admis dans ces corporations, on était soumis à une sorte d'initiation. La forêt Noire, celles des Alpes et du Jura, furent longtemps peuplées de ces initiés. Peut-être

Waltham, Salcey, Whittlewood, Walmer, Bokhingham, New-Forest, Howard (*voy. Revue britannique*, 3e série, t. XIV, p. 272). Celles de *Dean* et d'*Arden* rappellent par leur nom la forêt des Ardennes et nous reportent à l'âge celtique. Le déboisement s'est étendu jusqu'aux Hébrides, aux Orcades et à l'Islande. Ces îles, jadis couvertes de bois, en sont maintenant complétement dépouillées. *Voy.* sur tout ce sujet un article extrait du *Quarterly Journal of agriculture*, dans la *Revue britannique*, 5e série, t. VII, p. 284 et suiv., la *Notice sur les forêts de l'Angleterre*, *Annales forest.*, mai 1848, et surtout l'excellent Mémoire de M. Moreau de Jonnès *sur le déboisement des forêts*, dans le tome V des Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences de Bruxelles, p. 51. (1825).

(1) Au commencement du XVIIe siècle, les bêtes fauves étaient encore très abondantes dans certaines localités du royaume. Le 8 juin 1607, les habitants de Gérardmer adressèrent au duc de Lorraine une requête dans laquelle ils remontraient que ce lieu étant limitrophe de l'Allemagne et de la Bourgogne et environné de hautes montagnes, leurs bestiaux étaient en danger d'être mangés par les loups, ours et autres bêtes sauvages, et, pour cette raison, ils demandaient qu'il leur fût permis de continuer à chasser sans payer aucun tribut au receveur d'Arches. *Voy.* H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 235.

faut-il reconnaître dans ces communautés des descendants de ces dendrophores dont les corporations existaient aussi bien dans l'Italie que dans la Gaule[1], et qui étaient chargés de transporter le merrain nécessaire pour les constructions, le bois à brûler, le charbon et les planches.

Cette population sylvaine se soumettait peu aux règles de l'aménagement et de la conservation des bois. Elle faisait elle-même une guerre acharnée aux arbres. Mais, d'un autre côté, elle contribuait à purger le pays des bêtes fauves qui y abondaient. En Angleterre, le désir d'éloigner les loups n'a pas peu contribué à faire abattre les forêts; la même cause dut amener en France le même effet. Cette population de charbonniers, de boisiers et de sabotiers a donné naissance à des villes et à des villages. Leurs demeures, réunies en hameaux, survécurent à la destruction des forêts au milieu desquelles elles avaient été élevées, et ces hameaux sont devenus graduellement des bourgs. Le village d'Auzainvilliers, dans le département des Vosges, doit son origine aux cabanes qu'avaient construites les sabotiers et les charbonniers qui vinrent s'établir dans la forêt qui occupait son emplacement[2].

Ce fut toute une population de sabotiers, de cu-

(1) *Voyez* Rabanis, *Recherches sur les dendrophores* (Bordeaux, 1841), p. 25.

(2) H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 24.

veliers, de boisseliers, de marcaires et de fromagers qui défricha les bois de haute futaie qui occupaient l'emplacement de Gérardmer[1]. Ces diverses corporations ouvrirent des clairières dans la forêt, construisirent des cabanes avec l'écorce qu'elles enlevaient aux arbres[2], et les disposèrent sur la rive orientale du lac[3].

On voyait sans cesse les *milites*, les *armigeri*, les *baillivi*, les *servientes regis* en lutte contre les paysans. Ceux-ci se vengeaient des violences des nobles en dévastant les forêts, objets des contestations et source des vexations fiscales. Ils enlevaient sans scrupule le plus de bois possible et se mettaient peu en peine de respecter les baliveaux. Bien que la reconnaissance et le maintien du droit de garenne fussent soumis à la condition d'une possession immémoriale[4], des usurpations se produisaient tous les jours, et les seigneurs donnaient, comme des concessions, des droits qui n'étaient au contraire que les derniers vestiges d'une propriété commune.

Mais l'abaissement graduel de la noblesse, la substitution du pouvoir royal, c'est-à-dire d'un

(1) H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, t. II, p. 24.

(2) Cette opération s'appelait *breche*, *bruche* ou *cercenée*.

(3) *Voyez* la notice sur les forêts de l'Angleterre, déjà citée. *Annales forest.*, 1848, p. 190.

(4) *Voyez* Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, p. 77.

régime plus éclairé et plus doux, au pouvoir seigneurial, l'adoucissement des mœurs, l'énergie croissante des communes affranchies, mirent fin à cet ordre de choses et en firent naître un nouveau. Les *deffens* perdirent de leur rigueur. Les solitudes que la guerre avait faites étant devenues pour les nobles de stériles domaines, ils furent contraints de provoquer le retour de la culture. Une multitude d'actes du commencement du xv[e] siècle ont pour objet d'offrir à ceux qui voudraient s'établir dans une seigneurie autant de terres qu'ils en pourraient cultiver, le pâturage libre pour les bestiaux et tout le bois nécessaire soit au chauffage, soit à la construction et à l'entretien des maisons[1]. « De grande ancienneté, dit Guy « Coquille[2], les seigneurs, voyant leurs terri- « toires déserts ou inhabités, concédèrent des « usages à ceux qui voudraient les habiter, moyen- « nant quelque légère prestation, plutôt en re- « connaissance de supériorité qu'en profits pé- « cuniaires[3]. »

Dans plusieurs parties de la France, le droit d'usage dans les forêts put être acquis sans titre,

(1) Championnière, *ibid.*, p. 341.

(2) *Coutumes du Nivernois*, quest. 303.

(3) Cf. Henrion de Pansey, *Des biens communaux*, p. 72; du même, *Dissertations féodales*, v° *Communauté*. Salvaing, *Usage des fiefs*, chap. 96. Bouhier, *Observations sur la coutume de Bourges*, ch. LXII, n. 30.

et uniquement par l'effet d'une longue possession[1].

Dès que cette révolution se fit sentir, ce ne fut plus l'envahissement des forêts qu'on eut à déplorer, mais leur diminution trop rapide. Une guerre sourde et continue fut déclarée à la végétation forestière; le besoin croissant de combustibles et de matières premières pour les industries qui emploient le bois fit abattre les arbres à profusion, et la France perdit peu à peu ses innombrables ombrages.

Les forêts royales furent exposées, plus qu'aucune autre, aux dévastations, parce que c'était sur elles que les droits de pâturage s'étaient multipliés davantage. Ecoutons Pecquet dans ses *Lois forestières*[2] : « Les droits de pâturage dans les forêts du roi sont, dit-il, une des parties sur lesquelles les temps reculés nous présentent le plus d'abus préjudiciables aux forêts de sa majesté. On peut dire qu'elles en étaient inondées : il n'y avait personne un peu voisin des forêts qui n'y fût usager. Et cela ne pouvait être autrement, puisque cela avait été originairement un des avantages qu'on avait accordés libéralement pour attirer des habitants dans les environs. L'on ne prévoyait pas alors que les bois deviendraient d'une valeur considérable, et que ces espèces de

(1) *Voyez*, à ce sujet, le savant ouvrage de M. Meaume, intitulé : *Des droits d'usage dans les forêts*, t. I, p. 19 et 25.

(2) Tome I, p. 506.

colons qu'on cherchait à multiplier seraient un jour fort à charge aux forêts, par les façilités que l'ouverture de celle-ci donnait pour commettre des délits. Les communautés ecclésiastiques, fondées par la piété de nos rois, en possédaient des droits excessifs. « Il y en avait qui avaient droit de paisson, avec feu et loge, comme le couvent de Saint-Valery, en la forêt de Retz, reconnu par arrêt des juges en dernier ressort, du 17 novembre 1537; les chartreux de Bourg-Fontaine, reconnus par arrêt du même tribunal, du 2 septembre 1549; le couvent de Saint-Jean-du-Moncel, en la forêt de Cuise, reconnu par arrêt des mêmes juges, du 26 octobre de la même année[1]. »

François Ier voulut arrêter le mal par une législation puissante qui assurât l'existence et la perpétuation des bois; ce fut lui qui fit prendre définitivement aux corps des eaux et forêts une place parmi les juridictions du pays, qui régla l'affouage et le droit d'usage, qui dota enfin la France d'un véritable *Code forestier*. Mais la résistance de la population des campagnes, qui nourrissait une haine invétérée contre ce qui avait été l'une des causes de ses souffrances, paralysa les effets qu'eussent pu produire ces sages mesures. Les tribunaux ordinaires élevaient sans cesse des con-

(1) *Voy.* PECQUET, o. c., et pour des exemples de ces concessions de droits d'usage accordés par les seigneurs, LATEYSSONNIÈRE, *Recherches hist. sur le départ. de l'Ain*, vol. II, p. 244.

flits d'attributions contre la juridiction des maîtrises. Celles-ci, cumulant l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, se trouvaient entraînées à des injustices, à des mesures arbitraires, et elles ne purent jamais se défaire des tendances fiscales qui résultaient de leur caractère administratif. Le droit de gruerie, qui se payait sur la vente des bois, s'élevait à un taux exorbitant, et absorbait parfois plus d'un tiers du prix de la vente. En Normandie, l'abondance du bois avait enhardi les exigences du fisc, et ce droit, connu sous le nom de *Tiers et Danger*, enlevait aux particuliers un tiers plus un dixième (1).

On conçoit combien, avec un pareil système, le corps des eaux et forêts était devenu impopulaire dans les pays où les bois constituaient une des branches inportantes du revenu, et combien l'opposition qu'il rencontrait de la part des tribunaux devait donner d'audace aux délinquants.

Aussi, ni les efforts de Sully, qui faisait planter le bord des routes, ni les mesures de Colbert ne purent arrêter la dévastation des forêts; l'ordonnance de 1669 rencontra, en certaines provinces, une résistance presque insurmontable. La Bourgogne surtout se fit remarquer par l'énergie de son opposition; les réclamations des usagers et des nobles qui avaient envahi les bois royaux y

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. xxxix, préf.

furent vivement soutenues par les États de la province[1].

Cependant la nation ne s'était pas toujours montrée aussi peu intelligente à l'égard de ses intérêts, et plus anciennement les États-Généraux avaient tenu un langage fort opposé à celui des États de Bourgogne. Aux États tenus en 1355 et à ceux de Blois, le dépérissement des forêts fut le sujet de doléances nombreuses, et ces plaintes n'ont pas peu contribué à provoquer les ordonnances royales dont nous avons parlé plus haut.

La communauté des forêts était une des causes des dégâts qui s'y commettaient, car, ainsi que le fait observer Duhamel[2], on ne regarde pas avec beaucoup d'intérêt un objet auquel tant de personnes ont un droit égal; la crainte de voir enlever un bel arbre par son voisin fait qu'on se hâte de l'abattre sans en avoir encore besoin, et souvent ensuite il pourrit sur place.

Les abbayes, les monastères avaient imité les seigneurs, et l'espoir de retirer des bois de plus abondants bénéfices leur en avait fait abandonner les arbres à la hache des paysans. La législation royale voulut aussi arrêter cette cause de destruction. Les ordonnances de 1573 et 1597, renouvelées sous Louis XIV, prescrivirent aux

(1) *Voyez* Alex. Thomas, *Situation politique et administrative de la Bourgogne de* 1661 *à* 1775, p. 296.

(2) Duhamel, *Notice citée; Journal des mines*, nº 25, p. 53.

évêchés, abbayes, bénéfices, commanderies et communautés ecclésiastiques de tenir en futaie le quart au moins de leurs bois[1].

L'ancien droit de cantonnement, tel qu'il existait avant le XVIIIe siècle et par lequel le seigneur d'une forêt pouvait abandonner à l'usager la totalité des produits d'un canton de cette forêt, sans en excepter même la futaie, afin de dégrever le reste de la servitude d'usage, loin d'être un remède aux abus de l'usage, ouvrit encore de nouvelles voies au déboisement[2]; mais l'ordonnance de 1669 réforma cette législation vicieuse et imposa au cantonnement des garanties qui devinrent réellement conservatrices[3].

La dévastation des forêts marcha donc du XVIe siècle au XVIIIe avec une extrême rapidité. La terre prenait chaque jour plus de valeur, et le profit qu'on avait à la mettre en culture augmentait avec l'accroissement de la population. Les seigneurs, s'apercevant qu'ils pouvaient retirer de plus fortes redevances des terres livrées à la culture des céréales que de celles qui étaient couvertes de forêts, prenaient eux-mêmes part à la destruction. Gollut se plaint qu'ils « font raser leurs bois, par trop grande cupidité, pour avoir

(1) *Voy. Ordonnances de Louis XIV pour les eaux et forêts.—Des bois appartenant aux ecclésiastiques*, art. II, p. 114, éd. 1673. Paris, in-12.

(2) FRÉMINVILLE, *Traité de la pratique universelle des terriers*, p. 376.

(3) MEAUME, *Des droits d'usage dans les forêts*, t. I, p. 185.

des subjets ou des cens, ou fournir leurs forges à fer[1]. » Dans les siècles antérieurs, le ramage, le panage et la glandée donnaient un prix particulier aux terrains plantés de bois ; mais plus tard les procédés d'élève de bestiaux commencèrent à se modifier. Le porc avait beaucoup perdu de son importance. On préférait les prairies ouvertes aux bois, qui entretenaient dans le voisinage un froid dont la cherté croissante du bois rendait plus difficile de se garantir. L'industrie qui se développait, requérait, en plus grande abondance, le bois qui en forme une des matières premières les plus essentielles. Les usagers se multipliaient et abusaient de leurs droits ; la mauvaise constitution du régime de la propriété ajoutait encore à ce fâcheux état de choses ; enfin les peines établies par François Ier étaient éludées, précisément parce qu'elles étaient exorbitantes. Les lois répressives demeuraient inefficaces, et les provinces où il importait le plus qu'elles fussent sévèrement mises à exécution étaient celles où elles l'étaient le moins. Ainsi, en Franche-Comté, en Lorraine et en Alsace, où le régime forestier était plus doux, les forêts étaient plus à l'abri des dégradations[2].

(1) *Mémoires historiq. de la république séquannoise*, p. 84. Les forges et les verreries furent les premières usines établies à la naissance des arts industriels ; elles nécessitaient l'emploi du bois.

(2) *Voy.* le mémoire de M. Noirot dans les *Annales forestières*, t. IV, p. 199 et suiv.

Ces diverses circonstances expliquent pourquoi la destruction des forêts ne suivit pas, dans toute la France, une marche également rapide. Dans les provinces septentrionales elles restèrent plus longtemps environnées du respect des populations. Dans celles du midi, au contraire, le besoin de pâturages fit déclarer aux arbres une guerre acharnée[1]. Dans les forêts des Pyrénées, on comptait encore, au XVII[e] siècle, les sapins par centaines de mille, et il a fallu toute l'énergie de végétation du sol pour résister quelque peu à la main destructrice des habitants[2]. A ces causes, qui établissent

(1) C'est ce même principe de la *Mesta* qui a anéanti la plus grande partie des forêts de l'Espagne, et qui tend à anéantir celles de l'Amérique du sud. L'oisif colon espagnol préfère le soin facile des bestiaux à la culture pénible des terres, et, ayant à la bouche son aphorisme favori : *Crianza quita labrunza* (l'élève des bestiaux dispense de toute autre occupation), il incendie les forêts vierges et prive ses descendants de ce qui eût fait leur richesse.

(2) Les forêts des Pyrénées paraissent avoir été mieux respectées du côté de l'Espagne que du côté de la France. Ainsi elles ont perdu par les incendies, les défrichements, les abus de pâturages et le pillage, dans l'espace de 140 ans, les deux tiers de leur contenance, et si elles continuaient, dit M. Dralet, un des inspecteurs forestiers, à être livrées à la dévastation, dans 120 ans il n'en existerait plus. Or, depuis que ces réflexions ont été faites, voilà qu'à la suite de notre récente révolution (février 1848) des bandes de pillards ont porté de nouveau la destruction dans les faibles restes de ces magnifiques forêts. Il y a des contrées des Basses-Pyrénées où l'on a tant défriché, tant extirpé, tant incendié et dilapidé les forêts, qu'elles sont insuffisantes pour donner aux com-

une distinction entre les provinces du midi et celles du nord quant à la destruction des forêts, il faut en joindre une autre : les provinces méridionales n'avaient jamais reconnu la maxime : *Nulle terre sans seigneur*; en sorte que les nobles n'avaient pu, dans cette partie de la France, envahir, comme ils le firent dans le nord, les biens communaux, sous prétexte qu'ils étaient sans propriétaires, et convertir en forêts destinées à leurs plaisirs les biens qui servaient aux usages communs des habitants. Enfin une dernière cause qui hâta dans le midi la dévastation des forêts, c'est que l'usage des constructions en bois s'y continua plus longtemps que dans le nord et le centre de la France, où abondait la pierre calcaire. Dans les contrées de sol granitique, de landes et d'alluvions, la rareté des pierres à bâtir nécessitait l'usage du bois et faisait abattre un grand nombre d'arbres. Ainsi, dans le Bordelais, presque toutes les maisons étaient en bois ou en torchis, et les poutres n'étaient pas même réunies par le mortier ; les fenêtres et les portes étaient ouvertes à coups de hache dans les murs formés de poutres superposées [1].

munes le simple nécessaire. Quantité de hameaux ont été abandonnés par les habitants, faute de bois. D'autres villages sont obligés d'aller chercher le combustible dans des forêts éloignées et jusqu'en Espagne.

(1) *Voy.* Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, part 2, p. 284.

Bernard Palissy, qui assistait à ces dévastations, éleva de légitimes plaintes contre l'imprévoyance de ses concitoyens. « Et quand je considère, dit-il, la valeur des plus moindres gittes des arbres ou espèces, je suis tout esmerveillé de la grande ignorance des hommes, lesquels il semble qu'aujourd'huy ils ne s'estudient qu'à rompre, couper et deschirer les belles forests que leurs prédécesseurs avoyent si précieusement gardées. Je ne trouveray pas mauvais qu'ils coupassent les forests pourvu qu'ils en plantassent après quelque partie; mais ils ne se soucient aucunement du temps à venir, ne considérant point le grand dommage qu'ils font à leurs enfants à l'advenir. Je ne puys assez détester une telle chose et ne la puys appeler faute, mais une malédiction et un malheur à toute la France, parce que après que tous les bois seront coupez, il faut que tous les arts cessent et que les artizans s'en aillent paistre l'herbe, comme fit Nabuchodonosor[1]. »

Sully était préoccupé de la même idée lorsqu'il s'écriait *que la France périrait faute de bois*. Aussi ce grand homme fit-il planter dans un grand nombre de villages, aux portes des églises, sur les places publiques et aux bords des routes, des ormes, des tilleuls, des chênes, qui subsistent encore pour la plupart et ont reçu du peuple le nom de *sullys*.

(1) *Recept véritable pour multiplier les thrésors*, dans les œuvres de B. Palissy, éd. Cap., p. 88-89.

Colbert reprit l'œuvre de François I[er], et, dans la législation forestière dont son ministère dota la France en 1669[1], il interdit pour l'avenir toute concession de droits d'usage pour les biens domaniaux.

En même temps les progrès de la botanique commencèrent à enrichir nos bois et nos prairies d'une foule d'espèces exotiques[2].

La science avait réclamé contre la destruction des forêts par la bouche de Palissy; elle réclama plus tard, avec plus d'autorité, par celle de Réaumur et de Buffon. Turgot écouta les avis éloquents de ce dernier et voulut marcher sur les traces de Colbert. Il prépara un arrêt du conseil qui obligeait les propriétaires à planter un vingtième de leurs biens sous peine d'une surtaxe d'imposition; mais ce projet partagea le sort de son auteur.

La Révolution, en renversant tout l'ancien édifice social, fit disparaître les barrières que l'autorité opposait à la destruction des forêts; on profita de l'anarchie pour se ruer sur les arbres; on les brûla, on les abattit inconsidérement. Le peuple, mû par la haine des seigneurs, porta sa

(1) Voy. *Ordonnance de Louis XIV sur le fait des eaux et forests, vérifiée en Parlement et Chambre des comptes, le 13 aoust* 1669. Paris, 1723, in-12.

(2) *Voyez*, sur cette introduction des arbres exotiques en France, LOUDON, *Arboretum et Fruticetum britannicum*, t. I, p. 186. London, 1838.

hache impitoyable dans les bois domaniaux[1] : les arbres disparurent de tous côtés. On crut servir les intérêts de l'agriculture en encourageant les défrichements, on aliéna les forêts communales ; enfin le mal devint tel qu'il appela l'attention de la dernière chambre des députés, et qu'on commença à songer sérieusement aux moyens de préserver notre pays de la perte des derniers et frêles rejetons de ces magnifiques forêts qui servaient de temples à nos pères[2]. Puisse notre récente révolution ne pas ajourner la réalisation de ces sages projets ! Puisse l'embarras financier ne pas nous faire aliéner les seules forêts qui restent à l'Etat et ne pas porter le dernier coup à nos ombrages ! De nouveaux désordres ont amené la dévastation

(1) « A la Révolution, dit M. Michelet (*Hist. de France*, t. II, p. 53, 54), toute barrière tomba ; la population commença d'ensemble cette œuvre de destruction. Ils escaladèrent, le feu et la bêche en main, jusqu'au nid des aigles, cultivèrent l'abîme, pendus à une corde. Les arbres furent sacrifiés aux moindres usages ; on abattait deux pins pour faire une paire de sabots. En même temps le petit bétail, se multipliant sans nombre, s'établit dans la forêt, blessant les arbres, les arbrisseaux, les jeunes pousses, dévorant l'espérance. La chèvre surtout, la bête de celui qui ne possède rien, bête aventureuse, qui vit sur le commun, fut l'instrument de cette invasion démagogique, la terreur du désert. »

(2) *Voyez*, sur le déboisement de la France, la brochure de M. Ad. Blanqui, l'excellent ouvrage de M. Aristide Dumont, intitulé : *Des travaux publics dans leurs rapports avec l'agriculture*, lettre XVIII, page 160, Paris, 1848, et la notice de M. Duhamel, dans le *Journal des mines*, cité plus haut.

des forêts pyrénéennes. Peut-être un jour la France, complétement dépouillée de son vêtement arborescent, sera-t-elle forcée de chercher exclusivement dans les entrailles de son sol un combustible qui puisse satisfaire à sa consommation, et, privée de ses forêts comme l'est déjà l'Angleterre, sera-t-elle réduite à substituer complétement la houille au bois qui alimente ses foyers[1].

(1) *Voyez*, sur le déboisement graduel de l'Angleterre, la notice des *Annales forestières* (mai 1848), et le mémoire de M. *Moreau de Jonnès*, que nous avons déjà cités.

APPENDICE AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Nous avons tracé, dans le mémoire précédent, un tableau rapide des vicissitudes par lesquelles ont passé nos forêts. Recueillant les descriptions éparses dans les historiens et les statistiques locales, nous avons cherché à donner une idée des principales forêts de la Gaule et de l'ancienne France. A partir du moyen âge, nous avons naturellement négligé les contrées qui, comprises jadis dans la Gaule, étaient alors passées sous un gouvernement étranger. Cependant afin de rendre notre aperçu aussi complet que possible, nous avons jugé nécessaire de faire connaître quelle était, il y a plusieurs siècles, la physionomie forestière de ces cantons qu'habitaient nos ancêtres, et dans ce but nous allons réunir en un appendice ce que l'on sait des anciennes forêts de la Savoie et de l'Helvétie, dont nous n'avons parlé qu'en passant[1].

Ces contrées présentaient d'immenses massifs forestiers qui recouvraient les vallées comprises entre les Alpes et le Jura, au moment où les Burgundes et les Allemans vinrent s'y établir[2]. Ce

(1) *Voy.* page 76, ci-dessus.

(2) Ils couvraient les pentes du Jorat, dont le nom a la même origine que le Jura, et qui sert d'anneau entre cette chaîne et celle des Alpes.

pays d'arbres n'était coupé que par des lacs qui se rencontrent à chaque pas dans la Suisse romande et les petits cantons. Les noms que portent encore ces deux parties de l'Helvétie rappellent cet état forestier. A l'ouest est le *pays de Vaud*, l'ancien *Pagus Waldensis*, auquel les Burgundes imposèrent ce nom de *Wald*, à cause de ses épais et innombrables ombrages[1]; à l'est s'étendent, à l'entour du lac de Lucerne, les *Waldstetten*, ou *États forestiers*.

Le *Pagus Waldensis* confinait lui-même à des pays qui n'étaient pas moins boisés. La tradition conserve le souvenir de la vaste forêt qui couvrait le pays qui s'étend, en remontant le cours de la Sarine, dans le voisinage de la ville de Fribourg. Ces solitudes ombreuses furent occupées par l'une des hordes du roi Gundioch[2].

La forêt de Gouggisberg, rendue célèbre par une chanson populaire de la Suisse, dominait la plaine qui s'étend de l'Aar au Jura. Elle recouvrait une partie de l'Aufgau, où Lutold de Rumlingen bâtit un monastère de l'ordre de Cluny. Cette circonstance valut à ce seigneur, de la part de l'empereur Henri IV, le don de la magnifique forêt; aujourd'hui on ne retrouve plus sur

(1) *Voy.* le savant mémoire de M. *Fr. de Gingins-la-Sarraz*, sur l'établissement des Burgundes dans la Gaule, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin*, t. XL, p. 243, 253.

(2) *Voy.* Gingins-la-Sarraz, mém. cit., p. 247.

son emplacement que des prairies, des champs, des bosquets et des jardins[1].

L'ancien *Pagus* ou décanat d'Alinges, dans lequel on comptait, au XIe siècle, soixante-quatre églises paroissiales, et qui s'étendait entre le lac Léman et la Menoge, limite de la province de Faucigny, depuis le château de Troches à l'ouest jusqu'à Saint-Gingolph à l'est, était couvert de forêts, surtout dans sa partie orientale appelée pour cette raison le *pays désert, gaw-oti*, d'où l'on a fait par corruption le nôm de *pays de gavot*. Actuellement ce *pagus*, qui forme la province de Chablais, est presque totalement dépouillé de ses bois[2].

Les *waldstetten* qui constituent encore les quatre cantons de Zug, Uri, Schwytz et Untervalden, entouraient d'unebor dure impénétrable le lac qui les réunit. Sur le territoire de Zug et de Zurich s'étendait la forêt du mont Etzel qui servit de refuge à Meinhard, le fils de Berthold, comte de Hohenzollern. Le dernier de ces cantons, appelé longtemps *pays de Stanz*, échangea ce nom contre celui d'Unterwalden, vers l'an 1150, lorsque le déboisement ayant commencé à éclaircir les forêts de ces confédérés, sa physionomie parut plus exclusivement forestière. Les deux val-

(1) J. DE MULLER, *Histoire de la Confédération helvétique*, traduite par Ch. Monnard, o. c., t. I., p. 386.
(2) GINGINS-LA-SARRAZ, m. c., p. 264.

lées qui le composent n'étaient, à vrai dire, que deux forêts placées l'une au sommet des Alpes, l'*Obwalden*, et l'autre à leurs pieds, *Nidwalden*[1]. Les chroniqueurs latins désignent pour cette raison toute cette contrée sous le nom de *Silvania*, et ses habitants sous celui de *Silvanii*. Le lac de Zurich était aussi entouré d'une forêt qui devint propriété royale sous Charlemagne et qui, après un défrichement de cinq siècles, a laissé la place à de nombreux vignobles[2].

Les Burgundes apportèrent la culture et la vie dans ces solitudes abandonnées jusqu'alors aux bêtes fauves, aux chamois et aux aigles. Des villages s'élevèrent par milliers jusqu'aux cimes des montagnes que les glaciers ont envahies depuis. Les *bruches*[3], les *neureus*[4] succédèrent aux futaies de sapins et d'épicéas, et les *exarta* furent changés en vignobles et en jardins.

Les principaux agents de ce vaste défrichement qui ouvrait à l'homme ces cantons que leurs ombrages rendaient inaccessibles, c'étaient les moi-

(1) Tschudi, *Chronicon helveticum*, I, p. 34, 58, 71 et 72.

(2) J. de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, traduite par Ch. Monnard, t. I, p. 202.

(3) C'est ainsi qu'on appelle dans le Jura et les Alpes les lieux défrichés; ce nom vient de l'allemand *brucht*, défrichement.

(4) Ce nom, porté par divers villages, signifie *lieu nouvellement défriché*, de *reuten*, extirper. Le nom de neurcus s'est changé en certains endroits en celui de *nugerol*.

nes. Ces serviteurs de Dieu allaient se confiner dans ces solitudes et consacraient là leur vie à transformer un sol hérissé de forêts en champs et en gras pâturages. Les pieux pionniers se répandirent dans toutes les vallées du Jura et de l'Oberland. Aux premiers temps de l'établissement des Burgundes, Protais s'était établi dans les forêts qui bordaient le Léman; il construisit au-dessus de l'ancien Lousonium quelques cabanes qui donnèrent naissance à Lausanne. Dans la haute vallée du Jura, Pontius, Romanus et Lupicinus fondèrent des ermitages. Sigonius plaçait sa cellule au haut des rochers de Balm ou Baulmes[1]. Saint Germain appelait, au VIIe siècle, dans la vallée de Porentruy les religieux qui défrichèrent la vallée de Moutiers-Grand-Val. Vers la même époque, Ursinus allait bâtir sa cellule non loin de la source du Doubs, là où est aujourd'hui Sainte-Ursanne[3]. La vallée arrosée par la Suze qui n'était qu'un défilé couvert de forêts, circonstance qui lui avait valu le nom de *Vallée-Noire, Nigra vallis* (*Nugeval*), s'éclaircissait sous la hache d'Imier et de son valet Albert[4]. Non loin de Morat, Marius, par des travaux du même genre, jetait les

(1) J. DE MULLER, *Histoire de la Confédération suisse*, traduite par Ch. Monnard, t. I, p. 119.

(2) GINGINS-LA-SARRAZ, m. c., p. 226.

(3) J. DE MULLER, *Histoire de la Confédération suisse*, traduite par Monnard, t. I, p. 150.

(4) J. DE MULLER, o. c., p. 151.

fondements de Payerne[1]. Saint-Gall et Saint-Mang, son disciple et son ami, après avoir traversé les bois de Zurich et ceux qui ombrageaient l'Albis et remplissaient ses vallées[2], pénétrèrent jusqu'aux bords du lac de Constance dans la forêt qui s'étendait au-dessus de la forteresse d'Arbon; ils gravirent la montagne qu'habitaient seuls les loups, les ours et les sangliers, et commencèrent à mettre ce pays en culture[3].

Les serfs de Beronmünster défrichèrent une partie de l'antique forêt qui, des bords du lac de Constance, gagnait les Alpes pennines. Une foule de monastères de la Suisse, ceux de Roggenbourg, près de Weissenhorn[4], de Einsidlen[5], situé dans une forêt surnommée *la noire*, de Romainmoutier, n'ont pas d'autre origine. Les seigneurs, frappés des services que les moines rendaient à l'agriculture, fondèrent à leur tour de nombreux couvents[6].

(1) J. de Muller, o. c., p. 152.

(2) J. de Muller, o. c., p. 168. C'était dans les forêts de l'Albis, à l'occident du lac de Zurich, que s'étaient retirés Ruprecht et Wikard, son frère. — Muller, t. I, p. 168.

(3) J. de Muller, o. c., p. 164.

(4) Fondé en 1126 par Conrad, comte de Biberek, évêque de Coire, et par Berthold et Siegfried, ses frères.

(5) Le couvent de Notre-Dame-des-Ermites; Muller, t. I, p. 279. — Gerbert, *Hist. sylvæ nigræ*, t. I, p. 193.

(6) Voy. *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. I, p. 120.

Les serfs des seigneurs concoururent avec les moines au vaste travail de défrichement qui découronnait les cimes des Alpes de leurs épais ombrages, tandis que les seigneurs de ces comtés, les comtes de Rapperschwyl, de Tokeubourg, de Gruyère, de Lenzbourg, les seigneurs de Montfort, les comtes de Kibourg, les ducs de Zaehringen et cent autres seigneurs poursuivaient dans leurs chasses les bêtes fauves qui avaient établi leur repaire dans ces solitudes[1]. Non-seulement le paysan lié à la glèbe transformait pour son seigneur le sol forestier en terre arable, il ouvrait encore dans les taillis des clairières qu'il cultivait à son profit (*sondrum suum*). Des pâtres s'établissaient dans les forêts les plus élevées, au Sentis et au Kamor. Des églises s'élevaient au milieu de leurs huttes, et des déserts devenaient de populeux cantons. C'est ainsi que celui d'Appenzell prit naissance. L'antique Rhétie, qui offrait comme l'Helvétie des forêts immenses suspendues depuis la cime de ses montagnes jusque dans ses vallées, demeura davantage à l'abri de la hache des moines et des serfs. Plusieurs de ses forts massifs demeurèrent longtemps dans leur sauvage et primitif aspect, et le chasseur se hasardait seul à traverser ses forêts impénétrables. Mais, avec le temps, ces solitudes se laissèrent pénétrer. Les hardis mon-

(1) *Voy.* J. de Muller, o. c., p. 399 et suiv.
(2) J. de Muller, o. c., p. 387.

tagnards de l'Allemagne gravirent le Monte-d'Uccello et sillonnèrent dans leurs courses aventureuses le *Rheinwald* ou forêt du Rhin. Les paysans de la Souabe traversèrent la forêt qui occupait le canton de Curwalchen, et parvinrent jusqu'au pied du Splügen[1]. Les friches et les clairières qui avoisinent le lac de Wallenstadt furent mises en culture par les serfs des comtes de Bregenz et de Lenzbourg[2]. Ceux du couvent de Saint-Hilaire à Seckingen se répandirent, en suivant sans doute les bords de la Limmat, de l'Aar ou du Rhin, dans le pays de Glaris, vallée moitié rhétienne, moitié allemannique, et construisirent leurs habitations avec les arbres qui en tapissaient les flancs[3].

Là où les demeures des cultivateurs ne pouvaient atteindre, celles des hommes de Dieu arrivaient encore, et les moines, comme à l'Engelberg, au comté de Zurich, ne reculaient pas devant des forêts chargées toute l'année de frimas.

Des villes s'élevaient donc peu à peu dans les contrées qu'occupaient les forêts. Au milieu des épais ombrages qui environnaient le château de Nidek, Cuno de Bubenberg ouvrit de vastes clairières qu'il ajouta au territoire, alors borné, de Berne, et, de simple bourgade, cette place devint

(1) Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. par Ch. Monnard et Vulliemin, t. I, p. 160, 322.

(2) J. de Muller, o. c., p. 154, 322.

(3) J. de Muller, o. c., p. 150, 281, 326.

une des métropoles de l'Helvétie [1]. Le pied du Jorat, dont quelques habitations perçaient le rideau arborescent, vit s'élever la ville de Moudon. Enfin, au milieu des déserts ombragés de l'Uechtland, qui appartenaient à l'abbaye de Payerne, sur les bords de la Sarine, Berthold, duc de Zaehringen, fit construire Fribourg qui devint, pour l'abbaye d'Hauterive, une rivale redoutable [2].

Les forêts marécageuses qui traversaient l'Uechtland et qui présentaient sans doute un aspect analogue à la vaste forêt de Drömling, dont les lignes irrégulières couvrent les bords de l'Ohre [3], furent asséchées et remplacées par des campagnes fertiles que les digues élevées contre l'irruption des eaux des lacs préservaient de l'inondation [4].

Les habitants de la Suisse jouissaient en commun de ces magnifiques forêts dans lesquelles ils faisaient paître leurs troupeaux et allaient recueillir du bois. Ainsi l'autorisait la loi des Burgundes. « *Sylvarum, montium et pascuorum unicuique* « *pro rata suppetit esse communionem* [5]. » Des restes de cette communauté de jouissance se sont

(1) J. de Muller, o. c., p. 168, 373.

(2) J. de Muller, 164, 367 et suiv.

(3) Cette forêt qui recouvrait encore, il y a quelques années, une superficie de 130,000 arpents, s'étend dans la Saxe prussienne, le Hanovre et le duché de Brunswick.

(4) L'Aar, en se débordant, inondait le bois de l'Uechtandl, *voy.* Muller, t. I, p. 264.

(5) *Lex Burgund.*, addit. pr., § VI.

conservés longtemps dans l'Uechtland (pays de Neufchâtel), et notamment dans l'association du *bouchoyage* établie entre les *barons-bourgeois* de Pontarlier[1]. A leur arrivée dans le pays, les Burgundes avaient exigé, des propriétaires romains, la cession de la moitié de leurs forêts[2]. Cet état de choses ne tarda pas à amener de graves abus qui portèrent un coup funeste aux forêts suisses. Les communiers commirent des dégâts nombreux, tandis que l'exploitation naissante des mines hâtait la destruction des forêts du Mont-Julier[3] et d'autres montagnes dont les flancs recelaient des métaux utiles. Les communiers se disputèrent chacun pour leur industrie particulière le droit d'abattre et de mutiler les arbres des forêts. Les charbonniers, les tonneliers, les verriers entrèrent en lutte, et cette lutte se continuait encore au commencement du siècle dernier[4]. Aussi, à compter du moment où les usages se multiplièrent assez pour amener une exploitation abondante, voit-on les forêts péricliter rapidement. En 1576, les *joux* ou vastes forêts de sapins de la

(1) Droz, *Histoire de Pontarlier*, p. 120, 121.

(2) Muller, o., c., t. I, p. 114.

(3) On y exploitait des mines de fer pour les Guelfes, comtes d'Altorf. Muller, p. 285.

(4) *Voy.* les pièces justificatives de l'*Histoire de la vallée du lac de Joux*, par J.-D. Nicole, dans le t. I, part. 2, p. 396, 440, 444, des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.*

vallée de Romainmoutier sont dévastés par les communautés de l'Isle, Villars-Boson et la Condre[1], qui abattent par milliers les sapins pour *en faire lavons* (plancher), ce qui donne lieu à des plaintes. La forêt de Risou, sise entre la vallée de Joux et la Franche-Comté[2], la forêt de Febeton[3], fort importante au XIIIe siècle, perdirent promptement une grande partie de leur étendue. Une pièce des archives de Cossonay, de l'année 1664, nous représente les bois de Seppey qui entouraient cette ville comme *grandement ruinés depuis plusieurs années*[4]. En 1618, un seigneur de Gorgier, dans la principauté de Neufchâtel, se plaint aux *grands jours* ou plais de mai *du grand mésus qui se commet aux bois et forêts, tant de son altesse, de ses vassaux, que communs et particuliers, pour n'être châtiés suffisamment et extraordinairement ceux qui font le guet sur les arbres, quant les autres mésusants coupent et*

(1) *Voy.* les pièces justificatives des *Annales de l'abbaye du lac de Joux*, publiées par Fr. de Gingins de la Sarraz n° 86, t. I, part. 3, p. 431, du *Recueil de la Société d'histoire de la Suisse romande.*

(2) *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. I, part. 3, p. 440.

(3) Voy. *Recueil de pièces concernant l'ancien évêché de Lausanne, cartul. de l'an 1277*, *Mém. et doc. cit.*, t. VII, part. 1, p. 69.

(4) *Pièces justificatives de la chronique de Cossonay*, publ. par L. de Charrière, *Mém. et doc. cit.*, t. V, 2e livr., p. 435.

abattent du bois, ni ceux qui avec un corbet, couteau ou autres glaives qui n'appellent le forestier, font aussi dégât de jeunes arbres, plantes et arbres, qu'ils peuvent plumer et couper avec lesdites menus-glaives[1].

Le Rhin séparait les centres forestiers de la Suisse des districts forestiers de la Souabe. Le Brisgau avait, comme l'Helvétie, ses quatre districts forestiers ou waldstetten, Rheinfelden, Seckingen, Laufenbourg et Waldshut[2]. La forêt Noire, à laquelle ces villes servaient comme de portes et de gardes, courait sur les montagnes jusqu'à Pforzheim qui en constituait l'entrée septentrionale (*Porta Nigræ silvæ*). Des forteresses, devenues plus tard des villes, et désignées sous le nom de *waldenburg*, les *forts de la forêt*, défendaient à l'ouest, près de Bâle, au pied de l'Ober-Hauenstein, et au nord-est, près d'Oehrigen, dans le territoire occupé ensuite par la seigneurie de Hohenlohe-Waldenburg-Schillingfürst, la longue marche forestière de la Germanie[3]. De

(1) MATILE, *Travaux législatifs des plaits de mai*, p. 42 (Neufchâtel, 1837). En Allemagne, c'était aussi aux assises de mai (*Maigedinge*) qu'étaient portées les affaires touchant les délits forestiers.

(2) GERBERT, *Historia Nigræ silvæ*, t. II, p. 27 et suiv., 211 et suiv., 476 et suiv.

(3) Un grand nombre de villes, placées à l'entrée des forêts de la Silésie et de la Saxe (dans l'Erzgebirge), portent aussi ce nom pour le même motif.

même que les Burgundes, les Allemans s'étaient établis au milieu de vastes forêts qui formaient autant de rameaux de la *silva Marciana*. Plus barbares que les conquérants de l'Helvétie, ils vivaient du produit de la chasse des bêtes fauves qui infestaient les cantons ; ils poursuivaient l'ours avec leurs limiers (*ursaritii*), afin d'en dévorer la chair[1]; ils habitaient des chalets (*vaccaritia*) et faisaient paître leurs taureaux sauvages (*bisontes*).

Les moines défrichèrent ces contrées, et les abbayes de Seckingen, fondée par saint Fridolin, auquel Clovis II avait fait don d'un district de la forêt Noire qu'elle occupait[2], de Rheinau[3] et de Reichenau, devinrent les centres des grands travaux de colonisation de la forêt Noire et de la Thurgovie dont les solitudes ombragées s'étendaient jusqu'au lac qui baigne Uri.

Les waldstetten de la Souabe formaient avec les Vosges un seul canton dont le lit du Rhin n'était en quelque sorte qu'une vallée. La forêt Sainte, *Heiligeforst*[4], aujourd'hui appelée fo-

(1) J. de Muller, o. c., t. I, p. 158.
(2) Gerbert, o. c., t. I, p. 27.
(3) Gerbert, o. c., t. I, p. 69.
(4) Gerbert, o. c., t. I, p. 431. Ce nom de forêt Sacrée qui rappelle celui de forêt d'Odin, *Odenwald*, donné à la forêt située sur l'autre rive du Rhin, provenait sans doute du culte qui était rendu aux arbres par les anciens Germains

rêt de Haguenau, et que défrichèrent en partie les moines de l'abbaye de Saint-Walbourg, se joignait au sud avec le Harz ou Hart[1], qui occupe encore actuellement une étendue de vingt-deux lieues entre Huningue et Marckoltsheim, et au nord, au Harz saxon, au *Grunhunder-Forst* qui s'étend dans le district du Bas-Mein ainsi qu'aux croupes boisées de l'Eifel et de l'Hundsruck.

Les forêts du Rhin allaient rejoindre celles qui bordaient le Danube par deux cantons forestiers, le Klekgau semé de hauteurs ombragées entre lesquelles le mont Randen élevait sa cime altière que couronna bientôt une forteresse, le Randenburg, et le Hégau dont le canton de Schaffouse occupe actuellement l'emplacement. De nombreux monastères, bâtis par Eberhard, comte de Nellenbourg, animèrent ces solitudes. Les moines des couvents d'*Hirschau*, de *Saint-Sauveur*, de *Tous-les-Saints* défrichèrent ces restes de l'antique forêt Hercynienne[2] et dégagèrent les bords du Rhin et de la Durach[3].

L'Heiligenforst, *Foresta sancta*, est mentionnée dans des chartes remontant au XIIe siècle. — Cf. SCHOEPFLIN, *Alsatia illustrata*, t. III, p. 65, n° 800.

(1) Cette forêt est mentionnée dans des chartes des IXe et XIVe siècle.—Cf. SCHOEPFLIN, *Alsatia illustrata*, t. III, p. 97, n° 123; t. III, p. 97, n° 123; t. IV, p. 256, n° 1142.

(2) J. DE MULLER, o. c., t. I, p. 327.

(3) *Voy.* Ch.-G. REICHARD, *Germanien unter den Roemern* (Nurenberg, 1824), p. 219.

Grâce à une législation forestière plus sage et à une administration plus éclairée, l'Allemagne, dont les forêts s'unissaient, comme on le voit, aux nôtres, et qui continuaient au delà du Rhin les grandes lignes d'arbres qui parcouraient en tous sens notre patrie, ne s'est pas vue dépouillée à un même degré de la parure de ses montagnes. Les institutions forestières de Charlemagne subsistèrent chez nos voisins, tandis qu'en France ce n'est qu'à partir de Philippe-Auguste que le pouvoir souverain commença à prendre les arbres sous sa protection. Les *waldgrafen* et les *forstgrafen*, auxquels on adjoignit plus tard les *waldboten*[1], existaient depuis longtemps en Allemagne quand, en France, on songea à établir des maîtres des eaux et forêts[2]; et encore cette charge fut-elle unique jusqu'au règne de Henri III[2]. Il est vrai que la haute considération qui lui était attribuée chez nous prouve quel prix on attachait dès lors à conserver les forêts[3].

Toutefois, malgré les soins pris par les Alle-

(1) *Voy.* H. COTTA, *Principes fondamentaux de la science forestière*, 2e édit. trad. par J. Nouguier, p. 7.

(2) Le premier maître des eaux et forêts mentionné dans l'histoire est Étienne Bienfaite qui occupait cette charge en 1294.

(3) Les possesseurs de ces charges appartinrent aux maisons les plus illustres, telles que celles de Montmorency, Châtillon, Harcourt, Estouteville, Lévis, Aligre, etc. En Allemagne, les hauts officiers forestiers, tels que ceux de *waldstromer*, étaient aussi honorifiques.

mands, les forêts ont éprouvé chez eux, comme dans tous les pays civilisés, le contre-coup de l'industrie. Les futaies se sont éclaircies, les chaînes de montagnes n'ont plus gardé, en divers endroits, de *waelder* ou de forêts que le nom; au XIV[e] siècle, certaines forêts, telles que celle de Nuremberg[1], étaient même déjà complétement défrichées.

Au XV[e] siècle, la crainte d'une disette future de bois se faisait sentir dans plusieurs parties de l'empire. Les ravages de la guerre de Trente-Ans l'eussent complétement réalisée, si les soins, la prévoyance des administrations locales et des gouvernements n'avaient point introduit dans les mœurs des Allemands des habitudes de respect pour les arbres que ne connurent jamais les populations méridionales, et qui semblaient être le dernier reste du culte que leurs aïeux rendaient aux forêts.

(1) *Voy.* H. COTTA, o. c., p. 9. Un édit de l'empereur Henri VII, rendu en 1309, ordonne que cette forêt, défrichée et convertie en champ de blé cinquante ans auparavant, soit remise en état et repeuplée d'arbres.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

AU MÉMOIRE

SUR QUELQUES ANCIENS MONUMENTS DE L'ASIE

ANALOGUES AUX PIERRES DRUIDIQUES

Par M. Ed. BIOT, membre résident.

J'ai cité dans ce mémoire les anciens tombeaux entourés de pierres disposées en cercle que Pallas et Gmelin ont observés, en parcourant la Sibérie orientale. Ces monuments singuliers sont mentionnés dans les annales officielles de la dynastie des seconds Tcheou qui a régné sur le nord de la Chine, pendant la deuxième moitié du VIe siècle de notre ère, de l'an 547 à l'an 579. Ces annales, rédigées à cette même époque, contiennent, comme celles des autres dynasties chinoises, une section consacrée à l'histoire des peuples étrangers qui ont eu des relations avec la Chine. Voici ce qu'on lit dans cette section, à l'article des *Thou-kioue* ou Turcs orientaux, peuplade formée des débris de la grande horde des *Hioung-nou* et dont le nom apparaît pour la première fois au VIe siècle de notre ère.

« Les *Thou-kioue* attendent l'époque de la chute

« des feuilles pour ceux qui meurent au printemps « et en été. Ils attendent la floraison des plantes « pour ceux qui meurent en automne et en hiver. « Ils placent une pierre sur la tombe et dressent « autour autant de pierres que le défunt a tué « d'hommes pendant sa vie. »

Heou-tcheou-chou, kiven 50, fol. 4, verso.

(Collection des vingt-quatre historiens de la Chine, Bibliothèque nationale.)

Ce passage, reproduit dans des collections postérieures, telles que le *Wen-hien-thoung-khao* et le *Kou-kin-tou-chou*, me paraît avoir quelque importance. A l'époque où il a été écrit, les Turcs orientaux, sortis des gorges de l'Altaï, s'étendaient sur l'Asie centrale et sur la Sibérie, jusqu'au 55ᵉ parallèle. Ils y dominèrent pendant deux siècles et furent subjugués par les Turcs Ouigours qui dominèrent à leur tour sur les mêmes régions, après l'an 744. La dernière phrase du texte que je viens de traduire concorde parfaitement avec la description des *Maiaki* ou colonnes que Gmelin a observées à l'est du lac Baikhal, et conséquemment la coutume de disposer ces colonnes grossières autour de la pierre tumulaire subsistait en Sibérie entre le VIᵉ et le VIIIᵉ siècle de notre ère. En outre, l'origine de cette coutume se trouve ici expliquée d'une manière très naturelle par les annalistes de la cour chinoise, qui n'ont fait qu'enregistrer les documents transmis par les officiers civils ou militaires de leur nation, placés en rapport immédiat

avec les Turcs orientaux. Leur témoignage, exempt de toute hypothèse plus ou moins probable, me paraît donc digne d'appeler l'attention des antiquaires qui s'occupent de ces questions.

J'ajouterai que, jusqu'ici, je n'ai trouvé aucun passage analogue dans les documents fournis par les textes chinois sur l'histoire des autres peuplades tartares.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES CONSTRUCTIONS ROMAINES

DONT ON A DÉCOUVERT LES FONDATIONS
A SAINT-CERNIN

(DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE).

Par M. N. LIMOUSIN, ingénieur des ponts et chaussées.

Parmi les nombreux monuments romains qui se voient encore sur le sol de la France, quelques-uns, restés en bon état et décrits par des observateurs habiles, ont acquis une grande et juste célébrité. Les autres sont pour la plupart peu connus. Ils forment une mine féconde que les arts et l'histoire ont également intérêt à exploiter.

C'est ainsi que le département de la Corrèze offre un large champ aux recherches des antiquaires. Sans parler des arènes de Tintignac qui n'ont pas été convenablement explorées au point de vue archéologique, et de la ville même de Tintignac, dont l'existence, pour qu'on la prît tout à fait au sérieux, aurait besoin d'être attes-

tée par des preuves plus concluantes qu'une vague tradition, on peut trouver sur le sol de la Corrèze des traces évidentes du long séjour qu'y firent les Romains.

Nous apprenons, par les *Commentaires de César*, que, lors de la révolte générale des Gaules, Vercingintorix, ce chef audacieux qui l'avait fomentée, obtint des états assemblés que chaque peuple de la confédération lui fournirait un renfort de soldats. Les Santones furent compris dans la répartition pour douze mille hommes, ceux du Poitou pour huit mille hommes, ceux du Limousin pour dix mille, et ceux du Périgord pour cinq mille seulement. Les Limousins, après la conquête, durent paraître assez importants et assez à craindre pour qu'on occupât militairement leur pays. Plus tard ce pays fut traversé par la grande voie Antonine de Lyon à Bordeaux, qui s'étend principalement sur l'espace qu'occupe le département de la Corrèze. Des traces de cette route existent au bourg *Lastic*, à *Eygurande*, à *Ussel*, à *la Bitarelle*, à *Tintignac* et près du bourg de *Sainte-Féréole*. Au midi de ce dernier point, les vestiges se perdent; mais dans la même direction la voie Antonine est signalée auprès de l'Arche par quelques faibles débris d'anciens murs de soutènement, et on la retrouve plus loin encore vers le centre du Périgord.

Sur trois points, à peu près équidistants, de cette voie romaine, il y a aussi des témoignages

de la présence et du séjour des Romains : au nord-est, une aigle romaine, en granit, de dimensions colossales, qui décore une des fontaines d'Ussel; au centre, les arènes de Tintignac, dont les vestiges sont très apparents, non loin d'un ancien établissement thermal qu'on a récemment exploré pour la seconde fois; au sud-est, la petite ville de l'Arche, qui, sous les empereurs, fut un point fortifié, et enfin les ruines de Saint-Cernin, qui sont l'objet spécial de cette Notice.

A une demi-lieue au sud-est de l'Arche, au centre du village de La Roche, et dans la commune de Saint-Cernin, se trouve un champ qui porte le nom de Laviale. Le 9 mars 1833, un cultivateur travaillant dans ce champ creusa la terre à un peu plus de profondeur que de coutume, et mit à nu une large brique, dont le son lui parut indiquer qu'elle portait sur un espace vide. C'est ainsi qu'après dix-sept siècles, on retrouva *Herculanum!* Le propriétaire appelé fit faire, à l'aide d'un levier, une large ouverture, et l'on découvrit un petit monument rectangulaire, formé de trente-six piliers ou colonnettes, d'à peu près deux pieds de hauteur, symétriquement disposées, et soutenant une voûte plate, en briques, béton et larges carreaux. Le pourtour, en briques et pierre, était enduit d'un ciment dur et luisant. Le fond présentait une couche très unie du même ciment, qui ne res-

semble en rien au béton employé dans la voûte. L'humidité n'avait jamais pénétré dans cette chambre souterraine, bien qu'il n'y eût au-dessus d'elle qu'une couche de terre végétale de trente centimètres d'épaisseur.

L'autorité ayant été informée de cette découverte, une faible somme d'argent, dont on se trouva pouvoir disposer, fut employée à faire des fouilles. Les travaux auraient pu sans doute être mieux dirigés; ils suffirent néanmoins pour donner une idée de ce qu'avait dû être l'ensemble des constructions, et pour faire pressentir ce que l'on découvrirait si l'on faisait des recherches plus complètes. Ils ont permis à l'auteur de la présente Notice de dresser des plans qui reproduisent avec exactitude l'état des lieux tel qu'il était au moment de l'examen. Le plan général fait connaître le système complet des constructions romaines existantes à Saint-Cernin; le plan de détail contient en deux coupes l'indication de chaque partie de l'hypocauste. Il serait désirable que l'on prît de semblables précautions pour toutes les découvertes d'antiquités; on conserverait ainsi, et on ferait comprendre bien mieux que par les descriptions les plus détaillées, des dispositions souvent importantes aux yeux de l'archéologue.

Quelle était la destination primitive de cette construction qu'on nommait dans le pays le *monument nain*, et d'une autre, à peu près sem-

blable, mais de moindres dimensions (on n'y trouva que seize piliers) qui existe à plus de quarante mètres de la première et paraît néanmoins s'y rattacher? Il est aisé d'y reconnaître un établissement de bains, auquel la chambre souterraine, soutenue par trente-six piliers, devait servir de calorifère ou d'*Hypocauste*. On distingue encore le foyer, le cendrier, les bouches de chaleur et un *réservoir* ou *baignoire*, de $2^m,50$ de côté, dallé, revêtu de pierres calcaires fines du plus beau blanc, et garni à leurs points de jonction d'un cordon de ciment destiné sans doute à empêcher les infiltrations. Il y a une seconde piscine symétriquement placée à l'autre angle du calorifère. Ce sont ces deux réservoirs dont la présence prouve que l'hypocauste servait à un établissement thermal.

La régularité des fondations mises à découvert, leur étendue (quelques murs ont plus de quarante mètres de longueur) attestent qu'il a existé dans ce lieu des constructions romaines importantes. Mais l'hypocauste et les réservoirs que nous avons signalés ne paraissent pas avoir appartenu à des bains publics; ils peuvent être considérés comme ayant fait partie des bains domestiques d'une opulente maison romaine. Les belles eaux du Ladon, qu'un aquéduc y amenait peut-être, et qui se jettent près de là dans la Couse, ne sont ni minérales ni thermales.

On doit remarquer que le champ de Laviale se

trouve à une très petite distance de l'Arche, qui, dans plusieurs anciens documents, est désignée par le mot latin *arx*, citadelle. Pour qui connaît les inflexions habituelles du patois du pays, il est aisé de concevoir que de *arx* se soient formés Arche et l'Arche. L'Arche, d'après l'étymologie de son nom, aurait donc été un *oppidum*, ou plutôt un *castellum*. L'emplacement, d'ailleurs, était très convenable pour une forteresse; l'Arche s'élève au sommet d'un rocher naturellement escarpé, sur le passage d'une voie romaine, à quelques lieues d'une ancienne ville gauloise (*Briva* ou Brive); elle est défendue aux trois quarts par les rivières de la *Couse* et de la Vézère, et accessible seulement du côté de Brive, par un défilé très étroit, entre un rocher à pic et cette dernière rivière. Ce point, jusqu'à la fin du siècle dernier, a été constamment fortifié. En 1797 on y voyait encore un château fort, dont les fondations attestent l'antiquité. Ce château fut détruit pendant la révolution : c'était le siége d'une baronnie appartenant à la maison de Noailles.

Quant à ce qu'on a découvert à Saint-Cernin, c'était vraisemblablement la *villa*, peut-être fortifiée, d'un de ces préfets ou préteurs, chargés du gouvernement des provinces, et probablement de celui qui avait sa principale résidence à *Arx*. Le nom de Laviale, qu'a conservé le champ, vient à l'appui de la supposition d'une *villa*. Par une euphonie très fréquente dans le patois de ce

pays, la syllabe *il* se change en *ial*, comme, par exemple, dans les mots *fil* et *avril*, qui deviennent *fial* et *abrial* : ainsi on a fait, de *villa*, *alvial* ou *la viale*, qui est une corruption évidente.

Les plans joints à ce travail et la légende qui les explique suffisent pour faire connaître l'état des lieux et les objets trouvés à Laviale. Nous ferons seulement observer que, sauf le caveau qui est indiqué dans les plans et qui n'a point été exploré, on ne voit que des fondations de murs, rasés à fleur de terre, dont les parements extérieurs ont été enlevés, et que l'arrasement a eu lieu suivant une surface à peu près plane. Il est donc très probable que les constructions du champ de Laviale n'ont point été détruites par le temps, mais par la main des hommes. Les matériaux même ont tous été enlevés. A l'exception des tuiles, on n'a trouvé aucuns débris qui puissent être attribués aux parties supérieures de l'édifice, ce qui porte à penser que ces débris étaient précieux.

Les objets accessoires découverts dans les fouilles sont :

1° Une meule à bras, en pierre meulière du pays, dite pierre à froment, mais colorée en bleu par suite de l'action du feu. Elle a quarante-huit centimètres de diamètre, sur onze centimètres d'épaisseur ;

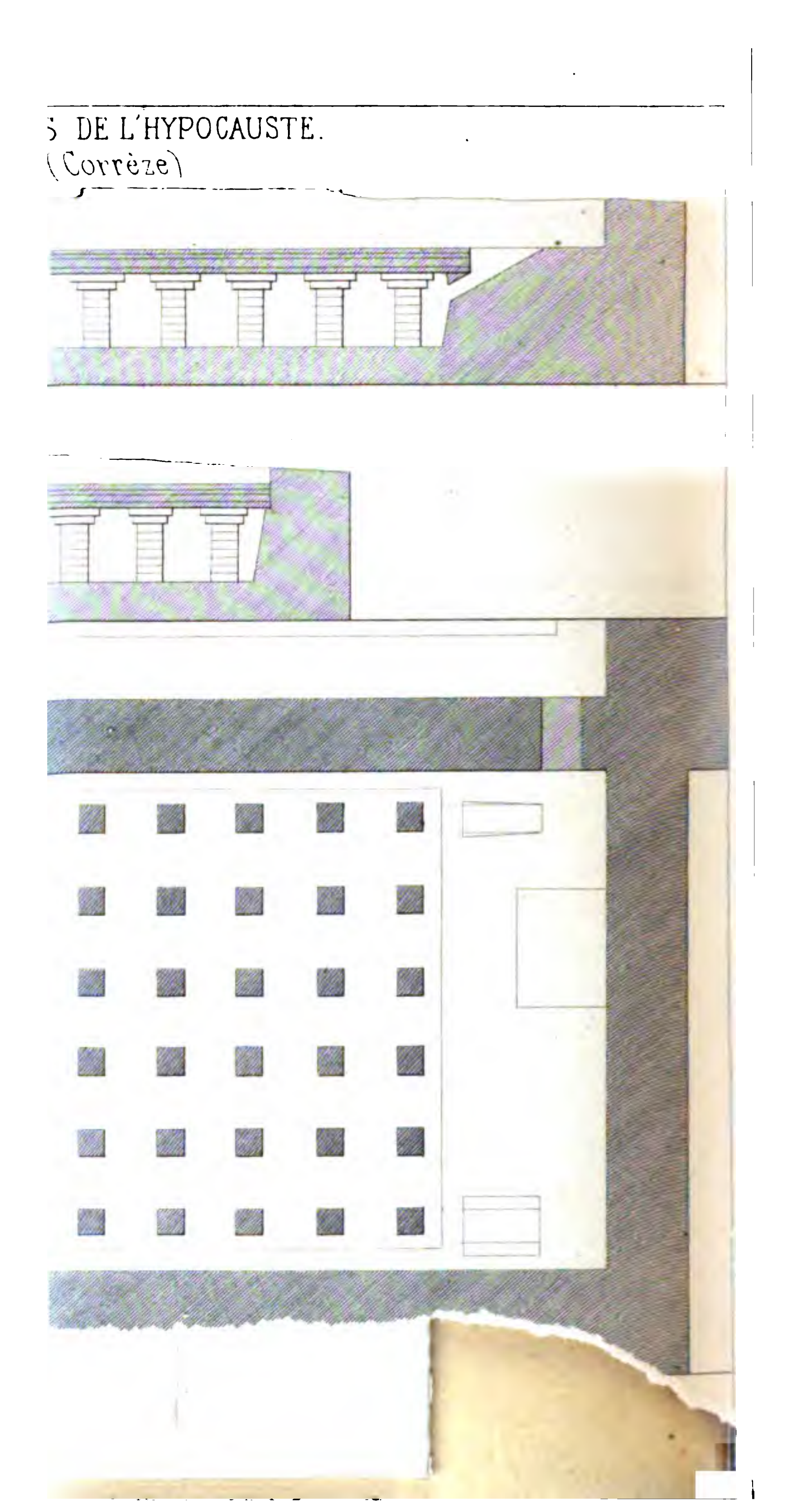
2 Des tuiles plates à rebord de cinquante-cinq

centimètres sur trente-cinq; d'autres tuiles un peu plus petites, avec des échancrures aux angles; des briques plates à protubérances, en très grand nombre; des briques arquées, aussi en grande quantité; des tuiles creuses et des carreaux de ving-deux centimètres de côté, sur huit d'épaisseur. Il est à remarquer que la pâte de toutes ces briques, tuiles ou carreaux, est d'une très grande finesse, et bien supérieure à celle des objets analogues qu'on fabrique aujourd'hui dans le pays;

3° Quelques débris de poterie, et entre autres un vase d'une forme assez peu gracieuse, mais orné de figures en relief, d'une grande délicatesse;

4° Enfin, treize médailles, dont trois ou quatre frustes et indéchiffrables; une portant l'effigie d'Antonin; une de Claude Ier; une de Trajan, fruste; une de Constantin le Grand; deux de Constance Chlore; une de Julien; une de Tétricus père, qui fut président d'Aquitaine, et revêtit la pourpre impériale, à Bordeaux, en 268; et deux de Tétricus fils.

Les découvertes que nous venons de signaler n'ont pas par elles-mêmes beaucoup d'importance; des fouilles bien dirigées seraient sans doute plus fructueuses. D'ailleurs nous avons cru, en décrivant les ruines de Saint-Cernin, apporter un élément utile à la statistique des établissements antiques dans la Gaule.


S DE L'HYPOCAUSTE.
(Corrèze)

LEGENDE DU PLAN GÉNÉRAL.

1. Espèce de fourneau ou emplacement d'une grande chaudière, dont le fond, légèrement bombé et en briques calcinées, ainsi que celles du pourtour, est plus élevé de 0m,45 que l'intrados des conduits 3, 3, 3, 3, 3.

Les murs d'enceinte de la chambre où sont les canaux 3, 3, 3, 3, 3, étaient crépis et peints à la fresque. Le fond de cette pièce était revêtu en ciment parfaitement uni.

2. Ouverture voûtée, en briques, traversant le mur et ayant 0m,40 de dimension au carré; la voûte est presque plate.

3, 3, 3, 3, 3. Conduits couverts, en briques, d'environ 0m,32 de dimension au carré.

4. Atre de cheminée, en briques calcinées, où se sont trouvés des cendres et du charbon.

5. *Hypocaustum*. La partie souterraine est formée de seize piliers, composés chacun de sept carreaux en terre cuite, superposés, et dont six présentent ensemble une épaisseur de 0m,40.

6. A cet angle était un conduit remontant vers la propriété supérieure (au delà du petit mur moderne de séparation qui est marqué par les nos 28, 28, 28) et se dirigeant vers le fourneau 1. Au même angle, un conduit semblable, en argile, traversait le mur et sortait dans la pièce latérale. Enfin à environ 0m,60, un autre conduit, venant du haut en divergeant et en zigzag, traversait le mur inférieur.

7. Autre conduit semblable, traversant le mur, mais répondant à une espèce de canal en tuiles plates, placé au fond, entre les lignes des piliers.

8. Excavation de $0^m,80$ de profondeur, revêtue intérieurement en briques, et sur les angles de laquelle existait un cordon cylindrique en ciment.

9. Piscine revêtue sur le fond et sur les côtés en dalles de pierre blanche, très compacte et très lisse, posées sur ciment (cette pierre paraît provenir des carrières de Nazareth); aux angles de la base, régnait tout autour un cordon en stuc; le fond était un peu plus élevé que les conduits 10 et 11.

10, 10, 10. Conduits revêtus en briques, arrivant par une pente douce au conduit ou canal 11.

11. Canal ou conduit revêtu en briques, en communication avec les précédents.

12. Intervalle de $0^m,44$ de largeur, dans lequel des briques ont été trouvées.

13. Excavation d'environ un mètre de profondeur, dont le fond est couvert d'une espèce de béton.

14. Conduit revêtu en briques, dont le fond affleure le sol de l'excavation précédente et remonte légèrement vers l'hypocaustum 17; il est couvert en briques et en arceau, dont l'intrados s'élève à $0^m,60$ au-dessus du fond.

15. Petit conduit rectangulaire, en forme de barbacanne, de $0^m,35$ de hauteur. Rien n'a été trouvé derrière le mur d'enceinte qu'il traverse.

16. Trois petits piliers posés sur le sol, au niveau du dessus de l'hypocaustum, et formés chacun de cinq briques superposées, ayant ensemble $0^m,33$ de hauteur; ces briques ont chacune $0^m,27$ de longueur et $0^m,24$ d'épaisseur sur $0^m,065$ d'épaisseur.

17. Hypocaustum plus grand que celui qui a été décrit ci-dessus (nº 5). La voûte plate qui le recouvre était portée par trente-six piliers rectangulaires de $0^m,625$ de hauteur, dans chacun desquels entraient 9 briques ou carreaux superposés, les carreaux inférieurs formant le fût de chaque pilier; les deux autres, qui servaient le chapiteau, avaient, l'un $0^m,32$ de côté, et l'autre $0^m,47$. C'est au-dessus de ces piliers qu'étaient arrangés de grands car-

reaux de $0^m,63$ de côté et de $0^m,05$ d'épaisseur, composant ensemble une voûte plate; ils étaient recouverts de deux couches de béton blanc, ayant ensemble $0^m,08$ d'épaisseur (l'une $0^m,03$, l'autre $0^m,05$). Enfin, sur le tout, étaient appliquées des briques de $0^m,025$ seulement; ces briques étaient cannelées du côté reposant sur le ciment.

18. Socle rectangulaire en grosse maçonnerie, s'élevant à la hauteur du mur d'enceinte.

19. Chambre sur l'aire de laquelle était étendue, quand on l'a découverte, une couche de béton ou de ciment blanchâtre, qui avait l'air de la chape d'une voûte.

20. Atre ou foyer, pavé en briques.

21. Canal ou conduit, revêtu en stuc ou ciment.

22. Autre canal ou conduit semblable au précédent, mais plus étroit, et dont le fond était plus élevé de $0^m,22$.

23. Piscine carrée, revêtue en ciment, avec un cordon cylindrique sur tous les angles.

24. Angle de la piscine, où a été trouvé un tuyau en plomb ayant $0^m,06$ de diamètre sur $0^m,50$ de longueur, mastiqué dans des tuiles creuses et traversant le mur de la pièce où sont les canaux 21 et 22.

25. Emplacement d'un foyer.

26. Entrée d'un caveau souterrain qu'on n'a point exploré, quoiqu'on en ait tiré beaucoup d'ossements humains et autres.

27. Trou qui s'est formé par l'affaissement de la terre, au-dessus d'une ouverture ou d'un soupirail du caveau précédent. On rencontre la voûte de ce caveau à $1^m,40$ de profondeur.

28, 28, 28. Petit mur moderne, à pierre sèche, qui divise le champ de Laviale en deux propriétés, et qui sert de soutènement à la propriété, dont les terres sont le plus élevées.

MÉMOIRE

SUR LES

MONNAIES ANTIQUES

FRAPPÉES

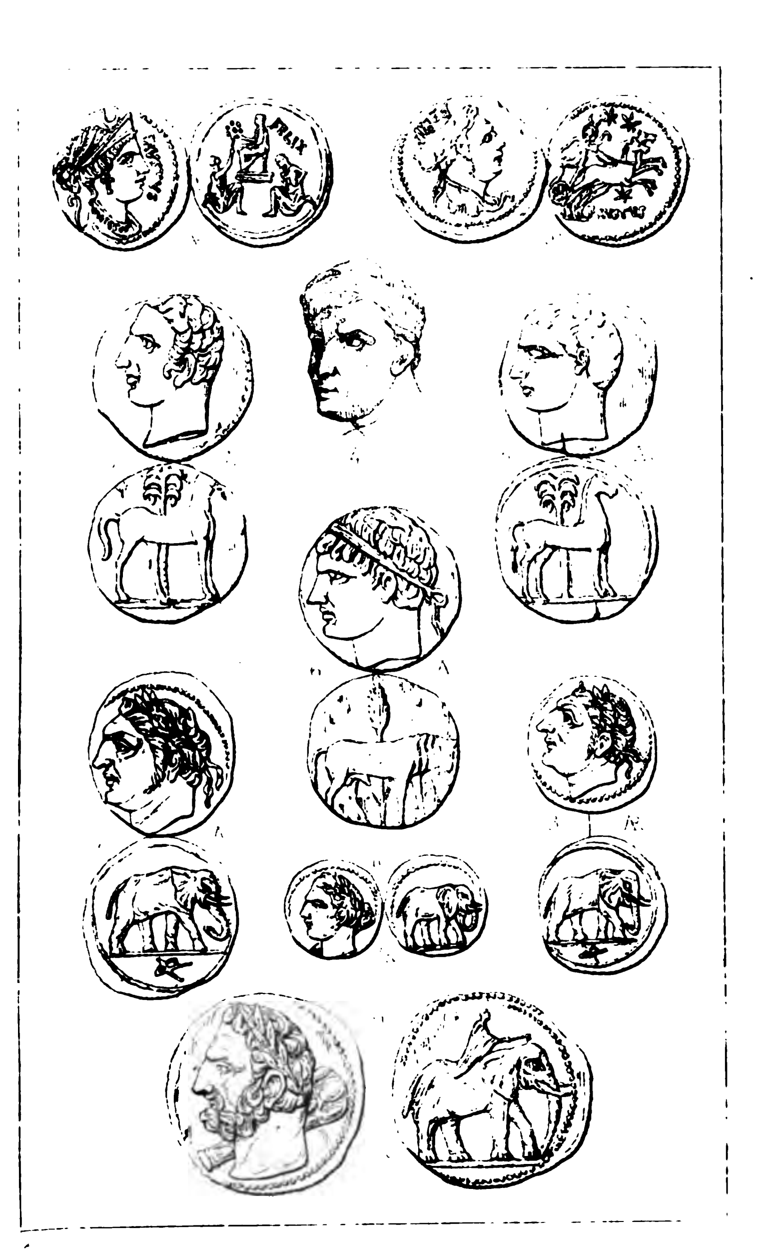
DANS LA NUMIDIE ET DANS LA MAURITANIE.

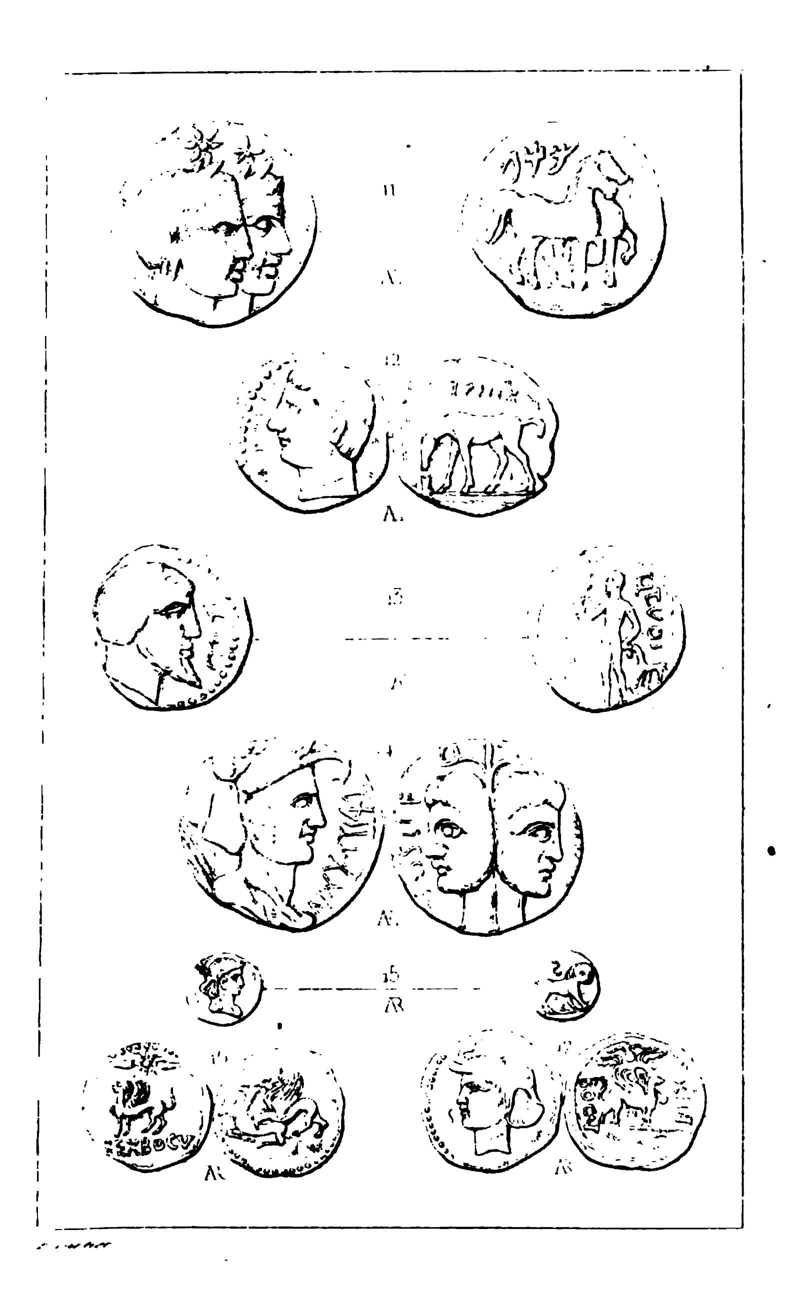
Par M. Adolphe DUCHALAIS, membre résidant.

PREMIÈRE PARTIE.

Royaume de Numidie.—Premier royaume de Mauritanie.

L'histoire monétaire des rois de Mauritanie et de Numidie est une des branches les plus importantes de la numismatique africaine. Elle est loin cependant d'avoir été étudiée avec tout le soin qu'elle mérite. Aussi est-ce pour combler, autant que possible, une lacune regrettable, que nous allons essayer d'esquisser à grands traits les phases principales de cette histoire.





Les Maures et les Numides étaient, selon toute apparence, originaires de l'Orient; ils parlaient un dialecte de la langue punique, et leurs fréquents rapports avec Carthage maintinrent longtemps chez eux, sans aucun mélange, les habitudes et les mœurs asiatiques. Mais plus tard, lorsqu'ils se trouvèrent en contact avec les Romains, une curieuse révolution s'opéra dans leurs habitudes et dans leur manière de vivre. Ils combinèrent les croyances de l'Orient avec les croyances nouvellement apportées chez eux; et de là naquit une sorte de panthéisme assez bizarre, dont l'histoire écrite ne nous parle pas, mais que les monuments numismatiques, à défaut d'autres, nous font toucher au doigt.

Étudier les types qui décorent le champ des médailles de l'Afrique occidentale, c'est donc assister à la lutte si curieuse de la civilisation européenne contre la civilisation punique, lutte qui se termina, dans la civilisation comme dans la politique, par le triomphe entier de Rome.

L'invasion des mœurs latines et grecques chez les Numides ne fut ni brusque, ni spontanée; ces mœurs ne s'imposèrent pas, elles s'infiltrèrent pour ainsi dire peu à peu dans l'esprit de la nation et ne dominèrent que longtemps après leur première importation. Aussi verrons-nous les monnaies mauritaniennes, échos fidèles des usages et des besoins de ces peuples, se montrer d'abord purement carthaginoises, adopter ensuite

des types helléniques, égyptiens, latins, porter bientôt des légendes à la fois puniques et latines; puis enfin vers les derniers temps, nous verrons le langage punique lui-même disparaître pour être remplacé par le latin et le grec.

Depuis que le savant abbé Barthélemy a trouvé la clef de la langue phénicienne, MM. Gesenius, Lindberg, de Saulcy, Judas, de Luynes et d'autres savants encore, se sont efforcés de marcher sur ses traces; déjà les légendes des monnaies de la Phénicie propre sont clairement interprétées, et chaque jour la linguistique de l'Orient fait des progrès.

Mais malheureusement le dialecte numidique semble former une branche à part dans cette famille de langues, et jusqu'ici personne n'est parvenu à déchiffrer d'une manière plausible les monuments épigraphiques qu'il a laissés. On nous pardonnera donc de négliger dans notre travail les lectures des légendes déjà proposées; notre excuse sera non-seulement l'ignorance de la langue numidique, mais encore la répugnance que le sens commun éprouve à admettre les résultats présentés par les philologues, par Gesenius entre autres; d'ailleurs le monde savant attend avec impatience un ouvrage sur ce sujet que MM. Falbe et Lindberg préparent depuis longtemps, et il y aurait de notre part témérité à nous aventurer sur un terrain encore en friche que des gens si habiles se proposent de fertiliser.

Il y a eu, comme on sait, deux périodes bien distinctes dans l'existence autonome du royaume de Mauritanie. L'une commence à une époque inconnue de l'histoire et se termine à la mort du second Bocchus, l'an 33 avant notre ère. L'autre a pour principe l'avénement du second Juba au trône de Bocchus III, trois ou cinq ans après la mort de ce prince, l'an 30 ou l'an 25. Pendant le laps de temps qui s'était écoulé entre ces deux règnes, la Mauritanie avait fait partie de l'empire romain. Quant à la Numidie, elle fut définitivement conquise par César, l'an 42, et fut dès lors réduite pour jamais en province.

Les événements eux-mêmes nous ont tracé le cadre que nous devions suivre dans ce mémoire; il sera divisé en deux parties; dans la première nous étudierons les monnaies qui appartiennent, selon nous, aux Numides et aux Maures, quoiqu'elles aient été jusqu'ici généralement classées soit à Panorme, soit à Carthage. Nous y déduirons longuement les raisons qui nous ont engagé à proposer ces rectifications numismatiques, l'histoire monétaire de l'Afrique occidentale s'y montrera sous une physionomie toute nouvelle; nous avions donc besoin de nous étendre un peu pour exposer notre opinion et soumettre toutes les pièces de ce procès au jugement du lecteur. Dans la seconde, au contraire, nous nous contenterons de cataloguer le plus brièvement possible toutes les monnaies mauritaniennes qui seront venues

à notre connaissance. Là en effet toute difficulté sérieuse a disparu et il semble que l'on ne devrait avoir que des monuments inédits à faire connaître. Il n'en est pas tout à fait ainsi cependant, et il y a encore plus d'une correction importante à proposer. Du reste, nous renverrons aux ouvrages de nos prédécesseurs lorsque leurs éclaircissements suffiront, et nous réserverons toute notre attention pour les faits peu connus ou mal étudiés.

Il serait également nécessaire d'entreprendre un travail semblable sur les monnaies frappées en Numidie jusqu'au règne de Tibère, époque à laquelle une mesure générale, qui semble avoir été appliquée à la Gaule, à l'Espagne, à l'Italie, à la Sicile, à toutes les provinces enfin qui dépendirent plus tard de l'empire d'Occident, priva cette contrée du droit de monnayage.

Notre travail terminé, nous jetterons peut-être un coup d'œil rapide sur cette période intéressante qui n'est guère mieux connue, ainsi que sur celles qui la suivirent jusqu'à l'invasion arabe, car nous ne voudrions rien négliger de ce qui a rapport dans l'antiquité aux annales monétaires de l'Algérie, cette France africaine, si longtemps désolée par l'islamisme, et sur le sol de laquelle nous sommes destinés à faire revivre la civilisation.

Il y a peu de temps encore, le dernier roi de Numidie, Juba I, passait pour le premier prince

de l'Afrique occidentale dont on connût des monnaies. Lorsque le savant Eckhel publia son *Doctrina numorum*, c'est par la description des pièces bilingues de ce roi qu'il commença la série des monuments numismatiques de la Mauritanie. Depuis lors, deux savants, Sestini et Mionnet, crurent pouvoir remonter encore plus haut, et ils attribuèrent au beau-père de Jugurtha, à l'ancien Bocchus, deux médailles d'argent fort précieuses sur lesquelles on lit REX BOCV et REX BOCVT[1].

Cette attribution, qui s'abritait sous des noms aussi recommandables, a été jusqu'ici acceptée par tout le monde sans aucune contestation, et un illustre académicien, trop tôt enlevé à la science, Saint-Martin, l'a reproduite de confiance[2]. Nous sommes loin cependant de nous ranger à l'avis commun, et nous croyons fermement que ce Bocchus n'a jamais fait frapper nos monnaies. C'était en effet un barbare peu façonné à la langue et aux usages romains, du moins si l'on en croit Salluste dont le témoignage mérite bien quelque considération : « *Mauris omnibus*, dit-il, *rex Bocchus imperitabat; præter nomen, cætera ignarus populi romani; itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus*[3]. »

(1) MIONNET, *Descript. des méd. grecques*, *Numidie*, n° 1. —SESTINI, musée Hedervar., t. III.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIV, p. 188.

(3) SALLUSTE, *De Bello Jug.*, cap. XIX.

Après le triomphe de Sylla, il est vrai, Bocchus s'attacha irrévocablement au parti des vainqueurs qui agrandirent ses États aux dépens de la Numidie afin de payer sa trahison; mais si nous réfléchissons que même du temps de Juba I, et bien plus encore du temps de Tibère, les monnaies numides sont bilingues ; que Juba II se servait, sur ses espèces, du latin pour lui, du grec pour Cléopâtre-Séléné, sa femme, et peut-être du langage punique pour son peuple, comment s'imaginer que Bocchus ait pu songer à faire circuler chez une nation totalement étrangère à la civilisation romaine des pièces à légendes latines, et cela près d'un siècle avant l'avénement de Juba II au trône?

A ces raisons historiques, si puissantes déjà, nous en avons à ajouter quelques autres qui sont toutes aussi concluantes quoique tirées d'un ordre de choses différent. Nous voulons parler de l'examen même des légendes : REX BOCV et REX BOCVT. L'orthographe du nom de Bocchus est invariable dans tous les auteurs de l'antiquité; les latins l'écrivent toujours par deux *c* et un *h*, *Bocchus*, et les Grecs par les lettres de leur alphabet qui répondent au *c* et au *ch* des latins, κ et χ : Βόκχος. Si par hasard le roi *Bocut* des médailles était le même que le roi *Bocchus* de l'histoire écrite, il faudrait nécessairement réformer l'orthographe adoptée jusqu'ici et en conclure que tous les textes anciens sont fautifs puisqu'ils sont unani-

mes[1]. Heureusement il en n'est pas ainsi, et nous n'aurons pas besoin d'avoir recours à la ressource souvent dangereuse des corrections pour deviner ce que c'était que ce roi *Bocut*. Pline, Dion, Cassius et César nous ont donné de nombreux détails sur ce personnage qu'ils appellent Bogud. Le Bogud dont ils parlent fut également roi d'une partie de la Mauritanie, et si les circonstances ne le mirent pas en relief comme Bocchus, il n'en joua pas moins un rôle important du temps de Juba I dont il était l'ennemi. Bien plus, le royaume qui lui appartenait reçut son nom et fut appelé la *Mauritanie Bogudienne*, ainsi que nous l'atteste Pline, livre V, ch. 1, § 2 : « *Siga oppi-* « *dum... Scyphacis regia, alterius jam Mauri-* « *taniæ. Namque diu regum nomina obtinuere,* « *ut Bogudiana appelluretur extima : itemque* « *Bocchi, quæ nunc Cæsariensis.* » Ce texte est bien précieux pour la question qui nous occupe, puisqu'il affirme positivement que *Bogud* et *Bocchus* sont deux noms distincts l'un de l'autre. Il reste seulement à démontrer que le mot Bogud ou βογυδ est le même que *Bocut*, ce qui n'offrira aucune difficulté pour personne, car qui ne sait que le *c* et le *g*, le *d* et le *t* ont dans tous les temps permuté les uns avec les autres, comme

(1) *Voyez* entre autres Plutarque, *Vie de Sylla*; Dion Cassius, Valerius Maximus, Salluste.

dans *capud* et *caput*, *Caius* et *Gaius*? donc on peut en toute assurance affirmer, ainsi que nous le disons, que le *Bogud* des textes et le *Bocut* des médailles sont un seul et même personnage. Par cela même, les classifications de Sestini et de Mionnet sont mises à néant, et il faut reconnaître que, jusqu'ici, on n'est encore parvenu à recueillir aucune monnaie numidique ou mauritanienne portant des légendes latines avant la seconde moitié du siècle qui précéda notre ère, c'est-à-dire avant le règne de Juba I, comme le prétendait Eckhel.

Mais tout en refusant au roi Bocchus des médailles à légendes latines, nous sommes loin cependant de prétendre que ce prince ou les rois numides ses voisins n'aient point frappé de monnaies du tout. Nous croyons au contraire pouvoir leur en attribuer quelques-unes. L'Afrique, en effet, n'était pas, au temps de Sylla ni même antérieurement, une contrée ignorante des arts et des sciences. Aujourd'hui que tous les regards sont tournés vers l'Orient, que les splendides sculptures de Ninive sont venues enrichir nos musées, nous reconnaissons enfin qu'à côté de la civilisation grecque s'en développait une autre non moins avancée, non moins importante, et qui devait alors posséder ses chefs-d'œuvre littéraires, puisqu'elle nous a laissé de si nombreux chefs-d'œuvre artistiques. Dans la lutte des Perses contre les Grecs, de Carthage contre la Sicile et

Rome, des Parthes contre l'empire, des Arabes contre les chrétiens, il faut voir toute autre chose qu'une lutte politique, il faut indubitablement reconnaître deux idées se disputant l'empire de l'ancien monde! Chose remarquable, depuis que le flambeau de l'histoire nous permet de pénétrer dans les ténèbres de l'antiquité, nous pouvons constater que les deux civilisations orientale et européenne se trouvent encore en présence l'une de l'autre, sans avoir presque perdu un pouce de terrain. Souvent ces deux civilisations se sont mêlées, souvent des idées orientales ont été adoptées par les Européens, et le contraire a eu lieu aussi quelquefois, mais toujours soit à raison de l'influence du climat, soit pour toute autre cause, dans chaque pays, soit les mœurs asiatiques, soit les mœurs occidentales ont fini par prédominer. Là est le secret de l'histoire de l'Etrurie, de la Sicile, de l'Asie-Mineure, de l'Inde, de l'Egypte, de l'Afrique. Les Etrusques se sont faits européens; les Grecs de l'Asie, orientaux; l'Égypte ne fut jamais, pas plus que la Syrie, pas plus que l'Afrique, tout à fait grecque ou tout à fait romaine. Peut-être est-ce encore à cette loi fatale qu'il faut attribuer le schisme qui sépare les chrétiens d'Orient de ceux d'Occident.

Lors donc que les Romains connurent les Numides, ceux-ci étaient des barbares, dans l'acception que ce mot avait alors pour eux, c'est-à-dire des gens étrangers à leurs mœurs, à leurs habi-

tudes; mais non des barbares dans celle que nous lui attribuons maintenant, c'est-à-dire des hommes grossiers et incultes. L'histoire d'un contemporain de Bocchus, d'Hiempsal, le père de Juba I, qui écrivait sur l'origine orientale de son peuple des livres en langue punique, est là pour le prouver. Syphax et Massinissa entretenaient de fréquentes relations avec Carthage, et ne dédaignaient point de rechercher en mariage les filles de ces riches marchands qui si longtemps menacèrent de détruire la puissance romaine. Or, on sait que les Carthaginois en adoptant, dès le quatrième ou troisième siècle avant notre ère, les principes de l'art grec, lui imprimèrent un aspect tellement particulier qu'on pourrait appeler cet art un art africain, ainsi que l'attestent encore leurs monnaies. Si ce que nous venons de dire est exact, pourquoi donc se refuser à croire qu'au temps des Scipions, les Numides et les Mauritaniens étaient étrangers à toute espèce de civilisation? Ce qui est vrai seulement, c'est que leur civilisation était tout orientale par le fond comme par l'origine, qu'elle se rattachait à celle des Phéniciens, des Mèdes, des Perses, des Arméniens leurs ancêtres, selon toute apparence, et que leurs arts seuls pouvaient avoir une physionomie gréco-punique empruntée à Carthage.

Cherchons maintenant quelles pouvaient être les premières monnaies numides. La numismatique romaine et celle des Carthaginois nous se-

ront ici d'un grand secours et elles nous mettront sur la voie.

Le vainqueur de Jugurtha, Sylla, qui se donnait lui-même l'épithète de *Felix*, se montra toujours très fier de l'heureuse circonstance qui lui permit de mettre fin à cette guerre numidique qui, pendant si longtemps, avait embarrassé la république; il avait fait graver sur une bague, dont il se servait toujours pour cachet, la circonstance de sa vie qui avait été l'origine de sa fortune, c'est-à-dire le moment où Bocchus lui livra Jugurtha, ainsi que nous l'atteste Plutarque dans la vie de Marius et dans celle de Sylla [1].

Son fils Faustus, triumvir monétaire, jaloux de retracer sur les deniers qu'il faisait frapper les actions éclatantes de son père, s'empressa d'y faire graver ce curieux épisode, ainsi que le prouve le denier suivant :

FAVSTVS. Buste de Diane à droite; sa tête est ornée d'une sphendoné, que surmonte un croissant, son col d'un collier; ses oreilles de pendants; derrière un *lituus;* grènetis au pourtour.

℞ FELIX. Sylla élevé sur une chaise curule; devant lui un homme barbu, nu-tête, à genoux, sup-

(1) Voici le texte de Plutarque : Εἰς τοῦτο φιλοτιμίας προῆλθεν, ὥστε γλυψάμενος ἐν δακτυλίῳ φορεῖν εἰκόνα τῆς πράξεως, καὶ ταύτῃ γε χρώμενος ἀεὶ διετέλεσεν· ἦν δὲ ἡ γραφὴ, Βόκχος μὲν παραδιδοὺς, Σύλλας δὲ παραλαμβάνων τὸν Ἰουγούρθαν. *Voyez* également Valère-Maxime.

pliant et tenant un rameau; derrière, un autre personnage[1] nu-tête et à genoux également, les mains liées derrière le dos (Jugurtha), dans la posture des vaincus (pl. n° 1).

Depuis que le savant Eckhel a victorieusement prouvé qu'il était impossible de méconnaître ici la reproduction du sujet figuré sur la gemme que le dictateur portait comme chaton de sa bague, ce denier a toujours passé pour un des plus importants et des plus curieux de la numismatique consulaire. Il faut nécessairement lui adjoindre le suivant :

FEELIX. Buste diadémé tourné à droite; de légères moustaches et de légers favoris ombragent sa lèvre supérieure et ses joues; une peau de lion est jetée sur ses épaules; grènetis au pourtour.

℞ FAVSTVS. Diane dans un bige, galopant à droite; un croissant s'élève au-dessus de sa tête, et trois astres rayonnants sont disséminés dans le champ; un péplum l'enveloppe en formant une courbure arrondie entre le croissant et son buste; elle tient à la main une sorte de lituus; grènetis au pourtour (pl. n° 2).

Tous les numismatistes ont déjà reconnu la liaison qui unit ces deux monnaies; aussi les uns, tels que Séguin, ont-ils vu dans le personnage du droit Jugurtha lui-même, dont le fils de Sylla avait reproduit le portrait comme un trophée, et d'autres, tels qu'Eckhel, ont-ils voulu y voir le roi Bocchus. Mais comme, sur

l'autre denier, Bocchus et Jugurtha sont représentés avec une longue barbe, force est de renoncer à cette séduisante hypothèse. Le personnage dont nous retrouvons le buste ne peut être et n'est en effet qu'un Hercule, ainsi que l'ont déjà constaté Visconti et M. Riccio, autorités auxquelles nous en ajouterons une troisième non moins importante, celle du savant conservateur du cabinet des médailles, M. Lenormant. Or, nous savons qu'Hercule, d'après les traditions africaines, était père de Syphax, tige de la race des rois de Mauritanie et de Numidie; il est donc tout naturel que Faustus ait été choisir, pour en parer les pièces qu'il a fait frapper, le dieu principal de la nation numidique, comme pour indiquer que ce dieu avait passé aux Romains. Ce qui a fait croire à Séguin et à Eckhel que la tête diadémée dont nous nous occupons était celle de Jugurtha ou de Bocchus, c'est la différence de physionomie qui existe bien réellement entre cet Hercule africain[1] et l'Hercule hellénique si souvent reproduit sur les deniers romains; ces savants ne pouvaient se résoudre à voir là autre chose qu'un portrait. S'ils se sont trompés, leur erreur nous profitera au moins, puisque ce sera une preuve de plus que le personnage représenté

(1) Cet Hercule offre une grande ressemblance avec celui qui est gravé sur les tétradrachmes de Tyr. C'est donc Melcarth, dieu qui personnifiait le peuple phénicien.

est une divinité numide, et que, puisqu'un tel fait est inusité dans la numismatique romaine, il faut que ce fait ait une raison bien évidente. Quelle serait-elle cette raison, sinon celle que nous avons indiquée plus haut? Toutes les fois donc que sur des monnaies purement africaines nous trouverons une tête d'Hercule portant le caractère de celle que nous avons indiquée, nous ne croyons guère nous tromper en proposant de la classer à la Numidie et de la regarder comme frappée par Jugurtha lui-même.

Il y a encore une autre remarque fort importante à faire à propos des deux deniers de Faustus: c'est que tous deux portent pour type, d'un côté, ou le buste de Diane, ou cette divinité conduisant son char. Certes, cette circonstance était déjà suffisante pour nous prouver qu'une certaine corrélation devait exister entre ces images et les images correspondantes. Nous rappelant les deniers de Juba II, de Cléopâtre-Séléné et de Ptolémée, où le soleil et la lune forment le type principal; où le croissant sert d'accompagnement à des cornes d'abondance, et enfin une médaille inédite appartenant à M. Rollin, où à l'acrotère d'un temple sur le fronton duquel est sculpté le soleil on voit un croissant; nous étions persuadé que les Mauritaniens et les Numides honoraient la sœur d'Apollon d'une vénération particulière, et nous n'hésitions pas à voir dans cette Diane une Diane africainé, lorsque M. Letronne est venu

confirmer notre conjecture d'une manière éclatante, en signalant, dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (10 décembre 1847), une curieuse inscription latine, dernièrement copiée en Algérie par M. Charles Texier, et où la vénération de ces peuples pour Diane est constatée d'une manière authentique[1].

Cette inscription la voici, nous la citons de mémoire :

DIANAE. AVG. MAVRORVM.

Ainsi, en donnant à Jugurtha les pièces d'argent que M. Mionnet classait à Panorme de Sicile, qui portent d'un côté la tête de l'Hercule africain et de l'autre un éléphant, comme nous l'avons dit plus haut, nous ne hasardons qu'une conjecture qui a tous les caractères de la certitude; mais avant de décrire ces monuments, un mot sur la situation de la Numidie avant le règne de Massinissa ne sera peut-être pas inutile.

Monnaies anonymes des rois de Numidie avant Juba I.

MASSINISSA.

Antérieurement au règne de Massinissa, la Nu-

(1) Le président de Brosse conjecture que Diane paraît sur les monnaies de Faustus parce que Bocchus livra à Sylla Jugurtha pendant la nuit. Nous nous étonnons qu'un homme aussi savant et aussi consciencieux ait pu émettre une semblable hypothèse.

midie était divisée en deux parties, la Numidie orientale ou Massylie, et la Numidie occidentale ou Massœcylie; Cirthium était la capitale de la première, Siga celle de la seconde.

Soumis tour à tour par les Carthaginois et les Syracusains, du temps d'Agathocles, les Numides, après la défaite de ce dernier, finirent par recouvrer leur liberté. Ils furent alors gouvernés par des rois. Le plus ancien que l'on connaisse est Narva, roi des Massyliens, nommé par Polybe. Son fils Gala régnait du temps de la seconde guerre punique. Ce fut le père de Massinissa. Syphax est le premier roi des Massœcyliens dont l'histoire fasse mention. Sa lutte avec Massinissa est assez connue pour que nous nous dispensions de la retracer. On sait qu'avec l'aide des Romains, ce dernier réunit sous son sceptre toute la Numidie et qu'il la gouverna pendant soixante ans, à partir de la mort d'Islac, son oncle, et de celle des fils de celui-ci, qui, d'après une coutume suivie dans ces contrées, avaient de plein droit succédé au trône de Gala.

La richesse et l'habileté de Massinissa étaient proverbiales dans l'antiquité; il ne serait donc pas étonnant qu'il nous fût parvenu des monnaies frappées par ce prince. M. Arneth, dans un catalogue fort succinct qu'il a donné de la collection numismatique impériale de Vienne, en cite trois de bronze qu'il lui attribue, mais sans les décrire quoique la chose soit possible en elle-même, nous

sommes forcé d'ajourner, jusqu'à plus ample informé, toute opinion à cet égard, puisque le cadre adopté par l'auteur ne lui a pas permis d'énumérer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour démontrer ce qu'il avance, et que même il a fait suivre son attribution d'un point interrogatif.

Nous allons à notre tour tâcher de donner à Massinissa trois monnaies d'argent conservées au cabinet de France et qui nous semblent offrir les traits de ce grand homme; en voici la description :

1. Tête nue imberbe, tournée à gauche; sa joue est légèrement ombragée de favoris. Grènetis au pourtour.

℟. Cheval au repos tourné à droite; derrière lui un palmier avec deux dattes.

AR. Diamètre, 22 millimètres; poids, 7 grammes 5 centigrammes. Cabinet de France. (Musée Hunter, pl. 4, fig. XXI.) (Pl. n° 3.)

2. Mêmes types au droit et au revers. Seulement entre les jambes du cheval une lettre phénicienne.

AR. Diamètre 20 millimètres, poids 5 grammes 65 centigrammes. (Mionnet, Supplément. Panorme, n° 338.)

3. Mêmes types au droit et au revers; seulement, le cheval n'est pas accompagné d'un palmier.

AR. Diamètre 15 millimètres, poids 3 grammes 25 centigrammes. Cabinet de France, inédit.

Les traits de Massinissa nous sont connus par une peinture à fresque de Pompeï, publiée, entre autres ouvrages, dans l'Iconographie grecque de Visconti, pl. 56. Dans cette peinture, le roi numide est représenté avec Scipion assistant aux derniers moments de Sophronisbe, son épouse bien-aimée, qu'il sacrifia, comme on sait, à son dévouement pour la cause des Romains. Nous devons dire pourtant, et en appuyant sur ce fait, que la principale et presque la seule raison que nous puissions apporter en faveur de notre nouvelle attribution est la ressemblance que nous trouvons entre la tête figurée sur la médaille et le portrait donné par Visconti. Cette ressemblance ne nous a pas frappé seul, elle a été reconnue encore par toutes les personnes à qui nous l'avons signalée. Cependant, comme sur la monnaie la tête que nous croyons pouvoir être celle de Massinissa est nue et sans aucun ornement, tandis que dans la peinture ce prince et Sophonisbe sont représentés les cheveux entourés d'un diadème, et que sur les monnaies de Juba I, de Juba II, de Cléopâtre-Séléné, de Ptolémée, ce symbole de la royauté n'a jamais été omis, on pourrait à la rigueur être autorisé à croire que l'absence du bandeau royal est un motif suffisant pour faire rejeter cette ressemblance sur un effet du hasard et refuser à Massinissa la pièce que nous lui donnons. Pour nous, nous sommes tout disposé

à faire bon marché de notre opinion, si elle semble trop hasardée; nous dirons seulement que cette tête nous offre tous les contours d'un portrait et non la physionomie d'une figure idéale. (*Voyez* pl. n° 4.)

M. Mionnet rapportait ces médailles à Panorme, comme on l'a vu ci-dessus; Combe, dans le Musée Hunter, les attribuait avec plus de raison à Carthage. En effet, le type du revers est essentiellement carthaginois, mais on ne doit pas oublier non plus que la Numidie devait ses arts et sa civilisation à la colonie phénicienne, et que, par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à voir ici figurée une empreinte qui devait jouir d'un grand crédit par toute l'Afrique.

Du reste, les trois pièces que nous venons de publier, quoique fort rares aujourd'hui, sont le produit d'un monnayage qui semble avoir duré longtemps, car en voilà deux autres à peu près pareilles et qui doivent avoir été frappées à leur suite, bien qu'elles soient beaucoup plus barbares.

4. Tête jeune, imberbe, à gauche; son œil est de face, quoiqu'elle soit de profil; ses cheveux sont très courts.

℞. Même cheval et même palmier que ci-dessus; grènetis au pourtour.

AR. Diamètre, 21 millimètres; poids, 7 grammes 5 centigrammes. Cabinet de France. (Mionnet, Supplément. Panorme, n° 849.) (Pl. n° 5.)

5. Tête jeune, imberbe, diadémée, tournée à gauche; son œil est également de face.

R/. Bœuf marchant lentement à droite, derrière lui un épi sur sa tige[1].

AR. Diamètre, 20 millimètres; poids, 7 grammes 25 centigrammes. Cabinet de France (pl. nº 6).

Ici toute trace de portrait a disparu, bien que la disposition générale du type soit absolument la même. Ces pièces, quoi qu'il en soit, font donc nécessairement partie de la même série, puisqu'elles portent le même type et pèsent le même poids; si elles n'appartiennent pas à Massinissa, nous croyons néanmoins ne devoir pas les regarder comme sorties d'un atelier carthaginois, surtout à cause de la barbarie de la dernière. Nous les donnerons bien plus volontiers à la Numidie.

JUGURTHA.

Massinissa mourut l'an 148 avant J.-C. Il eut pour successeur un de ses fils, nommé Micipsa, qui continua la politique de son père, resta toujours fidèle aux Romains, et mourut à son tour en l'an 122, laissant la Numidie à ses deux fils,

(1) Le bœuf et l'épi sont des types également carthaginois. Un bœuf semblable à celui de notre pièce se trouve notamment sur un demi-statère d'or de Carthage, de travail assez barbare, mais fort curieux, donné au Cabinet par M. de Luynes.

Adherbal et Hiempsal, ainsi qu'à Jugurtha, son neveu et son fils adoptif. Dès l'année 116, Jugurtha avait usurpé le trône et chassé ses deux cousins. Son règne dura quinze ans et fut une lutte continuelle et acharnée contre Rome, qui se termina enfin par la trahison de Bocchus, en l'an 104.

Nous ne connaissons aucune pièce africaine que nous puissions donner, même par conjecture, à Micipsa, Adherbal et Hiempsal; heureusement il n'en est pas de même à propos de Jugurtha, ce prince si riche et si habile, qui appelait Rome une ville à vendre, et qui, s'il savait tenir tête à ses ennemis sur un champ de bataille, cherchait avant tout à les vaincre et à les diviser par la corruption.

C'est, comme nous l'avons vu plus haut, à l'aide des deniers de la gens Cornelia, frappés par Faustus en l'honneur de Sylla, son père, que nous pouvons, d'une manière à peu près certaine, reconnaître ces monnaies jusqu'ici confondues avec les pièces carthaginoises. Après tout ce que nous avons dit, il serait inutile de nous étendre davantage à leur sujet; nous nous contenterons de les décrire.

6. Tête de l'Hercule africain tournée à gauche; ses cheveux sont relevés et ceints d'une couronne de laurier; de légers favoris ombragent sa joue; grènetis au pourtour.

℞. Éléphant marchant lentement à droite; ses pieds reposent sur un trait qui sépare le champ

de l'exergue ; à l'exergue, un alef; filet au pourtour.

AR. Diamètre, 21 et 22 millimètres; poids, 6 grammes 80 centigrammes et 6 grammes 90 centigrammes. Deux exemplaires.

Cabinet de France. (Mionnet, Corps d'ouvrage. Panorme, n°s 498 et 499.) (Pl. n° 7.)

7. Mêmes types au droit et au revers.

R). Diamètre, 16 et 17 millimètres; poids, 3 gr. 20 cent. et 3 gr. 45 cent.

(Mionnet, Corps d'ouvrage. Panorme, n° 500.) (Pl. n° 8.)

HIEMPSAL.

Après la défaite de Jugurtha, la Massœcylie ou Numidie occidentale fut donnée à Bocchus, en récompense de sa trahison; une autre partie du royaume fut réunie à la province que Rome possédait en Afrique, et le reste fut partagé entre deux descendants de Massinissa, Hiempsal et Manderstal. Hiempsal fut père de Juba I. C'est à son règne, ou aux premières années de celui de son fils, qu'il faut rapporter les monnaies suivantes :

8. Tête d'Hercule barbue, couronnée de laurier et tournée à gauche; une massue posée sur ses épaules; grènetis au pourtour.

R). Éléphant marchant à droite; sur son dos est placé un cornac coiffé d'un bonnet conique; il est couvert d'un vêtement à capuchon, rabattu sur

ses épaules et semblable au burnous des Arabes; il tient à la main un stimulus terminé par un crochet. Grènetis au pourtour.

AR. Diamètre, 25 millimètres; poids, 14 grammes 60 centigrammes.

(Mionnet, Supplément. Rois incertains de Mauritanie, n° 41.) (Pl. n° 9.)

9. Tête d'Hercule imberbe laurée et tournée à gauche, une massue est posée sur son épaule. Grènetis au pourtour.

R). Eléphant marchant à droite, Grènetis au pourtour.

Æ. Diamètre, 12 millimètres; poids, 1 gramme 75 centigrammes.

(Mionnet, Supplément. Rois de Numidie et de Mauritanie incertains, n° 42.) (Pl. n° 10.)

M. Mionnet ayant déjà catalogué ces deux pièces parmi les médailles des rois de Numidie ou de Mauritanie, il pourrait paraître inutile à quelques-uns de nos lecteurs que nous insistions sur ce point; nous le ferons cependant, d'abord afin de prouver qu'elles appartiennent exclusivement à la Numidie et que la Mauritanie n'y a aucun droit, ensuite parce que M. Mionnet n'a pas cherché le moins du monde à fixer leur âge, et qu'enfin en archéologie comme dans toutes les sciences il ne faut jamais croire personne sur sa parole seule et que notre savant s'est contenté d'énoncer purement et simplement un fait.

Voici les preuves que nous avons à apporter à l'appui de son dire : Hercule, nous le savons déjà, était la divinité principale des Numides; or, nous trouvons sur ces pièces la tête d'Hercule; si cette tête est différente de celle qui paraît sur les monnaies de Jugurtha, elle offre une certaine analogie avec celle du roi Juba II qu'on remarque sur les monnaies de bronze frappées par ce prince à son nom propre et à celui de sa femme Cléopâtre-Séléné. Là, Juba est habillé en Hercule, et il porte sa massue de la même manière que l'Hercule véritable des médailles que nous examinons. Cela est si vrai que M. Mionnet avait cru, quoiqu'à tort, trouver sur l'une de celles que nous étudions l'effigie de ce prince; si cette conjecture est inadmissible, elle nous révèle déjà qu'un fait important n'avait point échappé à notre devancier; ce fait, c'est l'analogie qui existe entre nos médailles et les médailles reconnues de tout le monde comme numidiques ou mauritaniennes.

Si le type du droit de ces pièces milite en faveur de l'origine que leur attribue Mionnet, celui qu'on remarque au revers est peut-être plus probant encore, puisqu'il représente l'éléphant que nous avons remarqué sur les pièces de Jugurtha. En effet, entre ces deux éléphants qui sont absolument traités de même, il n'existe qu'une seule différence, c'est que pour marcher ils ne lèvent pas le même pied. L'éléphant des pièces de

Jugurtha lève le pied droit de devant, celui des pièces que nous examinons en ce moment lève au contraire le pied gauche.

En comparant nos médailles à celles de Jugurtha, de Juba I, de Juba II et de Ptolémée, il est facile de leur assigner un âge que personne, nous l'espérons, ne combattra. Les pièces de Jugurtha nous offrent un magnifique spécimen du style gréco-africain dans toute sa pureté; plus que les autres elles se rapprochent du faire des statères d'or de Carthage, elles ont la même touche, sévère, vigoureuse, et cependant noble. Quelque chose de plus moelleux, de plus maniéré, mais de moins habile, se remarque dans celles-ci; toutefois on sent encore dans son entier l'influence africaine. A partir de la fin du règne de Juba I, et surtout sous ses deux successeurs, il n'en est plus ainsi; l'art romain a pris le dessus, on voit décroître peu à peu la vieille école, qui, vers la fin du règne du premier Juba, finit même par disparaître. C'est donc entre Juba I et Jugurtha que nous devons placer ces deux monnaies; d'où il résulte qu'elles doivent appartenir au règne d'Hiempsal.

Passons maintenant à une riche série de bronze mal à propos classée à Carthage et qui certainement appartient à la Numidie.

10. Tête barbue et laurée tournée à gauche. (Hercule.)

℞ Cheval tourné à gauche, derrière lui un caducée.

Æ. Diamètre, 31 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, nº 551

11. Même tête tournée à gauche, derrière, un sceptre terminé par une fleur trilobée dont le pétale du milieu est surmonté d'un globule. (Hercule.)

℞ Cheval trottant à gauche, derrière lui le même sceptre posé verticalement.

Æ Diamètre, 32 millimètres. (Falbe, *Recherches sur Carthage*, atlas, pl. VI, nº 2. Texte p. 110.)

12. Tête barbue et laurée, tournée à gauche.

℞ Cheval galopant à gauche, sous lui deux lettres phéniciennes.

Æ. Diamètre, 26 millimètres. 8 variétés.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, nº, 546 et 547, Corps d'ouvrage, et 400, Supplément.)

13. Même pièce en plomb.

Cabinet de France. Inédite.

14. Même type au droit et au revers; un globule sous le cheval.

Æ Diamètre, 26 millimètres. 2 exemplaires.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, nº 552, Corps d'ouvrage, 402, Supplément.)

15. Même pièce, mais un trophée dans une contremarque carrée au-dessus du cheval.

Æ Diamètre, 26 millimètres. 2 exemplaires.
Cabinet de France.
(Mionnet, Panorme, Supplément, n° 403.)

16. Tête d'Hercule à gauche, ceinte d'un diadème; au-dessous du col, un globule.

℞ Cheval trottant à gauche; au-dessus de lui un astre rayonnant; au-dessous trois caractères phéniciens.

Æ Diamètre, 26 millimètres.
Cabinet de France.
(Mionnet, Panorme, Supplément, n° 399.)

17. Tête laurée et barbue d'Hercule, à gauche.

℞ Cheval galopant à gauche, derrière lui une palme accostée de deux caractères puniques.

Æ Diamètre, 22 millimètres.
(Falbe, *Recherches sur Carthage*, n° 3, pl. VI, texte, p. 111.)

18. Même type d'Hercule barbu, la tête ceinte d'un bandeau. Grènetis au pourtour.

℞ Cheval galopant à gauche, derrière lui une palme courbée à droite et dont la partie supérieure est liée avec une bandelette; cette palme est accostée de deux lettres puniques.

Æ Diamètre, 21 millimètres.
Cabinet de France.

19. Tête d'Hercule barbue et laurée à gauche.

℞ Cheval debout à gauche, ses pieds reposent

sur un trait qui sépare le champ de l'exergue; au-dessus, un globule enveloppé dans un croissant renversé.

Æ Diamètre, 16 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, n° 584, et Supplément, 401.)

20. Deux têtes imberbes, laurées, accolées et surmontées chacune d'un astre rayonnant à droite. (Les Dioscures.)

℞ Deux chevaux accolés trottant à droite; au-dessus, des lettres phéniciennes.

Æ Diamètre, 26 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, n° 545 du Corps d'ouvrage et 397 du Supplément. (Pl. n° 11.)

21. Tête imberbe et diadémée à gauche.

℞ Inscription phénicienne indéchiffrable, cheval buvant dans un vase qui a la forme d'un seau. Le champ est séparé de l'exergue par un trait; filet au pourtour.

Æ Diamètre, 21 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, Supplément, n° 396.) (Pl. n° 12.)

22. Tête diadémée tournée à gauche; son menton et ses joues sont ombragés d'une barbe frisée; un grènetis règne au pourtour.

℞ Cavalier diadémé et barbu galopant à gauche; sur son dos est jeté un pallium flottant; sous le cheval un globule; au bas, dans un car-

touche quadrangulaire, une inscription phénicienne. Un grènetis règne au pourtour.

Æ Diamètre, 25 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, Panorme, n° 548. Gesenius, p. 316 et 317. Tab. 42. Juba II, B. Falbe, *Recherches sur Carthage*, pl. 4.)

23. Tête nue à barbe pointue, tournée à gauche.

℞ Même type que ci-dessus, seulement le cheval galope à droite.

Æ Diamètre, 25 millimètres.

(Falbe, *Recherches sur Carthage*, p. 112, pl. VI, n° 5. Gesenius, p. 316 et 317, t. XLII. Juba II. A.)

24. Tête à cheveux courts et barbe pointue, tournée à droite, devant trois caractères phéniciens; grènetis au pourtour.

℞ Personnage nu, barbu, debout, marchant à gauche; un de ses bras est élevé et semble soutenir un objet aujourd'hui effacé; derrière lui une biche. Légende composée de cinq caractères phéniciens.

Æ Diamètre, 20 millimètres.

Cabinet de France, inédite. (Pl. n° 13.)

Quoique M. Mionnet ait classé la plus grande partie de ces monnaies à Panorme, nous croyons qu'aujourd'hui personne ne se refusera à les regarder comme numidiques. Cette rectification a été déjà proposée pour les nos 10, 19 et 20, par

MM. Falbe, Lindberg et Gesenius; les autres pièces que nous avons rapprochées de celles-ci leur ressemblent tant qu'il est impossible de les en séparer; par conséquent elles doivent émaner de la même source.

Depuis sept ans que nous sommes attaché au cabinet des antiques de la Bibliothèque Nationale, on présente journellement à notre examen une foule de monnaies trouvées sur le sol de l'Algérie, et il est rare qu'au milieu des bronzes romains qu'on recueille dans cette contrée on n'ait pas ramassé quelques-unes de ces pièces; les médailles purement carthaginoises, au type de Cérès, de la tête du cheval ou du cheval tout entier, sont comparativement beaucoup plus rares. Cette circonstance, jointe au jugement des hommes éminents dont nous venons de citer les noms, serait déjà un argument très puissant en notre faveur. Mais nous pouvons en produire de plus concluants encore.

Le nº 24 porte des légendes puniques; or, ces légendes appartiennent au système graphique employé dans la Numidie, et, il y a plus, c'est que la plupart des caractères qui les composent se retrouvent retracés sur les deniers d'argent de Juba I, ce qui peut faire croire que la légende qui y est inscrite doit être analogue à celle de ces deniers. Comme Hercule est la divinité qui se voit au droit de toutes ces médailles, à l'exception de celles comprises sous le nº 20, où l'on trouve les

Dioscures, et que la différence qui existe entre elles ne tient pas tant au style qu'à la physionomie particulière que l'artiste a cru devoir donner à cette divinité, il est évident qu'il faut les ôter toutes à Carthage pour les donner à la Numidie. Ceci posé, examinons chacune d'elles en détail :

Les nos 10 et 11, par les types du revers, se rapprochent tout à fait des pièces de Carthage; ils sont d'un beau style et d'une admirable conservation; leur module dépasse celui qu'on a l'habitude de nommer grand bronze en numismatique. Nous ne pouvons voir, comme M. Falbe semblerait le faire croire sans le dire précisément, une tête de Juba sur le n° 10; pour nous, cette tête est bien celle d'Hercule.

La classification de toutes nos pièces une fois établie, il n'y a souvent rien de bien intéressant à dire sur quelques-unes d'elles; telles sont celles que nous avons décrites sous les nos 12, 13, 14 et 15. Ces médailles ne diffèrent entre elles que parce que les unes portent une légende de deux lettres puniques et que les autres n'en ont pas. Le métal du n° 13 mérite d'être pris en considération; cette pièce est en plomb, elle a été trouvée dans la province de Constantine, au milieu de ruines antiques, par M. Alfred Maury, sous-bibliothécaire à l'Institut, et offerte par lui au Cabinet national. Les pièces de plomb marquées aux types du bronze, de l'argent ou de l'or, se rencontrent

quelquefois dans l'antiquité; on en connaît quatre ou cinq exemples dans les Gaules, autant en Italie, d'autres à Athènes et dans la Grèce. Celui que nous citons est le premier qui ait rapport à l'Afrique; du reste il ne faudrait pas croire que cette médaille fût aujourd'hui bien rare, nous en connaissons plusieurs exemplaires, et feu le général Duvivier nous a affirmé qu'il en avait été trouvé un assez grand nombre. A quoi servaient ces plombs? étaient-ce des tessères ou de véritables monnaies? nous l'ignorons et nous nous abstiendrons de toutes conjectures à cet égard. Le n° 12 est intéressant à cause de la contremarque. Comme sur un denier de Clodius Macer, publié par M. Falbe, pl. VI, n° 23, on voit pour revers un trophée, il est probable que le proconsul, pendant son séjour en Afrique, aura autorisé le cours de ces bronzes en y faisant imposer sa marque. Une telle circonstance est importante à noter, car elle prouve que nos pièces sont nécessairement postérieures au sac de Carthage. Comment, en effet, s'imaginer qu'ont eût songé à faire circuler des monnaies purement carthaginoises du temps de Clodius Macer?

Sur le n° 16 on aperçoit un astre placé au-dessus du cheval, comme pour certifier, quoiqu'il n'en fût guère besoin, que tous ces chevaux placés sur les médailles numidiques et carthaginoises y remplissaient un rôle solaire. Ce type nous conduit tout naturellement à l'examen du n° 20, re-

présentant d'un côté les têtes des Dioscures, et de l'autre leurs deux chevaux accolés.

La manière dont les Tyndarides sont représentés est assez inusitée, sinon nouvelle; en effet, ils n'ont ni l'un ni l'autre leur bonnet caractéristique, leur tête est nue et laurée, mais il est impossible de les méconnaître à cause des deux astres qui rayonnent au-dessus de leur front.

La palme ornée de bandelettes, placée derrière le cheval au galop du n° 18, est une imitation du palmier carthaginois, de même que celle du n° 19 où la bandelette n'existe pas. Quant au symbole qu'on trouve au-dessus du cheval n° 19, on l'observe fréquemment sur les médailles puniques; nous aurons occasion d'en reparler à propos d'une des pièces que Pellerin, et d'après lui Eckhel et Mionnet, ont voulu donner à Cléopâtre-Séléné, femme de Juba II. Dans tous les cas, c'est bien un symbole et non une lettre phénicienne comme M. Mionnet l'avait prétendu; aucun alphabet carthaginois ou numide ne présente rien de semblable.

Voici maintenant, n° 21, un type plus intéressant et qui est tout à fait emprunté à la Grèce. Il nous offre un cheval buvant dans un vase qui a la forme d'un seau. Dans un article encore inédit et relatif aux monnaies de Larissa de Thessalie, nous avons essayé de démontrer que le cheval dans cette posture était un symbole du passage d'un état mauvais à un état plus prospère, de

la vie terrestre à la vie éternelle, de la maladie à la santé. Nous ne répéterons pas ici tout ce que nous avons dit à ce sujet ; nous nous contenterons seulement de citer en faveur de notre opinion une pierre gravée dont l'empreinte nous a été communiquée par notre confrère à l'école des chartes, M. Bordier; pierre sur laquelle, au-dessus d'un cheval buvant, on lit ΕΥΨΥΧΙ; de rappeler qu'ΕΥΨΥΧΙ se lit également sur des monuments funéraires, entre autres sur deux stèles du cabinet des médailles, encore inédites et récemment apportées de Syrie[1];

(1) Ces deux stèles ont chacune 26 centimètres de largeur, 19 de hauteur sur chaque côté et 24 au milieu, parce qu'elles se terminent à leur partie supérieure en forme de fronton. Elles sont de marbre blanc et représentent chacune un personnage couché sur un lit et ayant devant lui une table. Sur une de ces stèles est placée une femme, sur l'autre un homme. Au bas de chaque personnage se trouve une inscription ; au-dessous de la femme on lit :

ΕΥΨΥΧΙ
ΠΟΘΟΥΜΕΝΗ

Au-dessus du jeune homme.

ΕΥΨΥΧΙ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕ
ΟΥΔΕΙϹΑΘΑΝΑΤΟϹ.

Ces deux monuments appartiennent au IIe ou IIIe siècle de notre ère. Il est à remarquer que le Ψ y est absolument figuré comme sur la cornaline communiquée par M. Bordier ; cette pierre, au reste, par son travail accuse une origine grecque orientale.

de constater enfin que les chevaux étaient consacrés à Esculape, ainsi que nous l'apprend un médecin vétérinaire de l'antiquité, Hiérocles, et que, selon une tradition mythologique citée par Caylus, un cheval malade aurait recouvré la santé en se désaltérant dans une fontaine consacrée au dieu de la médecine [1]. D'après tous ces faits, il nous semble impossible d'aller autre part chercher l'explication de cette image fréquemment usitée dans l'antiquité.

M. Gesenius attribue à Juba II les deux pièces de bronze cataloguées par nous sous les n[os] 22 et 23. Avant lui M. Falbe les avait, avec beaucoup de raison, retirées à Panorme pour les donner aux rois de Numidie ou de Mauritanie; mais moins hardi, il n'avait pas osé les attribuer en particulier à un prince plutôt qu'à un autre. Comme les légendes interprétées par le savant philologue allemand ne donnent aucun nom de roi, nous croyons qu'il sera sage d'imiter, jusqu'à plus ample informé, la réserve de M. Falbe. Mais nous croyons aussi, cependant, pouvoir dès aujourd'hui affirmer que ces pièces n'ont rien de commun avec la Mauritanie, qu'elles sont purement numides et ont été frappées, soit du temps d'Hiempsal, soit du temps de Juba I; la preuve

(1) SPANHEIM, *Dissertatio tertia*, p. 248. — HIEROCLES, *Veterinariæ medicinæ præfatio*. — CAYLUS, t. II, p. 160, pl. LIII, n° II.

tre pièce toute semblable à celle-ci, publiée par Mionnet à Panorme, n° 393 du Supplément, et où le palmier est orné également d'une bandelette.

Médailles à légendes puniques contemporaines d'Hiempsal ou de Juba I.
— As de la famille Sosia frappé en Afrique.

L'examen des pièces précédentes nous amène tout naturellement à celui des médailles suivantes qui jusqu'ici ont été attribuées à Juba I et qui sont certainement contemporaines de ce roi ou de son père Hiempsal. Leur étude ne sera pas infructueuse, car elle viendra ajouter de nouvelles preuves à celles que nous avons déjà recueillies en faveur de la classification que nous avons proposée pour Jugurtha et Hiempsal, des pièces d'argent portant au revers le type de l'éléphant. En les comparant les unes aux autres, il sera facile de suivre leur filiation.

25. Buste de l'Afrique tourné à droite; la tête couverte d'une dépouille d'éléphant, un péplum jeté sur ses épaules. Grènetis au pourtour.

℞ Légende punique de 12 caractères, disposée en deux lignes horizontales; dans le champ un lion, la queue baissée entre les jambes, marchant lentement vers la droite et la tête tournée de face. L'exergue séparée du champ par un trait.

Æ Diamètre, 20 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, rois de Mauritanie, n°s 7 et 8. — Gesenius, tabl. 42. Juba I, B. — Sestini, Musée Hedervar, t. III. Continuation, p. 85. Juba I, n° 4. — Musée Hedervar, 1re édition, n° 7148.) (Pl. n° 14.)

26. Tête de Jupiter Ammon, tournée à droite. Grènetis au pourtour.

℟ Légende punique composée de douze caractères placés en deux lignes horizontales. Dans le champ un éléphant marchant lentement à droite, la trompe et la queue baissées. Un trait sépare le champ de l'exergue.

Æ Diamètre, 26 millimètres.

Cabinet de France.

(Mionnet, rois de Mauritanie, n° 9. — Gesenius, table 42, Juba I, C. — Musée Hedervar, 1re édition. Juba I, n° 7149. — Musée Hedervar. Sestini. Continuation, p. 85. Juba I, n° 5.) (Pl. n° 15.)

Ces médailles ont été jusqu'ici données au roi Juba I à cause de la légende phénicienne qu'elles portent; et en effet, il est impossible de méconnaître que cette légende est identique ou du moins très semblable à celle qui se trouve sur les deniers d'argent bilingues, frappés au nom de ce prince. Mionnet, Sestini, Lindberg et Gesenius avaient donc parfaitement raison, en l'absence d'autres monuments, de leur assigner cette place. Aussi si, sans réformer la classification qu'ils ont proposée, nous n'osons nous prononcer plutôt en faveur d'Hiempsal que de son fils, c'est parce

qu'une heureuse circonstance a mis entre nos mains une autre pièce de la même classe, encore inédite, et qui vient jeter quelques lumières sur la question. Cette pièce est bilingue ainsi que celles de Juba I; mais comme elle porte au revers une tête de Janus et le nom d'un personnage romain de la gens Sosia, gouverneur sans doute de quelque partie de la Numidie, il faut nécessairement penser que puisqu'on a employé cette légende après Juba, elle ne peut le concerner en rien, et que par conséquent elle peut avoir été usitée un peu avant comme un peu après son règne. Voici la description de cette pièce qui est un véritable as romain.

27. Légende punique composée de huit caractères. Dans le champ le buste de l'Afrique tourné à droite et couvert d'une dépouille d'éléphant; derrière elle deux hastes. Un péplum est jeté sur ses épaules.

℞......SOSI.F... Tête de Janus, barbue et non laurée; un rameau à trois branches sépare les deux têtes au-dessus desquelles, à gauche, se trouve la lettre D.

Æ Diamètre, 26 millimètres.

Cabinet de France. Inédite. (Pl. n° 14.)

Ainsi donc, sur la pièce que nous publions, on trouve non-seulement des caractères puniques identiques à ceux qui paraissent sur les monnaies précédentes, mais encore un type tout à fait semblable à celui qui se voit sur l'une d'elles (n° 25),

la tête de l'Afrique, type fréquemment usité en Mauritanie et qui à cette époque, sur les rives méridionales de la Méditerranée, ne se rencontre que là où il est pour ainsi dire habituel, puisque sans parler des pièces que leur style seul leur fait attribuer à la Mauritanie ou à la Numidie, comme celle-ci, on en trouve d'autres signées du nom de Juba II[1], de Cléopâtre, de Bogud[2], tandis que l'on chercherait vainement en Zeugétanie, en Cyrénaïque, en Byzacène la même représentation. Nous ne parlons pas, bien entendu, du moyen bronze de Cyrène frappé au nom de Titus, où le buste de l'Afrique se montre au revers, avec la légende ΦΛΑ.ΚΥΡΗΝΗ[3]. L'époque de Titus est trop éloignée de celle dont nous nous occupons pour qu'on puisse songer à nous opposer ce fait. D'ailleurs nous ne voulons pas prétendre que le symbole de l'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant, soit propre aux seuls Numides et Mauritaniens, et ne s'applique en rien aux autres nations africaines. Ce serait une erreur évidente, puisque Agathocles et les Romains le placèrent quelquefois sur leurs monnaies pour faire allusion aux victoires qu'ils avaient remportées contre les

(1) Mionnet, *Rois de Mauritanie*, nos 13 et 38, Corps d'ouvrage.

(2) *Ibid.*, n° 1.

(3) Patin, *Imp. rom. num.*, p. 118, n° 5. — Mionnet, *Cyrénaïque*, n° 161.

Carthaginois et les Africains en général[1]; nous voulons seulement constater un fait, et ce fait, c'est que les Numides et les Mauritaniens sont les seuls Africains qui aient songé à placer cet emblème sur leurs monnaies propres.

Les légendes puniques des pièces de Juba I et des médailles de bronze dont nous nous occupons maintenant ont été lues par MM. Lindberg et Gesenius qui y ont vu, l'un : *Qui erexit ruinam altæ sedis imperii*; l'autre : *Ejus qui erexit ruinam altæ sedis imperii nostri*[2]. Nous n'avons point à nous prononcer sur cette lecture, nous constaterons seulement que, à ce qu'il paraît, le nom de Juba ne s'y trouve pas; dès lors, rien ne prouve donc absolument que les pièces qui les portent appartiennent plutôt à ce prince qu'à son père, mais nous les regarderons néanmoins comme contemporaines de ces deux rois. Voici du reste une autre petite pièce d'argent, mal à propos reléguée parmi les incertaines d'Afrique, qui, rendue à la même série, servira à faire saisir davantage encore, si cela est possible, la liaison qui existe entre l'as de la famille Sosia et ces bronzes.

(1) Parmi les deniers romains, nous citerons celui de la *gens Cestia* signé des noms de L. CESTIVS et de C. NORBANVS, où la tête de l'Afrique fait justement allusion aux victoires remportées par Marius sur Jugurtha, puisque Norbanus servit dans cette guerre en qualité de préteur. *Voyez* aussi les deniers des familles *Cæcilia* et *Eppia*.

(2) Gesenius, p. 314 et 315.

28. Buste de l'Afrique tourné à droite; la tête couverte d'une dépouille d'éléphant; un péplum jeté sur ses épaules; derrière lui une haste.

℞ Lion, la queue baissée entre les jambes, marchant lentement vers la droite, et la tête tournée de face; au-dessus de lui un ς en pointillé.

Æ Diamètre, 10 millimètres; poids, 0,80 gramm.

Cabinet de France.

(Mionnet, *Incertaines d'Afrique*, t. VI. Corps d'ouvrage, n° 1). (Pl. n° 15.)

Bien que cette médaille ne porte pas de légende, elle n'est, comme on voit, que la répétition au droit de l'as frappé au nom de la gens *Sosia*, et au revers, de cette autre pièce de bronze que nous avons décrite sous le n° 25. De plus, le ς est un caractère punique qui se trouve à la fin de la seconde ligne des légendes des pièces au revers desquelles on voit soit un éléphant, soit un lion (n° 25 et 27). Nul doute donc qu'elle n'appartienne à la même catégorie.

Revenons maintenant à l'as de la gens *Sosia*. Les légendes qu'il porte sont, à cause de leur conservation, fort difficiles à déchiffrer. Cependant le D qui subsiste au-dessus de la tête de Janus montre qu'autrefois on devait y lire D. D. (*Decreto Decurionum*), comme sur une foule de médailles de colonies romaines frappées en Espagne et en Afrique. Le nom du personnage qui l'a signé est malheureusement illisible, mais nous savons qu'il était fils d'un certain *Sosus* ou plutôt *Sosius*.

Il y avait à Rome une famille plébéienne du nom de *Sosia*, illustrée par Caius Sosius, partisan d'Antoine, qui lui-même a fait monnoyer plusieurs pièces de bronze à l'effigie de ce triumvir. Peut-être ce personnage était-il parent, frère ou fils de ce Caius.

Le rameau qui surmonte la tête de Janus est digne également de fixer l'attention; il fait sans doute allusion à quelques circonstances particulières, relatives soit à la gens *Sosia*, soit à la Numidie, car souvent les monétaires romains qui, à la fin de la république, avaient fini par confondre le chiffre indicatif de l'unité (I) placé au-dessus de la double tête avec cette tête elle-même, s'avisèrent souvent de lui substituer d'autres emblèmes tels que celui-ci. Ce fait, du reste, n'est pas isolé, puisque sur des as de la famille Cassia un croissant et peut-être même un pileus remplacent le signe habituel[1], et qu'enfin un autel surmonté d'un omphalos autour duquel s'enroule le serpent d'Esculape vient se superposer à la représentation principale sur d'autres as des familles Eppia et

(1) Nous ne connaissons pas en nature l'as de la gens Cassia coiffé du pileus, nous ne l'indiquons que d'après *Morell* qui l'a figuré table 2, nº 8, à l'article de cette famille. Morell est si infidèle dans ses dessins, et Havercamp s'est si souvent trompé dans ses descriptions, à propos justement des objets qui surmontent les têtes de Janus sur les as, que ce n'est qu'avec une certaine défiance que nous citons ce fait d'après eux. *Voyez* la note suivante.

Rubria[1]. Enfin nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en citant la monnaie suivante que M. Falbe donne à Juba I et qui est certainement contemporaine de ce prince, puisqu'elle porte,

(1) L'objet qui surmonte d'ordinaire la tête de Janus a éte interprété de bien des façons. Havercamp, dans le *Thesaurus Morellianus*, l'appelle tantôt une rame (familles Antistia, p. 17; Rubria, p. 43; Cœcinia, p. 55; Cornelia, p. 118; Licinia, p. 227; Mariana, p. 257; Pinaria, p. 322); tantôt un cippe (familles Cœcilia, p. 47; Fabia, p. 174;) tantôt un modius (familles Furia, p. 190; Livia, p. 244); tantôt enfin le calice d'une fleur (familles Calpurnia, p. 64; Junia, p. 222, et Marcia, p. 269); il est vrai de dire que dans ce dernier cas il hésite entre la fleur et la rame. Millin (*Galerie mythologique*, p. 103) a vu dans cet objet un *pieu*, emblème des palissades dont, dit-il, le mont Janicule était entouré; mais comme ce savant, non plus qu'Havercamp, n'a pas cité ses autorités, il nous est bien permis de croire que les opinions de ces deux auteurs ne sont basées que sur des conjectures. Nous n'en tiendrons donc pas compte si les faits les contredisent. Or, c'est ce qui a précisément lieu. Les plus anciens as romains nous présentent une tête de Janus à deux visages, mais non à deux têtes, et les cheveux vont d'un front à l'autre sans interruption. Au-dessus on ne remarque aucun signe; plus tard, on y a placé le chiffre I, marque distinctive de l'as; plus tard encore, ce chiffre I touche les cheveux et finit enfin par s'enfoncer dans la tête elle-même. L'habitude constante de représenter toujours la même chose a de tout temps et dans tous les pays enfanté la routine, et la dégénérescence des types, chacun le sait, la suit de bien près. Il arriva donc que les monnayers romains reproduisirent bientôt, sans trop se rendre compte de ce que c'était, le chiffre I au-dessus de la tête de Janus; ils le rendirent d'une manière si inexacte que souvent la partie supérieure était plus évasée que la

outre la légende numidique des nos 24 et 25 et des pièces d'argent bilingues sur lesquelles on lit REX IVBA, le type du temple qui figure au revers de ces dernières pièces.

29. Temple octostyle surmonté d'un fronton plus petit, qui lui-même s'élève sur une base po-

partie inférieure : de là l'erreur d'Havercamp et de celle Millin. Un examen attentif des as conservés dans les cabinets numismatiques suffit pour établir ce fait d'une manière incontestable. La mauvaise exécution des dessins de Morell a beaucoup contribué à l'erreur d'Havercamp; il semble du reste que les auteurs italiens ne se sont pas laissé prendre à l'assertion avancée par les savants nommés plus haut. Les pères Marchi et Tessieri ne disent rien de cette opinion qu'ils ont dédaigné sans doute de réfuter, et M. Riccio explique toujours l'objet en question par l'unité. Sans doute quelque numismatiste aura depuis longtemps corrigé Havercamp et Millin, mais comme nous ignorons si cela a été fait réellement, il nous a semblé utile de déduire ici les raisons pour lesquelles nous pensons comme M. Riccio. Que Janus, comme toutes les divinités primitives, ait adopté le modius, nul doute, puisqu'on trouve un Janus ainsi représenté sur des bronzes de Catane; mais avec la meilleure volonté du monde il est impossible de retrouver la moindre apparence de modius sur les as italiques. Ce n'est pas, du reste, la seule erreur où Havercamp s'est trouvé entraîné par les dessins de Morell à propos des as des familles; ainsi il donne une couronne vallaire à un Janus placé sur un as de la famille Junia (p. 226), et le dessin de la même pièce donné par M. Riccio montre que ce Janus porte purement et simplement comme les autres une couronne de laurier. Il doit en être de même d'un autre as de la gens Titurìa, dont nous n'avons pu trouver l'original au cabinet et qui avait été décoré de la même couronne. (*Voy.*, MORELL, gens Tituria, no 6.)

sée au-dessus de l'architrave de ce temple, auquel on monte par des degrés.

℞ Légende punique à demi effacée. Temple pentastyle avec un architrave très élevé au-dessus duquel s'élèvent trois cippes cubiques.

Æ Diamètre, 32 millimètres.

(Falbe, *Recherches sur Carthage*, pl. VI, n° 1.)

Faisons remarquer en passant que sur les médailles purement grecques on ne trouve jamais de temples dont les frontons soient soutenus par des colonnes en nombre impair. C'est en Afrique seulement et en Bétique, c'est-à-dire dans des pays où les mœurs et le langage phéniciens étaient usités, qu'il est possible d'observer cette particularité, dont l'origine doit peut-être être cherchée dans quelques rites de la religion de ces peuples.

En résumé, depuis les médailles que nous avons attribuées à Massinissa jusqu'à celles qui appartiennent incontestablement à Juba I et que nous allons décrire tout à l'heure, nous avons vu successivement passer devant nos yeux des monuments qui se tiennent les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne. Si donc toutes nos attributions n'étaient pas adoptées, il nous semble impossible au moins qu'on puisse refuse de donner à la Mauritanie une seule des pièces dont il a été question dans ce Mémoire.

IVBA I.

Médailles Bilingues.

Juba, fils aîné de Hiempsal, succéda à son père au trône de Numidie; ce fut le dernier roi de ce pays. De nombreuses relations entretenues avec Cicéron et Pompée l'avaient engagé à prendre part aux guerres civiles qui agitèrent la république romaine du temps de son règne, et à se décider contre César. Vainqueur d'abord dans une première rencontre, il fut ensuite défait près de Thapsus et réduit à la dernière extrémité. Il s'enfuit alors dans l'intérieur de son royaume, suivi d'un officier romain nommé Pétréius, pompéien comme lui. Juba était l'ennemi personnel de César, et du vivant d'Hiempsal il avait eu de graves différends avec lui. Craignant donc de tomber vivant entre ses mains, il résolut de se donner la mort. Pétréius et lui, après un somptueux festin, se livrèrent un combat singulier. Le Numide perça le Romain de son épée et se fit tuer ensuite par un de ses esclaves. Son royaume fut réduit en province romaine, et Salluste en fut le premier gouverneur, l'an 46 avant J.-C.

Les monnaies bilingues de Juba sont bien connues, aussi nous contenterons-nous de les cataloguer. Ce sont des pièces d'argent qui, tout en conservant une physionomie particulière, commencent cependant à emprunter beaucoup aux usages artistiques des Romains. D'abord c'est

l'apparition de la langue latine dans les légendes, puis le buste de la Victoire, si souvent placé alors sur les deniers de la république. Cependant Juba paraît ne s'être conformé qu'assez tard aux habitudes romaines, car la jolie monnaie anépigraphe que nous publions sous le n° 31 offre encore des types et un faire tout à fait numides, ce qui nous la fait supposer un peu antérieure aux autres.

30. REX IVBA. Buste du roi tourné à droite. Ses cheveux sont bouclés, crépus et ceints d'un diadème dont les attaches sont flottantes. Une barbe épaisse cache ses joues et son menton; ses épaules sont couvertes d'une cuirasse sur laquelle est jeté un paludamentum; un sceptre est posé sur son épaule; grènetis au pourtour.

℞ Temple octostyle auquel on parvient par des degrés; sur son architrave un cippe surmonté d'un fronton, légende punique, grènetis au pourtour.

AR Diamètre de 17 à 21 millimètres; poids : 3 gr. 45 cent. —3,40 —3,35 — deux 3,85 —3,95. Six exemplaires.

Cabinet de France. (Mionnet, n° 4, rois de Mauritanie.)

31 Buste semblable au précédent, seulement les épaules ne sont recouvertes que d'un simple manteau; grènetis au pourtour.

℞ Cheval libre galopant à droite. Anépigraphe.

AR Diamètre, 12 millimètres; poids, 1 gr. 75 cent. et 1,40. Deux exemplaires.

Cabinet de France. (Mionnet, n° 5, rois de Mauritanie.)

32. REX IVBA. Buste ailé de la Victoire, tourné à droite; un péplum est jeté sur ses épaules; grènetis au pourtour.

R) Légende phénicienne, cheval courant au grand galop à droite; grènetis au pourtour.

AR Diamètre, 14 millimètres; poids, 1 gr. 60 cent.

Cabinet de France. (Mionnet, n° 6, rois de Mautanie.)

On a remarqué sans doute que nous avions évité de parler d'une monnaie d'or de Juba qui passe pour faire l'ornement du Cabinet de France et qui est cataloguée par Mionnet sous le n° 3 des rois de Mauritanie; ce fait a été calculé, car nous la regardons comme fausse.

Elle provient du cabinet du duc de Modène dont elle porte l'estampille, et offre absolumen les mêmes types et une partie des mêmes légendes que les pièces cataloguées sous le n° 28. Elle semble avoir été frappée et non pas coulée. Cette pièce et une autre médaille toute semblable, conservée dans la collection Pembrock, sont les deux seules monnaies d'or connues, non-seulement de Juba I, mais encore de toute la série des espèces frappées par les rois de Mauritanie et de Numidie.

Nous ne connaissons la médaille du cabinet Pembrock que par les livres et par ce qu'on nous en a dit; or, si l'on en croit M. Curt qui l'a examinée de près et même tenue entre ses mains, cette

pièce serait l'ouvrage d'un faussaire. L'habileté de M. Curt est assez connue pour qu'on puisse s'en rapporter à lui, surtout lorsqu'il s'agit de discuter l'authenticité d'une monnaie. Nous croyons donc que la pièce conservée en Angleterre est fausse. Celle du cabinet de France est sous nos yeux, et nous sommes en mesure, malgré l'adresse de celui qui l'a contrefaite, de prouver sans réplique qu'elle est de coin moderne.

L'or, dont est formé le flaon, est, il est vrai, fort pur, mais il a un mauvais aspect et présente des teintes alternativement rouges et jaunes qui déplaisent à l'œil. Le grènetis, qui sert de cadre aux figures du champ du côté droit, est double, tandis que de l'autre côté il est simple; en outre, il a été mal calculé; il aboutit à la légende d'un côté et à l'épaule du roi de l'autre, tandis que la même faute n'existe pas sur l'argent d'une origine authentique. Si les traits de la figure sont les mêmes pour l'ensemble que sur les bonnes pièces, ils sont traités dans un sentiment différent; sur les monnaies d'argent on sent que la tête est diadémée, sur l'or on voit seulement une coiffure séparée en deux parties horizontales. Sur les unes, les attaches des bandelettes voltigent auprès du sceptre qui est terminé par une sorte de globule, et on les voit se rattacher au diadème lui-même; cette particularité se remarque surtout sur les pièces nº 30. Ici, au contraire, le sceptre s'est transformé en une lance, et les attaches du bandeau sont venues s'y

joindre et en former une sorte de flamme, de manière que le roi numide semble porter une lance semblable à celle dont sont armés nos lanciers français. Sur tous les exemplaires antiques la poitrine de Juba est enfermée dans une cuirasse couverte d'un paludamentum; les lambrequins des bras y sont fort apparents; sur l'aureus du cabinet de France, au contraire, le thorax du roi paraît nu. Enfin, au revers, la légende authentique est composée de dix caractères numidiques, cinq de chaque côté du temple; ici il n'y en a que cinq, et encore ceux où des antiquaires inexpérimentés voulaient voir des lettres romaines exprimant l'année vingtième, trentième ou quarantième du règne de Juba, selon qu'ils y voyaient R.XX.R.XXX. et R.XXXX. Ce qu'on peut dire seulement pour la défense du monument que nous étudions, c'est qu'il pèse 6 gr. 50 centigrammes, c'est-à-dire qu'il a à peu près le même poids que l'aureus romain du temps d'Auguste; mais cette faible considération peut-elle prévaloir contre toutes les preuves de fausseté que nous avons alléguées? Il est bien probable, en outre, que la médaille conservée dans le musée Pembrock sort de la même fabrique que celle de Paris. En effet, elle est représentée à la pl. 73, n° 3, du recueil des pièces de cette collection qui ont été gravées, et le dessin qu'on en donne est identique à la monnaie que nous avons sous les yeux.

Outre la médaille d'or dont nous venons de

parler, le Cabinet de France possède un autre monument relatif au roi Juba, qui serait également fort important s'il était antique, mais que nous regardons également comme moderne; c'est une intaille gravée sur un lapis-lazuli, matière assez rarement employée par les anciens, affectionnée au contraire par les artistes du XVIe siècle. Nous n'hésitons pas à condamner cette intaille, parce qu'elle porte une partie des caractères de supercherie de la pièce précédente. On remarque également l'absence de lambrequins à la cuirasse; la confusion des rubans du diadème avec le sceptre est moins marquée. Le choix du sujet de cette pièce éveille d'ailleurs de suite le soupçon. On sait quel amour les anciens collecteurs avaient pour ce qu'ils nommaient les *suites*, si bien que dans certains traités élémentaires de numismatique, dans Jacob Kolb, par exemple, on appelle pédant celui qui mêle les métaux dans son cabinet. Or, comme il était convenu que les rois de Numidie et de Mauritanie faisaient partie de la *suite des empereurs romains*, on conçoit que quelque artiste habile ait songé à fabriquer *des Juba d'or* ou des *intailles de Juba* pour répondre au besoin qui se faisait sentir, pour enrichir la *suite d'or* de Modène et meubler la dactyliothèque du roi de France.

Royaume de Mauritanie.

Le royaume de Mauritanie était situé à l'ouest de celui de Numidie. Il en était séparé par le fleuve Mulucha, aujourd'hui la Moulaya. Avant les guerres puniques, on ne sait rien de positif sur l'histoire des princes qui possédèrent cet empire; à cette époque les Maures ou Mauritaniens obéissaient à un certain Bocchus qui envoya quelques secours à Massinissa et l'aida dans sa lutte contre Syphax. Le nom de Bocchus n'a été prononcé par les annalistes anciens que par circonstance, parce que ce prince se trouva un instant mêlé à la lutte de Rome contre Carthage. Après lui la Mauritanie étant restée en dehors des grands événements qui agitèrent le monde grec et romain, on ne s'en occupa plus, et cette contrée fut tellement oubliée que, comme nous l'avons vu, Bocchus, selon Salluste, resta inconnu à la république jusqu'à ses rapports avec Jugurtha. Lorsque ce dernier eut cessé de vivre, la Mauritanie est encore mise de côté et elle ne reparaît dans l'histoire qu'au temps des querelles de Pompée et de César, à propos de Bogud et d'un autre Bocchus. Ce second Bocchus finit par se rendre maître de tout le pays qui, après sa mort, arrivée l'an 33 avant J.-C., fut réduit en province romaine.

BOCCHUS III.

Nous avons vu plus haut que les pièces d'argent données jusqu'ici à Bocchus II devaient appartenir à Bogud. Nous les décrirons tout à l'heure; mais entre ces deux monnaies, qui méritent un examen sérieux, il en est une autre dont l'éditeur du cabinet Pembrock a donné le dessin et qu'il voudrait encore attribuer au même prince. Son opinion, il faut l'avouer, ne soutient même pas l'examen, et c'est pour cela sans doute que ni Eckhel, ni Mionnet, ni Sestini n'en ont fait mention. Peut-être devrions-nous imiter leur réserve; cependant comme nous avons entrepris de traiter assez au long l'histoire monétaire de la Numidie et de la Mauritanie, nous espérons qu'on nous pardonnera si nous nous arrêtons à démontrer que cette prétendue monnaie n'est rien autre chose qu'un méreau d'église frappé au xve siècle, soit en France, soit sur les bords du Rhin. En voici la description :

Tête de nègre diadémée et tournée à gauche. Grènetis au pourtour.

℞ Les lettres B et R liées en monogramme et suivies du chiffre romain, III. Grènetis au pourtour.

Æ Diamètre, 17 millimètres.

(Pembrock, p. 2, t. 73, n° 1.)

Comme on s'est contenté de publier des plan-

ches représentant les médailles du cabinet Pembrock, nous ignorons si la pièce dont on donne la figure est en cuivre rouge ou en cuivre jaune, ce qui simplifierait beaucoup la question; mais ce que nous savons, c'est qu'on trouve un grand nombre de jetons représentant Gaspard, l'un des trois rois mages, figuré de la même manière, et autour de l'effigie duquel on lit en toutes lettres la formule ordinaire des méreaux : AVE MARIA GRA. PLENA, et qu'au revers d'une classe tout entière de monuments numismatiques de même espèce on rencontre des chiffres numéraux placés à la suite des monogrammes semblables à celui-ci; nous sommes convaincu qu'il faut rendre au moyen âge et à Gaspard les prétendues médailles de Bocchus, où l'on voulait sans doute lire : *Bocchus Rex III* (*tertius*), *Bocchus troisième roi de ce nom!*

BOGUD,

roi de la Mauritanie Bogudienne ou Tingitane.

33. Griffon à pattes de lion, dévorant un cerf abattu à gauche; grènetis au pourtour.

℟ REX BOCV à l'exergue; dans le champ un animal fantastique femelle, tourné à gauche; sa tête, armée de deux cornes droites, est celle d'une panthère; son corps est muni d'ailes recourbées par le bout et de mamelles pendantes; sa queue est relevée et ses pieds armés de griffes. Au-dessous le mihir.

Æ. Diamètre, 18 millimètres; poids, 4 gr. 15 cent. Cabinet de France (Mionnet, n° 2). (Pl. n° 16.)

34. Tête de l'Afrique tournée à gauche et coiffée d'une peau d'éléphant; grènetis au pourtour; S en contremarque creuse, vis-à-vis la figure.

℟ BOCVT (V et T liés ensemble). REX. Même animal et même mihir qu'au n° précédent, seulement l'animal est tourné à droite.

Æ. Diamètre: 19 millimètres; poids, 2 gr. 90 cent. Cabinet de France (Mionnet, n°.1). (Pl. 17.)

Bogud était roi de la Mauritanie occidentale, qui de son nom fut appelée d'abord *Mauritanie Bogudienne* et plus tard *Tingitane*, ainsi que nous l'apprend Pline, livre V, ch. 1, § 4, dans un passage dont nous avons déjà fait usage et que nous croyons devoir reproduire encore : *Siga oppidum... Syphacis regia alterius jam Mauritaniæ. Namque diù regum nomina obtinuere, ut et Bogudiana appellaretur extima : itemque Bocchi quæ nunc Cæsariensis.*

Bogud n'était plus, comme Bocchus, un prince à peine connu des Romains; c'était au contraire un roi tributaire de la république, ou du moins un allié, car, ainsi que le second Bocchus, il reçut le titre de βασιλεύς φιλορώμαιος[1]. Contemporain de Juba I, il était son ennemi et l'allié fidèle de César. L'abbé Belley et Laporte du Theil, l'un dans

(1) STRABON, lib. XVII, p. 828, éd. de 1620. Il dit, en parlant de Bocchus et de Bogud, φιλορωμαίων ὄντες.

son *Mémoire* sur les antiquités de Césarée de Mauritanie [1], l'autre dans les notes à la traduction de Strabon[2], ont suffisamment parlé de ce roi, et pour plus de détails nous renverrons le lecteur à Plutarque, vie de Pompée, à Hirtius et à Dion Cassius [3]. Il serait trop long et trop en dehors de notre sujet de faire la biographie de ce personnage; notre rôle doit d'ailleurs être ici celui d'un numismatiste et non d'un historien. Aussi ne ferons-nous qu'indiquer les faits principaux du règne de ce prince. Bogud est nommé pour la première fois par Hirtius, *De bello Alexandrino*. Mandé par Cassius, il passa en Espagne au secours des partisans de César; un peu après, Pompée le Jeune vint assiéger Ascurum, sa capitale, et fut repoussé avec perte. Enfin il contribua beaucoup au succès de la victoire de Munda. Malheureusement pour lui, Bogud s'attacha à Antoine et fut entraîné dans la ruine du triumvir. Son voisin, Bocchus, qui s'était fait son allié contre Juba et Pompée, devint naturellement son antagoniste. Après la victoire, il embrassa le parti d'Octave, et, aidé des Espagnols, parvint à le chasser de ses Etats. Bogud se réfugia alors auprès d'Antoine et périt au siége de Méthone, dans le Péloponèse, un

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVIII, p. 90.

(2) *Trad. de Strabon*, t. V, p. 461.

(3) HIRTIUS, *De bello Alexandrino*. — DION CASSIUS, *De lib. XLV ad lib. LIII, passim*.

peu avant la bataille d'Actium. La conquête de Bocchus fut ratifiée par Octave devenu Auguste, et il régna sur les deux Mauritanies jusqu'à sa mort, époque à laquelle ses États furent donnés à Juba II, en échange de la Numidie. Cette mort arriva vers l'an 33 avant notre ère.

Ces détails suffisent pour justifier la présence d'une légende purement latine sur les pièces de Bogud. On comprend parfaitement, en effet, comment un prince vivant continuellement avec les Romains avait fini par adopter leur langue et par essayer de la populariser à l'aide de ses monnaies chez les peuples qu'il gouvernait. Dès lors, une légende latine sur ses espèces est une chose toute naturelle. Il s'agit maintenant d'expliquer les figures étranges qu'on trouve sur les pièces qu'il a fait frapper; car, à l'exception de la tête de l'Afrique, type essentiellement local, nous y voyons des représentations tout à fait insolites sur les espèces mauritaniennes et numides. C'est un être fantastique que nous ne saurions nommer et dont nous ne trouvons d'analogues que sur les monuments de Tarse, de la Cilicie, de Persépolis, de la Médie ou de l'Assyrie[1]. C'est le cerf dévoré par

(1) Sur les bronzes impériaux de Tarse, on voit un animal analogue; il est surmonté d'un personnage appartenant à la mythologie orientale, peut-être Sardan, l'Hercule Cilicien. *Voyez* Mionnet, Corps d'ouvrage, n° 402 à 407. La seule différence qui existe entre l'animal des pièces de Tarse et du roi Bogud, c'est qu'à Tarse ses ailes sont repliées sur son dos, et qu'en Mauritanie elles sont à demi éployées.

un griffon qu'on ne rencontre que sur les pièces de Palestine ou de Sinope [1] et qui est certainement analogue à un autre type représentant le même cerf terrassé de la même manière par un lion; type qui fut transporté par les Phocéens à Vélia et qu'on rencontre dans sa patrie primitive, à Tarse, à Tyr, sur les pièces des rois de Phénicie et de Byblos [2]; au lion déchirant le taureau; des pièces d'Acanthus de Macédoine, qui a aussi une origine orientale, et qu'on voit sur les tétradrachmes des satrapes Abdsohar, Goas, et sur les pièces autonomes et impériales de Tarse [3]. C'est enfin le mibir qui termine le corps d'Ormuzd sur les tétradrachmes de Tiribaze et qui se trouve à la même place que sur nos pièces sur celles attribuées à Dernes [4].

Salluste s'est encore chargé de nous répondre à cet égard, en nous apprenant que les Numides et les Mauritaniens prétendaient tirer leur origine de la Perse, de l'Arménie et de la Médie; écoutons-le : « *Sed postquam in Hispania Hercules, sicuti Afri putant, interiit : exercitus ejus, amisso duce..... brevi dilabitur. Ex numero, Medi,*

(1) *Voy.* DE LUYNES, *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois Achéménides*, Paris, Firmin Didot, 1846, pl. V, n° 1 à 3.

(2) *Ibid.*, pl. V, n° 3 à 6; — pl. XIII, n° 2 à 20; — pl. XIV, n° 21 à 26; — pl. XV, n° 33 à 43.

(3) *Ibid.*, pl. III, n° 1; — pl. IV, n° 2 à 4; — pl. IV, n° 6; — pl. V, n° 7 et 8; — pl. VII, n° 7; — pl. VIII, n° 7 à 10; — pl. IX, n° 11 et 2.

(4) *Ibid.* pl. I, n° 13 à 35; — pl. II, n° à

Persæ et Armeni, navibus Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavere. Sed Persæ intra Oceanum magis.... Hi paullatim per connubia Gætulos sibi miscuere; et quia, sæpe tentantes agros, alia, deinde alia loca petiverant, semet ipsi Numidas adpellavere... Medis autem et Armenis accessere Lybies.... Nomen eorum paullatim Libyes corrupere, barbara lingua Mauros, pro Medis, adpellantes. Sed res Persarum brevi adolevit; ac postea nomine Numidæ, propter multitudinem a parentibus digressi, possedere ea loca quæ proxume Carthaginem Numidia adpellatur[1]. Et qu'on ne croie pas que Salluste parle ainsi à la légère, car il prend soin de nous apprendre que tout ce qu'il dit, il le tire d'une source authentique; il l'avait puisé dans un livre écrit en langue punique, par le roi Hiempsal, père de Juba Ier, livre qu'il s'était fait traduire: *Uti*, dit-il, *ex libris punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est*[2].

Ainsi donc, du temps d'Hiempsal, c'est-à-dire bien avant Bogud, l'origine orientale des Numides et des Mauritaniens passait pour un fait certain, et ce fait était admis chez ces peuples comme chez les Romains et les autres nations. Que ce fait soit vrai ou faux, c'est ce que nous n'avons point à examiner ici; ce texte nous suffit pour expliquer le

(1) Salluste, *Bellum Jugurthinum*, ch. XVIII.
(2) *Bellum Jugurthinum*, ch. XVII.

type qu'on remarque sur nos deux médailles, ainsi que son origine orientale. Si l'on tient l'explication de Salluste pour vraie, nos médailles seront un puissant argument en sa faveur; si au contraire on la reçoit comme une fable, on devra reconnaître du moins que, les Mauritaniens prétendant alors à une origine asiatique, il est tout naturel qu'ils aient adopté pour type monétaire une image qui, du temps de César, et même encore à des époques plus rapprochées de nous, sous le règne d'Hadrien par exemple, était très fréquemment employée dans l'Orient. Nous nous retranchons d'ailleurs derrière l'autorité de Saint-Martin qui, avant nous, avait reconnu l'origine du *mihir* et de l'animal fantastique qu'il appelle un lion ailé. Nous renverrons à l'excellent article que cet illustre savant a inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XII, p. 188, nouvelle série, et qui porte pour titre : *Observations sur un passage de Salluste relatif à l'origine des Maures et de plusieurs autres peuples de l'Europe occidentale.*

Sur la monnaie de Bogud, qui présente la tête de l'Afrique, nous avons observé une contremarque, la lettre S gravée en creux, ce qui prouve que, même après la mort de ce prince, ses espèces étaient encore reçues dans le commerce. Il ne sera pas non plus inutile de constater qu'une contremarque toute semblable se voit sur un denier de la famille Egnatuleia, rapporté d'Afrique et

offert, avec plusieurs autres monnaies, au Cabinet de France par M. d'Estrez, consul à Sours, régence de Tripoli. Outre les deux médailles de Bogud conservées à la Bibliothèque nationale de Paris, il en existe une troisième qui faisait partie de la collection Wiczaï. Elle a été publiée, comme nous l'avons dit, par Sestini, *Musée Hédervar,* t. III, *Continuation,* etc., p. 84, et figurée par lui, pl. XXXIII, fig. 15. Si l'on en croyait ce dessin et cette description, cette médaille serait une variété de celle qui représente le griffon dévorant le cerf; car, au lieu d'être figuré tout seul dans le champ, l'animal fantastique femelle du revers est placé là sur un objet, que l'auteur appelle un trident et qui en effet offre quelque analogie avec cet instrument. Nous ne prendrons point sur nous cependant de nommer ainsi cet objet, ou même d'en garantir la réalité : Sestini semble avoir trop légèrement examiné cette pièce pour que nous puissions avoir une grande confiance en lui; en effet, il appelle le mihir un *fulmen alatum,* et il aurait bien pu prendre les extrémités des pattes de l'animal pour en faire un trident.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

Mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie, analogues aux pierres druidiques, par M. *Ed. Biot*, membre résidant. 1

Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus, par M. *Alfred Maury*, membre résidant. 15

Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes, par M. *Jules Quicherat*, membre résidant. 41

Le prieuré de Saint-Thibaud-en-Auxois, par M. *Jules Marion*, membre résidant. 84

De la construction de l'église Notre-Dame de Montbrison, par M. *Auguste Bernard*, membre résidant. 107

Véritable signification des mots Taulagium et Caulagium, par M. *Léon Dessalles*, membre résidant. . 132

Notice sur les antiquités découvertes à Melun, en 1847, par M. *E. Grésy*, membre résidant. . . . 150

Notice sur le théâtre antique et les autres monuments historiques du bourg de Moind (près de Montbrison), par M. *Auguste Bernard*, membre résidant. . 165

Recherches sur la lycanthropie, par M. *F. Bourquelot*, membre résidant. 193

Pages.

Des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, par M. *Alfred Maury*, membre résidant. . 263.

Note supplémentaire au Mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie, analogues aux pierres druidiques, par M. *Ed. Biot*, membre résidant. . 390

Observations sur quelques constructions romaines dont on a découvert les fondations à Saint-Cernin, (département de la Corrèze), par M. *N. Limousin*, ingénieur des ponts et chaussées 393

Mémoire sur les monnaies antiques frappées dans la Numidie et dans la Mauritanie, par M. *Adolphe Duchalais*, membre résidant. 404

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



